



## Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Une structure au cœur du développement durable

Connaître  
Comprendre  
Conserver  
Communiquer

# Synthèse floristique du département des Yvelines.

Décembre 2010



Conservatoire botanique national du Bassin parisien  
UMS 2699 - Unité Inventaire et suivi de la biodiversité  
Muséum national d'Histoire naturelle  
61, rue Buffon - CP 53 - 75005 Paris- France  
Tél. : 01 40 79 35 54 - [cbnbp@mnhn.fr](mailto:cbnbp@mnhn.fr)

# Synthèse floristique du département des Yvelines.

**Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Ile-de-France, sous la responsabilité de**

**Frédéric Hendoux, directeur par intérim du CBNBP  
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien  
Muséum national d'Histoire naturelle  
61 rue Buffon, 75005 Paris Cedex 05  
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53  
E-mail : cbnbp@mnhn.fr**

**Sébastien Filoche, Responsable de la délégation Ile-de-France  
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien  
Muséum national d'Histoire naturelle  
61 rue Buffon, 75005 Paris Cedex 05  
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53  
E-mail : cbnbp@mnhn.fr**

**Inventaire de terrain :** Jérôme Wegnez,

**Rédaction et mise en page :** Jérôme Wegnez,

**Cartographie :** Jérôme Wegnez, Guillaume Doucet et Maelle Rambaud,

**Gestion des données, analyse :** Jérôme Wegnez, Maelle Rambaud et Anne Beylot,

**Relecture :** Sébastien Filoche

**Saisie des données :** Cédric Mestre, Corinne Calligaris, Pierre Roger

## **Le partenaire de cette étude est :**

Conseil général des Yvelines  
Hôtel du Département  
2, Place André Mignot  
78012 Versailles Cedex  
tél : 01 39 07 78 78



**Yvelines**  
Conseil général

## **Crédit photo**

Photo de couverture : Jérôme Wegnez (Paysage de la boucle de « Moisson » depuis un pinacle de Bennecourt)

# Sommaire

<b>Résumé</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>Partie I : Présentation du département des Yvelines</b>	
<b>I-1 Le territoire</b>	<b>7</b>
I-1.1 – Les subdivisions administratives	7
I-1.2 – Le climat	7
I-1.3 – L’hydrographie	8
I-1.4 – Le relief	10
I-1.5 - La géologie	11
I-1.4.1 Présentation	11
I-1.4.2 Histoire géologique	12
I-1.4.3 Evénements tectoniques	15
I-1.5 - L’occupation du sol	17
I-1.5.1 L’urbanisation	17
I-1.5.2 L’agriculture	18
I-1.5.3 Les espaces forestiers	22
I-1.5.4 Les espaces naturels statutaires	23
I-1.6 – Les petites régions naturelles	28
I-1.6.1 Présentation	28
I-1.6.2 Description	29
<b>Partie II : Synthèse floristique départementale</b>	
<b>II-1 Bilan des données</b>	<b>58</b>
II-1.1 Origine des données floristiques du CBNBP	58
II-1.2 Evolution des données et pression d’observation à l’échelle départementale	58
II-1.3 Evolution des données et pression d’observation à l’échelle communale	61
<b>II-2 Bilan floristique</b>	<b>64</b>
II-2.1 Synthèse départementale	64
II-2.1.1 Chiffres généraux	64
II-2.1.2 Richesse spécifique	65
II-2.1.3 Chorologie	66
II-2.1.4 Fréquence des espèces et flore patrimoniale	68

<b>II-2.2 Synthèse communale</b>	<b>71</b>
II-2.2.1 Chiffres généraux	71
II-2-2-2 Affinités floristiques	75
<b>II-3 Les enjeux et menaces floristiques du département des Yvelines</b>	<b>78</b>
<b>II-3.1 Particularités floristiques et écosystémiques du département par rapport à la région</b>	<b>78</b>
<b>II-3.2 Espèces et milieux en danger sur le département</b>	<b>81</b>
II-3.2.1 Les espèces en danger sur le département	81
II-3.2.2 Les principaux milieux en danger	82
<b>II-3.3 Zones à enjeux majeurs</b>	<b>84</b>
<b>II-4 Réflexion sur l'identification des principales continuités écologiques à fort enjeux floristiques</b>	<b>88</b>
<b>II-4.1 Objectifs</b>	<b>88</b>
<b>II-4.2 Méthodologie d'étude</b>	<b>88</b>
II-4.2.1 Sélection et cohérence des sous-trames étudiées	88
II-4.2.2 Zone d'étude	89
II-4.2.3 Identification des continuités	90
II-4.2.4 Evaluation et hiérarchisation des diverses composantes (communes)	92
II-4-2-5 Identification des discontinuités et des corridors potentiels	94
<b>II-4-3 Résultats</b>	<b>94</b>
II-4.3.1 Habitats de la dynamique des pelouses calcicoles	94
II-4.3.2 Habitats de la dynamique des landes humides, tourbières et bas-marais	99
II-4.3.3 Habitats de la dynamique des landes sèches et des sables acidiphiles	103
II-4.3.4 Habitats de la dynamique des pelouses sablo-calcaires	107
II-4.3.5 Habitats de la dynamique de prairies de fauches alluviales	111
II-4.3.6 Habitats des mares oligotrophes	115
<b>II-4.4 Synthèse relative aux continuités écologiques</b>	<b>119</b>
<b>Conclusion</b>	<b>122</b>
<b>Lexique</b>	<b>125</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>127</b>
<b>Annexes</b>	<b>128</b>

# Résumé

Le département des Yvelines est reconnu depuis longtemps comme l'un des hauts lieux de la biodiversité francilienne. Cet attrait est en grande partie lié à certaines particularités environnementales qui confèrent au département une singularité à l'échelle de la région.

Ainsi, avec 1398 espèces sauvages recensées dont 1258 indigènes, le département présente, proportionnellement à sa taille, une diversité floristique statistiquement plus forte que tous les départements d'Ile-de-France, de Bourgogne et de la région Centre.

De plus, la flore du département se compose d'un nombre considérable d'espèces patrimoniales à l'échelle régionale (espèces à minima rares dans la région). Parmi elles, 35 sont strictement présentes sur le département, auxquelles se rajoutent 80 espèces patrimoniales qui sont deux fois plus fréquentes dans les Yvelines que dans le reste de la région. Ces observations témoignent des particularités floristiques et écosytémiques du département et, par conséquent, de la responsabilité forte de ce territoire dans la sauvegarde de près de 7 % de la flore régionale. De plus, outre les 131 espèces protégées à l'échelon régional, 26 espèces protégées à l'échelle nationale ont été mentionnées sur le département. Parmi elles, 4 sont considérées assez fréquentes au regard de leur statut (*Littorella uniflora*, *Pilularia globulifera*, *Damasonium alisma* et *Luronium natans*). Ce constat vient appuyer les observations précédentes concernant la responsabilité du département dans la sauvegarde de certaines espèces et ce, y compris à l'échelle nationale.

L'explosion démographique, le développement économique et les modifications des pratiques agricoles au cours des deux siècles précédents ont profondément modifié les paysages et par conséquent la fréquence de nombreuses espèces. Ainsi, plus de 11% de la flore sauvage départementale est présumée disparue (dont de nombreuses espèces protégées). A ces espèces, se rajoute plus de 200 espèces fortement menacées par leur faible représentativité sur le territoire. Aussi, une érosion forte de la flore sauvage ne fait aucun doute.

L'identification des enjeux et menaces du territoire, relatifs à la flore, permet d'identifier précisément les principales causes de cette érosion de biodiversité. Ces informations sont capitales à l'élaboration d'une politique efficace en matière de conservation.

Ce travail a permis de faire plusieurs constats majeurs. Le premier est que certains habitats naturels présentent un intérêt très fort au regard des espèces qu'ils abritent (nombreuses espèces patrimoniales et menacées). Ce sont principalement les habitats humides à tendances acides, les pelouses calcicoles au sens large et les cultures riches en messicoles qui semblent présenter le plus d'intérêt. Ces habitats doivent donc être particulièrement privilégiés dans les actions conservatoires mises en place sur le département.

Le deuxième grand constat mis en avant est que parmi l'ensemble des réservoirs de biodiversité identifiés, certains mériteraient de bénéficier de mesures de protections ciblées. Outre le massif de Rambouillet et la basse vallée de la Seine (boucle de Moisson et de Guernes) qui sont les principales zones à enjeux du territoire, le Vexin, la vallée de la Seine, la vallée de la Vaucoeurs et la bordure du massif de Rambouillet doivent faire l'objet d'une attention particulière. La préservation et le renforcement de corridors fonctionnels, permettant de relier de manière cohérente les divers réservoirs de biodiversité départementaux doivent également être une priorité d'action dans le domaine de la préservation de la biodiversité.

# Introduction

Le département des Yvelines possède un patrimoine naturel reconnu depuis longtemps par de nombreux naturalistes. Cependant, depuis près de deux siècles, l'explosion démographique du territoire, son dynamisme économique et la métamorphose des exploitations agricoles a modifié profondément les paysages du département. L'ensemble de ces bouleversements n'est pas sans conséquences sur la flore et la biodiversité d'une manière générale. Aussi, l'analyse actuelle de la flore du département, de sa répartition et de ses menaces s'impose dans le contexte politique actuel où la protection de la biodiversité et l'arrêt de son érosion n'ont jamais été autant pris en considération. A son échelle, le département a déjà une politique dynamique dans ce domaine, concrétisée notamment par l'élaboration de son Schéma départemental des Espaces Naturels. Aussi, une connaissance précise du patrimoine naturel du département est un outil essentiel à l'élaboration et au perfectionnement des actions mise en place sur le territoire.

Dans le cadre de sa politique environnementale, le conseil général des Yvelines a sollicité le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) dans le but d'approfondir l'état des connaissances du patrimoine floristique du département, de dégager les principaux enjeux et d'apporter une première approche sur les continuités écologiques.

Dans ce contexte, le travail, réalisé sur 3 ans (2007-2010) avait pour objectif de prospecter 147 communes qui présentaient une déficience de données floristiques. La finalité de ce travail était de disposer d'un jeu de données floristiques suffisamment puissant pour établir une analyse scientifiquement recevable pour : avoir une vision, la plus précise qui soit, du patrimoine floristique du département mais également de dégager les enjeux et menaces de ce patrimoine. Les résultats de ce travail peuvent être considéré comme un outil d'aide à la décision utile dans le cadre de projets divers (urbanisme, détermination d'espaces naturels protégés...).

La restitution de ce travail est présentée dans ce rapport en deux sections principales. La première permet de donner une description détaillée mais synthétique des principales caractéristiques géographiques et environnementales du département ainsi qu'une description des différentes petites régions naturelles et de leurs particularités floristiques.

En effet, pour comprendre la répartition des espèces et les menaces potentielles pesant sur elles, il s'avère indispensable d'avoir une connaissance précise des différentes particularités environnementales et géographiques du département en raison des liens étroits qui les lient avec la végétation. Le climat, la géologie, les pratiques agricoles, l'urbanisation sont autant de facteurs qui influencent la répartition des espèces végétales. Leur connaissance apporte des éléments permettant de comprendre la répartition actuelle et l'évolution de la flore départementale.

La deuxième section du rapport présente une synthèse floristique détaillée du territoire qui permet de dégager entre autres certaines priorités d'actions à mettre en œuvre pour garantir la sauvegarde du patrimoine naturel départemental. Cette synthèse permet également de présenter une étude ciblée sur les principales continuités écologiques composant le département. Enfin, la liste des espèces sauvages présentes sur le département, accompagnées de leurs indices de rareté et statut de protection éventuels est insérée en annexe.

# Partie I

## Présentation du département des Yvelines

# I-1 Le territoire

## I-1.1 – Les subdivisions administratives

Le département des Yvelines a été créé le 10 Juillet 1964 à l'occasion du redécoupage de la région parisienne. Il occupe le tiers ouest de la région et s'étend sur 2 284 km<sup>2</sup>. Il est constitué de 262 communes, elles-mêmes regroupées en 39 cantons et 4 arrondissements.

D'un point de vue surfacique, le département des Yvelines peut être considéré comme petit comparativement aux autres départements français (5 700 km<sup>2</sup> en moyenne). De même, les communes sont globalement plus petites (870 hectares) que les communes du reste de la France (1 500 hectares en moyenne).

## I-1.2 – Le climat

Le département des Yvelines présente un climat de type tempéré à influence océanique, qui subit une légère influence continentale. Ce climat particulier est classiquement désigné comme un climat océanique dégradé. Il est caractéristique des secteurs géographiques se localisant à la jointure des climats océaniques et continentaux. Ce climat se caractérise par des précipitations annuelles assez stables (50mm/mois en moyenne), et des températures relativement douces, aussi bien en hiver (5°C en moyenne) qu'en été (20°C en moyenne). Le diagramme ombrothermique ci-dessous correspond aux moyennes pluviométriques et thermiques de la station météorologique de Trappes, sur 30 ans (1971 à 2000).

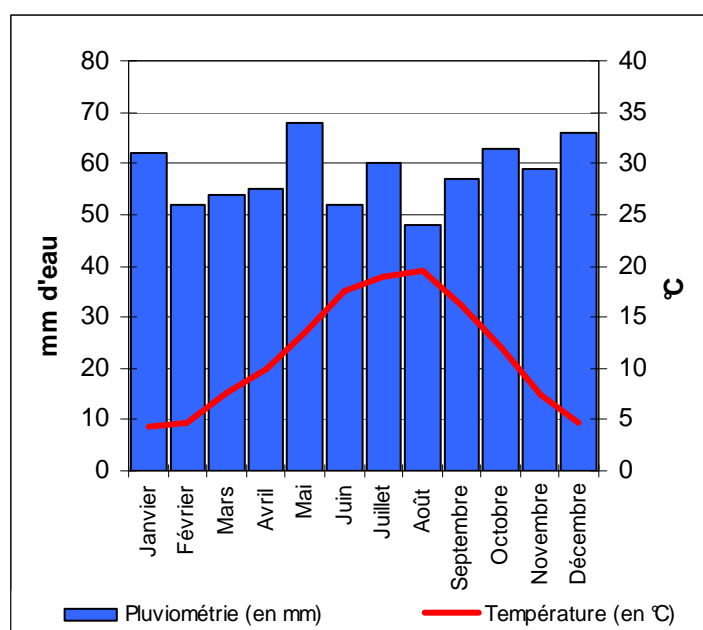
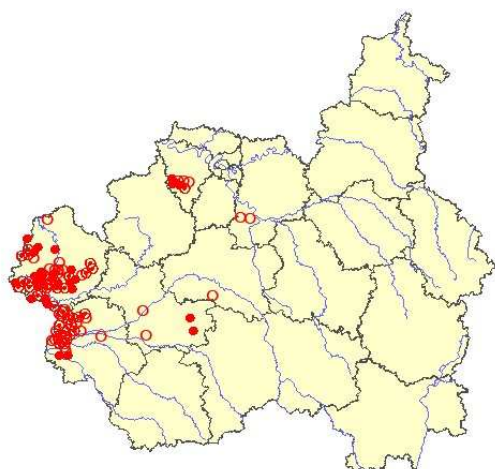


Figure 1: diagramme ombrothermique issu des données de la station météorologique de Trappes entre 1971 et 2000 (source : Météo France)

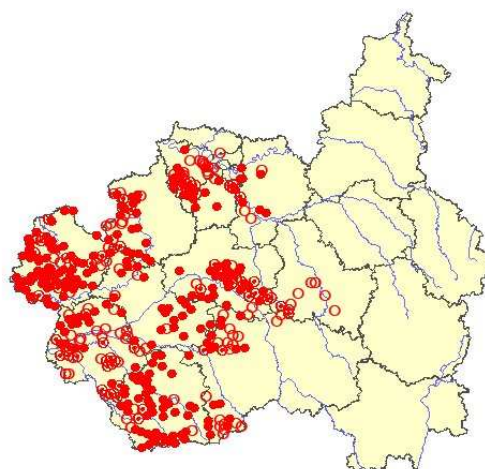


Il convient de signaler que l'influence océanique du département des Yvelines est plus marquée que dans la moitié Est de la région Ile-de-France. En effet, les précipitations sont légèrement supérieures (600mm/an en moyenne) et les gelées plus rares en hiver. L'influence océanique marquée de cette zone géographique se révèle, de plus, par la présence de nombreuses espèces dites « atlantiques », qui trouvent leur limite d'aire de répartition géographique sur le département ou dans la région. Dans ce dernier cas, les espèces sont plus fréquentes dans les Yvelines que dans le reste de la région. Parmi ces espèces atlantiques, nous pouvons citer *Erica ciliaris* (Bruyère ciliée : PR) et *Lobelia urens* (Lobelia brûlante : PR) entre autres (Cf. ci-dessous) pour lesquelles des cartes de répartitions sur l'ensemble du territoire d'agrément du CBNBP sont présentées ci-dessous (Fig 2 et 3).



© CBNBP-MNHN 02 Octobre 2008

**Figure 2:** Localisation d'*Erica ciliaris* sur le territoire d'agrément du CBNBP. *Erica ciliaris* est une « atlantique » stricte observable uniquement, en Ile-de-France, dans la forêt de Rambouillet.



© CBNBP-MNHN 02 Octobre 2008

**Figure 3:** Localisation de *Lobelia urens* sur le territoire d'agrément du CBNBP. Cette espèce est une « atlantique » moins stricte que *Erica ciliaris* mais se localise principalement, en Ile-de-France, dans le département des Yvelines.

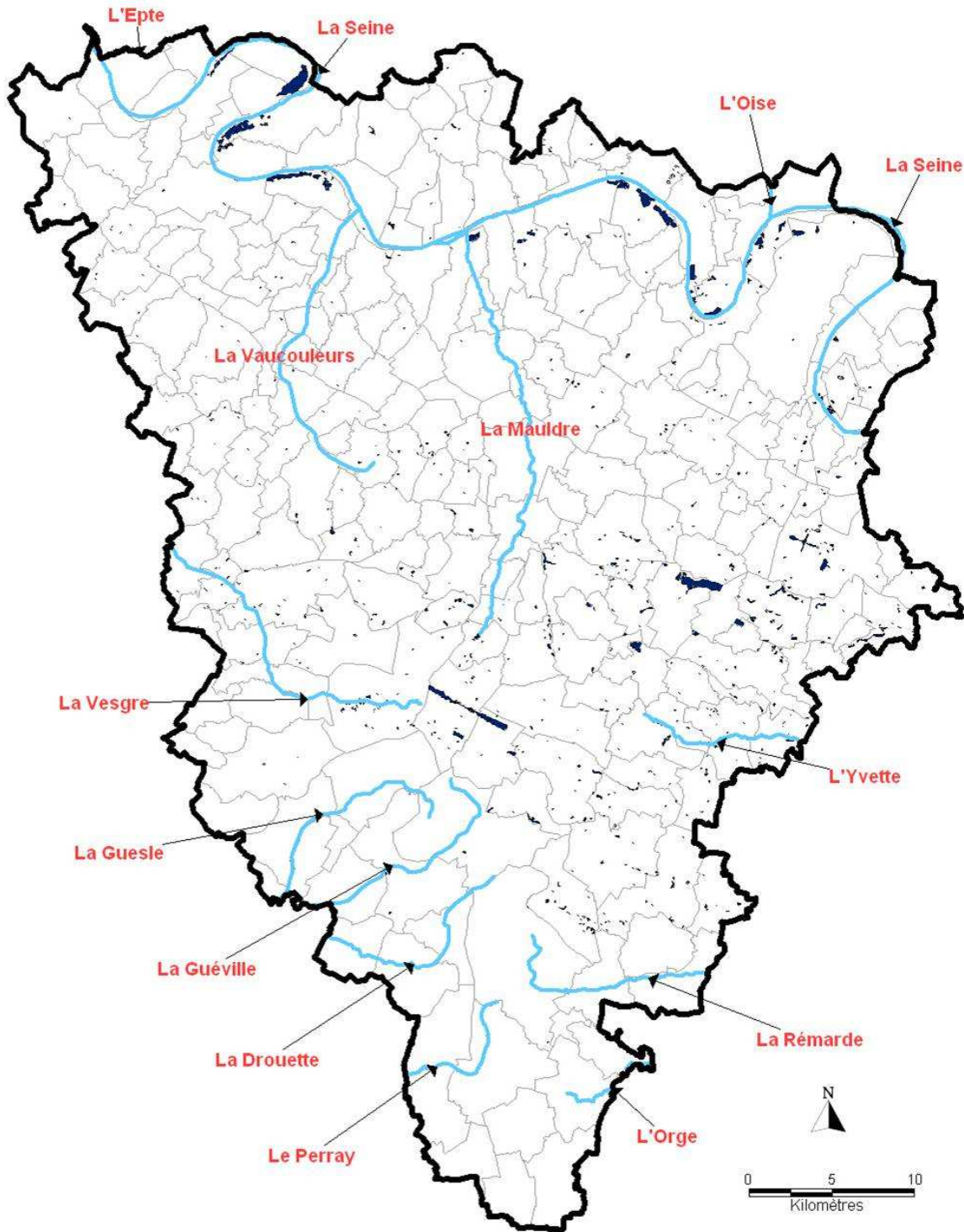
### I-1.3 – L'hydrographie

Le département des Yvelines se compose d'un réseau hydrographique assez dense. Celui-ci appartient en intégralité au bassin versant de la Seine. Les ruisseaux et rivières prennent leur source majoritairement dans une zone géographique assez restreinte, centrée sur le massif de Rambouillet, puis se répartissent en trois secteurs (deux sous-bassins versants de la Seine et le bassin de la Seine à proprement parlé, (Cf. carte du réseau hydrographique page 7) :

1. Quatre rivières principales appartiennent, directement, au bassin versant de la Seine. Il s'agit de la Vaucoeurs, de la Mauldre, de l'Epte, dont le tracé délimite la frontière avec le département de l'Eure, et enfin l'Oise qui se jette aux alentours de Conflans-Sainte-Honorine après avoir traversé très brièvement le département.
2. Trois rivières principales appartiennent au bassin versant de l'Orge : l'Yvette, la Rémarde et l'Orge.
3. Cinq rivières principales appartiennent au bassin versant de l'Eure. Ces rivières sont, du sud au nord : Le Perray, la Drouette, la Guéville, la Guesle et la Vesgre.



## Le réseau hydrographique du département des Yvelines (78)



Le département des Yvelines se compose également d'un réseau de mares et de plans d'eaux assez dense que l'on peut répartir en quatre grands ensembles :

1. Les plans d'eau issus de l'exploitation des alluvions graveleuses de la Seine ;
2. Les plans d'eau créés dans le but d'alimenter en eau le parc du château de Versailles (étangs de Saint-Quentin, étangs de Hollande...) ;
3. Les mares agricoles et/ou naturelles se localisant principalement sur les plateaux argileux et correspondant fréquemment à des étendues d'eau temporaires s'asséchant au cours de l'été (mouillères) ;
4. Les mares forestières, particulièrement abondantes dans la forêt de Rambouillet et de l'Hautil.

## I-1.4 – Le relief

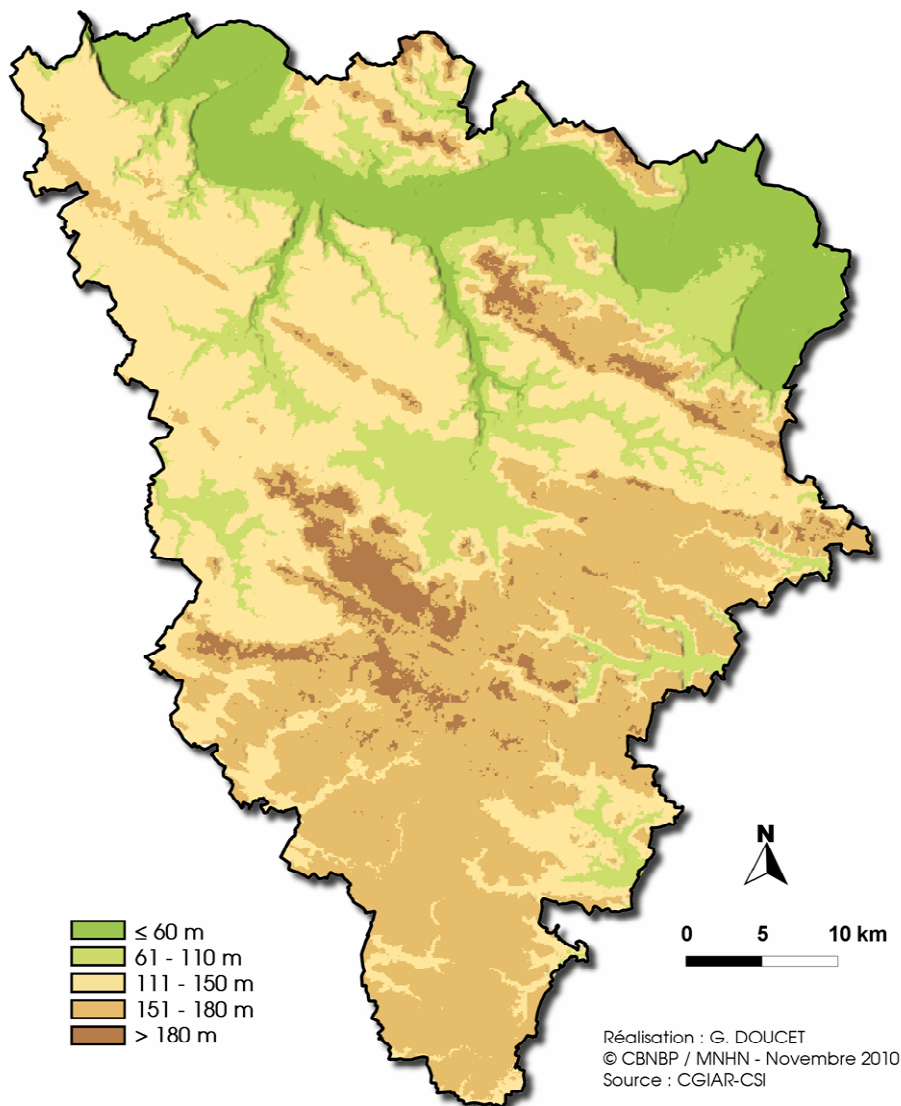
Le relief du département des Yvelines est peu marqué (Carte page 11). Il s'échelonne de moins de 10m dans la partie basse de la Seine à 217 mètres sur les butes d'Arthies, à la frontière avec le Val-d'Oise.

Le département peut être subdivisé en plusieurs unités topographiques. La moitié sud se caractérise comme un vaste plateau assez plan, d'altitude comprise entre 150 et 170 mètres. Il est localement entaillé par quelques ruisseaux telle l'Yvette et ses affluents. Vers le nord, ce plateau se morcelle fortement. De nombreux cours d'eau tels la Seine et le ru du Gally ont profondément érodé le sol et fragmenté ainsi de nombreuses buttes sableuses : la butte de Marly et des Alluets à l'Est, les buttes d'Arthies et de l'Hautil au Nord. Plus à l'Ouest, les formations sableuses à l'origine de ces « hauts » plateaux se raréfient et laissent ainsi place à de grandes plaines entrecoupées par divers ruisseaux. Nous mentionnerons néanmoins une longue langue de terre sableuse et topographiquement plus élevée, d'orientation Sud-Est / Nord-Ouest : la butte du Bois de Souville qui fragmente cette vaste plaine de part en part. Enfin, la Vallée de la Seine, de part son action érosive a très fortement entaillé le nord du département et créé de nombreuses boucles alluviales formant, dans leur partie convexe des coteaux localement abruptes.

La variation altitudinale du département n'a pas une grande influence sur le climat. Nous mentionnerons cependant l'influence sub-montagnarde qui se dégage dans la partie sommitale des Butte d'Arthies principalement. Cette influence favorise l'expression de quelques espèces. Nous citerons, à titre d'exemple, La Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) et la Raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*), bien plus fréquentes ici que dans le reste du département. A *contrario*, les coteaux abruptes, d'exposition sud de la Seine, associés à un niveau altitudinal plus faible favorisent l'expression d'espèces plus thermophiles dont certaines méditerranéennes telle l'Astragalle de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*).



## Relief du département des Yvelines



## I-1.5 - La géologie

### I-1.4.1 Présentation

Le département des Yvelines s'insère presque totalement dans le « Bassin parisien ». Ce bassin, s'étend grossièrement de Tours au sud au contrefort des Ardennes au nord sur une largeur de 200 km (Cf. figure 4). Il s'agit d'un « mille-feuilles » de couches sédimentaires originaire de la période Tertiaire (Cf. figure 5), qui repose sur une couche crayeuse (le substratum) du Crétacé supérieur (ère secondaire). Ces différentes sédimentations proviennent de la succession de transgressions marines et de régimes laguno-lacustres qui ont déposé successivement des sédiments particuliers sur une période de 55 millions d'années.

Après leur dépôt, ces couches ont subi des déformations liées à la tectonique et à l'érosion qui ont modelé les paysages Yvelinois et Franciliens.

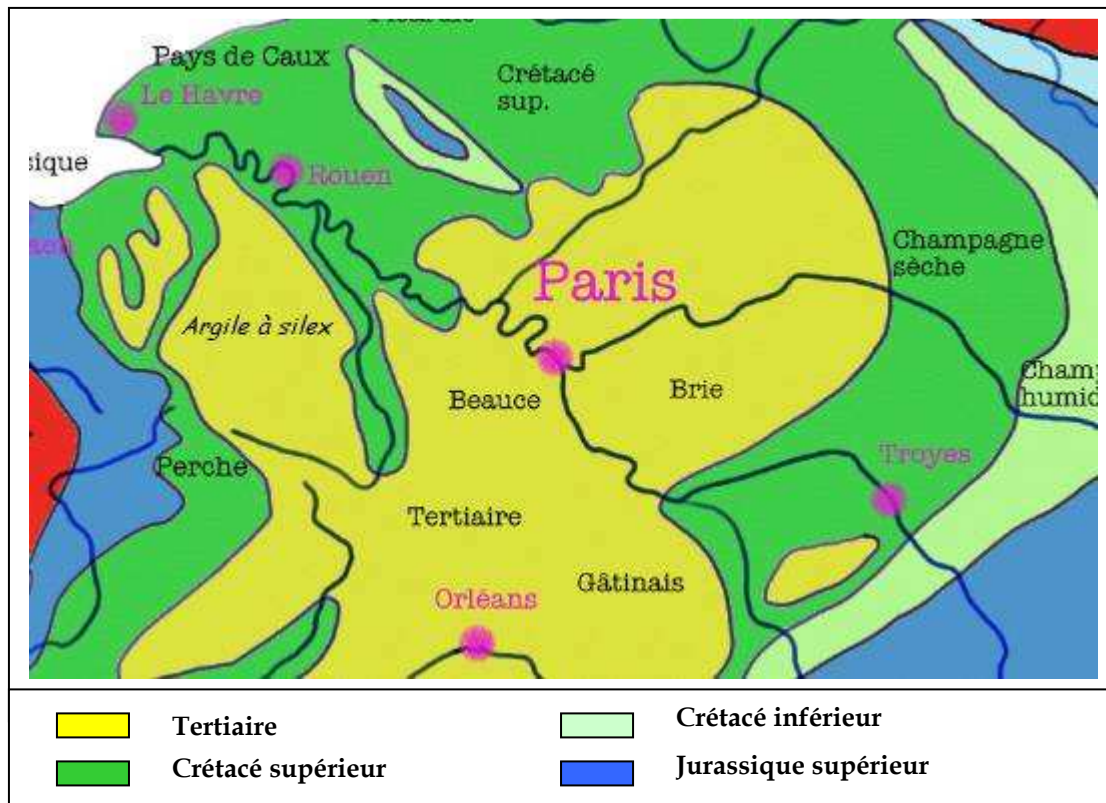


Figure 4 : Carte géologique simplifiée du Bassin parisien et de ses régions limitrophes.

#### I-1.4.2 Histoire géologique

##### L'ère secondaire (Crétacé supérieur):

###### Le Sénonien :

Au cours de cette période, une transgression marine couvre une grande partie de la moitié nord de la France. Il s'y forme une craie tendre et friable entrecoupée par des bancs parallèles de silex noirs, plus ou moins espacés, dont l'origine reste encore mystérieuse.

Ces craies correspondent au substratum du Bassin parisien sur lequel se sont déposées les couches sédimentaires de l'ère tertiaire. Le retrait de la mer à la fin de cette période a entraîné une longue période de pédogenèse et d'érosion.

##### L'ère tertiaire :

###### Le Dano-Montien (-65 à -59 Ma):

Le Dano-Montien se caractérise premièrement par une transgression marine provenant du nord-ouest. Il s'agit de la première des multiples transgressions marines du tertiaire qui ne recouvre pas totalement la région. Les eaux tièdes de cette mer ont formé des calcaires riches en coraux, développés sur des hauts fonds.

Suite à cet épisode, le retrait de la mer favorise la formation des Marnes de Meudon qui proviennent d'un régime lagunaire.

Ces deux couches sédimentaires sont très irrégulièrement présentes suite au décapement produit par les phases d'érosion ultérieures (au Thanétien principalement) et ne semblent pas présentes sur le territoire des Yvelines.

### **Le Thanétien (-59 à -55 Ma) :**

Le Thanétien se caractérise, dans le département des Yvelines comme une longue période continentale qui a favorisé le décapage des couches sédimentaires du Dano-Montien. Une transgression marine est survenue dans le Bassin parisien au cours de cette période sans toutefois atteindre le département.

### **L'Yprésien (-55 à -46 Ma) :**

Le début de cette période se traduit (comme souvent) par une transgression marine provenant du nord. La mer n'atteint pas le département des Yvelines qui se localise alors dans un régime laguno-lacustre où venait se jeter de grands fleuves en provenance du Massif central. C'est au cours de cette période que les « Argiles plastiques » se sont formées.

Suite à cet épisode, la mer s'étend et couvre l'extrémité nord du département où se forme les sables de Cuisse. Ce sont des sables fins déposés dans une mer peu profonde.

La fin de l'Yprésien est marqué par le retrait de la mer.

### **Le Lutécien (-46 à -40 MA) :**

Le Lutécien correspond à une période tropicale où une transgression marine vient recouvrir une surface importante de la région. Les eaux, peu profondes, sont à l'origine de la formation d'un calcaire tendre issu de la consolidation de sables calcaires. Cette roche est une excellente pierre de construction, très utilisée dans les bâtiments parisiens.

Le retrait de la mer se produit graduellement, laissant des lagunes aux eaux plus ou moins dessalées. S'y déposent des marnes, des argiles et des boues calcaires ainsi que des dépôts d'évaporation de Gypse. Ces dépôts, nommés « Marnes et caillasses » couvrent l'ensemble du département sur une surface assez importante.

### **Le Bartonien et le Ludien (-40 à -34 Ma) :**

Le Bartonien se subdivise en trois périodes géologiques distinctes :

1. l' Auversien : Il correspond à une transgression marine venue de l'atlantique. Elle dépose les sables d'Auvers ou de Beauchamp ;
2. le Marinésien : Il s'agit d'une alternance de régime marin puis laguno-lacustre qui a formé principalement le calcaire de « Saint-Ouen » ;
3. le Ludien : Il se caractérise par une période lagunaire où se déposent de grandes quantités de gypses sur la partie nord orientale du département.. Ailleurs, le calcaire de Champigny prend forme dans des lacs et marais soumis à des émergence périodiques. la sédimentation ludienne se termine avec le dépôt des marnes dites « supra gypseuses » d'origine lagunaire ou lacustre.

### **Le Stampien (-34 à -25 Ma):**

Cette période correspond dans un premier temps à une brève transgression marine qui n'atteint cependant pas les Yvelines. Ce dernier se localise alors dans un système lagunaire qui permet la formation des marnes vertes et des calcaires marneux de faible épaisseur.

Suite à ce bref épisode, une transgression marine de grande ampleur recouvre alors l'ensemble de la région, reliant l'embouchure de la Seine actuelle à la vallée de la Loire. Il s'agit

de la plus vaste transgression marine du Cénozoïque. La sédimentation marine commence par des dépôts de vasières littorales, les « marnes à huîtres ». Après cette sédimentation, les sables de Fontainebleau se déposent sur l'ensemble du département, sur une épaisseur pouvant dépasser localement 60 mètres. Ponctuellement, le sable s'est cimenté en grès à proximité de la surface car ce phénomène ne peut se réaliser que dans des zones alternativement sèches et mouillées. Etrangement, cette cimentation s'est produite en bandes parallèles orientées du nord-ouest au sud-est.

Le Stampien se termine suite au soulèvement important du Bassin parisien. Ce phénomène entraîne le retrait de la mer par la gouttière ligérienne. Il se forme alors, d'immenses étendues de lacs et de marais qui déposent, au sud, le calcaire d'Etampes ou de Beauce et plus au nord, les argiles à meulières. Ces meulières résultent de la transformation par silification de sédiments initialement calcaires et argileux, sous l'influence de climats tropicaux.

### **Le Miocène (-25 à -2 Ma) :**

Le Marinésien se caractérise par le retrait définitif de l'eau du Bassin parisien. Il se forme, par la suite, une bande boueuse d'une cinquantaine de kilomètres de large provenant du Massif central et reliant l'embouchure actuelle de la Seine. Ce courant traverse entièrement le département des Yvelines et dépose, localement, des quantités importantes de sables « grossiers » nommés : « sables de Lozère ».

Suite à cet événement, la région se retrouve totalement exondée laissant la place aux phénomènes d'érosions qui modèlent lentement les paysages. Cette érosion est d'autant plus intense que cinq périodes de glaciation se succèdent. Il se forme alors, localement, des dépôts alluvionnaires au sein des vallées.

Enfin, les éléments fins, formant une poussière silico-argilo-calcaire sont mobilisés par le vent et déposés sur les plateaux principalement. Il s'agit des limons sur lesquels se sont implantées la majorité des exploitations agricoles.

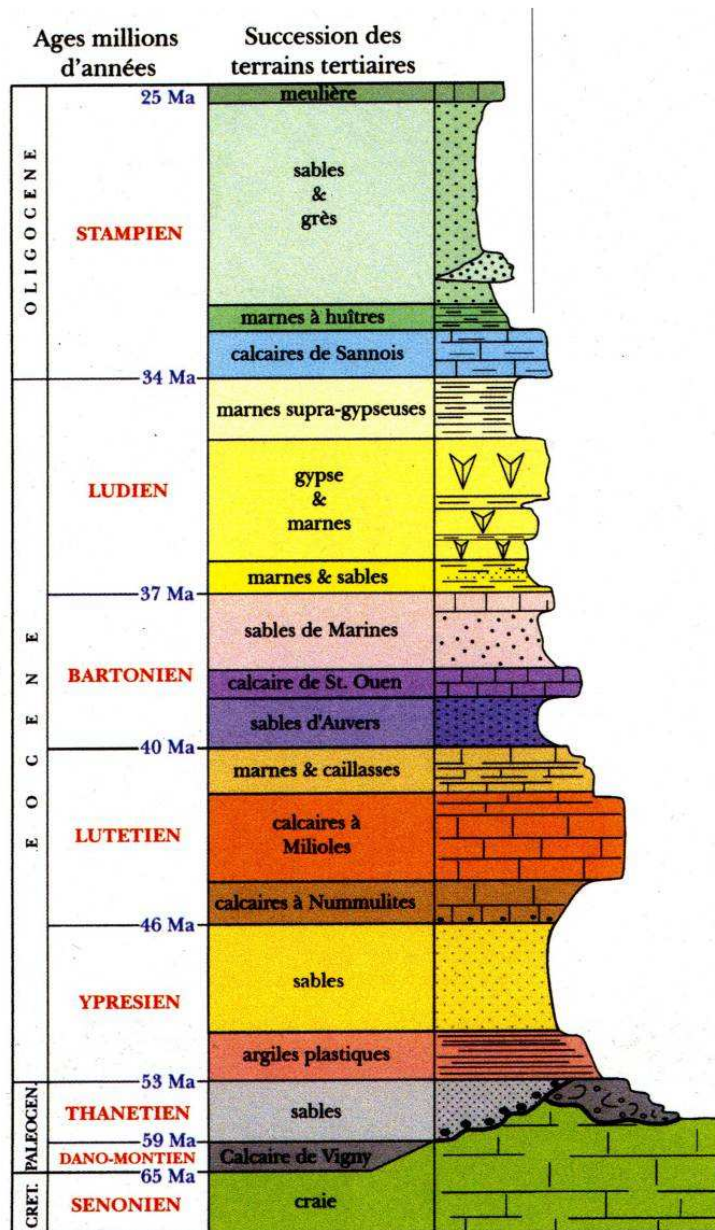
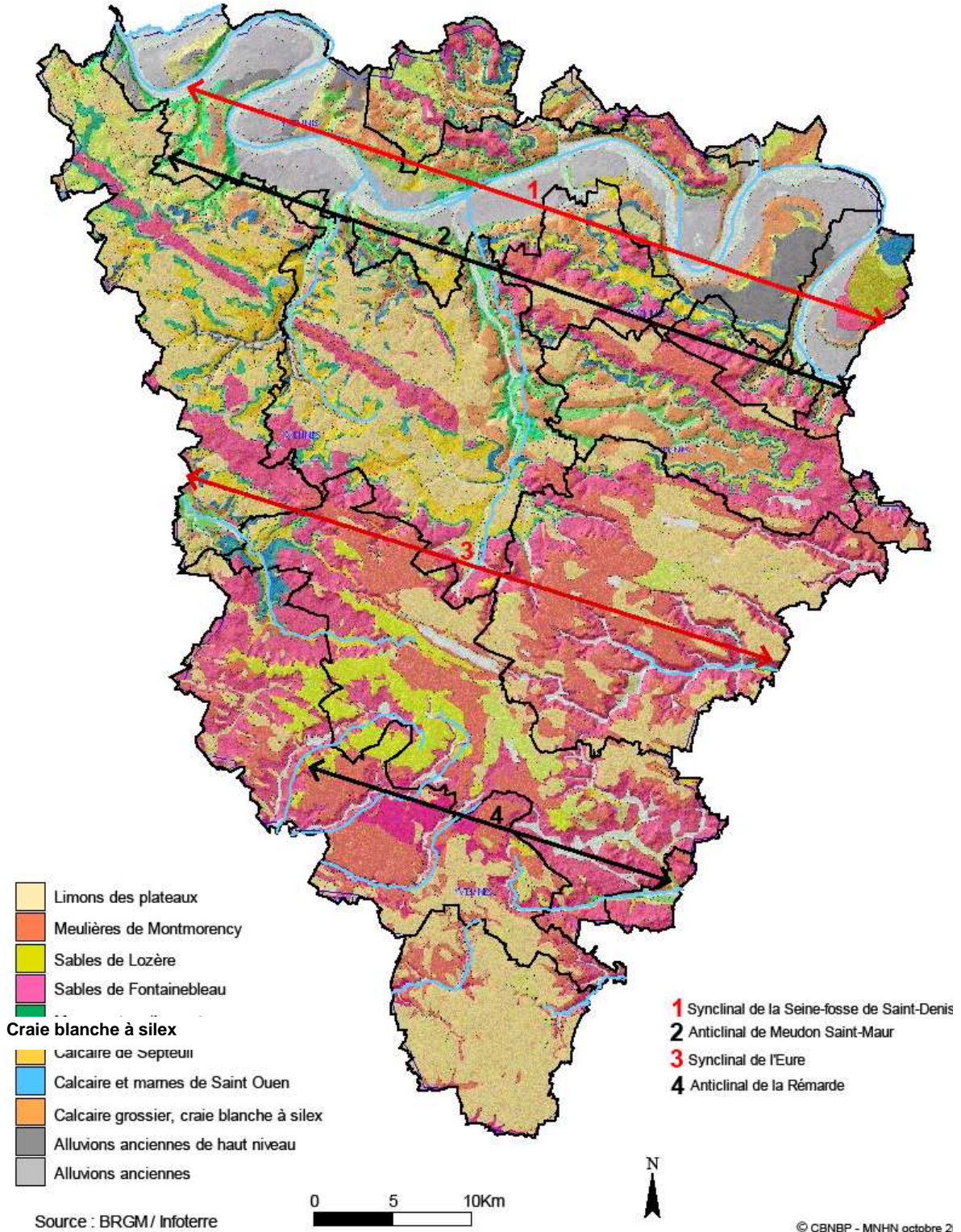


Figure 5 : La succession des terrains sédimentaires tertiaires dans le Vexin (d'après MONTENAT C.)





# Carte géologique simplifiée



### I-1.4.3 Événements tectoniques

Les événements tectoniques du Bassin parisien sont fortement responsables du paysage actuel de la région. Les plis, bien que modestes dans le département, ont donné naissance à des bombements, soumis aux morsures de l'érosion. Les anticlinaux, davantage exposés à l'érosion, permettent de dégager dans les vallées les terrains sédimentaires les plus anciens tels que les craies à silex du secondaire dans la forêt de Rosny ainsi que dans la vallée de la Mauldre, vers Beynes. Inversement, les synclinaux favorisent la préservation de la pile des terrains sédimentaires. Les nombreux plis qui jalonnent le département sont tous d'origine tertiaire et s'orientent tous suivant une direction nord-ouest sud-est. Les plis les plus importants sur le département sont, du sud au nord, les suivants (Cf. carte p. 14) :

- l'anticlinal de la Rémarde ;
- le synclinal de l'Eure ;
- l'anticlinal de Meudon Saint-Maure ;
- le synclinal de la Seine fosse de Saint-Denis.

On mentionnera également l'anticlinal de Beynes qui, bien que plus bref, est localement très important et à l'origine des stockages de gaz au niveau de certains dômes (sur la commune de Beynes principalement).

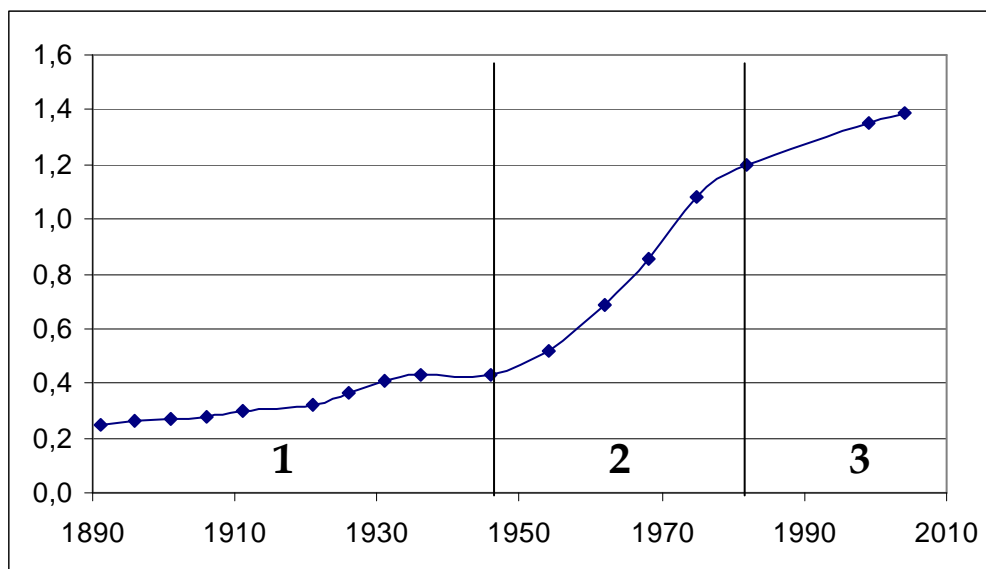
## I-1.5 - L'occupation du sol

### I-1.5.1 L'urbanisation

Le département des Yvelines compte près de 1.4 million d'habitants. C'est le département le plus peuplé de la grande couronne parisienne et le 8<sup>ème</sup> d'un point de vue national. Sa croissance démographique a été très forte au cours du dernier siècle. Cette croissance peut se diviser en trois phases (figure 6) :

1. un taux de croissance assez faible au cours de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, de l'ordre de 1.3% par an ;
2. une croissance extrêmement forte entre la fin de la seconde guerre mondiale et les années 1980, proche de 5% par an. Cette période correspond aux « trente glorieuses » ;
3. un ralentissement de la croissance de la fin des années 1970 à nos jours.

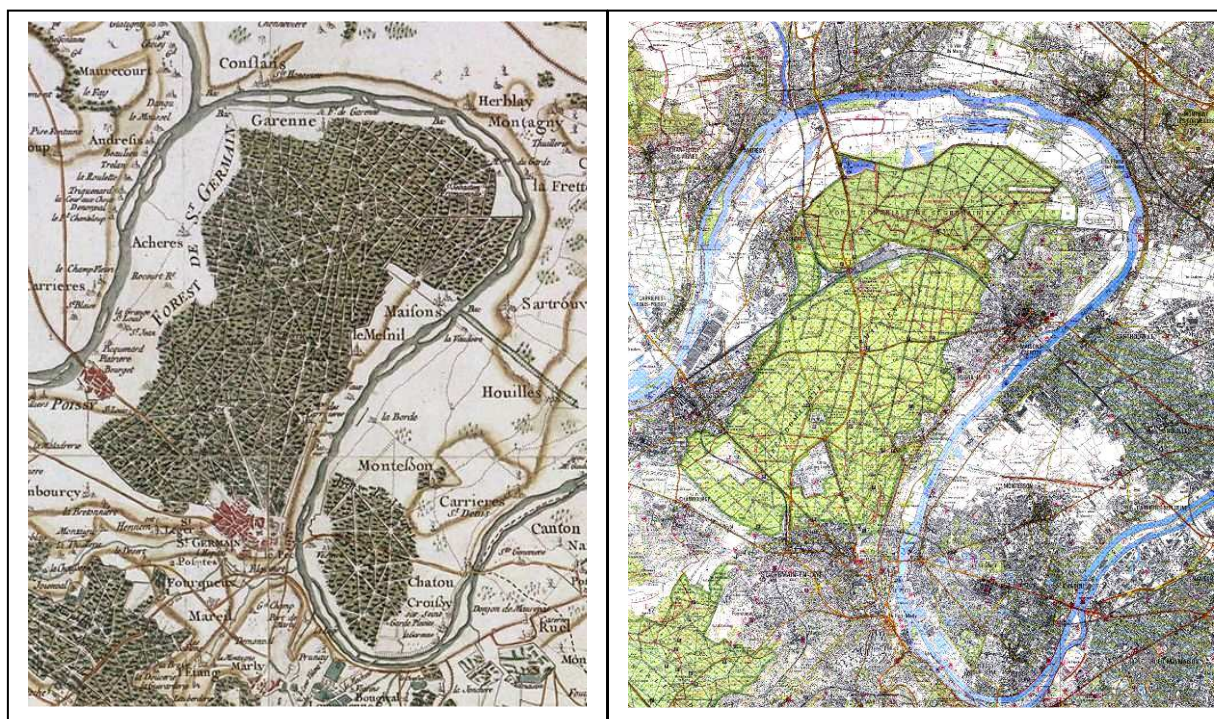
Le boom démographique et économique des « trente glorieuses » a nécessité la construction massive de logements et d'infrastructures qui ont très fortement modifié les paysages d'une partie importante du département. Les communes proches de la petite couronne parisienne se sont développées, parfois anarchiquement, et ont formé de vastes zones urbaines. Localement, des villes « nouvelles » sont apparues. Cette urbanisation intensive a entraîné la raréfaction, la fragmentation et la rudéralisation des habitats naturels de cette zone géographique (Figure 7). De nombreuses espèces patrimoniales ont ainsi disparu de ces localités. Cependant, certaines infrastructures se révèlent bénéfiques pour le maintien de certains habitats et espèces végétales. Certains talus routiers et réseaux d'électricités en sont des exemples localement frappants.



**Figure 6:** Evolution démographique du département des Yvelines entre 1890 et 2005

Actuellement, le département possède une densité de population moyenne de l'ordre de 600 habitants par km<sup>2</sup>. Cette densité est d'autant plus forte sur la partie Est du département ainsi que dans la vallée de la Seine (Cf. carte page 19). Dans ces secteurs, une grande partie des communes (37 au total) dépassent le seuil des 1600 habitants par km<sup>2</sup>. La commune du Chesnay est la plus densément peuplée avec plus de 6900 habitants par km<sup>2</sup>.

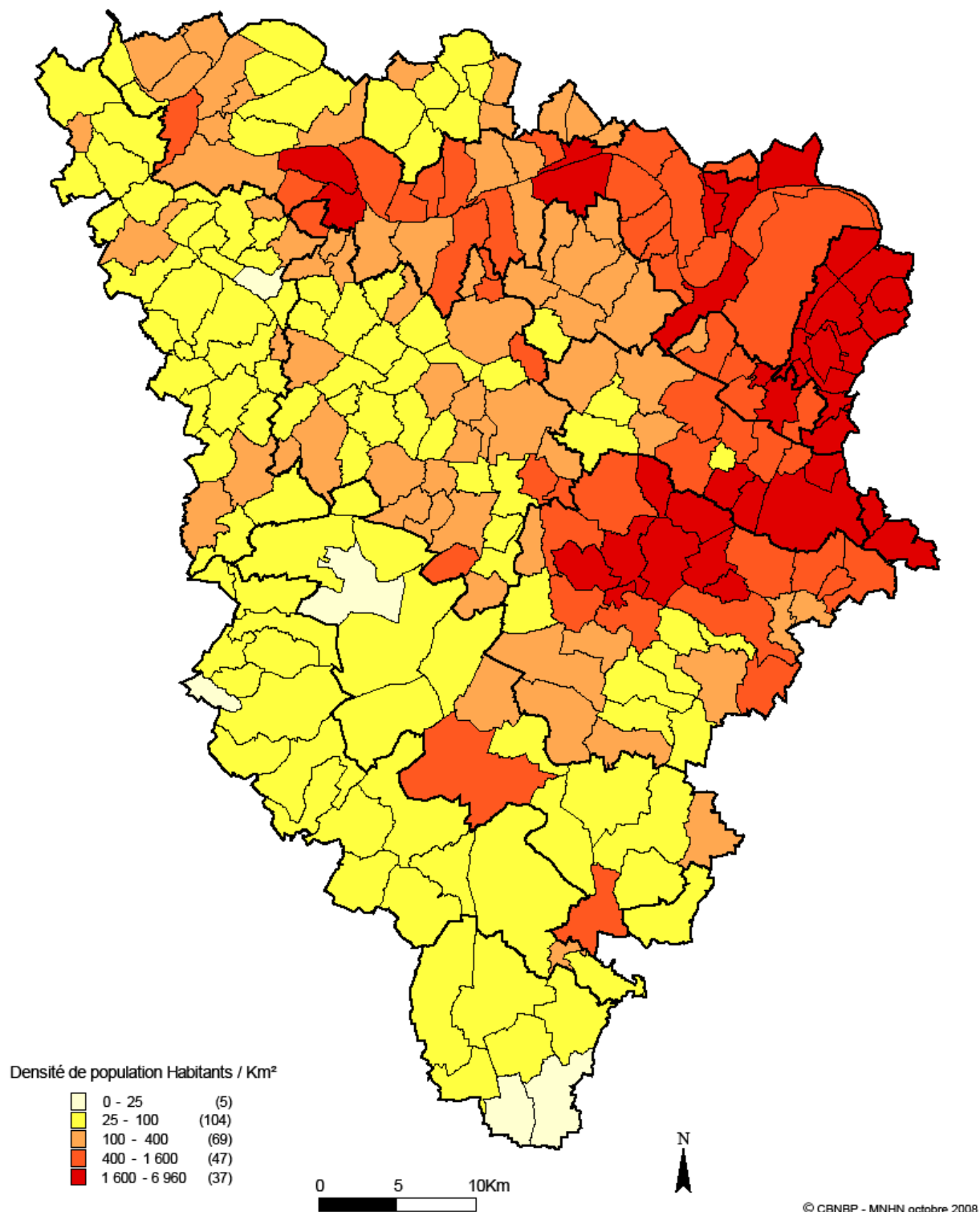
Globalement, la partie ouest du département a su conserver son caractère rural et n'a que peu souffert du boom démographique et immobilier. Ici, la densité de population ne dépasse que très localement les 100 habitants au Km<sup>2</sup>. Quelques communes présentent même moins de 25 habitants au Km<sup>2</sup>.



**Figure 7:** Evolution de l'occupation du sol de la boucle de Saint-Germain-en-Laye et de ses environs entre 1780 (carte de Cassini :1) et 2003 (© IGN). Bien que la forêt de Saint-Germain-en-Laye ait su conserver une surface importante, les bords de Seine se sont considérablement urbanisés, fragmentant considérablement les habitats naturels initialement présents. (forêt de Chatou principalement).



## Densité de population par commune



## I-1.5.2 L'agriculture

Les activités agricoles jouent un rôle fondamental dans l'expression et la subsistance de nombreux habitats et espèces végétales. Les prairies de fauche, les pâturages, les pelouses et les landes, entre autres doivent leur présence à certaines pratiques agricoles qui entretiennent ces espaces.

Le département des Yvelines présente une activité agricole très développée, principalement dans sa moitié ouest. D'un point de vue surfacique, les exploitations agricoles couvrent une surface proche de 100 000 hectares soit 43 % de la surface totale du département. La quasi-totalité de ces secteurs (95 000 hectares) représentent la Surface Agricole Utilisée (SAU). Ce chiffre est en légère régression depuis 1975 sous l'effet de l'expansion des zones urbaines principalement, mais également de la déprise de certaines terres de faible productivité (figure 8) . Ce constat se justifie par l'augmentation considérable des territoires non agricoles entre 1975 (16%) et 2000 (25%).

Les grandes cultures, majoritairement céréalières, sont largement dominantes sur l'ensemble du département (figure 9). Les surfaces agricoles liées à l'élevage et les autres exploitations telles que l'horticulture et le maraîchage représentent respectivement 7 et 3% de la SAU. Ces surfaces sont en constante diminution et risquent, à terme, de disparaître dans la majorité des cas.

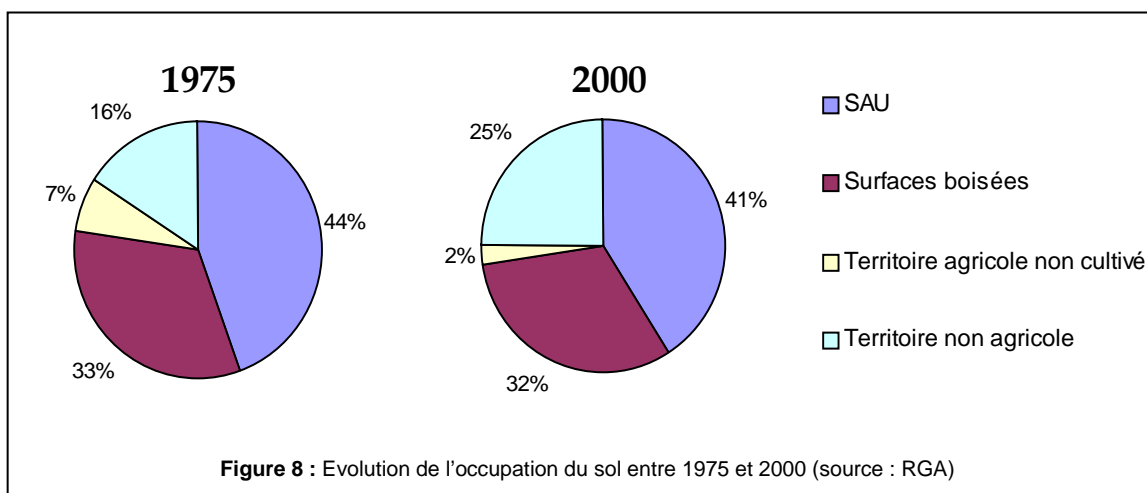


Figure 8 : Evolution de l'occupation du sol entre 1975 et 2000 (source : RGA)

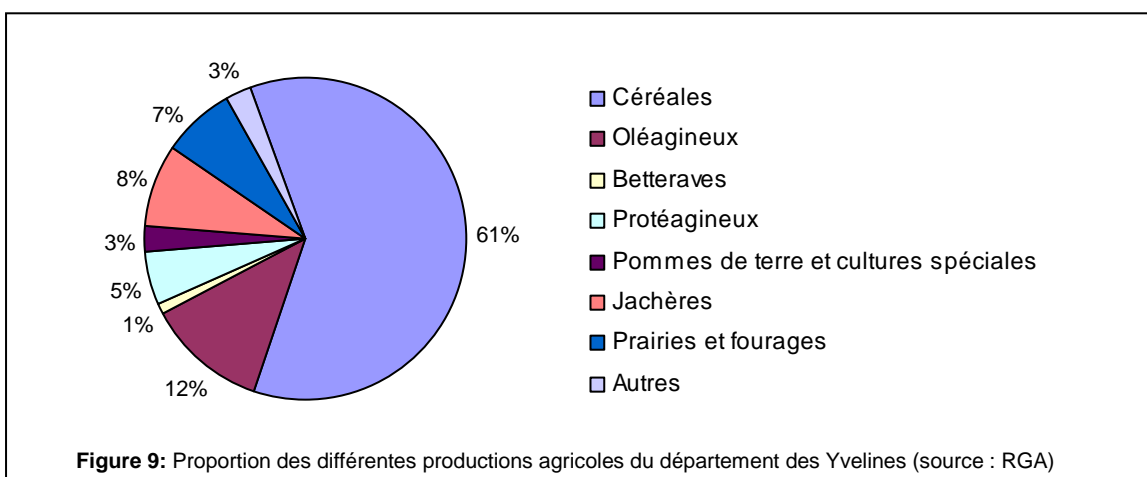


Figure 9: Proportion des différentes productions agricoles du département des Yvelines (source : RGA)

Les pratiques agricoles ont très fortement changé au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. Le développement économique, corrélé aux innovations technologiques (mécanisation, produits phytosanitaires), a entraîné une refonte quasi totale des vocations agricoles initiales du département. De nombreuses constatations méritent d'être mentionnées :

- Les exploitations agricoles sont de plus en plus grandes (multipliées par 2.5 en moyenne sur 30 ans) et le nombre d'exploitants de plus en plus faible (divisé par 2.5 en moyenne sur 30 ans).

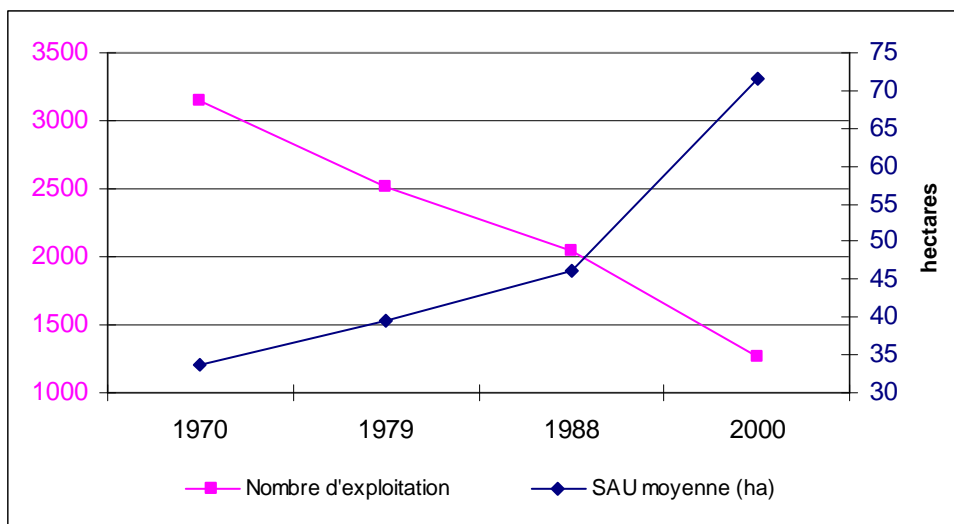


Figure 10: Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de la SAU moyenne par exploitation du département des Yvelines entre 1970 et 2000 (Source : RGA)

- Les élevages de bétail sont de plus en plus rares (tableau 1) entraînant la raréfaction et la fermeture de nombreux habitats herbacés (prairies, pâtures et pelouses principalement.). Les prairies de fauches résiduelles, fréquemmentensemencées par les fétuques favorise la disparition des prairies « naturelles » ;

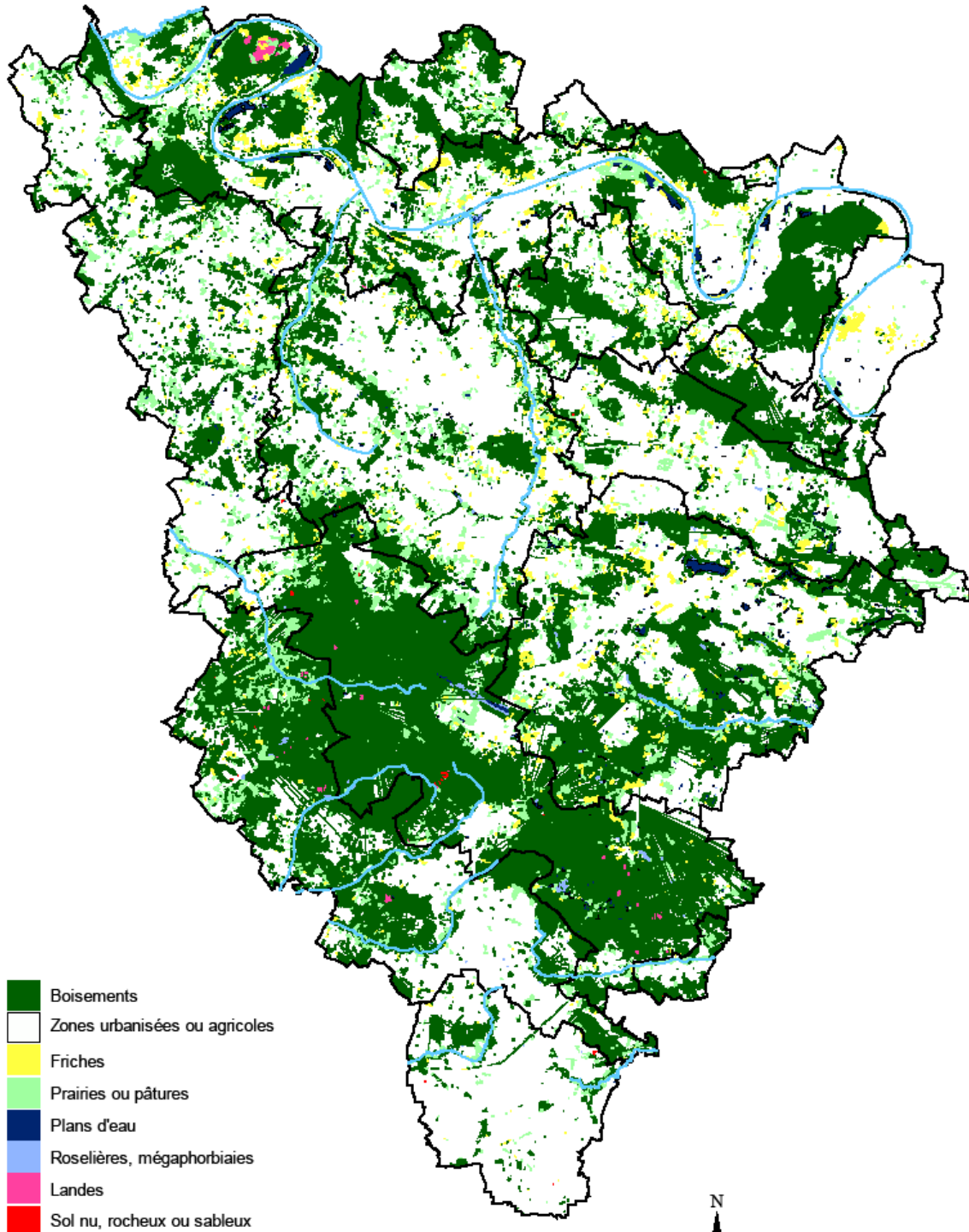
Tableau 1: Evolution des différents cheptels du département des Yvelines entre 1988 et 2000

	1988	2000	Evolution
<b>Total bovins</b>	8435	6270	-25,67%
<b>Total ovins</b>	7379	4745	-35,70%
<b>Total caprins</b>	874	648	-25,86%
<b>Total porcins</b>	1424	582	-59,13%
<b>Total équidés</b>	2337	2604	11,42%
<b>Total volailles</b>	359030	249121	-30,61%

- L'intensification des activités agricoles, l'utilisation accrue de produits phytosanitaires et d'engrais organiques et/ou minéral a entraîné la raréfaction voire la disparition de nombreuses espèces messicoles.



## Répartition géographique des grands types de formations végétales



Source: ECOMOS

0 5 10Km

© CBNBP - MNHN octobre 2008

### I-1.5.3 Les espaces forestiers

Les espaces forestiers couvrent une surface importante du département des Yvelines (Cf. carte page précédente). Avec 32 % de couverture arborée soit 73 000 hectares, le département peut être qualifié de fortement boisé car il présente un taux de boisement bien supérieur à la moyenne nationale (25%). **C'est le département Francilien le plus densément arboré.**

Ces boisements sont très irrégulièrement répartis au sein du territoire. Ils se localisent principalement sur les buttes et coteaux sableux ou autres espaces naturels impropres aux cultures. La superficie forestière du département a légèrement augmenté au cours du siècle dernier. Cette évolution résulte de la variation du bilan des défrichements et des nouveaux bois qui s'installent naturellement sur les terrains abandonnés ou après plantation.

Plusieurs grands massifs jalonnent le département. Les plus importants sont mentionnés dans le tableau 2 ci-dessous :

**Tableau 2:** liste des principaux massifs forestiers du département des Yvelines

	Surface (hectares)
<b>Forêt de Rambouillet</b>	<b>20000</b>
<b>Forêt de Saint-Germain-en-Laye</b>	<b>3532</b>
<b>Forêt de Marly</b>	<b>1701</b>
<b>Forêt de Rosny</b>	<b>1221</b>
<b>Forêt de Meudon</b>	<b>1091</b>
<b>Forêt de Versailles</b>	<b>1052</b>
<b>Forêt de Fausses-Reposes</b>	<b>635</b>
<b>Forêt de Port-Royal</b>	<b>529</b>
<b>Forêt de Bois-d'Arcy</b>	<b>478</b>
<b>Forêt de Beynes</b>	<b>435</b>
<b>Forêt de l'Hautil</b>	<b>390</b>
<b>Forêt de Moisson</b>	<b>368</b>

### I-1.5.4 Les espaces naturels statutaires

De nombreux espaces naturels bénéficient, dans le département, d'un statut de protection particulier (Cf. cartes p. 26 et 27). Divers statuts existent à l'échelle départementale, régionale et nationale. Nous pouvons, dans un premier temps, discerner trois groupes principaux :

#### **1. Les espaces soumis à des mesures de protection stricte :**

- **Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) :** ce classement est proposé par l'Etat et soumis à enquête publique. La lourdeur de la procédure limite le classement aux cas où les enjeux sont d'envergures nationales et justifient une protection forte assortie d'un plan de gestion et de moyens d'Etat en personnel et en finance. Un seul site bénéficie de ce statut à l'échelle départementale. Il s'agit des étangs de Saint-Quentin-en-Yvelines, créés le 20/03/1986.



- **Les Réserves Naturelles Régionales (RNR)** : instaurées par la loi de démocratie de proximité de février 2002, viennent se substituer aux Réserves Naturelles Volontaires (RNV). Les nouvelles Réserves sont désormais créées par le conseil régional et soumises à l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). Dans le département, trois sites bénéficient de ce statut de protection : le domaine d'Ors à Chateaufort , la boucle de Moisson et les étangs de Bonnelles.
- **Les Réserves Biologiques Domaniales (RBD)** : ce sont des secteurs forestiers publics, proposés par l'ONF, et dont le statut est arrêté par les ministères de tutelles de cet organisme, après avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN). Il en existe deux types. La première (Réserve biologique domaniale dirigée :RBD) a pour objet la préservation d'espèces et/ou d'habitats dont la gestion nécessite des mesures appropriées telles certaines tourbières du massif de Rambouillet. La seconde (Réserve biologique domaniale intégrale : RBI) a pour vocation, la conservation des parcelles sans gestion, afin de reconstituer des forêts naturelles.
- **Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB)** : ces sites ont été codifiés par la loi de 1985 sur la protection de la nature dans le but de protéger des milieux naturels nécessaires à la survie d'espèces protégées et/ou contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre. A l'initiative du préfet, le projet est ensuite soumis à avis consultatif des organismes concernés. Un site départemental bénéficie de ce statut, il s'agit du « Bout du monde » sur la commune d'Epône, créé le 22/08/1990.
- **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)** : la loi du 18 juillet 1985 a donné compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Dans ce cadre, le département des Yvelines a mis en place un Schéma départemental des Espaces Naturels, adopté le 24 Juin 1994 et mis à jour le 16 Avril 1999. Celui-ci vise à «préserver et valoriser la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels ». Suivant ce schéma, le département met en œuvre une politique d'acquisition d'espaces naturels remarquables. Ces sites sont alors voués à être protégés et ouverts au public. Cette politique environnementale est financée par une taxe départementale (TDENS) et menée en concertation avec de nombreux acteurs du territoire (Communes, PNR, intercommunalités, associations...). A ce jour, 64 sites sont classés. Ils représentent une surface de 2755 hectares et se composent à 88% d'espaces forestiers. Ces sites sont irrégulièrement répartis sur l'ensemble du département et se concentrent majoritairement dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (Cf. carte page 25).
- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC du réseau NATURA 2000)** : issues de la directive européenne « Habitat » du 21 mai 1992, elles correspondent à des « sites d'intérêt communautaire (SIC) » destinés à être protégés en raison de leur qualité, de leur rareté ou de leur fragilité sur le plan de la faune, de la flore et des habitats naturels. Les propositions de sites, effectuées à l'échelle régionale, sur proposition des préfets

sont par la suite étudiées et validées par une commission européenne. A ce jour, 6 sites bénéficient de ce statut de protection (Cf. tableau ci-dessous)

**Tableau 3:** liste des sites d'intérêt communautaire du département des Yvelines relatif à la flore

N° du site	Nom du site	Type*
FR1100796	FORÊT DE RAMBOUILLET	SIC/pSIC
FR1100797	COTEAUX ET BOUCLES DE LA SEINE	SIC/pSIC
FR1100803	TOURBIERES ET PRAIRIES TOURBEUSES DE LA FORÊT D'YVELINES	SIC/pSIC
FR1102013	CARRIERE DE GUERVILLE	SIC/pSIC
FR1102014	VALLEE DE L'EPTÉ FRANCIENNE ET SES AFFLUENTS	SIC/pSIC
FR1102015	SITES CHIROPTERES DU VEXIN FRANCAIS	SIC/pSIC

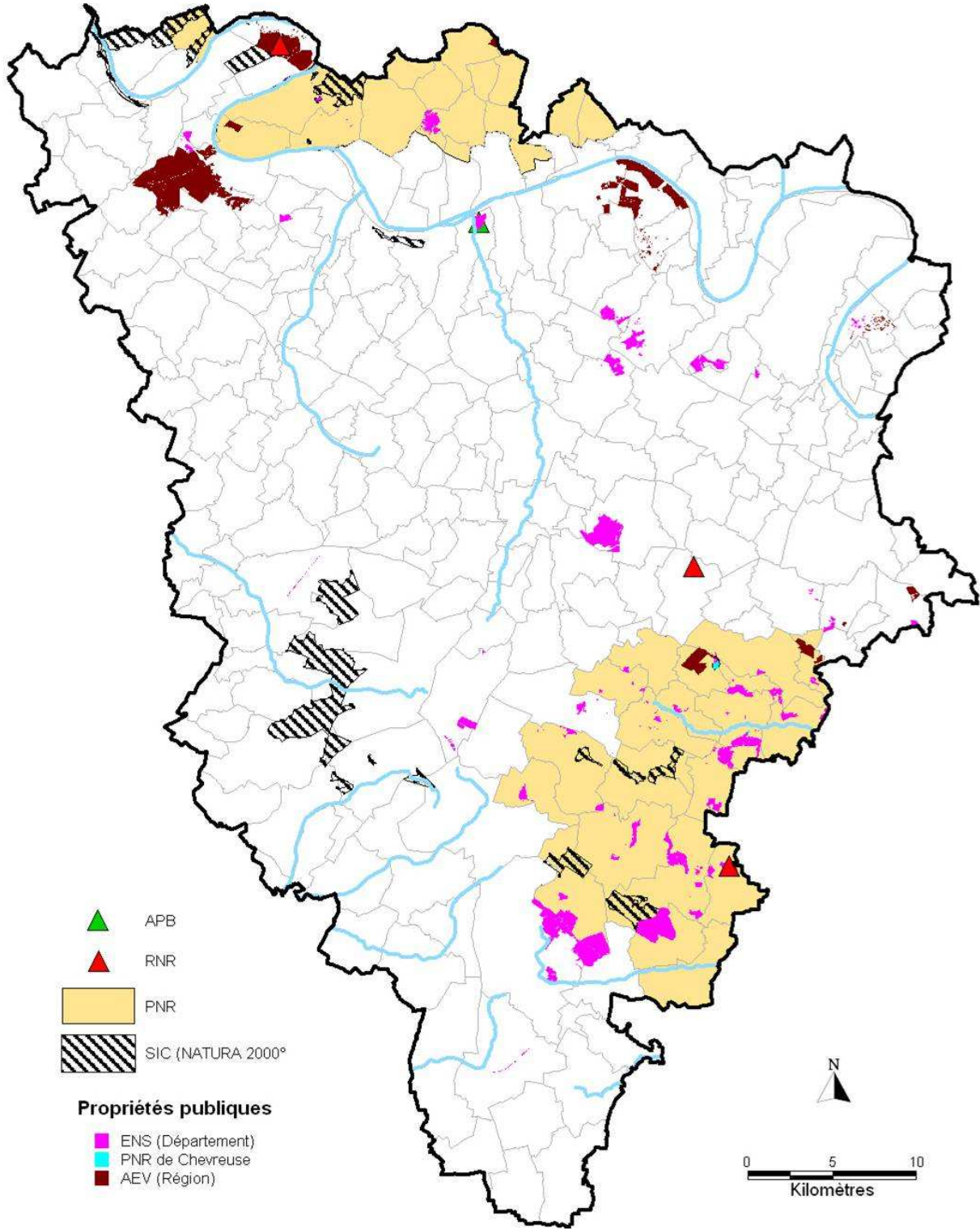
## **2. Les territoires à statuts particuliers :**

- **Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) :** Les PNR ont été créés en France par un décret en date du 1er mars 1967. Le territoire d'un PNR est classé par décret du premier ministre pour une période de 12 ans renouvelable. La création d'un parc nécessite une labellisation par l'État, et doit concerner un territoire remarquable d'un point de vue naturel, paysager, historique et culturel. Sur le département, deux PNR ont été désignés : Le PNR de la Haute vallée de Chevreuse qui regroupe actuellement 21 communes et le PNR du Vexin français à cheval sur les départements des Yvelines (17 communes concernées) et du Val d'Oise (77 communes).

## **3. Les zones d'inventaires :**

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : l'inventaire des ZNIEFF a été lancé en 1982 à l'initiative du ministère en charge de l'environnement. Il s'agit d'un inventaire scientifique dépourvu de valeur juridique directe : les ZNIEFF ne constituent pas un outil de protection de la nature, elles ont pour finalité de fournir à tous les acteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire des éléments techniques fiables. Elles constituent en cela le principal outil de connaissance du patrimoine naturel à l'échelle nationale. Une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur pour lequel des experts ont identifié des éléments rares, protégés ou menacés du patrimoine naturel. On distingue deux types de ZNIEFF : **les ZNIEFF de type I** qui comportent des espèces ou des habitats naturels remarquables et caractéristiques de la région, qualifiés de déterminants et les **ZNIEFF de type II** qui correspondent à des ensembles naturels, souvent de grande superficie, riches et peu modifiés, ou présentant de fortes potentialités biologiques ou écologiques.

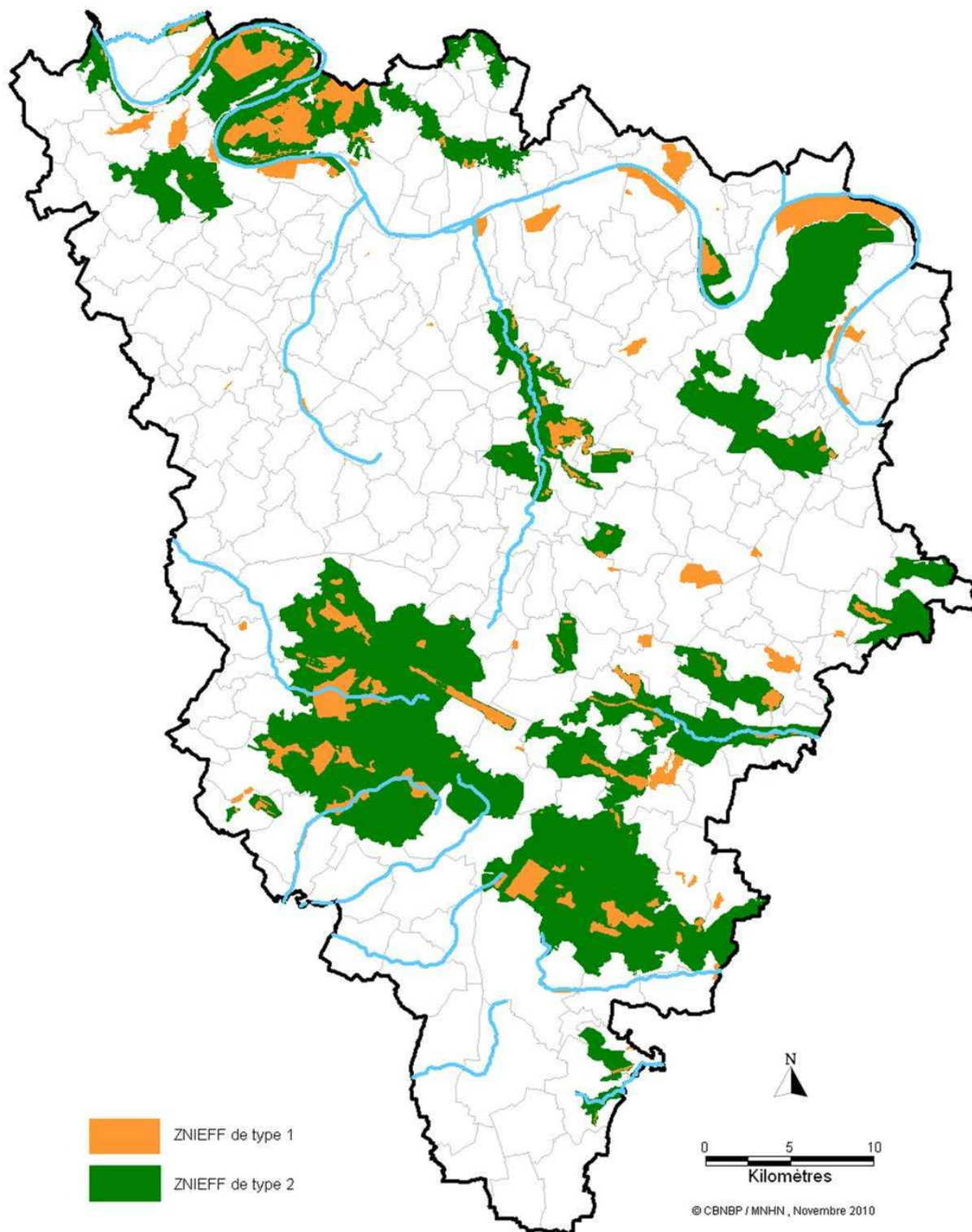
## Zones protégées et territoires à statut particulier concernant la flore du département des Yvelines (78)



© CBNBP / MNHN , Novembre 2010



## les ZNIEFF du département des Yvelines (78)



## I-1.6 – Les petites régions naturelles

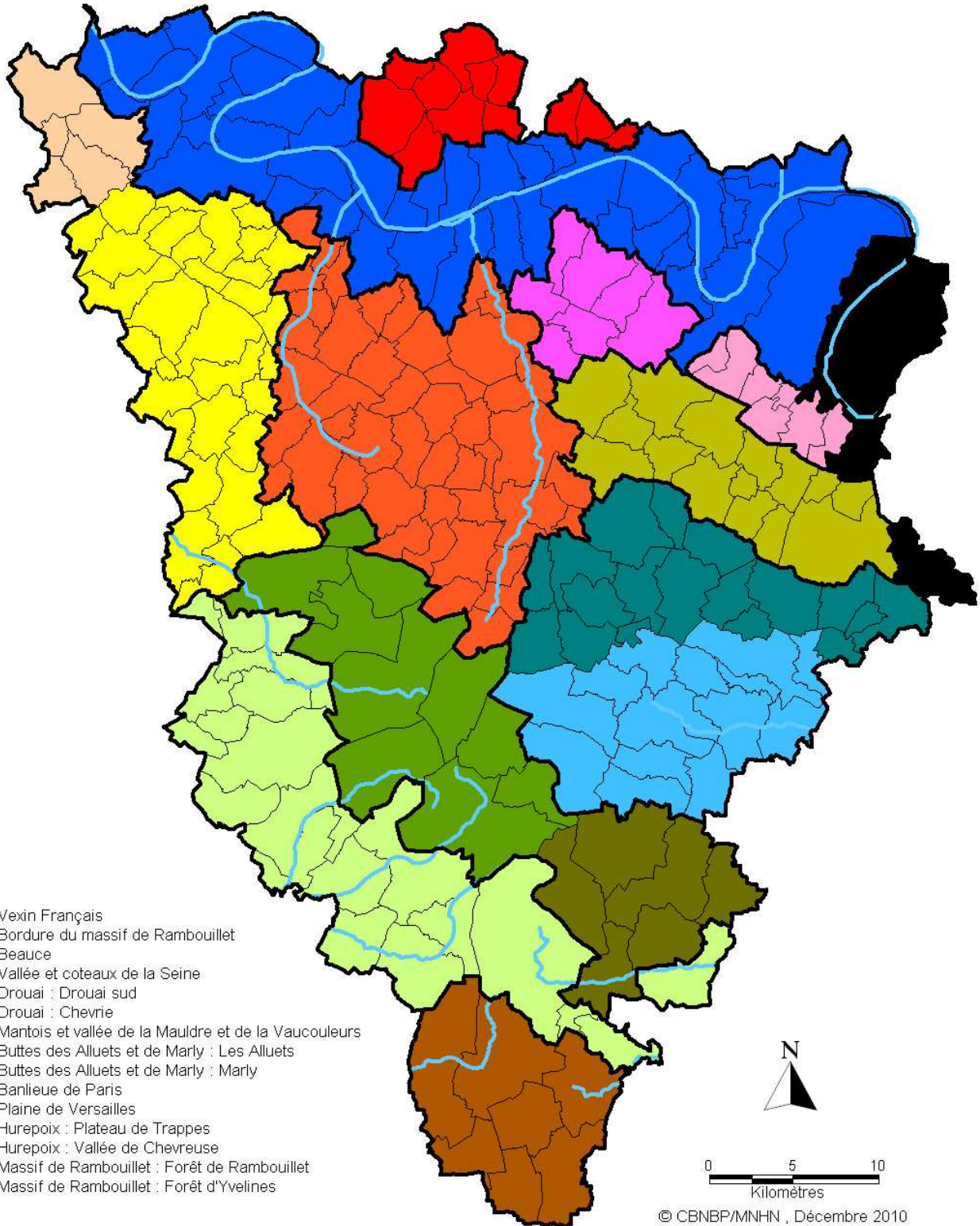
### I-1.6.1 Présentation

Les divers documents recueillis relatifs aux « petites régions naturelles » du département des Yvelines se révèlent assez divergents, aussi bien dans leur délimitation que dans leur dénomination. C'est pourquoi nous avons établi notre propre zonage sur des bases géologiques, géomorphologiques et pédologiques qui nous paraissent les plus pertinentes pour la flore. Les Coupes géologiques présentées dans les figures 11, 12 et 13 permettent de caractériser ces entités géographiques.

Suivant ces critères, 11 unités géographiques « homogènes » ont été distinguées (Cf. carte p.29) avec l'aide de Gérard ARNAL. Certaines d'entre elles ont fait l'objet de subdivisions lorsque des divergences locales apparaissaient au sein de ces ensembles (taux d'urbanisation principalement).

La délimitation choisie pour établir ces petites régions naturelles est celle des limites communales. Ce choix permet d'établir plus facilement des synthèses floristiques mais pose un problème de délimitation précise des différentes régions sur leurs marges. Certaines communes possèdent donc des caractéristiques locales qui les rattacheraient logiquement à une petite région naturelle voisine. Nous avons ainsi, par exemple, rattaché la commune de Bazainvilliers à la région du Drouai alors qu'elle possède, dans sa partie est, une forêt acidiphile sur sables stampien qui se rattacherait logiquement au massif de Rambouillet voisin.

## Les petites régions naturelles du département des Yvelines (78)



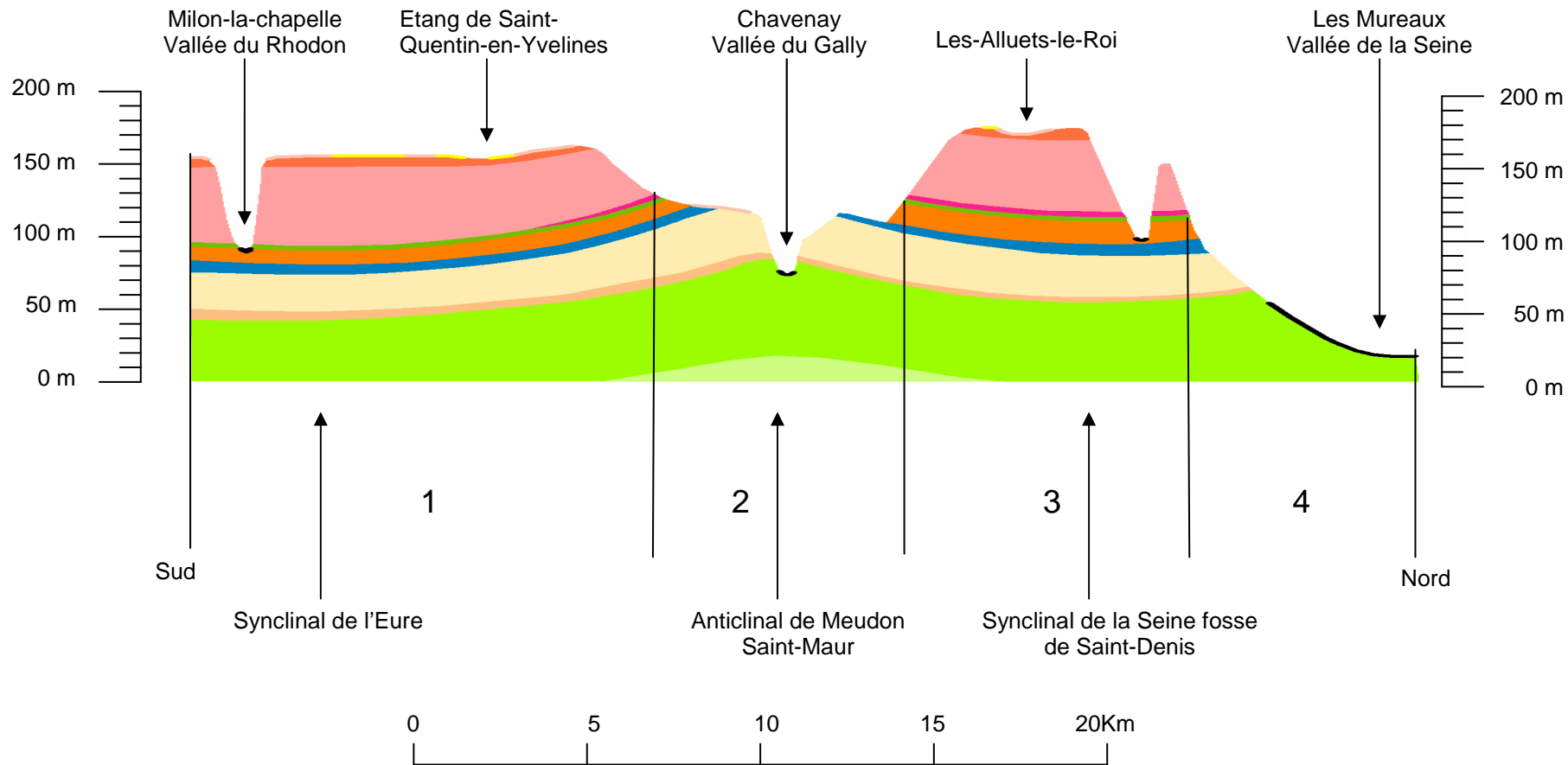


Figure 11 : Coupe géologique simplifiée de la vallée du Rhodon à la vallée de la Seine

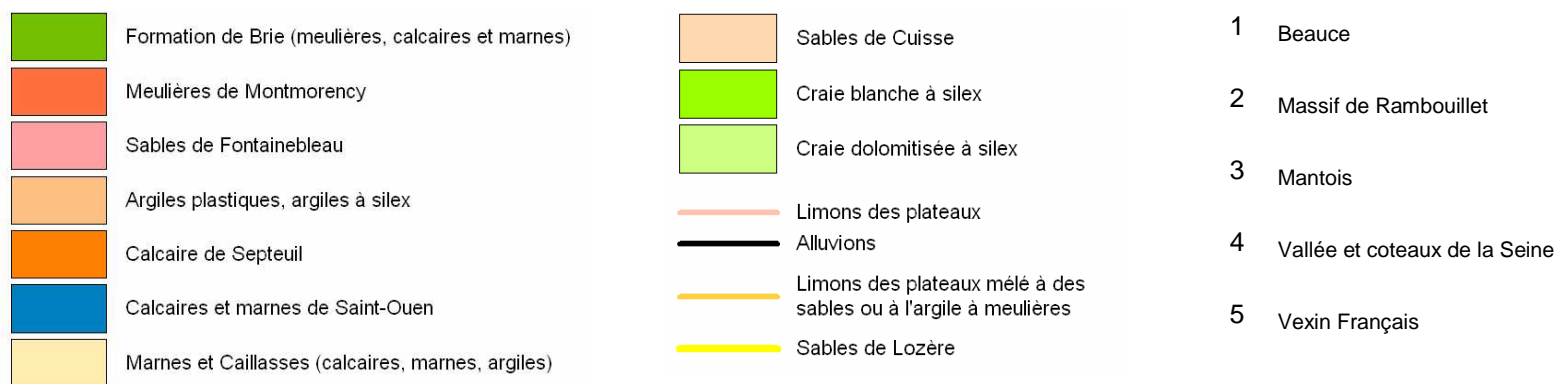
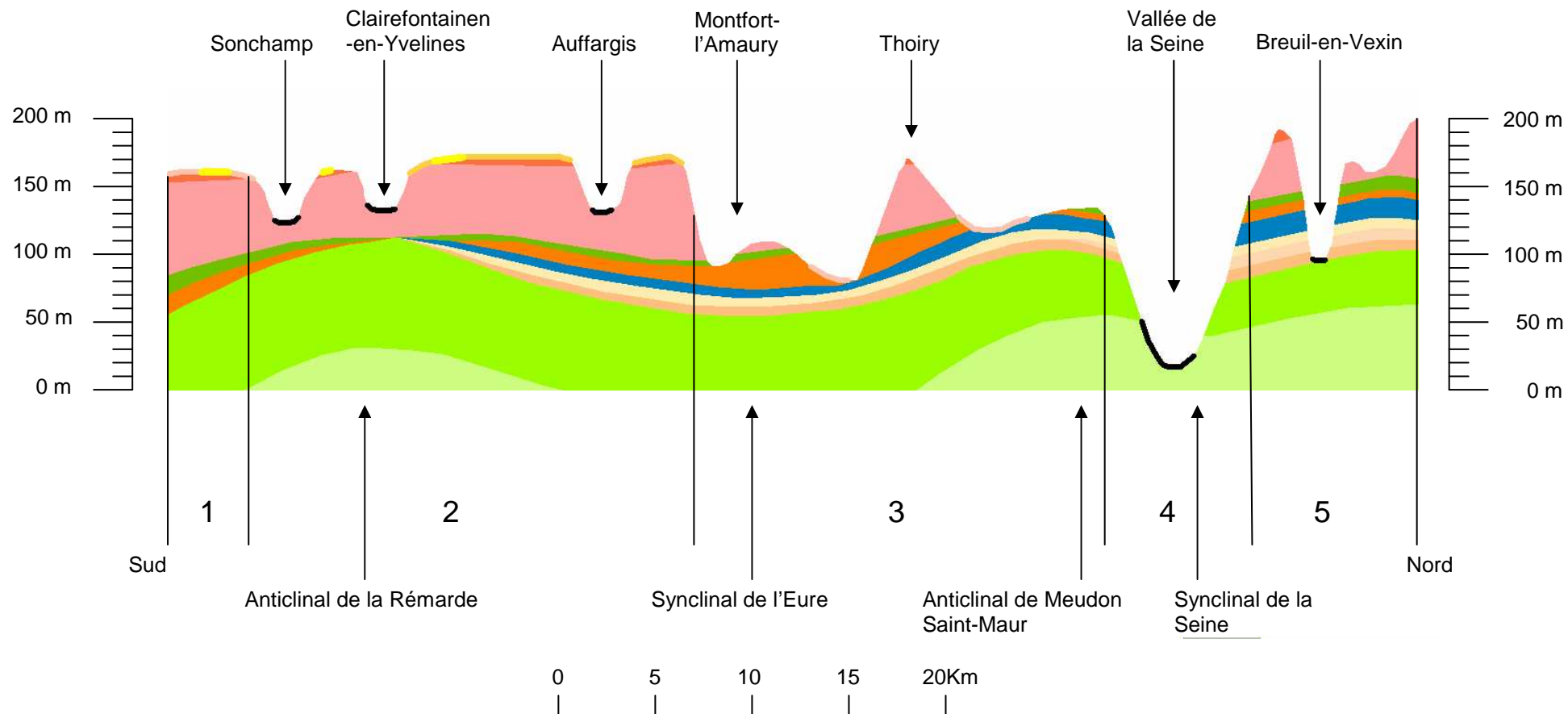


Figure 12 : Coupe géologique simplifiée de la Beauce au Vexin



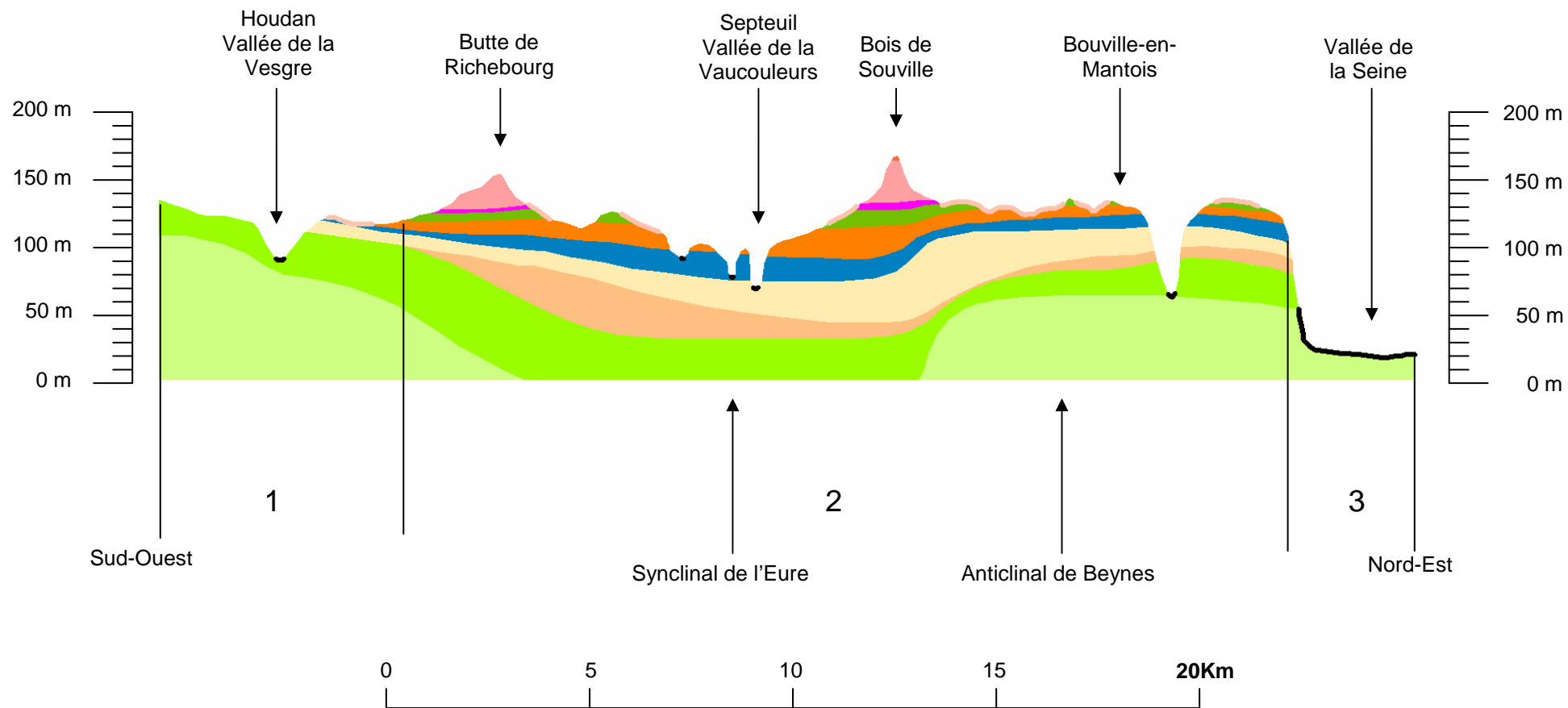


Figure 13 : Coupe géologique simplifiée de la vallée de la Vesgre à la vallée de la Seine

# Le Vexin Français



## Présentation

Superficie : 72 Km<sup>2</sup>  
Population : 10 500 habitants  
Densité de population : 146 Hab/km<sup>2</sup>  
Communes : 13

## Relief et Géologie (Cf. figure 12 p.26)

Le Vexin Français est une vaste zone géographique s'étalant du département des Yvelines au sud au département de l'Oise au nord. Il s'agit d'un territoire à dominante agricole entrecoupé par des « buttes témoins » boisées qui dominent la région Ile-de-France. Le Vexin est réputé pour les multiples événements tectoniques qui ont modelé et diversifié ce territoire (plissements, failles...).

Le Vexin « Yvelinois » correspond à l'extrémité méridionale du Vexin Français. Il se caractérise par une topographie marquée pour la région (Fig. 14) qui permet la mise à jour de l'ensemble des couches sédimentaires du Tertiaire Parisien ainsi que les craies blanches à silex du secondaire. Cette diversité géologique a favorisé l'exploitation de nombreux matériaux souterrains :

- le Gypse des buttes de l'Hautil. Anciennement exploitées par des carrières souterraines, elles ont donné lieu à de nombreux effondrements et fontis qui bouleversent le plateau sommital. Ces effondrements ont permis la création de nombreuses mares ;
- Les argiles sparnaciennes et le Calcaire de Guitrancourt. De très bonne qualité, ce dernier a été utilisé à Paris pour la statuaire des ponts d'Iena et de l'Alma ;
- Les meulières de Beauce de l'Hautil ont été activement exploitées pour garnir les parements de la tranchée du chemin de fer partant de la gare Saint-Lazare.

CBNBP/MNHN © J.WEGNEZ

Les buttes sableuses, d'Arthies par exemple, culminent à une hauteur supérieure à 200m et correspondent au point culminant du département. Elles sont recouvertes de massifs forestiers importants qui tranchent avec les terres agricoles voisines. Ces buttes sont entrecoupées par les vallées agricoles profondes du Montcient et de ces affluents qui mettent à jour, en fond de vallée, les craies blanches du secondaire.



Figure 14 : Paysage du Vexin Yvelinois (Brueil-en-Vexin)

## Végétation et caractéristiques biogéographiques

L'hétérogénéité stratigraphique forte du Vexin « Yvelinois » favorise l'expression d'habitats naturels diversifiés. On y observe ainsi, aussi bien des habitats acidiphiles, sur les buttes sableuses que des habitats neutrophiles sur les coteaux calcaires. Ces habitats se diversifient encore par un gradient hydrique fort allant des plus xérophiles sur les pentes exposées au sud (sur sables et calcaires) aux plus hygrophiles sur marnes ou alluvions.

Quelques habitats naturels « rares » en Ile-de-France s'expriment particulièrement bien sur ce territoire et caractérisent ainsi cette zone géographique. On peut citer à titre d'exemple :

- **Les Hêtraies-chênaies acidiphiles à houx et myrtille** (*Vaccinio-Quercetum* *petraeae* : 41.122 / 9120-2, Fig. 15) qui s'observent sur la partie sommitale des buttes et représentent les plus beaux exemples franciliens,
- **Les Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine** (*Sphagno-Alnion glutinosae* : 44.A1 / 91D0\* / ZNIEFF, Fig. 16). Cet habitat se localise principalement en pente faible, sur les versants des buttes sableuses, au niveau de suintements d'eaux acides résultant du contact géologique entre une assise acide et perméable (sables de Fontainebleau) et une assise imperméable elle aussi plutôt acide (argiles). On observe fréquemment quelques espèces remarquables telles que *Osmunda regalis* L. (Osmonde royale) et *Carex laevigata* Sm. (Laîche lisse).

D'un point de vue spécifique, aucune espèce n'est strictement typique du Vexin. On y observe néanmoins un cortège d'espèces acidiphiles diversifié, strictement confiné au massif de Rambouillet et au Vexin tel que *Carex laevigata* Sm.

Une espèce très rare dans la région se trouve fréquemment sur les hauteurs des buttes sableuses. Il s'agit de la myrtille sauvage qui forme des peuplements denses dans les sous-bois de certaines Hêtraies (Fig. 15).

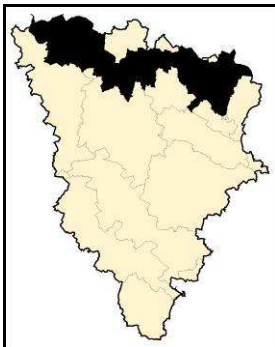


**Figure 15:** Chênaies acidiphile à Myrtilles  
(*Vaccinio-Quercetum*)



**Figure 16:** Boulaie pubescente tourbeuse de plaine  
(*Sphagno-Alnion glutinosae*)

# Vallée et coteaux de la Seine

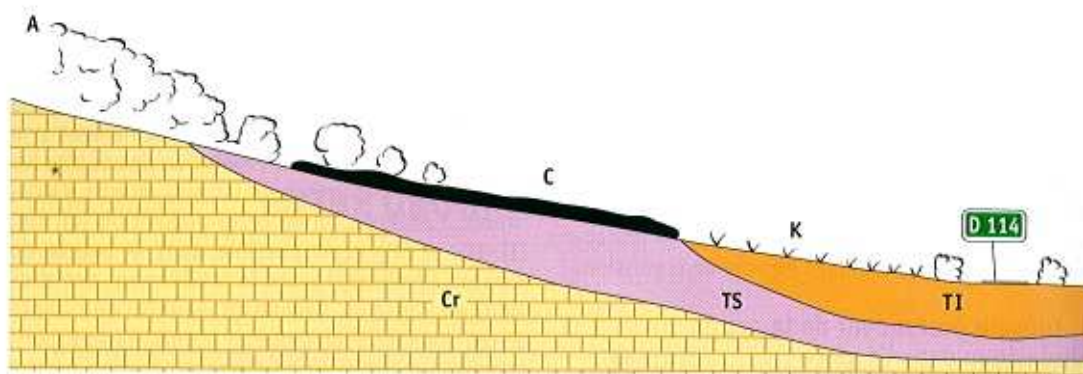


## Présentation

Superficie : 402 Km<sup>2</sup>  
Population : 120 000 habitants  
Densité de population : 298 Hab/km<sup>2</sup>  
Communes : 45

## Relief et Géologie (Cf. figure 11-13 p.25-27)

La vallée de la Seine correspond à une entaille profonde au sein des terrains tertiaires parisiens. Voilà plus de deux millions d'années que la Seine sculpte les paysages du nord « Yvelinois ». Elle y a formé une succession de méandres (boucles de la Seine) qui ont dégagé de grands espaces de dépôts alluvionnaires et façonné localement des falaises crayeuses abruptes. Ces alluvions, réparties en différentes terrasses, sont majoritairement constituées de sables. Elles occupent les bords convexes des boucles et s'étirent de part et d'autre du département sur une surface conséquente (Cf. carte page 17). On distingue principalement une terrasse supérieure, décalcifiée, recouverte partiellement par une terrasse plus récente formée de sables calcarifères (Fig. 17). Cette stratification favorise l'expression d'habitats singuliers (Cf. ci-dessous).



**Figure 17:** Coupe géologique des alluvions sableuses de la Seine à hauteur de la boucle de Moisson. Cr : Craie, TS : Terrasse supérieure et TI : Terrasse Inférieure (D'après Bournérias et al. 2003)

L'action érosive de la Seine corrélée au plissement géologique accentué (Anticlinal de Meudon Saint-Maur, brachyantical de Saint-Illiers-la-Ville), a permis l'affleurement de l'ensemble des couches géologiques du Tertiaire ainsi que les craies à silex du mésozoïque (Secondaire). Ces formations géologiques, observables principalement au niveau de la forêt de Rosny ainsi que sur certains coteaux de la Seine prennent localement l'aspect de falaises crayeuses (Pinacles), réparties sur les bords concaves de la Seine à hauteur de la boucle de Moisson (Fig. 18).



**Figure 18** : Vue de la boucle de Moisson depuis un pinacle de Bennecourt.

Le relief de cette région naturelle est très accentué. Les buttes sableuses oligocènes de l'Hautil et d'Hannecourt par exemple, hautes de plus de 190 mètres dominant la Seine de près de 170 mètres.

La diversité géologique de cette région a favorisé l'extraction minière de nombreux matériaux dont les plus exploités ont été :

- Les graves alluvionnaires : utilisées pour les chemins de fer, le béton ou encore les enrobages routiers, elles ont été massivement exploitées le long de la Seine. L'extraction de ces matériaux a façonné de nombreux plans d'eau dont les plus importants se localisent dans les boucles de Moisson, Guernes et de Verneuil.
- La craie sennonienne et lutétienne : Il existe encore quelques carrières à ciel ouvert qui ont formé des entailles impressionnantes de craie, d'une hauteur supérieure à 50 mètres. Anciennement exploitées pour la construction, notamment celle de la collégiale de Mantes, elles ont principalement été exploitées par les cimentiers.

## Occupation du sol, végétation et caractéristiques biogéographiques

La vallée de la Seine est très fortement urbanisée, particulièrement dans la moitié est. Elle compte près de 300 habitants par km<sup>2</sup>. Cette densité s'accroît sur les rives du fleuve où la majorité des villes se sont implantées.

Les espaces boisés occupent une surface importante. Ils se localisent principalement sur les alluvions des boucles de Saint-Germain-en-Laye, de Guernes, de Moisson ainsi que le long de la vallée de l'Epte où ils forment des boisements de grande ampleur. On retrouve également de grands massifs forestiers sur les coteaux crayeux abrupts (de Jeufosse à Port-Villez) ainsi que sur les buttes oligocènes de l'Hautil et d'Hannecourt. Enfin, la forêt de Rosny occupe une place importante, au niveau des affleurements crayeux liés à l'anticlinal de Meudon, particulièrement marqué ici. Ailleurs, les zones urbaines et les grandes cultures

céréalières occupent une place prédominante. Quelques boisements viennent piqueter les vastes étendues agricoles. Localement, des pelouses calcaires occupent les coteaux de la vallée. Les plus beaux éléments se localisent principalement sur le quart ouest du département. Enfin, l'exploitation des alluvions dans la boucle de Moisson a favorisé l'implantation de grands secteurs landicoles atypiques dépourvus de la bruyère cendrée et composés d'un cortège floristique riche en espèces calcicoles.

D'un point de vue floristique et écosystémique, la vallée de la Seine représente très certainement l'une des zones géographiques les plus caractéristiques et exceptionnelles des Yvelines et de la région Ile-de-France. En effet, la diversité des couches sédimentaires a favorisé l'expression d'habitats naturels très diversifiés dont de nombreux représentent les uniques stations du département. L'expression de ces habitats expliquent les nombreuses espèces caractéristiques de cette région dont une est endémique de la vallée de la Seine (*Viola hispida* Lam. (Violette de Rouen : Figure 19). Cette espèce est cependant présumée disparue du département.

Parmi les habitats et espèces végétales les plus exceptionnelles et caractéristiques de cette zone géographique, nous pouvons citer :

- **Les pelouses sablo-calcaires pionnières ouvertes** (*Sileno conicae-Cerastion semidecandri* : 34.12 / 6120\* / ZNIEFF) et fermées (*Armerionion elongatae* : 34.342 / 6210\*). Elles se localisent sur les alluvions sablo-calcaires de la Seine (terrasse inférieure, Fig. 20). Ces habitats, dynamiquement reliés, présentent un intérêt floristique remarquable à l'échelle régionale et nationale. Ils se répartissaient historiquement sur l'ensemble de la vallée. Cependant, l'expansion urbaine et l'extraction minière de ces alluvions ont considérablement fragmenté ces habitats qui se composent de nombreuses espèces uniquement observables dans la vallée de la Seine. Bien que nombre d'entre elles ont fortement régressé, il est encore possible de rencontrer *Silene otites* L. (Silène à oreillettes), *Artemisia campestris* L. (Armoise champêtre), *Scilla autumnalis*, *Trifolium scabrum*, *Carex praecox* et *Lepidium heterophyllum*. Les plus beaux exemples relictuels de ces habitats se localisent dans la boucle de Moisson, dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye ainsi qu'au Mureaux dans le Bois de « Saint-Vincent. ».
- **Les pelouses marnicoles** (*Tetragonolobo maritimi-Mesobromenion erecti* : 34.324 / 6210\*) sur les argiles plastiques. On y observe occasionnellement *Gentianella germanica* Willd. (Gentianelle d'Allemagne), espèce caractéristique des coteaux de la Seine
- **Les pelouses calcicoles xérophiles** (*Xerobromion erecti* : 34.332 / 6210\* / ZNIEFF, Fig. 19) sur les corniches ou pentes crayeuses particulièrement sèches des falaises de la Seine. Le cortège floristique de cet habitat est ici, particulièrement exceptionnel. On y observe une multitude d'espèces à caractère méridional strictement limitées au quart ouest des coteaux de la Seine. On peut citer les espèces telles que *Astragalus monspessulanus* L. (Astragale de Montpellier), *Ononis pusilla* L. (Bugrane naine), *Sesleria caerulea* Ard. (Seslérie bleuâtre), *Allium sphaerocephalon* L. (Ail à tête ronde), *Fumana procumbens* Dunal (Fumana couché), *Hornungia petraea*, *Helianthemum oelandicum*, *Herminium monorchis* et *Euphorbia seguieriana* entre autres.



Figure 19 : Pelouse calcicole xérophile à *Helianthemum oelandicum*, Bennecourt.



Figure 20 : Pelouse sablo-calcaire à *Armeria arenaria*, Les Mureaux.

- **Les frênaies de ravins à Scolopendre** (*Polysticho setiferi-Fraxinion excelsioris* : 41.4 9180\* / ZNIEFF) des coteaux boisés exposés au nord. Cet habitat présent ailleurs sur le département est ici d'une intégrité floristique remarquable.
- **Les chênaies pubescentes à Garance voyageuse** (*Quercion pubescenti-sessiliflorae* : 41.71 / ZNIEFF). On y observe *Anthericum ramosum* L. (Phalangère rameuse), *Digitalis lutea*, *Cardaminopsis arenosa* et *Filipendula vulgaris* Moench (Filipendule vulgaire).
- **Les falaises et parois calcaires naturelles** à *Asplenium trichomanes* et *A. rutamuraria* (*Kerneria saxatilis-Potentillion caulescentis* : 62.1). Cet habitat s'observe particulièrement sur les corniches et falaises crayeuses de la boucle de Moisson. On y observe entre autre *Stipa pennata* L. (Stipe penné) et *Melica ciliata* L. Mélique cilié).
- **Les végétations adventices des cultures extensives sur sol neutro-alkalins** (*Caucalidion lappulae* : 82.2, Fig. 22). Les plus beaux exemples Yvelinois de cet habitat se localisent dans la moitié Ouest de la vallée de la Seine. Ils forment des paysages magnifiques appréciés des impressionnistes et composés de nombreuses espèces messicoles.

CBNBP/MNHN © J.WEGNEZ



Figure 21 : Mégaphorbiaie eutrophe à Cuscute d'Europe.

CBNBP/MNHN © J.WEGNEZ



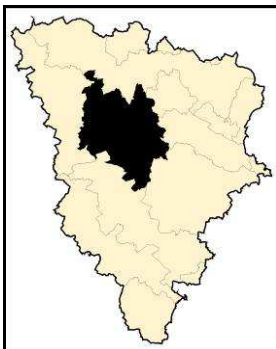
Figure 22 : Champ de messicole, Limetz-Villez

Toutes les espèces précédemment citées sont géographiquement restreintes à cette petite région naturelle. Il est donc évident que la vallée de la Seine présente un patrimoine remarquable à l'échelle régionale qu'il conviendrait de préserver au mieux.

Il existe également d'autres espèces strictement confinées à la vallée de la Seine observables dans d'autres milieux naturels. On peut citer, parmi les plus remarquables : *Sisymbrium supinum* L. (Sisymbre couché) dans les carrières ou autres gravières et *Cuscuta europaeum* L. (Grande cuscute, Fig. 21) sur les rives de la Seine, au sein de mégaphorbiaies eutrophes à Ortie (*Urtica dioïca*).



# Le Mantois



## Présentation

Superficie : 287 km<sup>2</sup>

Population : 57 400 Habitants

Densité de population : 200 Hab/km<sup>2</sup>

Communes : 48

## Relief et Géologie (Cf. figure 12 p.26)

Le Mantois correspond à une vaste zone géographique qui s'étend de la vallée de la Vaucouleurs à l'ouest à la vallée de la Mauldre à l'est. Il est délimité au sud par le massif de Rambouillet et au nord par les coteaux de la Seine.

Ce territoire se caractérise comme un vaste plateau traversé de part en part, suivant un axe sud-est / nord-ouest, par une butte sableuse oligocène: la Butte du bois de Souville, Thoiry et Beynes, et délimité au sud par les buttes de Richebourg et des Quatres pilliers, prémices du massif de Rambouillet. Ces buttes culminent à une altitude de 178 mètres, faisant affleurer ponctuellement les argiles à meulière sur la partie sommitale.

Ailleurs, les terrains superficiels sont dominés par un placage limoneux de grande ampleur qui a favorisé le développement des activités agricoles, particulièrement des grandes cultures céréalières. Ailleurs, les marnes et le calcaire de Septeuil et de Saint-Ouen dominent les plateaux et petites vallées Mantais. La vallée de la Mauldre, située au niveau de l'anticlinal de Beynes tranche quelque peu avec le reste de la région. En effet, les marnes et calcaires lutéliennes, les argiles plastiques sparnaciennes et les craies blanches campaniennes (d'ère secondaire) affleurent sur les versants de la vallée. La vallée de la Vaucouleurs semble moins influencée par l'anticlinal de Beynes.

Localement, l'anticlinal de Beynes est particulièrement marqué. Il forme, à Beynes, un « dôme » qui est exploité pour le stockage de gaz dans différentes couches géologiques aquifères.

## Occupation du sol, végétation et caractéristiques biogéographiques

Le Mantois reste une zone agricole assez faiblement peuplée. La vallée de la Mauldre souffre d'une urbanisation plus prononcée, conséquence directe de l'influence de la capitale et de la ligne de chemin de fer qui la longe.

D'un point de vue écosystémique, les boisements occupent une place limitée. Ils se localisent principalement sur les terres impropres aux cultures. On trouve ainsi des forêts acidiphiles (Hétraies-Chênaies à chèvrefeuille) sur les buttes sableuses et des forêts neutroclines (Frênaies-chênaies à mercuriale et Hétraies-chênaies à laïche glauque) sur les coteaux marno-calcaires des vallées. Ailleurs, ils prennent la forme de petits bosquets dispersés au sein des cultures (Fig. 23). Ces derniers, souvent dégradés, peuvent néanmoins

s'assimiler à des zones de refuges ou des points relais pour quelques espèces végétales et animales.

Les pâtures et prairies sont assez fréquentes, elles se localisent principalement sur la marge méridionale ainsi que dans les vallées. Quelques pelouses calcaires et marno-calcaire occupent les coteaux des vallées (Fig. 24). Elles sont particulièrement abondantes sur une petite zone géographique centrée sur la commune de Beynes. Localement, des Mégaphorbiaies mésotrophes à *Equisetum telmateia* Ehrh (Prêle géante) et *Epilobium hirsutum* L. (Epilobe hérissé) (*Epilobio hirsuti – Equisetetum telmateiae* : 37.1 / 6430-1) se rencontre sur les versants de la vallée de la Vaucouleurs et de la Mauldre. Cet habitat, rare, est typique des suintements sur substrats calcaires et favorise la formation de tuf. Aucune espèce patrimoniale ne s'observe au sein de cet habitat. Cependant, ce dernier offre un paysage atypique dominé par les prêles géantes (*Equisetum telmateia*).

CBNBP/MNHN © J.WEGNEZ



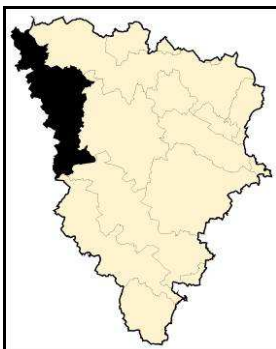
Figure 23 : Paysage du Mantois

CBNBP/MNHN © J.WEGNEZ



Figure 24 : Pelouse calcicole de la vallée de la Mauldre, Thiverval-Grignon

# Le Drouai



## Présentation

Superficie : 244 km<sup>2</sup>  
Population : 18 400 Habitants  
Densité de population : 75 Hab/km<sup>2</sup>  
Communes : 35

## Relief et Géologie (Cf. figure 13 p.27)

Le Drouai possède des caractéristiques géologiques et topographiques très proches du Mantois. En effet, il se caractérise par un grand plateau limoneux entrecoupé par des buttes témoins sableuses culminant à 170 mètres.

Cette région représente l'extrémité occidentale du bassin parisien. Les sédiments géologiques du tertiaire disparaissent sur les coteaux des vallées de la Vesgre et de l'Eure comme la montre la coupe géologique n°2 page 14. Les communes de Houdan et de Maulette, installées dans la vallée de la Vesgre se localisent donc sur des terrains secondaires (Craie blanche à silex) et de ce fait, se situent en dehors du Bassin Parisien *sensu-stricto*.

Plus au nord, sous l'effet de l'anticlinal de « Meudon Saint-Maur », particulièrement marqué, les craies d'âge secondaire affleurent à Soindres et Fontenay-Mauvoisin, sur le lieu dit « les Romillys » ainsi que dans les petits « ravins » de la commune de Saint-Illiers-la-Ville. C'est dans cette dernière localité qu'un centre de stockage de gaz est installé depuis 1976.

Au nord, une petite zone géographique appelée « Chevrie » se caractérise par une présence marquée des sables de Lozère sur les terrains superficiels.

## Occupation du sol, végétation et caractéristiques biogéographiques

Le Drouai est faiblement peuplé. Avec 75 Hab./km<sup>2</sup>, il est l'une des petites régions naturelles des Yvelines les moins denses. Il s'agit d'un territoire à vocation agricole, dominé par de vastes espaces de grandes cultures céréalières. L'élevage bovin est localement présent, particulièrement dans les vallées.

Les espaces boisés sont très morcelés. Ils occupent majoritairement les coteaux des vallées. Ailleurs, ils se présentent comme de petits massifs forestiers isolés à vocation cynégétique. Les plus importants sont ceux de Civry-la-Forêt et de Richebourg. Cependant, sur les marges géographiques de la région, les prémices du massif de Rambouillet s'observent à Bazainvilliers et la partie méridionale de la forêt de Rosny-sous-Bois sur la commune de Perdreauville.

Les pelouses et prairies sont assez fréquentes. On observe localement quelques beaux exemples de pelouses calcaires (Fig. 28) sur les coteaux xérophiles de la Vaucouleurs, du ru d'Houville (sur Calcaire de Septeuil) ainsi que sur la Craie à silex, dans les « ravins » de Saint-Illiers-la-Ville et le coteau des Romillys à Fontenay-Mauvoisin et Soindres par exemple.

Ailleurs, quelques belles prairies de fauche humides (Fig. 27), à *Hordeum secalinum* Schreber (Orge faux seigle) s'observent, particulièrement dans la vallée de la Vesgre sur la commune de Maulette.

Dans le fort contexte agricole dans lequel prend place le Drouai, quelques habitats inféodés d'intérêt sont observables. On mentionnera particulièrement la présence de quelques mouillères qui offrent localement des cortèges floristiques remarquables (mouillère à *Damasonium alisma* sur la commune de Saint-Illiers-la-Ville par exemple, Fig 25). De plus, quelques moissons sur craie (Fontenay-mauvoisin et Soindres, Fig. 26) permettent l'expression d'un cortège de messicoles dignes d'intérêt d'un point de vue floristique (*Valerianella dentata* Pollich (mâche denté), *Legousia speculum-veneris* Chaix (Spéculaire miroir), *Rhinanthus minor* L. (petite rhinanthé)...) et paysager. Enfin, on notera un bel exemple de plan de conservation d'espèces messicoles, entrepris par un agriculteur volontaire de la commune de Neauphlette.

D'un point de vue spécifique et écosystémique, le Drouai ne présente pas de caractéristiques particulières. On notera néanmoins que l'aire de répartition de *Sison amomum* (PR) est largement centrée sur cette région géographique.



**Figure 25** : Mouillère à *Damasonium alisma*, Saint-Illiers-le-Bois.



**Figure 26** : Champ de messicoles, Soindres

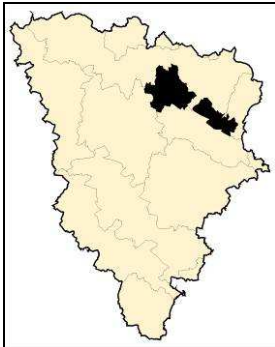


**Figure 27** : Prairie de fauche à *Hordeum secalinum*, Maulette



**Figure 28** : Pelouse calcicole à *Orobanche gracilis*, Dammartin-en-Serve

# Les buttes de Marly et des Alluets



## Présentation

Superficie : 100 km<sup>2</sup>  
Population : 43 000 habitants  
Densité de population : 430 Hab/km<sup>2</sup>  
Communes : 15

## Relief et Géologie (Cf. figure 11 p.25)

Cette petite région naturelle, subdivisée en deux sous-unités (la butte de Marly et la butte des Alluets) correspond à des buttes sableuses oligocènes. Elles culminent à une altitude de 197 mètres et dominent la Seine en contrebas.

Les limites communales ne permettent pas de délimiter précisément cette petite région naturelle, qui se compose donc d'une partie des coteaux et des alluvions de la Seine.

Ces buttes se composent à leur sommet d'un petit plateau limoneux qui recouvre les argiles à meulière et les sables de Fontainebleau, d'une épaisseur de 50 mètres. Les flancs de ces buttes laissent affleurer les couches géologiques sous-jacentes jusqu'aux craies à silex du secondaire, très localement présentes sur la commune de Bouafle par exemple.

## Occupation du sol, végétation et caractéristiques biogéographiques

Cette zone géographique est fortement peuplée. La butte de Marly atteint une densité de population de 803 Hab./km<sup>2</sup>. Ceci s'explique par la proximité de Paris et les nombreux axes de communication traversant la région. La butte des Alluets a, pour sa part, conservé un caractère plus rural.

D'un point de vue écosystémique, les buttes se caractérisent par un taux de boisement important. Ces forêts prennent place sur les localités impropres aux cultures, sur les flancs sableux des buttes. On y observe, par conséquent une végétation à caractère acidiphile. Ailleurs, les activités agricoles dominent sur les plateaux limoneux et les flancs des buttes favorables à cette activité. Les cultures céréalières semblent dominantes alors que les activités d'élevage sont, pour leurs parts, peu nombreuses. Par conséquent, les prairies et pâtures sont rares sur cette zone géographique. Quelques friches neutroclines sont néanmoins observables sur les craies affleurantes.

D'un point de vue floristique, aucune espèce végétale ne semble spécifique à cette petite région naturelle. Ceci s'explique par la « relative » banalité des habitats naturels la composant.

# La Plaine de Versailles



## Présentation

Superficie : 130 km<sup>2</sup>  
Population : 51 500 habitants  
Densité de population : 394 Hab/km<sup>2</sup>  
Communes : 15

## Relief et Géologie (Cf. figure 11 p.25)

La plaine de Versailles correspond à une petite zone géographique qui s'étend de Versailles à l'est à la Vallée de la Mauldre à l'ouest. Elle correspond plus exactement à la vallée du « ru du Gally ». Les limites géographiques de la plaine de Versailles sont bien marquées. Elle suivent globalement les buttes sableuses qui l'entoure (contrefort du Hurepoix au sud et buttes des Alluets et de Marly au nord). Versailles correspond à la limite orientale de la plaine du même nom et s'inscrit dans un contexte géologique à dominante sableuse (sables de Fontainebleau)

Cette vallée se localise sur l'anticlinal de Beynes. Elle présente donc certaines particularités géologiques. En effet, le soulèvement des couches sédimentaires, résultant de l'anticlinal de Beynes, combiné à l'érosion du ru du Gally a favorisé l'affleurement des strates les plus anciennes du tertiaire (Marnes et caillasses lutétiennes principalement) ainsi que les craies blanches à silex du secondaire. Ces deux couches sédimentaires représentent les terrains affleurants dominants de cette zone géographique. Ailleurs, les strates géologiques « post-lutétiennes » occupent les flancs des buttes des Alluets et de Marly ainsi que ceux conduisant au plateau du Hurepoix.

La topographie, peu marquée de cette région, a favorisé le dépôt local de limons.

## Occupation du sol, végétation et caractéristiques biogéographiques

La proximité de Paris a favorisé une urbanisation importante de la plaine de Versailles au cours de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. On recense ainsi près de 400 habitants par km<sup>2</sup> ce qui en fait une des zones les plus peuplées des Yvelines. Cette densité de population est géographiquement très hétérogène. Les communes de la moitié est sont bien plus urbanisée, influence directe de la proximité de Paris.

Malgré tout, la plaine de Versailles a su conserver son caractère rural. Les cultures agricoles, principalement de grandes cultures céréalières, dominent les paysages. L'élevage semble pour sa part très limité sur cette zone géographique.

D'un point de vue écosystémique, les boisements occupent principalement les flancs sableux des buttes des Alluets et de Marly. Quelques beaux éléments forestiers se localisent dans des parcs privés tels ceux de l'Institut National Agronomique de Grignon, celui du château de Wideville et bien évidemment dans le parc du château de Versailles. Ailleurs, ils se

cantonnent majoritairement dans les pentes douces du ru du Gally sous forme de petits éléments disparates.

Les habitats prairiaux sont très peu représentés. On trouve quelques prairies mésophiles de façon éparse et quelques pelouses calcaires sur la marge occidentale de la plaine.

La plaine de Versailles ne semble pas présenter de particularités biogéographiques. Les données anciennes nous informent cependant qu'elle représentait une zone de très fort intérêt pour les espèces messicoles. Cependant, l'évolution des pratiques agricoles au cours du siècle passé a très certainement appauvri cette particularité.

# Le Hurepoix



## Présentation

Superficie : 300 km<sup>2</sup>  
Population : 91 000 habitants  
Densité de population : 304 Hab/km<sup>2</sup>  
Communes : 33

## Relief et Géologie (Cf. figure 11 p.25)

Le Hurepoix est une zone géographique qui s'étend de Trappes au nord à la vallée de l'Orge au sud. Il se répartit donc conjointement sur les départements des Yvelines et de l'Essonne.

Il s'agit d'un vaste plateau limoneux (loessique) presque plan (plateau de Beauce), fortement entaillé par l'érosion au cours du Quaternaire. Les limons couvrent les argiles à meulières qui ont été très largement utilisées pour la construction des édifices locaux. Ces argiles tapissent les sables stampiens de Fontainebleau qui peuvent former localement une épaisseur proche de 60 mètres. Ces sables se composent localement, suivant des alignements orientés sud-est / nord-ouest, par des formations gréseuses qui offrent, ponctuellement, des chaos impressionnants (chaos des Vaux de Cernay par exemple, Fig. 30). Dans cette localité, il est possible d'observer un phénomène rare appelé « capture ». Il correspond à un changement brutal de direction du ru des Vaux-de-Cernay résultant de sa « capture » par un affluent de l'Yvette. Enfin, localement, les sables de Lozère se sont déposés abondamment sur certaines localités des plateaux, notamment entre Voisins-le-Bretonneux et Le-Mesnil-Saint-Denis.

L'érosion a profondément entaillé ce plateau formant des vallées profondes et abruptes aux versants sableux. La vallée de l'Yvette en est un bel exemple. Ces entailles ont permis, sur les premières pentes, l'affleurement des marnes vertes. Les strates géologiques sous-jacentes sont pour leur part, totalement absentes du Hurepoix.

## Occupation du sol, végétation et caractéristiques biogéographiques

Deux zones géographiques distinctes composent le Hurepoix yvelinois :

1. **Le plateau de Trappes** : Il occupe la moitié nord du Hurepoix et se caractérise, d'une part, par une urbanisation relativement dense (342 hab/km<sup>2</sup>) et, d'autre part, comme un vaste plateau limoneux presque dépourvu de vallées.
2. **La vallée de Chevreuse** : Elle occupe la moitié sud du Hurepoix et représente grossièrement la partie Yvelinoise du bassin versant de l'Yvette. Moins urbanisée (267hab/km<sup>2</sup>), elle se caractérise comme un plateau entrecoupé profondément par la vallée de l'Yvette et ses divers affluents (Mérantaise, Rhodon, ru des Vaux de Cernay...)





**Figure 29** : Zone d'exondation de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines, Trappes.



**Figure 30** : Chaos de Grès du ru des Vaux-de-Cernay, Cernay-la-Ville.

L'organisation géographique des boisements est assez frappante. En effet, ils occupent presque exclusivement les coteaux sableux des différentes vallées ainsi que certains placages des sables de Lozère. Ces zones géographiques correspondent parfaitement aux localités impropres à l'agriculture (sols trop pauvres et pentes trop fortes). Les boisements sont donc très fortement présents dans la vallée de Chevreuse et bien plus limités sur le plateau de Trappes. Ils se composent d'une végétation acidophile, relativement banale pour le département.

Sur les plateaux, les boisements sont presque inexistantes et ont laissé place aux gigantesques exploitations céréalières. Régulièrement, au sein de ces cultures, apparaissent des dépressions topographiques qui forment des « mouillères », en eau une partie de l'année. Elles doivent leur origine à la strate imperméable d'argiles à meulière localisée sous les limons qui retiennent l'eau à la surface. Ces mouillères forment localement des groupements végétaux exceptionnels (Gazons amphibies annuels des mouillères : *Heleochoilon schoenoides* : 22.32 / 3130 / ZNIEFF), composés, entre autre, de (*Damasonium alisma* Miller (*Etoile d'eau*), *Limosela aquatica* L. (*Limoselle aquatique*), *Myosurus minimus* L. (*Ratoncule naine*), *Pulicaria vulgaris* Gaertn (*Herbe de Saint-Roch*)... ). Quelques-unes de ces espèces sont spécifiques au Hurepoix. Ces petites zones humides représentent également des points d'escales pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs.

Du fait des caractéristiques géologiques précédemment exposées, le plateau de Trappes a fait l'objet de nombreuses créations d'étangs dont le plus important est celui de Saint-Quentin-en-Yvelines. Construit par Vauban au 17<sup>ème</sup> siècles, pour alimenter en eau le château de Versailles, il représente désormais l'une des localités les plus intéressantes d'un point de vue floristique et ornithologique de la région. On y observe presque tous les groupements végétaux rivulaires de nos régions (Fig. 29). On peut ainsi y observer des espèces telles que *Potentilla supina* L. (*Potentille couché*), *Littorella uniflora* L. (*Littorelle à une fleur*), *Elatine alsinastrum* L. (*Elatine verticillé*), *Elatine hexandra* Lapierre (DC) (*Elatine à six étamines*), *Carex bohemica* Schreb. (*Laïche de Bohême*), *Poa palustris* L. (*Pâturin des marais*), *Bidens radiata* Thuil. (*Bident radié*) et *Baldelia ranunculoides* L. (*Flûteau fausse renoncule*) entre autres. Certaines de ces espèces sont strictement confinées sur ce site.

Enfin, les fonds de vallées présentent régulièrement une végétation digne d'intérêt. Les boisements, prairies et pâtures hygrophiles sont assez bien représentées et les bords de ruisseaux se composent fréquemment de trois espèces spécifique au Hurepoix : *Cardamine amara* L. (Cardamine amère), *Chrysosplenium alternifolium* L. (Dorine à feuilles alternes) et *Chrysosplenium oppositifolium* L. (Dorine à feuilles opposées).

# Le massif de Rambouillet



## Présentation

Superficie : 292 km<sup>2</sup>  
Population : 25 200 habitants  
Densité de population : 86 Hab/km<sup>2</sup>  
Communes : 16

## Relief et Géologie (Cf. figure 12 p.26)

Le massif de Rambouillet correspond à une bande de terre d'orientation sud-est / nord-ouest s'étalant de Saint-Arnoult-en-Yvelines au sud à Millemont au nord. Souvent considéré comme « le château d'eau des Yvelines », il doit ce surnom aux nombreuses sources qui jalonnent cette région.

D'un point de vue géologique, les caractéristiques sont proches de celles du Hurepoix. Cependant, les limons sont moins épais et souvent assimilés avec les strates géologiques voisines (argiles à meulière et sables de Lozère). Par conséquent l'argile à meulière est fréquemment affleurante sur les plateaux qui se caractérisent donc par une hygromorphie prononcée.

Comme le Hurepoix, les vallées ont entaillé le sable de Fontainebleau et formé des coteaux sableux localement composés de chaos gréseux. Les fonds de vallées, parfois larges, sont localement constitués de tourbes.

## Occupation du sol, végétation et caractéristiques biogéographiques

Le massif de Rambouillet représente une région à dominante boisée dont plus de 14 000 hectares sont gérés par l'ONF. Ce massif forestier est une relique d'une antique forêt beaucoup plus étendue, la forêt « d'Yvelines », qui ceinturait Paris jusqu'à la Seine au nord, et rejoignait la forêt d'Orléans au sud.

Connu depuis longtemps pour sa richesse faunistique et floristique, le massif de Rambouillet a su conserver une grande partie de ce patrimoine et représente toujours l'un des « hot spot » de la région Ile-de-France.

Sa végétation est exclusivement acidiphile et se compose d'habitats naturels de très forte valeur patrimoniale, dont beaucoup sont spécifiques à Rambouillet. La diversité et la rareté de ces habitats s'expliquent principalement par l'hétérogénéité hydromorphique importante de ce massif. Il est ainsi possible d'observer l'ensemble des habitats acidiphiles franciliens, des plus secs aux plus hygromorphes. Les étangs sont nombreux dans ce massif forestier. Certains d'entre eux ont été construits dans le but d'alimenter en eau le château de Versailles (étangs de Hollandes), d'autres, naturels, se répartissent sur les plateaux ou en fond de vallée. Nombre d'entre eux hébergent une flore remarquable.

Parmi les habitats naturels les plus intéressants et les plus spécifiques de cette région, on peut citer :

- **Les gazons amphibies du Rhynchosporion** (*Rhynchosporion albae* : 54.6 / 7150). Il s'agit d'un habitat pionnier sur tourbe à *Rhynchospora alba* Vahl (Rhynchospore blanc), *Drosera rotundifolia* L. (Rossolis à feuilles rondes), *Drosera intermedia* Hayne Rossolis intermédiaire), *Eleocharis multicaulis* Desv. (Scxirpe à nombreuses tiges)... Il s'observe particulièrement bien dans le marais du cerisaie à Poigny-la-Forêt.
- **Les gazons amphibies vivaces sur substrat minéral ou organique** (*Elodo palustris-Sparganion* : 22.313 / 3110 / ZNIEFF, Fig. 31 et 32) à *Littorella uniflora* L. (Littorelle à une fleur), *Eleocharis multicaulis* Desv. (Scxirpe à nombreuses tiges), *Hypericum elodes* L. (Millepertuis des marais), *Potamogeton polygonifolius* Pouret (Potamot à feuilles de renouée), *Eleogiton fluitans* L. (Scirpe flottant), *Pilularia globulifera* L. (Pilulaire à globules), *Luronium natans* L. (Flûteau nageant), *Baldellia ranunculoides* L. (Flûteau fausse renoncule)... Cet habitat se localise sur les bords exondables des étangs oligotrophes sur substrat minéral principalement.
- **Les gazons amphibies annuels des mares et ornières exondées** (*Cicendion filiformis* : 22.3233 / 3130 / ZNIEFF) à *Cicendia filiformis* L. (Cicendie filiforme) *Exaculum pusillum* Lam. (Cicendie naine), *Radiola linoides* Roth (Radiole faux-lin), *Juncus tenageia* Ehrh (Jonc des marécages), *Juncus pygmaeus* L.C.M. (Jonc nain), *Illecebrum verticillatum* L. (Illécèbre verticillé). Cet habitat s'observe aussi bien en bord d'étang exondé une grande partie de l'année que sur certains chemins humides, bien éclairés.

CBNBP/MNHN © J.WEGNEZ



Figure 31 : Bord d'étang à *Hypericum elodes* sur substrat organique à Poigny-la-Forêt (*Elodo palustris-Sparganion*)

CBNBP/MNHN © J.WEGNEZ



Figure 32 : Bord d'étang à *Littorella uniflora* sur substrat minéral à Clairefontaine (*Elodo palustris-Sparganion*)

- **Les landes tourbeuses et tourbières hautes actives** (*Ericion tetralicis* : 51.11 / 7110\* / ZNIEFF). Cet habitat résulte du vieillissement des gazons à *Rhynchospora alba* Vahl (Rhynchospore blanc) et se caractérise par la présence d'*Erica tetralix* L. (Bruyère à quatre angles), *Drosera rotundifolia* L. (Rossolis à feuilles rondes), *E. polystachion* L. (Linaigrette à feuilles étroites), *Carex pulicaris* L. (Laîche puce), *Eleocharis multicaulis*

Desv. (Scirpe à nombreuses tiges), *Trichophorum cespitosum* L. ( Scirpe cespiteux), *Vaccinium oxycoccos* L. (Canneberge).

- **Les landes humides à *Erica tetralix* et *Erica ciliaris*** (*Ulici minoris-Ericenion ciliaris* : 31.11 / 4010 / ZNIEFF, Fig. 34). Lande à caractère atlantique marqué par la présence d'*Erica ciliaris*. L. (Bruyère cilié) unique en Ile-de-France.
- **Les prairies humides oligotrophes acidiphiles** (*Juncion acutiflori* : 37.312 / 6410) à *Carum verticillatum* L. (Carvi verticillé), *Scorzonera humilis* L. (Scorzonère des près), *Lobelia urens* L. (Lobélie brûlante), *Cirsium dissectum* L. ( Cirse anglais), *Carex laevigata* Sm. (Laîche lisse), *Viola palustris* L. (Violette des marais), *Wahlenbergia hederacea* L. (Wahlenbergie à feuilles de lierre), *Gentiana pneumonanthe* L. (Gentiane pneumonanthe), *Pedicularis sylvatica* L. (Pédiculaire des bois), *Serratula tinctoria* L. (Serratule des teinturiers). Il s'agit de prairies hygrophiles, pouvant être engorgées une bonne partie de l'année.
- **Les boulaies pubescentes tourbeuses de plaine** (*Sphagno-Alnion glutinosae* : 44.A1 / 91D0\* / ZNIEFF) à *Blechnum spicant* L. (Blechnum en épi), *Viola palustris* L. (Violette des marais), *Osmunda regalis* L. (Osmonde royale), *Myrica gale* L. (Piment royal), *Carex echinata* Murray (Laîche étoilée), *Carex laevigata* Sm. (Laîche lisse) localisées en conditions marécageuses oligotrophes sur tourbe principalement.
- **Les chênaies pédonculées acidiphiles à Molinie bleue** (*Molinio caeruleae-Quercion roboris* : 41.51 / 9190 / ZNIEFF) des plateaux limono-argileux hygromorphes.

La grande majorité des espèces précédemment exposées sont spécifiques au massif de Rambouillet. Certaines sont parfois présentes ailleurs dans la région mais restent souvent très isolées.



**Figure 33** : Lande tourbeuse à Piment royal (*Myrica gale*), Condé-sur-Vesgre.



**Figure 34** : Lande Humide à *Erica tetralix* et *Gentiana pneumonanthe* (*Ulici minoris-Ericenion ciliaris*)

# La bordure du massif de Rambouillet



## Présentation

Superficie : 264 km<sup>2</sup>  
Population : 12 100habitants  
Densité de population : 46 Hab/km<sup>2</sup>  
Communes : 20

## Relief et Géologie

La bordure du massif de Rambouillet se rapproche très fortement des caractéristiques géologiques et topographiques du massif de Rambouillet. Il s'agit d'une bande qui s'étend de la commune de Bourdonne au nord à celle de Longvilliers au sud et qui se différencie principalement du massif de Rambouillet voisin par sa couverture arborée, plus discontinue. Il présente également, au sud une couverture limoneuse importante, prémice du plateau de Beauce voisin.

D'un point de vue géologique, deux particularités importantes méritent d'être mentionnées :

1. Un phénomène géologique rare, probablement unique sur l'ensemble de l'Île-de-France s'observe sur les communes de l'extrémité est (Longvilliers principalement). Ce phénomène, appelé « discordance », est lié à l'anticlinal de la Rémarde et se caractérise par une zone de contact de deux couches sédimentaires d'âge très différent. Ce phénomène s'est établi en quatre phases bien distinctes (figure 35):
  - période de sédimentation (formation des strates géologiques antérieures au Stampien) ;
  - phase tectonique avec plissement (formation de l'anticlinal de la Rémarde) ;
  - émergence et constitution d'une surface d'érosion : érosion des strates sédimentaires comprises entre le secondaire et la période stampienne, conduisant à l'affleurement des terrains crayeux du secondaire ;
  - période de sédimentation marine ou continentale (dépôt des sables stampiens de Fontainebleau). La surface d'érosion élaborée en 3 est alors devenue une surface de discordance

Sur le terrain, on observe ainsi une zone de contact entre les couches sédimentaires du secondaire (craie blanche à silex) et les sables de Fontainebleau du Stampien alors que ces strates géologiques ont une origine très distante d'un point de vue temporel (plus de 40 millions d'années les séparent).

2. A l'extrémité nord, la vallée de la Vesgre correspond à la limite des terrains tertiaires parisiens. Il en résulte un soulèvement et un affinement des couches sédimentaires du tertiaire qui affleure ainsi à un niveau topographique assez haut. Ces couches sédimentaires, marneuses et calcaires, tranchent fortement avec les terrains sableux du reste de la région.

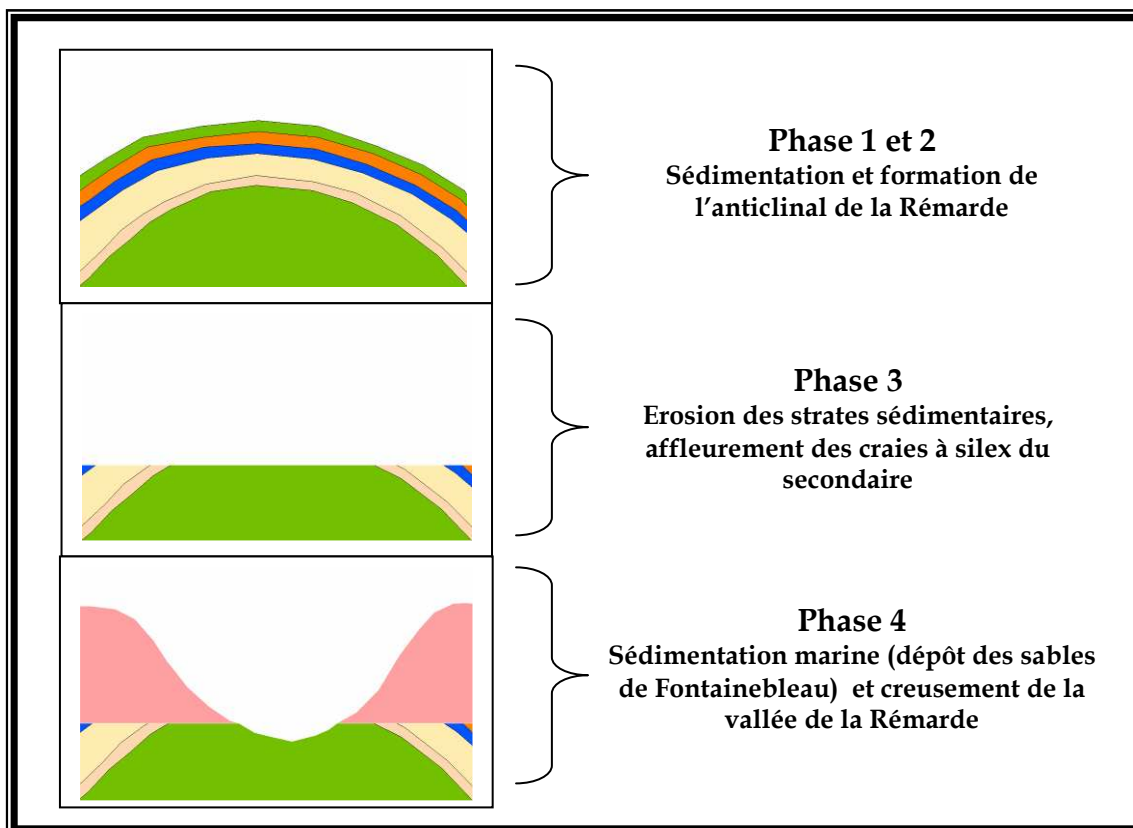


Figure 35 : Représentation schématique de la formation d'une discordance géologique.

## Occupation du sol, végétation et caractéristiques biogéographiques

La bordure du massif de Rambouillet est une zone très faiblement urbanisée. Elle se différencie principalement du massif de Rambouillet par son caractère agricole marqué entrecoupé par de grands massifs forestiers. Certains de ces boisements appartiennent au massif de Rambouillet mais le système de délimitation utilisé (limites communales) n'a pas permis de séparer précisément ces deux régions biogéographiques.

D'un point de vue écosystémique, la végétation dominante se rattache aux habitats acidiphiles. Néanmoins, l'affleurement de la craie à silex dans la vallée de la Rémarde permet l'expression de quelques habitats et espèces calcicoles absentes du massif de Rambouillet. Plus à l'ouest, l'affleurement des craies à silex (résultant de la disparition des couches sédimentaires du tertiaire) permet l'expression localisée de bas-marias alcalins tel que sur Mittainville (« La Grenouillère »)

Les zones humides sont moins fréquentes que dans le massif de Rambouillet, entraînant ainsi l'absence de certains habitats et espèces dont nombre d'entre eux correspondent à des habitats à forte valeur patrimoniale. Néanmoins, cinq cours d'eau traversent cette région permettant l'expression de nombreux habitats alluvionnaires et rivulaires.

Enfin, les habitats prairiaux sont relativement bien représentés, particulièrement dans la moitié nord de la région.

Aucune espèce ou habitat ne semble spécifique à cette région du fait de sa forte homologie avec le massif de Rambouillet.

# La Beauce



## Présentation

Superficie : 118 km<sup>2</sup>  
Population : 4 500 habitants  
Densité de population : 38 Hab/km<sup>2</sup>  
Communes : 7

## Relief et Géologie (Cf. figure 12 p.26)

La Beauce correspond à une vaste zone géographique qui s'étend bien au delà des limites du département des Yvelines et qui est couramment désignée comme le « plateau de Beauce ». Réputée pour ses vastes cultures céréalières, la Beauce est souvent qualifiée de « grenier à blé de France ». Elle se localise à l'extrémité méridionale du département et regroupe 7 communes.

Il s'agit d'une zone très homogène d'un point de vue géologique et topographique. Le relief est très peu marqué. Géologiquement, la Beauce se caractérise comme un vaste plateau limoneux, d'épaisseur variable, localement entrecoupé par deux petites vallées qui permettent l'affleurement des sables Stampien sous-jacents.

La Beauce correspond à la limite de répartition du calcaire stampien de Beauce (Calcaire d'Etampes) qui se substitue aux argiles à meulières. Il s'agit de l'unique localité où ce calcaire est présent sur l'ensemble du département.

Les sables de Lozère recouvrent ponctuellement les limons.

## Occupation du sol, végétation et caractéristiques biogéographiques

La Beauce correspond à la zone géographique du département la moins peuplée. Il s'agit d'une région à vocation agricole particulièrement dédiée aux grandes cultures céréalières. Ceci est dû à la fertilité de ces terres limoneuses.

Les milieux naturels sont peu fréquents sur cette zone géographique. On observe principalement des boisements forestiers sur les coteaux sableux des vallées. Quelques prairies et pâtures se localisent également dans les fonds de vallées. Ailleurs, les zones forestières sont rares et se caractérisent comme de petits bosquets dispersés au sein des champs.

La Beauce ne possède aucune particularité écosystémique et/ou floristique propre.



# La banlieue de Paris



## Présentation

Superficie : 74 km<sup>2</sup>  
Population : 52 500 habitants  
Densité de population : 710 Hab/km<sup>2</sup>  
Communes : 15

## Relief et Géologie

La Banlieue de Paris yvelinoise se localise sur le flanc est du département. Elle regroupe 15 communes pour la plupart installées sur les alluvions ou sur les coteaux de la Seine de la boucle de Saint-Germain-en-Laye. La commune de Vélizy-Villacoublay se localise, pour sa part, sur les contreforts du plateau du Hurepoix..

## Occupation du sol, végétation et caractéristiques biogéographiques

Cette région correspond à une zone très fortement urbanisée, presque dépourvue d'espaces naturels. Avec plus de 700 habitants par km<sup>2</sup>, elle est, de loin, la région des Yvelines la plus peuplée du fait de sa forte proximité avec la capitale.

Par conséquent, les habitats naturels en présence sont pour la plupart d'entre eux très fortement rudéralisés. Ils correspondent principalement à des friches ou des petits bosquets à Robiniers. Les communes situées sur les coteaux de la Seine et de la Bièvre présentent une couverture arborescente bien plus importante.

Aucune spécificité écosystémique et/ou floristique n'est propre à cette région mis a part la présence de nombreuses espèces naturalisées, certainement absentes, pour quelques-unes d'entre elles, du reste du département.

# Partie II

## Synthèse floristique départementale

# II-1 Bilan des données

## II-1.1 Origine des données floristiques du CBNBP

La réalisation de cette synthèse est fondée sur l'analyse de 278 485 données floristiques. Une partie non négligeable d'entre elles (34 125) sont issues de données historiques, c'est-à-dire recueillies antérieurement à 1990. Ces données, pour certaines très anciennes, sont issues d'ouvrages bibliographiques réalisés par des herboristes au cours des trois siècles précédents. Les ouvrages, telles que les flores de Cosson (1861), Jeanpert, Vaillant (1727) et Tournefort apportent des indications fondamentales pour quiconque souhaite analyser la flore d'un territoire. Cependant, ces données, bien que nombreuses sont bien moins importantes (d'un point de vue quantitatif) que les données récoltées sur le terrain par le CBNBP au cours de ces 15 dernières années. D'autre part, ces données historiques ne concernent généralement que les taxons les plus remarquables du territoire. Elles n'apportent donc pas d'informations sur les taxons les plus courants mais permettent néanmoins de dresser un bilan assez complet et réaliste de la répartition passée de nombreuses espèces remarquables. Leur analyse apporte ainsi des informations indispensables à l'identification des enjeux et menaces d'un territoire.

Les cartes de la page 60 dressent un bilan, par commune, du nombre de données historiques intégrées dans la base de données *FLORA* du CBNBP. Les résultats obtenus permettent tout d'abord de confirmer la forte hétérogénéité numérique et géographique de ces données. Avant 1950, les communes des grands massifs forestiers (Rambouillet et Saint-Germain-en-Laye) comptabilisaient les données les plus nombreuses. Par contre entre 1950 et 1990, ce sont les communes du sud Hurepoix qui bénéficiaient des données les plus importantes. Enfin, ces cartographies mettent en avant que la très grande majorité des communes du département dispose d'observations floristiques dites « historiques » confirmant ainsi leur importance dans la réalisation d'une synthèse floristique.

Les données considérées « récentes » c'est-à-dire recueillies postérieurement à 1990 sont dans leur grande majorité le résultat des inventaires menés par le CBNBP depuis sa création en 1994. Il faut également mentionné les nombreuses données fournies par les botanistes amateurs de la région dans le but d'apporter leur aide à la connaissance floristique du département. Enfin, certaines données (peu nombreuses) proviennent d'études écologiques réalisées principalement, par des bureaux d'études. **On dénombre ainsi, au total, 244 360 données récentes sur l'ensemble du département soit plus de 87% des données totales.**

## II-1-2 Evolution des données et pression d'observation à l'échelle départementale

Depuis 1727 et les premières données publiées par Vaillant, la connaissances floristiques du département des Yvelines s'est considérablement enrichie (Fig. 1). La création du CBNBP en 1994 a favorisé le recueil de données sur ce territoire ainsi que sur l'ensemble de la région Ile-de-France.

Ainsi, en l'espace d'un peu moins de 15 ans, plus de 200 000 observations ont été faites, la majorité d'entre elles étant à la solde des botanistes du CBNBP.

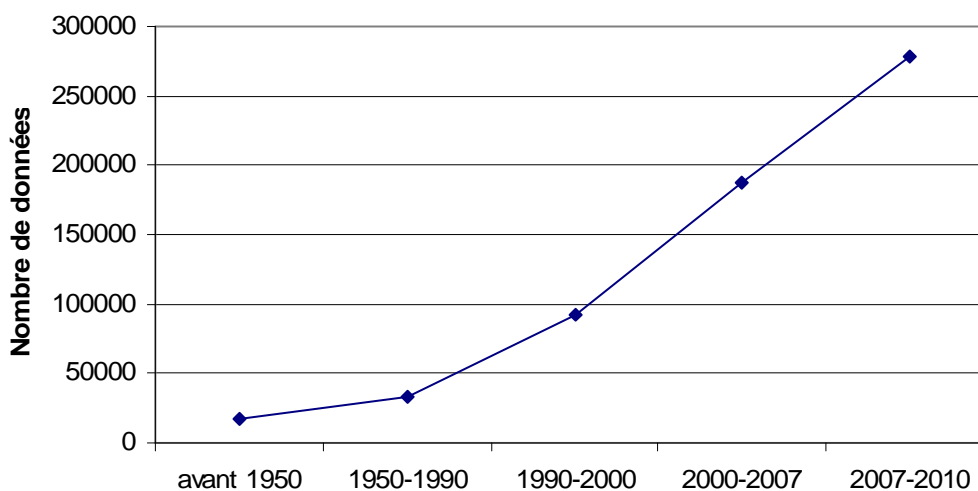


Figure 4 : Evolution du nombre de données depuis Vaillant (1727).

En effet, suite à son agrément, le CBNBP a effectué, selon une méthodologie standardisée, des prospections sur l'ensemble des communes mal renseignées. Ces inventaires ont été effectués, sur le département des Yvelines entre 2000 et 2004. Suite à cette investigation, le Conseil Général des Yvelines a sollicité en 2007, le CBNBP, pour compléter et homogénéiser ces données. Au cours de ce travail, 147 communes du département ont été prospectées permettant d'acquérir une très grande partie des 91 121 données intégrées dans la base FLORA au cours de ces années (Tableau 1). Ainsi, en l'espace de quatre ans, notre connaissance floristique du département s'est accrue de 48%. **On dénombre désormais, plus de 107 données récentes par Km<sup>2</sup> et 122 données par Km<sup>2</sup> en prenant en compte les données historiques De tous les départements intégrés dans le territoire d'agrément du CBNBP, celui des Yvelines est le deuxième en terme d'effort de prospection** derrière l'Essonne (Tableau 2). L'état actuel de nos connaissances peut donc être jugé satisfaisant dans l'optique de réaliser une synthèse floristique pertinente.

Tableau 1 : Evolution annuelle du nombre de données entre Janvier 2007 et Novembre 2010.

	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	nov-10	Evolution
Nombre de données total	187 364	199 191	234 649	255 974	278 485	91 121
Nombre de données après 1990	153 239	165 066	200 524	221 849	244 360	91 121
Nombre de données / km <sup>2</sup>	67.1	72.3	87.8	97.1	107.0	39.9

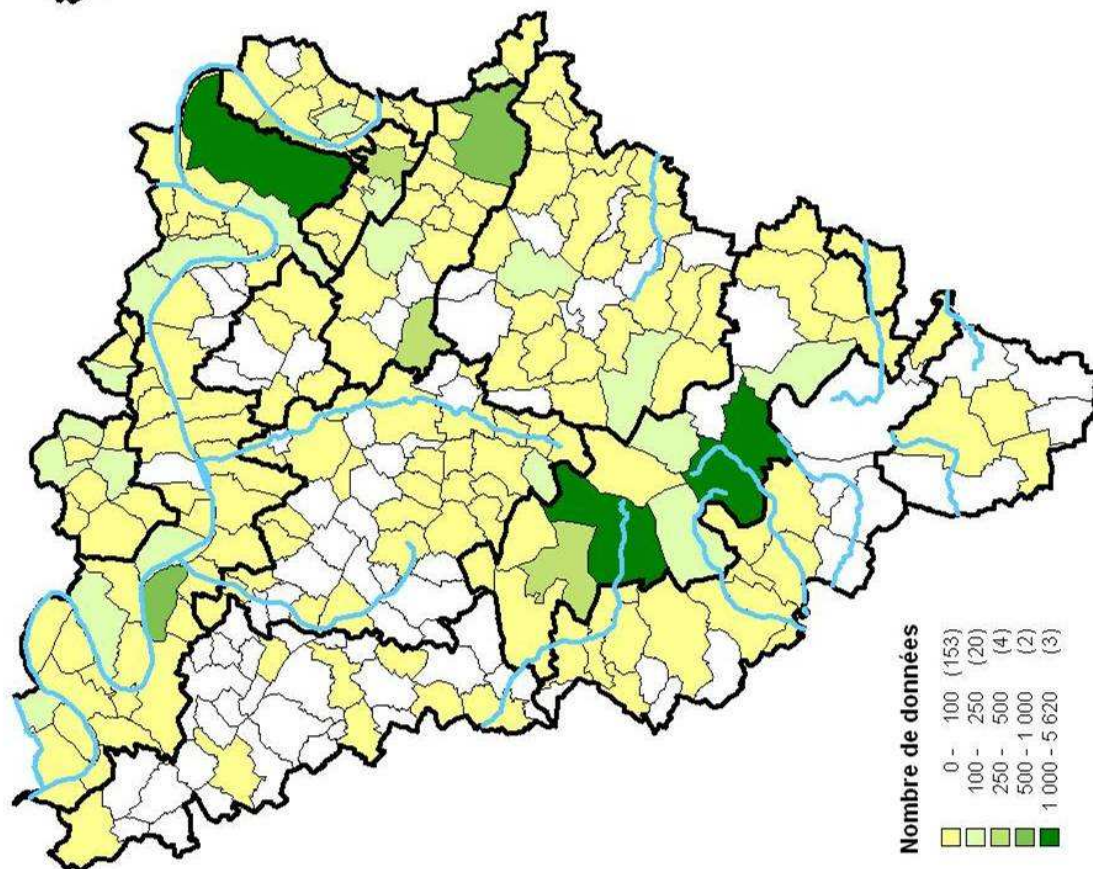
Tableau 2 : Pression d'échantillonnage de quatre départements Franciliens ayant fait l'objet d'une synthèse floristique (Atlas).

	Nombre de données		
	Total	Par commune	Par Km <sup>2</sup>
Essonne	242 159	1235.5	134.2
Yvelines	278 485	1062.9	121.9
Val-d'Oise	139 476	753.9	111.9
Seine-et-Marne	398 885	776.0	67.4

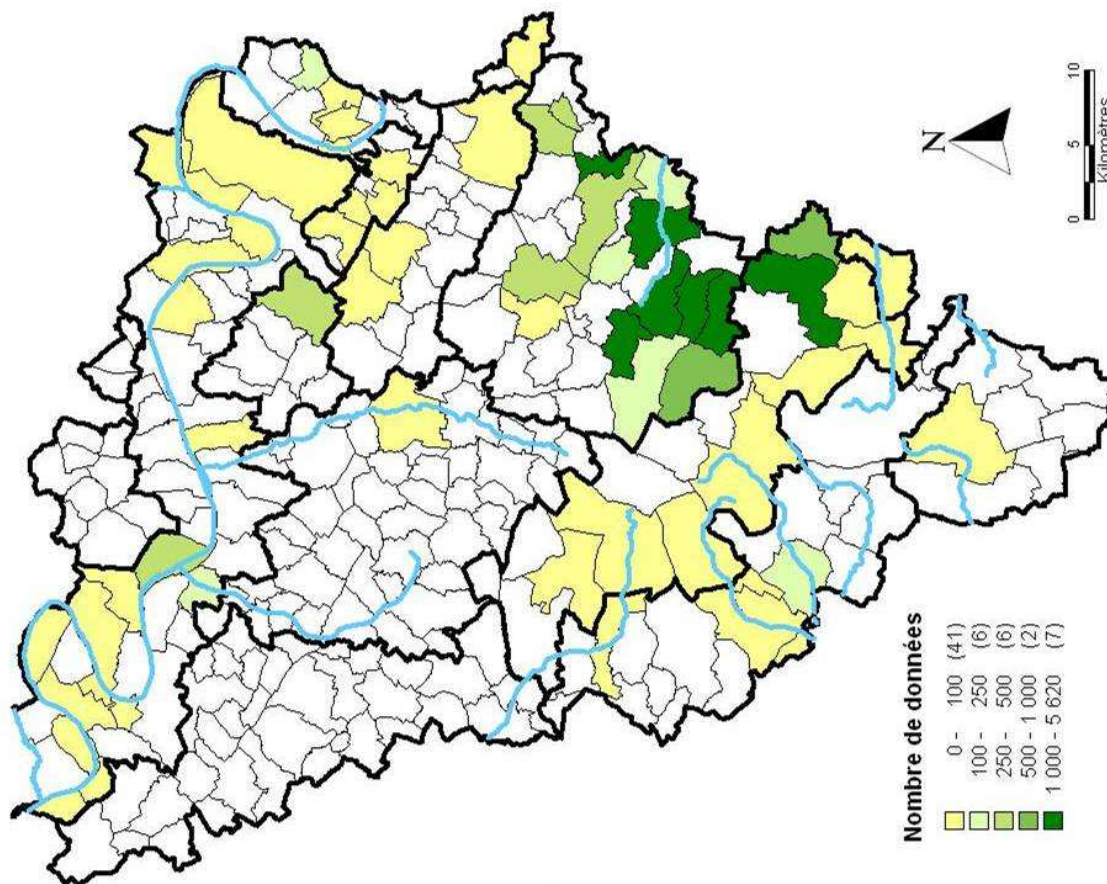


# Répartition des observations communales par période historique.

Antérieur à 1950



Entre 1950 et 1990



## II-1.3 Evolution des données et pression d'observation à l'échelle communale

Comme à l'échelle départementale, l'évolution des données à l'échelle communale a considérablement évolué au cours de ces 20 dernières années et plus particulièrement depuis 2000 (Fig. 2). Ainsi, au début du siècle, plus de la moitié des communes du département (147) ne disposaient d'aucune donnée récente. Suite à un travail d'inventaire réalisé entre 2000 et 2004 par le CBNBP, toutes ces communes ont été prospectées. Cependant, malgré ces avancées, l'effort de prospection associé à chaque commune était très disparate empêchant tout travail d'analyse scientifiquement recevable.

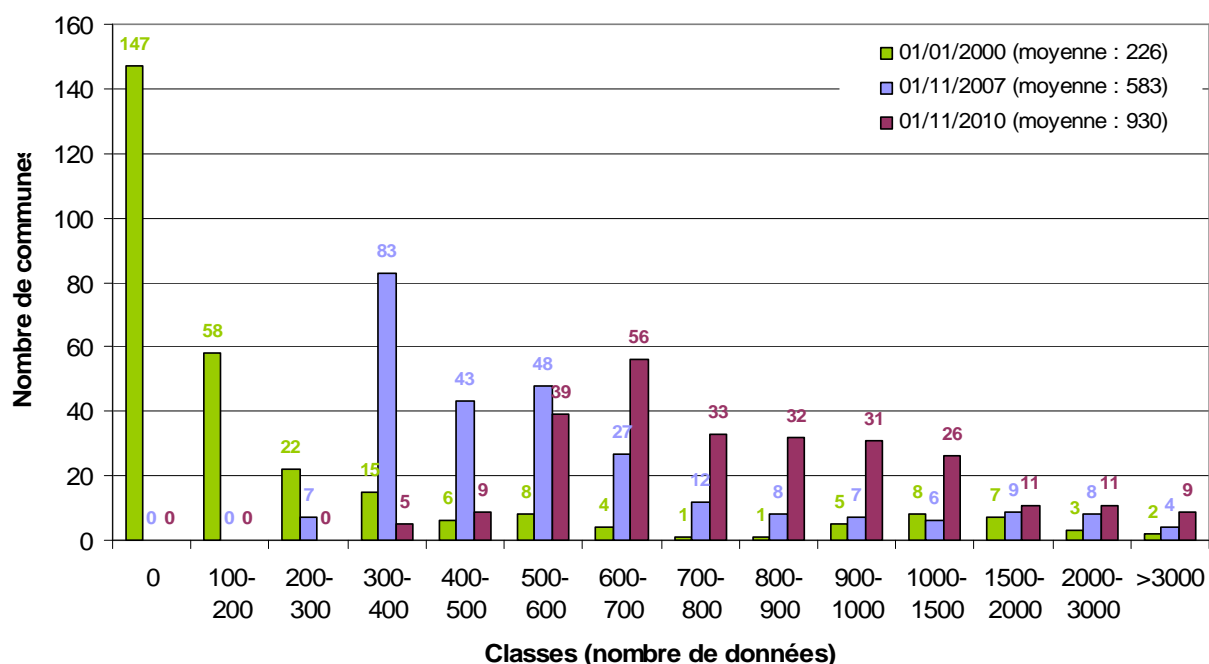


Figure 5 : Représentation graphique de l'évolution du nombre de données communales « modernes » entre début 2000 et fin 2010

C'est donc dans un souci d'homogénéisation d'effort de prospection que 147 Communes du département des Yvelines ont été prospectées entre 2007 et 2010 dans le cadre d'une convention liant le CBNBP au CG78.

Cependant, il est extrêmement délicat d'évaluer l'homogénéité d'effort de prospection à l'échelle communal. En effet, la richesse spécifique d'une commune dépend de facteurs multiples. Les principaux étant très certainement :

- **La surface communale** : tel que l'on démontré Mac Arthur et Wilson en 1873, il existe une corrélation linéaire positive entre la surface d'un territoire et le nombre d'espèces en présence.
- **La diversité et les types d'habitats** : un habitat naturel correspond à une unité paysagère caractérisée par trois facteurs indissociables l'un de l'autre : une **localisation dans un**

**territoire spécifique** (domaine biogéographique par exemple), une **structuration particulière** (notion de série dynamique : pelouse, fourré, forêts...) et présentant des **caractéristiques biotiques et abiotiques propres**. Ainsi chaque habitat naturel présente un ensemble d'espèces floristiques qui lui est, en partie propre. La coexistence commune de ces espèces étant la base de la phytosociologie moderne. Ainsi, **il existe également une corrélation positive entre nombre d'habitats et d'espèces présentes par commune**.

Les facteurs précédents, bien qu'ils ne soient pas exhaustifs montrent qu'il n'est pas tout à fait cohérent de fonder une évaluation d'effort de prospection uniquement sur le nombre de données et/ou d'espèces recensées par commune. Ainsi, il est primordial de prendre en considération les critères précédents pour évaluation et identifier au mieux les communes insuffisamment prospectées. C'est à partir de ce principe que les communes inventoriées entre 2007 et 2010 ont été initialement sélectionnées.

Dans tous les cas, **il est généralement considéré qu'en deçà de 500 données par communes et/ou 200 espèces recensées par commune, l'effort de prospection est insuffisant**.

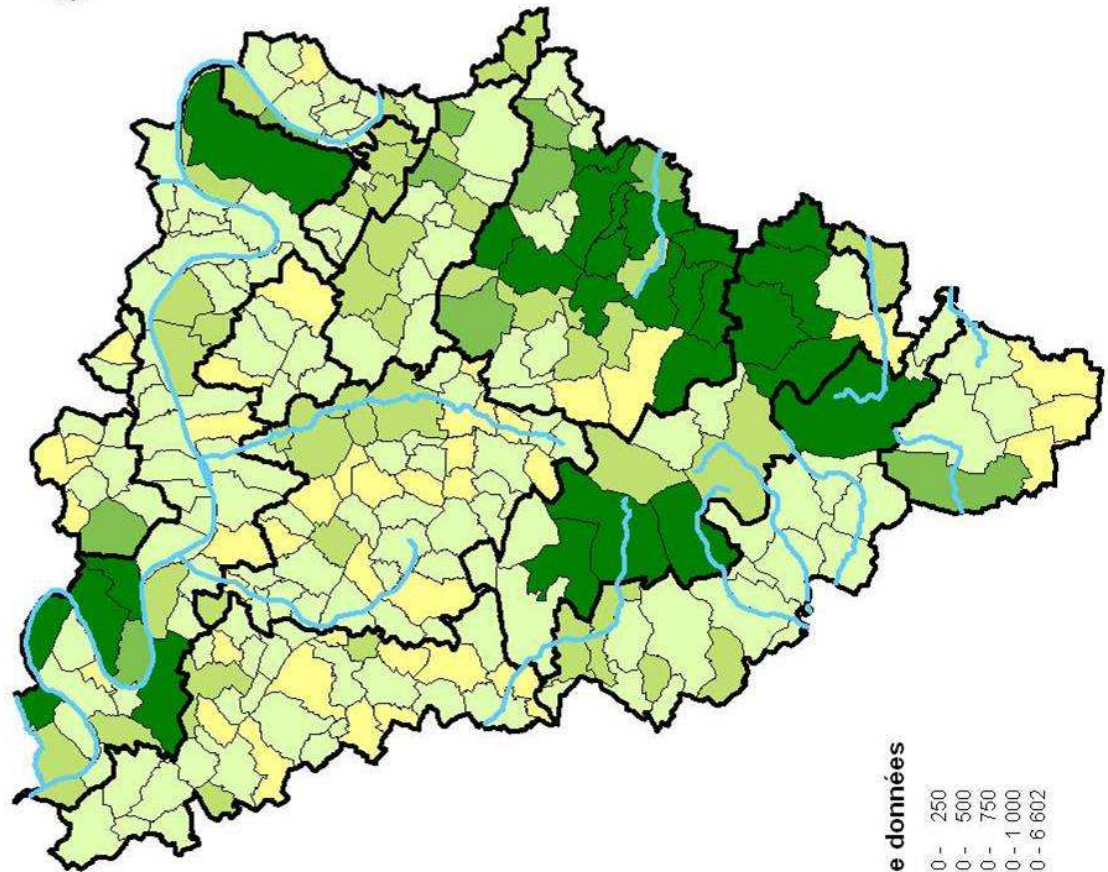
Ainsi, d'après cette analyse, nous pouvons considérer que **la très grande majorité des communes du département présente désormais un jeu de données suffisant pour établir une synthèse floristique scientifiquement acceptable. On dénombre aujourd'hui une moyenne de 1063 données par commune (Tableau 2) toutes périodes confondues et de 930 données par communes depuis 1990**. Les cartes pages suivantes permettent de visualiser géographiquement l'évolution de nos connaissances sur l'ensemble des communes des Yvelines entre 2007 et 2010.



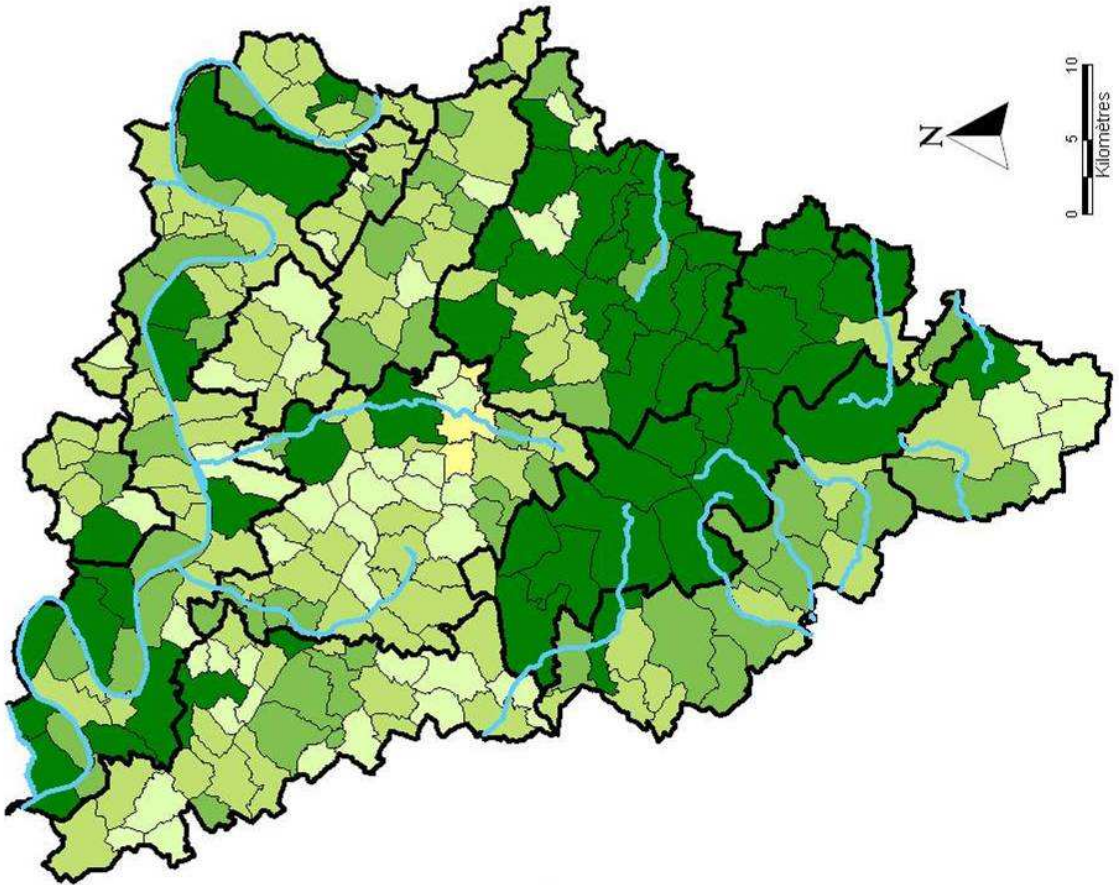
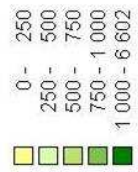
# Evolution du nombre de données "modernes" entre le premier janvier 2007 et le premier novembre 2010

au 1er janvier 2007

au 1er Novembre 2010



Nombre de données





# II-2 Bilan floristique

## II-2.1 Synthèse départementale

### II-2.1.1 Chiffres généraux

Sur les 2290 taxons mentionnés depuis 1727, 1398 espèces indigènes et naturalisées constituent la flore sauvage du département des Yvelines (142 naturalisées et 1258 indigènes). A ces espèces s'ajoutent de nombreuses espèces subspontanées ou accidentelles. Enfin, plusieurs espèces mentionnées historiquement par différents auteurs n'ont pas été retenues en raison d'incohérences biogéographiques et / ou écologiques qu'elles présentent (*Asperula tinctoria* et *Ranunculus nodiflorus* par exemple). La liste intégrale des espèces « sauvage » du département, accompagnée de leurs indices de rareté (Ile-de-France et Yvelines), de leur indigénat et statut éventuel de protection est présenté dans le Tableau I de l'annexe.

Parmi les 1398 espèces retenues et constituant la flore sauvage du département, plus de 11% sont actuellement présumées disparues. Cela signifie qu'aucune donnée postérieure à 1990 ne les concerne. A l'inverse, 9 espèces (6 naturalisés et 3 indigènes) sont venues enrichir la flore départementale depuis 2007 (Tab. 3 et 4). Ce chiffre montre qu'il est difficile d'avoir une liste exhaustive de la flore sauvage d'un territoire bien qu'il ait été massivement prospecté. Nous pouvons raisonnablement penser que des découvertes complémentaires viendront enrichir dans le futur le nombre d'espèces sauvages en présence. On remarquera cependant que les espèces découvertes sont en grande partie naturalisées dans la région. On peut donc considérer que la liste des espèces indigènes départementale se rapproche certainement de l'exhaustivité au regard de la multitude de données recueillies depuis 2007 (plus de 90 000 données).

Tableau 3 : Liste des espèces découvertes sur le département depuis 2007

Nom	Indigénat	Année d'observation	Commune
<i>Amaranthus blitoides</i> S.Watson	Naturalisé	2007	Herbeville
<i>Chenopodium pumilio</i> R.Br.	Naturalisé	2009	Le Pecq
<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton	Naturalisé	2009	Gambais
<i>Euphrasia micrantha</i> Rchb.	Indigène	2009	Poissy
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Naturalisé	2007	Guernes
<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb.	Indigène	2010	Le Perray-en-Yvelines
<i>Oxalis dillenii</i> Jacq.	Naturalisé	2007	Carrières-sur-Seine
		2007	Chatou
		2007	Mézières-sur-Seine
<i>Pulmonaria affinis</i> Jord.	Indigène	2008	Rochefort-en-Yvelines
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Naturalisé	2007	Bonnelles

**Tableau 4** : Bilan quantitatif de la flore sauvage des Yvelines entre 2007 et 2010

	janv-07	nov-10	Evolution
Nombre d'espèces total	1389	1398	+ 9
Nombre d'espèces après 1990	1200	1238	+ 38
Espèces disparues	189	160	- 29
Espèces disparues (%)	13.61	11.44	- 9.3

## II-2.1.2 Richesse spécifique

La comparaison quantitative du nombre d'espèces sauvages des différents départements inclus dans le territoire d'agrément du CBNBP (Tab. 5) permet d'apporter différentes informations sur la richesse spécifique départementale. Ainsi le Département des Yvelines :

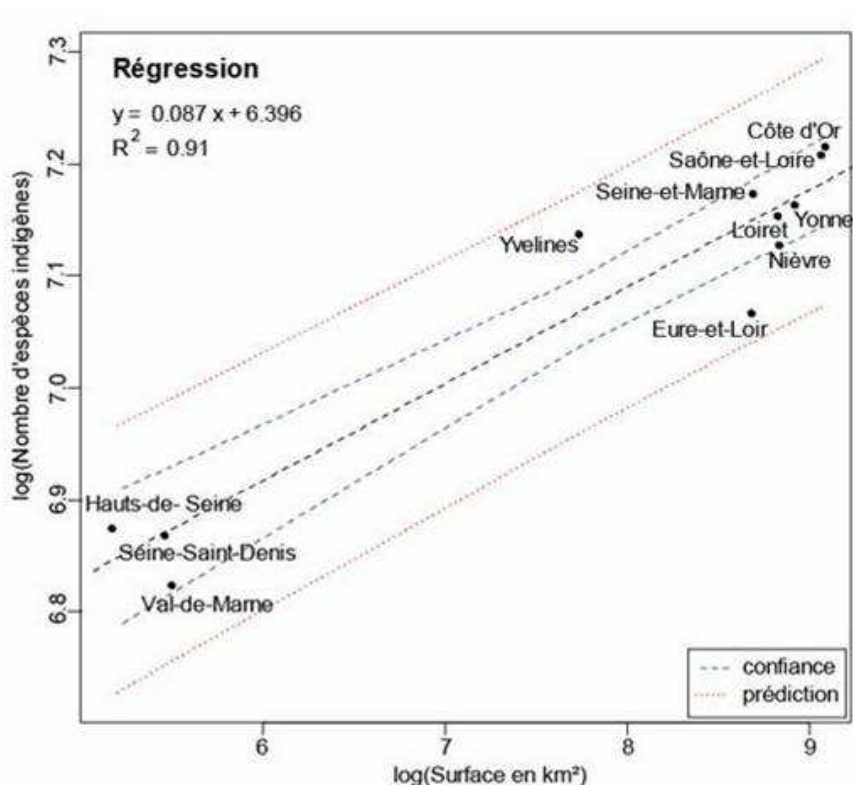
- est le plus riche en espèces naturalisées devant les autres départements Franciliens ;
- présente l'une des richesses spécifiques les plus importantes derrière la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et la Seine-et-Marne ;
- présente un nombre d'espèces Indigènes du même ordre de grandeur que la Nièvre ou le Loiret (1258 espèces) ce qui le classe dans la seconde partie du tableau.

**Tableau 5** : Tableau comparatif de la richesse spécifique de 11 départements du territoire d'agrément du CBNBP

	Nbr. d'espèces indigènes	Nbr. d'espèces naturalisées	Total
Côte d'Or	1360	84	1444
Saône-et-Loire	1350	94	1444
Seine-et-Marne	1304	139	1443
<b>Yvelines</b>	<b>1258</b>	<b>140</b>	<b>1398</b>
Loiret	1279	103	1382
Yonne	1291	70	1361
Nièvre	1246	88	1334
Eure-et-Loir	1172	65	1237
Hauts-de-Seine	968	119	1087
Seine-Saint-Denis	962	127	1089
Val-de-Marne	920	135	1055

Cependant, comparativement à sa taille, le département des Yvelines semble se démarquer fortement des autres. D'après les résultats de la figure 36, il est possible d'affirmer que **le département des Yvelines possède, proportionnellement à sa taille, une richesse spécifique statistiquement plus importante que les autres départements.** Ce résultat s'explique principalement par la diversité des habitats naturels en présence sur le territoire lié à l'hétérogénéité

géologique, géomorphologique et paysagère du département. **Le département des Yvelines peut donc être considéré comme un territoire favorable à l'expression d'une biodiversité riche.**



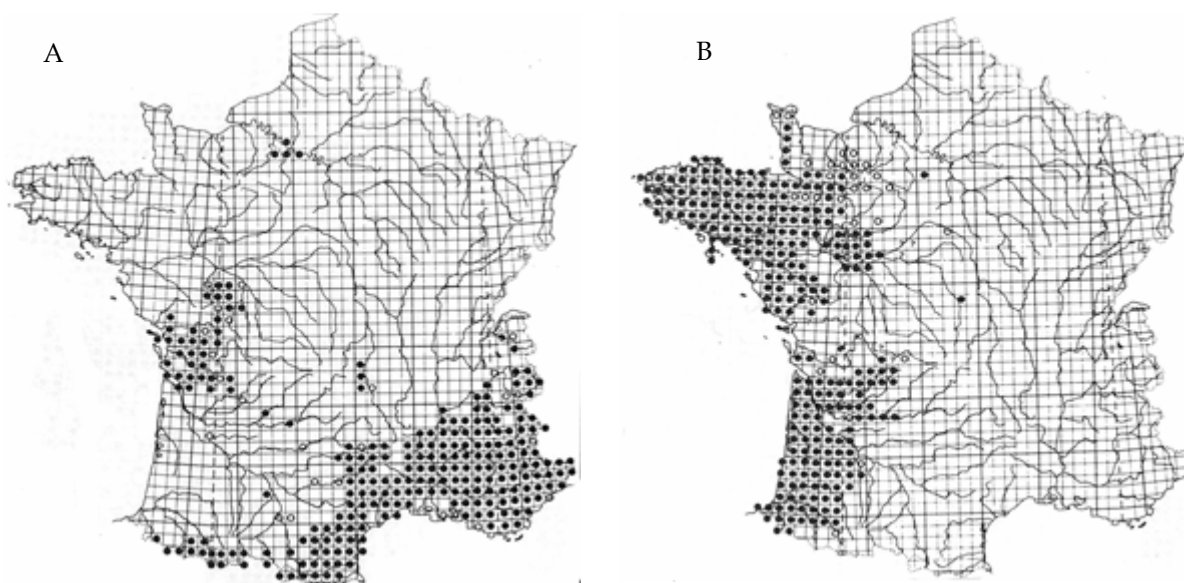
**Figure 36** : Représentation logarithmique entre la surface départementale et le nombre d'espèces indigènes et naturalisées (les courbes en bleu représentent l'intervalle de confiance à 95%)

### II-2.1.3 Chorologie

Une très grande proportion de la flore sauvage départementale appartient à des espèces de très large répartition géographique. En effet, plus de la moitié de la flore a une influence européenne stricte ou étendue à l'Asie (espèces eurasiatiques). Cependant, on peut remarquer que les influences chorologiques sont très diversifiées. On retrouve ainsi des espèces à affinités méditerranéennes, atlantique et psychrophiles (Orophyte, Holarctique et Circumboréal) formant un ensemble d'espèces caractéristique du Bassin Parisien.

En effet, le département des Yvelines comme la majorité des départements du bassin Parisien se situe à la confluence de diverses influences climatiques. Cette caractéristique a un impact fort dans la composition floristique de ces territoires. Par conséquent, beaucoup d'espèces Yvelinoise se trouvent en limite d'aire de répartition voire même en disjonction d'aire (populations extrêmement isolées d'un point de vue géographique par rapport aux « bastions » classiques de cette espèce). Ces particularités concernent principalement les espèces atlantiques strictes, méditerranéennes, paléo-subtropicales et psychrophiles. Nous citerons, parmi les plus emblématiques :

- **L'Astragalle de Montpellier** (*Astragalus monspessulanus*) : cette espèce méditerranéo-atlantique illustre parfaitement une disjonction d'aire de répartition (Figure 37A). En effet, elle est, dans la région, strictement confinée sur les coteaux thermophiles calcicoles de la boucle de Moisson et de la forêt de Rosny. Ces stations sont donc fortement isolées des populations méditerranéennes et Picto-Charentaise qui correspondent à son aire optimale de répartition ;
- **La Bruyère ciliée** (*Erica ciliaris*) : Cette espèce atlantique stricte illustre pour sa part parfaitement les espèces en limites d'aires de répartition. On la trouve ainsi localement au cœur de la forêt de Rambouillet qui correspond à l'une de ses stations les plus orientales (Figure 37B).



**Figure 37** : Aire de répartition de l' Astragalle de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*) : A et de la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) : B d'après P. DUPONT, MNHN, 1990

Par conséquent, suivant l'évolution climatique des décennies à venir, certaines espèces pourraient se trouver très menacées. Dans l'hypothèse d'un réchauffement globalisé, les espèces à affinité atlantique et psychrophile, déjà rares dans la région, seront certainement les premières à souffrir de ces bouleversements. *A contrario*, on peut s'attendre à une banalisation des espèces thermophiles d'affinité méditerranéenne. Des modifications d'aire de répartition de certaines de ces espèces sont déjà observables pour quelques taxons à fort pouvoir disséminatif (*Andryala integrifolia* par exemple). Cependant, il est encore trop tôt pour prétendre avoir une réelle évaluation des modifications floristiques dans les décennies ou siècles à venir.

Enfin, on mentionnera qu'une espèce (*Viola hispida*) est endémique de la vallée de la Seine. Cette espèce, très localisée, est cependant considérée disparue des Yvelines. Les stations relictuelles, peu nombreuses se cantonnent dans les environs de Rouen.

Par comparaison avec l'origine chorologique des espèces sauvages de Seine-et-Marne (Tab. 6), il est possible de mettre en évidence une divergence climatique au sein même de la région. En effet, Bien que globalement de même composition chorologique, certains chiffres attestent d'une affinité atlantique plus marquée dans les Yvelines qu'elle ne l'est à l'Est de la région Ile-de-France. Il en est de même pour les espèces psychrophiles qui constituent 14.37% de la flore Yvelinoise contre seulement 13,37% en Seine-et-Marne. *A contrario*, l'influence méditerranéenne et continentale est bien moins marquée dans les Yvelines qu'elle ne l'est en Seine-et-Marne.

**Tableau 6** : Origine chorologique de la flore sauvage des Yvelines et de la Seine-et-Marne.

Origine chorologique	78		77	
	Nombre d'espèces	Pourcentage	Nombre d'espèces	Pourcentage
Eurasiatique	422	30.19	448	31.04
Européen	345	24.68	368	25.5
Cosmopolite	130	9.30	125	8.66
Holarctique	119	8.51	112	7.76
Méditerranéen	93	6.65	97	6.72
Méditerranéen atlantique	91	6.51	100	6.93
Circumboréal	75	5.36	71	4.92
Introduit	55	3.93	55	3.81
Atlantique	55	3.93	51	3.53
Orophyte	7	0.50	10	0.69
Paléo-subtropical	3	0.21	3	0.2
Origine incertaine	2	0.14	1	0.06
Endémique séquanien	1	0.07	0	0
Euro-méditerranéen	0	0.00	2	0.13
<b>TOTAL</b>	<b>1398</b>	<b>100</b>	<b>1443</b>	<b>100</b>

#### II-2.1.4 Fréquence des espèces et flore patrimoniale

La répartition, par classe de rareté, des 1298 espèces constituant la flore « sauvage » du département est présentée dans le figure 37 (Calculs effectués sur les données postérieures à 1990 en incluant les espèces non revues).

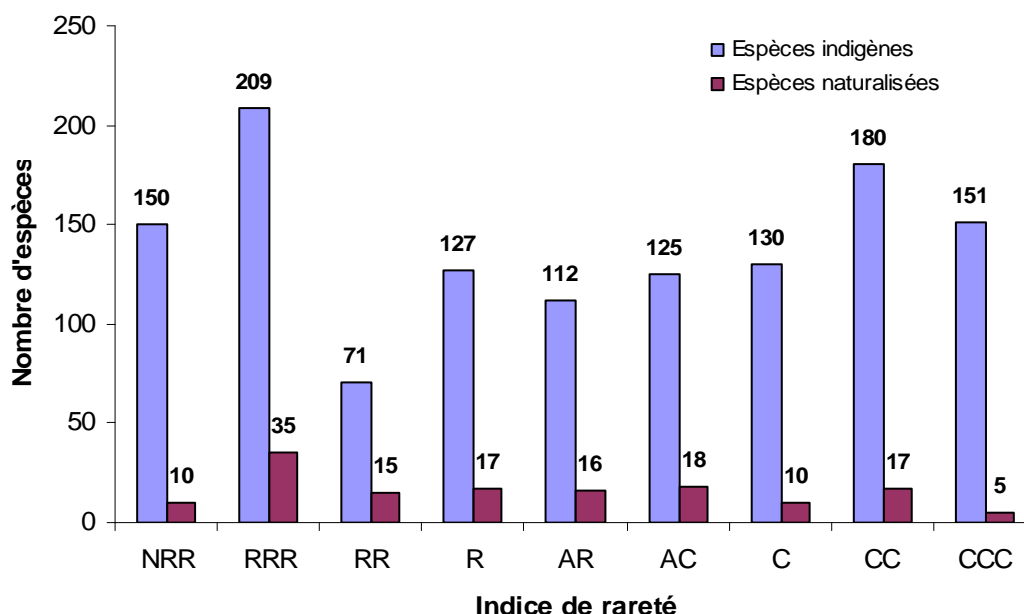


Figure 37 : Répartition des espèces indigènes et naturalisées par classe de rareté (au niveau départemental)

**461 espèces indigènes soit 37% de la flore sauvage sont considérées communes sur le département** (130 espèces communes, 180 espèces très communes et 151 espèces extrêmement communes). Ces espèces présentent dans une grande partie des communes du département constituent la base de la flore vasculaire indigène du département.

A l'inverse, outre les 160 espèces présumées disparues, **209 espèces indigènes soit 17% de la flore est considéré « extrêmement rare » sur le département (RRR). Ce chiffre s'élève à 280 si l'on y inclut les espèces présentes dans moins de 6 communes (espèces RR). La faible fréquence de ces taxons les rend, par conséquent vulnérable. Ainsi, près de 23% de la flore sauvage départementale peut être considérée comme menacée à plus ou moins long terme.**

#### Le calcul des indices de rareté.

L'évaluation des indices de rareté est fondée sur un pourcentage de commune, parmi l'ensemble des communes du département où chaque espèce est présente (Tab 7). Ces indices de rareté se répartissent en 8 classes. Chacune d'entre-elles ayant un intervalle de fréquence deux fois supérieur au précédent. Ce mode de calcul présente comme tout modèle certaines limites. C'est pourquoi une réflexion approfondie est actuellement menée par le CBNBP pour mettre en place une méthodologie plus approfondie.

Tableau 7 : Méthodologie employée pour calculer les indices de rareté.

Rareté	Nombre de communes (IDF)	Nombre de communes (78)	En % de commune
RRR	1 à 13	1 à 3	<1
RR	14 à 26	4 à 5	1 à 2
R	27 à 52	6 à 11	2 à 4
AR	53 à 104	12 à 21	4 à 8
AC	105 à 208	22 à 42	8 à 16
C	209 à 417	43 à 84	16 à 32
CC	418 à 834	85 à 168	32 à 64
CCC	>834	>168	>64%
Total communes	1303	262	

Malgré ce nombre considérable d'espèces très vraisemblablement vulnérables, on ne dénombre, parmi elles, que 76 espèces protégées. *A contrario*, sur les 176 espèces protégées régionales, certaines sont assez bien représentées sur l'ensemble du territoire Francilien (Tab. 8). En effet, quatre d'entre elles sont considérées « Assez Communes » (*Zannichelia palustris*, *Cardamine impatiens*, *Sison amomum* et *Polystichum aculeatum*) et 3 seulement « Assez Rare » (*Utricularia australis*, *Thelypteris palustris* et *Dactylorhiza praetermissa*). Il est donc évident qu'une réactualisation des listes de protection régionale mériterait d'être envisagé afin d'exclure certains taxons « non menacés » et d'y inclure, à *contrario* une grande proportion d'espèces plus vulnérables. Nous rappelons cependant que les espèces caractéristiques de milieux cultivés ne peuvent être protégées dans la mesure où les interdictions de destructions, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables sur les parcelles habituellement cultivées. Cela limite donc sensiblement le nombre d'espèce qui mériterait d'être assujetti d'un statut de protection. Ce constat est également valable pour les espèces protégées à l'échelle nationale.

En attendant une éventuelle modification des listes de protection, on dénombre, parmi l'ensemble de la flore sauvage que comportent les Yvelines :

- **26 espèces protégées à l'échelon national** parmi les 429 espèces inscrites dans l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 (Tab. II en annexe). Malheureusement, **11 d'entre elles sont présumées disparues** c'est à dire qu'aucune observation ne les mentionne après 1990. Néanmoins, il est possible de remarquer que **5 espèces bénéficiant de ce statut se trouvent « Rares » dans la région (Tab. 8). Il est donc possible d'admettre que le département des Yvelines a une réelle responsabilité dans la conservation de ces espèces à l'échelle nationale.** Ces espèces, principalement présentes dans le massif de Rambouillet sont toutes inféodées à des milieux humides. On trouve ainsi, une espèce inféodées aux tourbières (*Drosera rotundifolia*), trois espèces des zones d'exondation des mares oligotrophes (*Pilularia globulifera*, *Luronium natans* et *Littorella uniflora*) et une espèce des mares temporaires eutrophes (*Damasonium alisma*) ;
- **131 espèces protégées à l'échelon régional sur les 176 que compte la région (Tab. III en annexe).** Pour certaines, le département des Yvelines semble présenter une réelle responsabilité dans leur maintien. Il s'agit des espèces beaucoup plus fréquentes à l'échelle du département que de la région (*Lobelia urens* par exemple), voire uniquement présentes dans le département (*Carum verticillatum* par exemple). Nous reviendrons plus en détail sur ces espèces dans la suite de cette synthèse (Cf particularités floristiques et écosystémique du département). En attendant, on remarquera que **37 espèces protégées régionales sont actuellement considérées comme disparues** (Tableau 8).

Malgré la disparition vraisemblable de nombreuses espèces bénéficiant d'un statut de protection, il n'est pas improbable de retrouver certaines d'entre elles sur le territoire comme cela s'est déjà produit ces dernières années (*Leersia orysoïdes* en 2009, *Carex depauperata* en 2009, *Rhynchospora fusca* en 2010 et *Polygonum bistorta* en 2007).

**Tableau 8** : Nombre d'espèces par statut de protection et rareté à l'échelle des Yvelines et de la région.

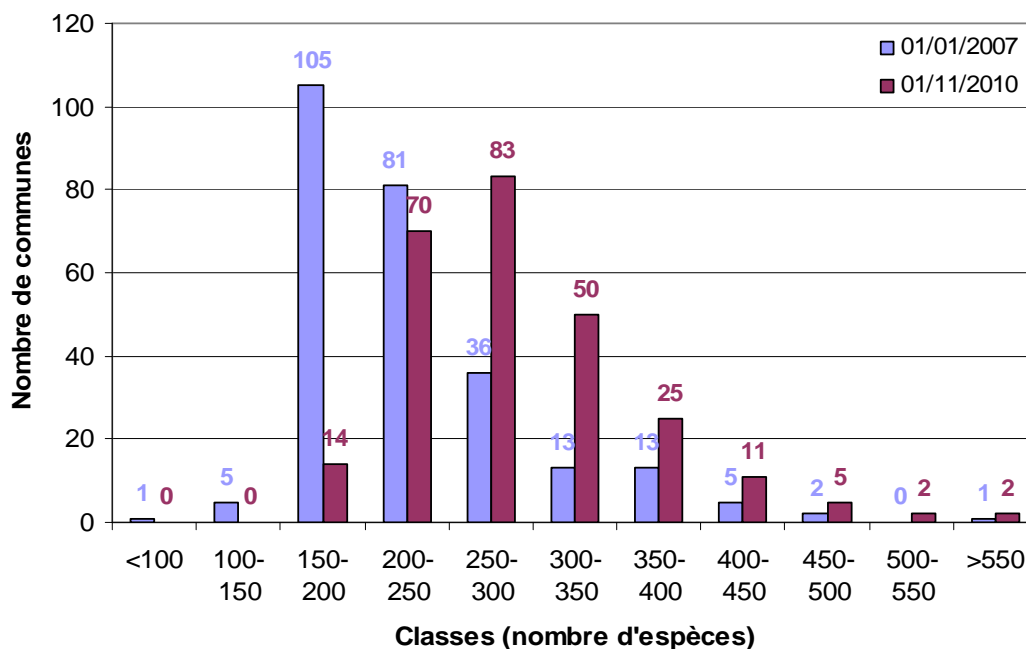
Statut de protection	Indice de rareté		
	Classe	78	IDF
PN	AR	0	1
	R	5	0
	RR	1	4
	RRR	9	11
	NRR	11	10
<b>Total PN</b>		<b>26</b>	
PR	AC	5	4
	AR	8	3
	R	15	9
	RR	13	28
	RRR	53	79
	NRR	37	8
<b>Total PR</b>		<b>131</b>	
Aucun	CCC	156	144
	CC	197	186
	C	140	158
	AC	138	143
	AR	120	156
	R	124	139
	RR	72	98
	RRR	182	179
	NRR	112	38
<b>Total</b>		<b>1241</b>	

## II-2.2 Synthèse communale

### II-2.2.1 Chiffres généraux

Grâce aux dernières campagnes de prospections effectuées sur le département, **on dénombre maintenant, en moyenne, plus de 290 espèces par commune** contre 211 au début de l'année 2007. Ce chiffre est actuellement l'un des plus forts de tous les départements franciliens de la grande couronne. Cependant, il est loin d'être homogène sur l'ensemble des communes Yvelinoises (Fig. 38). On dénombre ainsi, 9 communes avec plus de 450 espèces dont les plus riches sont : Saint-Martin-la-Garenne (608 espèces), Saint-Germain-en-Laye (555 espèces), Saint-Leger-en-Yvelines (540 espèces), Bullion (533 espèces) et Bois-d'Arcy (468 espèces). *A contrario*, 14 communes ne disposent toujours pas de données suffisantes pour dépasser le seuil des 200 espèces. Elles concernent principalement de petites communes, peu diversifiées d'un point de vue écosystémique et le plus souvent, sujet soit, à une agriculture intensive dominant les paysages soit, à une urbanisation très prononcée. On retrouve ainsi, parmi ces communes : Neauphle-le-Château (151 espèces), Port-Marly (161 espèces), Vicq (162 espèces), Saint-Germain-de-la-Grange (163 espèces), Les-Loges-en-Josas (170 espèces) et Toussus-le-Noble (170 espèces).

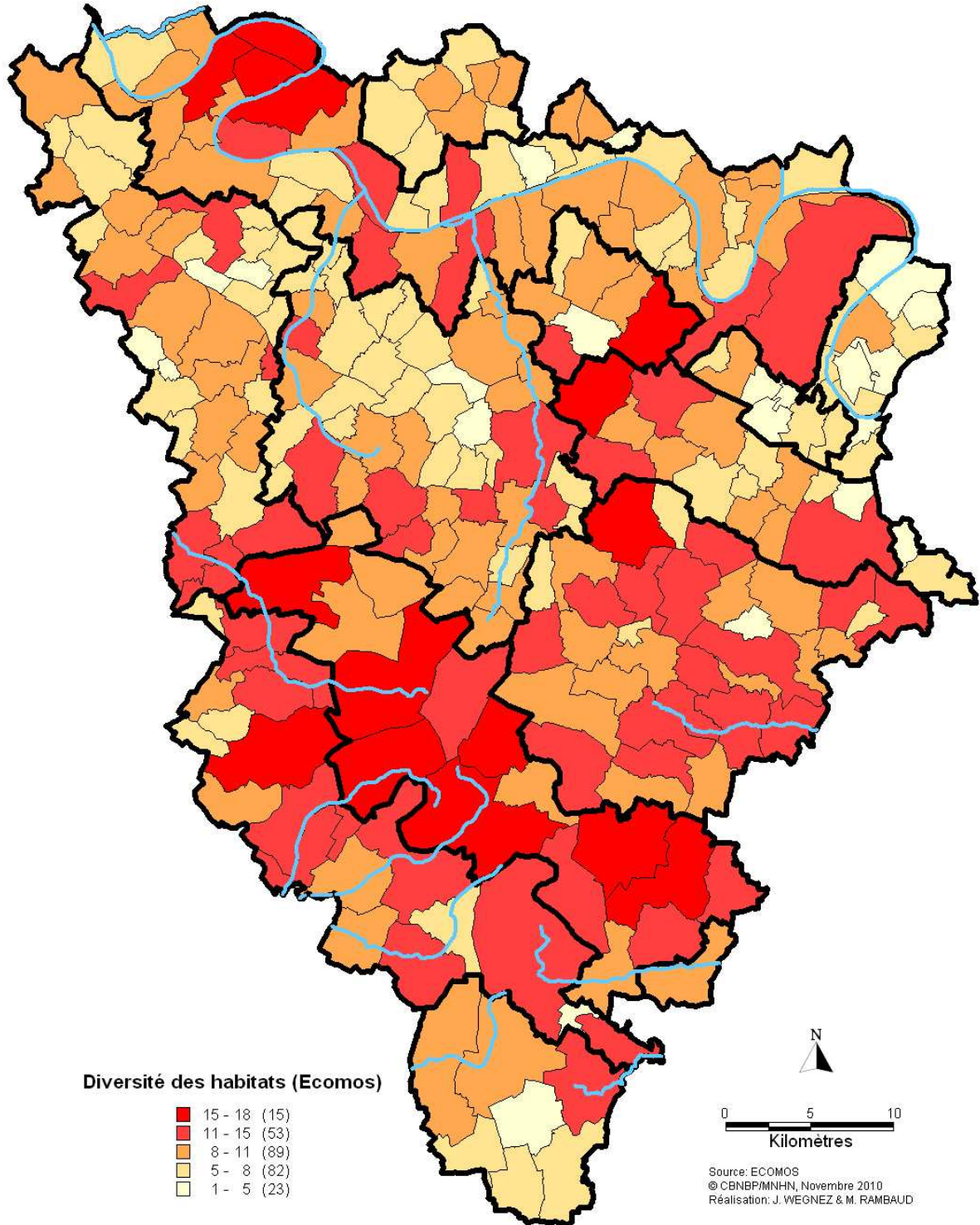




**Figure 38** : Répartition, par classes, du nombre d'espèces observées après 1990 sur l'ensemble des communes des Yvelines au premier janvier 2007 et au premier novembre 2010.

La carte page suivante permet de visualiser pour chaque commune, le nombre d'espèces recensées après 1990 au premier janvier 2007 et au premier novembre 2010. Les communes actuellement les plus riches correspondent sans surprises à celles ayant bénéficié de la plus forte pression de prospection. Ce sont également celles qui présentant une forte diversité d'habitat et qui ont une surface importante. On peut d'ailleurs trouver une certaine similitude entre les communes les plus diversifiées d'un point de vue écosystémique (carte page 73) et les plus riches d'un point de vue floristique (carte page 74). Ainsi, Les communes de la vallée de la Seine et du Vexin, celles du sud Hurepoix et du massif de Rambouillet sont bien évidemment les plus riches d'après nos connaissances actuelles. Seule particularité, la commune de Bois-d'Arcy pour laquelle le nombre très élevé d'espèces observées résulte d'une pression d'observation fortement supérieure au reste du département (5 736 données). Ce cas particulier démontre qu'il est possible pour une commune de petite taille, ne présentant pas de milieu naturel de forte valeur patrimoniale de recenser plus de 400 espèces si les moyens mis en œuvre le permettent. Bien que de tels chiffres ne soient pas atteignables pour l'intégralité des communes des Yvelines, ils le sont certainement pour une part non négligeable d'entre elles.

## Représentation cartographique du nombre d'habitat par commune

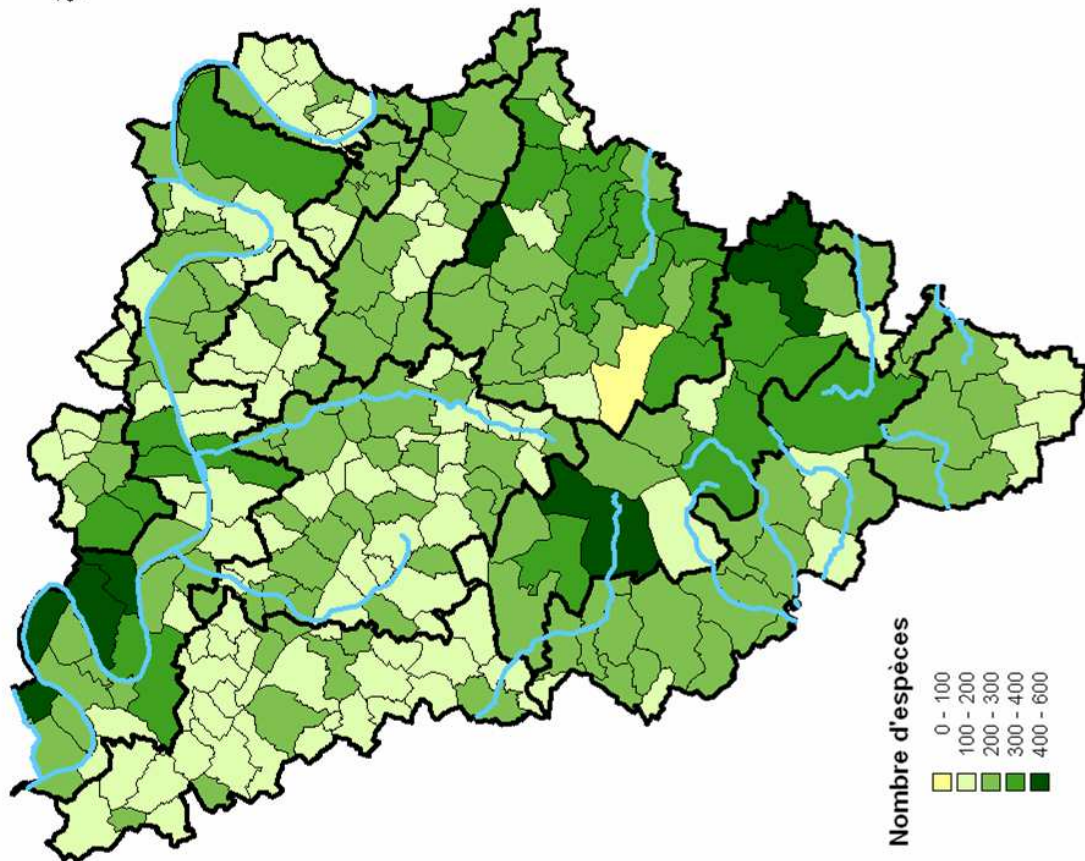




# Evolution du nombre d'espèces observées après 1990 entre le premier janvier 2007 et le premier novembre 2010

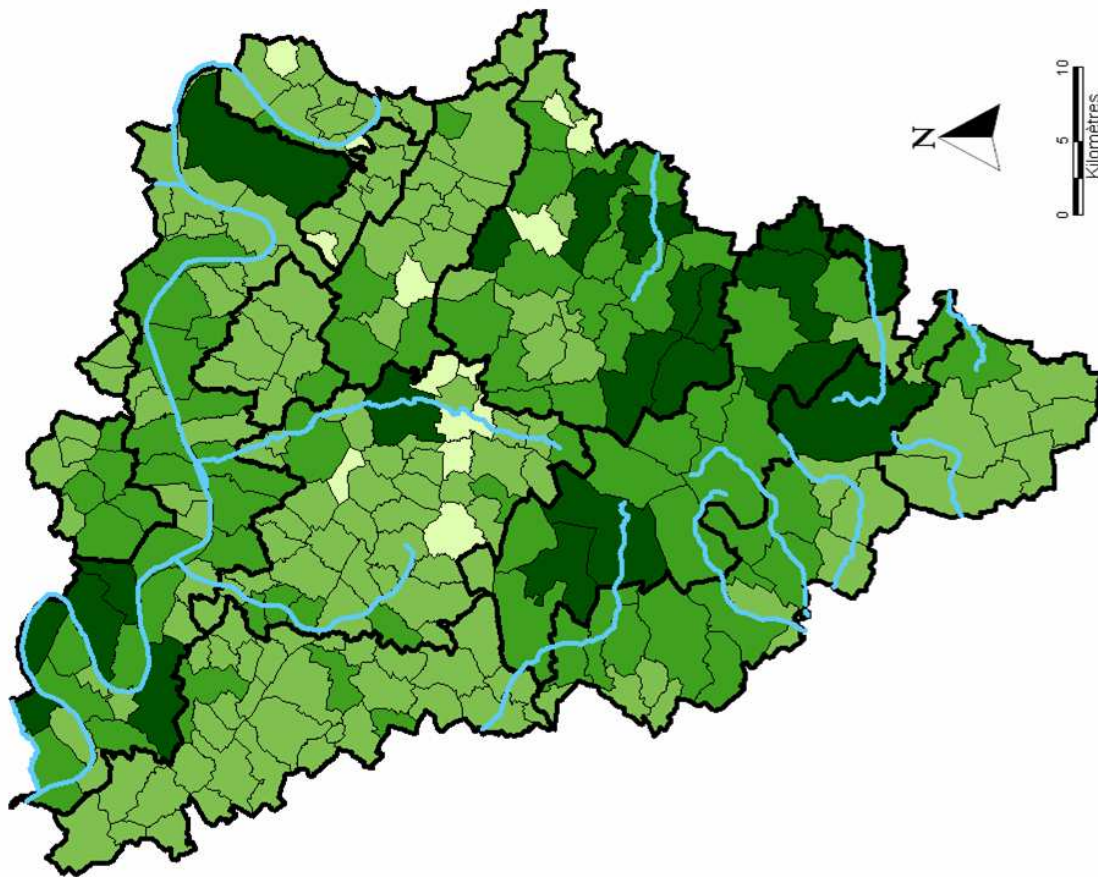
au 1er janvier 2007

au 1er Novembre 2010



Nombre d'espèces

- 0 - 100
- 100 - 200
- 200 - 300
- 300 - 400
- 400 - 600



0 5 10  
Kilomètres

## II-2-2-2 Affinités floristiques

Pour mémoire les délimitations des petites régions naturelles ont été réalisées initialement sur la base de leur homogénéité géologique, géomorphologique et paysagère. L'analyse des affinités floristiques a ici pour but de s'assurer que les petites régions identifiées ont une réelle cohérence floristique.

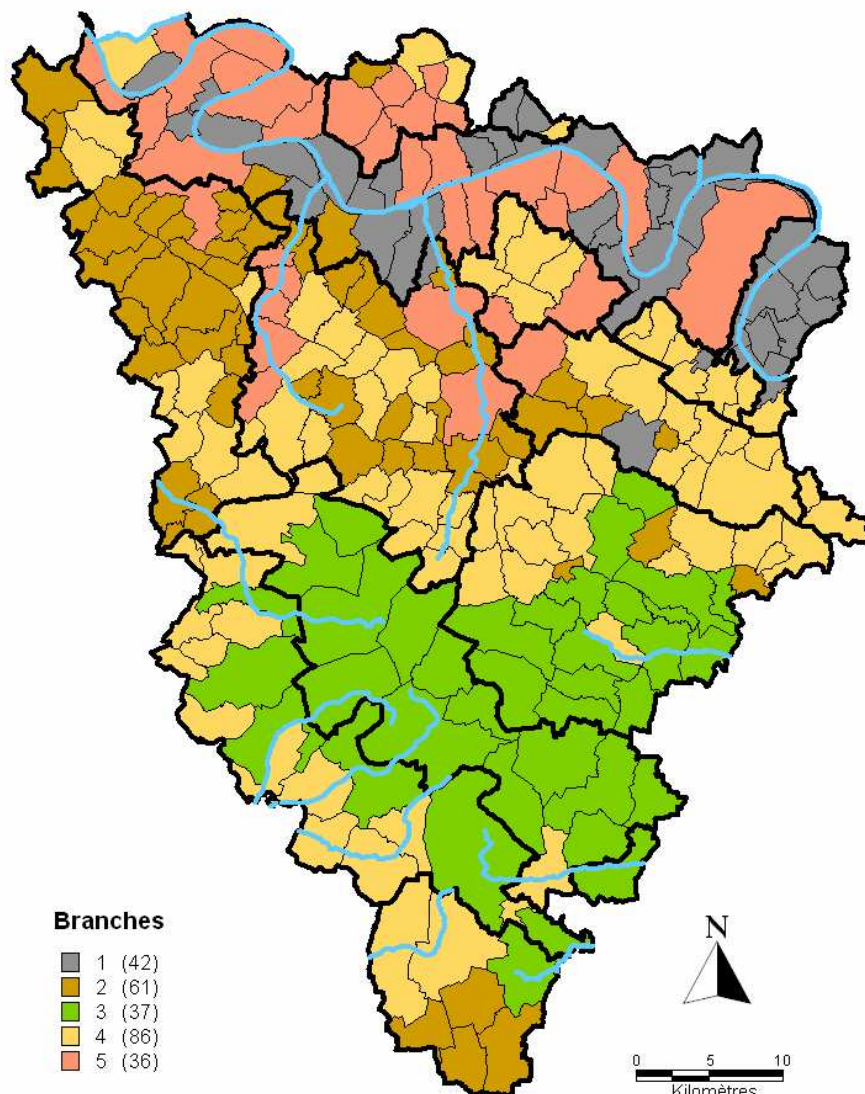
Dans cette optique, l'analyse statistique de la similarité floristique des communes du département permet de faire des regroupements cohérents de communes présentant des affinités floristiques proches. Cette analyse est fondée sur les données et espèces validées au cours de la réalisation de cette synthèse. Celle-ci débute tout d'abord par le calcul d'un indice de similarité entre les espèces (indice de Sorensen, calculé avec les 1398 espèces qui constituent la flore sauvage du département). La synthèse de ces similarités conduit à la formation de groupes d'espèces (par classification ascendante hiérarchique et agrégation par la méthode de Ward). Les différents groupes d'espèces identifiés sont alors à nouveau traités pour établir 5 groupes de communes bien différenciés d'un point de vue floristique. Ces groupes seront, dans la suite dénommés « branches » en référence au dendrogramme qui résulte de cette analyse. Le résultat de ce travail est présenté sur la carte de la page suivante. Nous proposons donc de décrire succinctement les caractéristiques floristiques de chacune des branches identifiées et leur aire de répartition sur l'ensemble du territoire. Nous remarquerons avant tout que le département des Yvelines présente une forte divergence floristique entre sa moitié Sud et Nord.

**Branche 1 :** Cette branche est géographiquement bien localisée. Elle concerne presque exclusivement les communes fortement urbanisées de la vallée de la Seine. Elle se caractérise également assez bien d'un point de vue floristique par la présence de nombreuses espèces de friches (*Torilis arvensis*, *Securigera varia*, *Melilotus albus* et *Echium vulgare* entre autre), des zones rudéralisées « urbaines » (*Eragrostis minor*, *Plantago coronopus*, *Galinsoga quadriradiata* et *Catapodium rigidum* par exemple) et par la présence de nombreuses espèces « invasives » (*Buddleja davidii*, *Ailanthus altissimus* et *Reynoutria japonica*). Les communes de cette classe présentent donc une forte dégradation des milieux en présence due à l'urbanisation. Cette branche peut être assimilée au faciès de dégradation de la branche 5.

**Branche 2 :** Cette branche est assez mal typée d'un point de vue floristique dans le sens où peu d'espèces sont statistiquement caractéristique. Cependant, ces espèces sont assez homogènes d'un point de vue écosystémique. Elle concerne presque exclusivement les espèces inféodées aux cultures. On trouve ainsi, parmi les espèces les plus caractéristiques, *Anagalis foemina*, *Alopecurus myosuroides*, *Euphorbia exigua* et *Euphorbia helioscopia*. On remarquera également que le *Sison amomum* (espèce protégée à l'échelle régionale) est caractéristique, d'un point de vue statistique, à cette branche. Par conséquent, les communes qui composent cette branche se caractérisent par la dominance des grandes cultures et, la faible représentativité des milieux forestiers. Ce constat est aisément observable par comparaison de la carte de répartition des grands types de formations végétales avec la localisation des communes de ce groupe. On trouve ainsi dans cette branche, une grande proportion des communes du « Drouai », de la « Beauce » et du « Mantois ».



## Représentation cartographique des affinités floristiques entre communes



© CBNBP-MNHN 15 Novembre 2010  
Réalisation : R. Baudoin & M. Rambaud

**Branche 3 :** Il s'agit de la branche la plus typée. En effet, 148 espèces sont statistiquement caractéristiques de cette branche auxquelles s'ajoutent de très nombreuses espèces, trop rares à l'échelle départementale, pour être considérée de la sorte. Ces espèces englobent un très grand nombre d'espèces acidiphiles, des plus sèches aux plus hygrophiles et inféodées à diverses formations végétales (pelouses, lisières, forêts, prairies). La grande majorité de ces espèces concerne cependant des espèces sylvatiques. On trouve également un grand nombre d'espèces aquatiques ou amphibies dont de nombreuses ont un fort enjeu patrimonial. Les communes de cette branche sont par conséquent à dominance forestière à large amplitude hygromorphique. Elles concernent donc la quasi totalité des communes du « massif de Rambouillet », du sud « Hurepoix » ainsi que les plus forestières de la « Bordure du massif de Rambouillet ».

**Branche 4 :** Moins bien typé que le groupement précédent, cette branche s'en rapproche néanmoins par son caractère acidiphile. Cependant, les espèces caractéristiques mises en évidence révèlent une faible représentation des habitats hygrophiles ou aquatiques ainsi qu'une domination des espèces sylvatiques. Cette branche peut donc être décrite comme la variante appauvrie de la branche 3. Elle concerne donc des communes à couvert forestier plus discontinu que nous pourrions qualifier de « bocagères » car entrecoupées de grandes cultures. Cette branche se répartie donc principalement sur le pourtour du « Massif de Rambouillet » mais également au niveau des diverses buttes sableuses que composent la région dans sa moitié nord. On trouve ainsi, au sein de cette branche, pour partie les communes de la « Butte de Marly et des Alluets », du « Vexin » à hauteur des buttes « d'Arthies » et du « Mantois » au niveau de la butte du « bois de Souville ». Il est aisé de voir à quel point il existe une correspondance géographique forte entre les communes des branches 3 et 4 avec la localisation des sables Stampiens de Fontainebleau et de Lozère.

**Branche 5 :** cette branche est très typée, que ce soit d'un point de vue floristique ou géographique. Il s'agit de la seule branche à caractère calcicole du département. En effet, les nombreuses espèces caractéristiques (74 au total) sont presque toutes des calcicoles strictes. Ces espèces sont principalement inféodées aux coteaux calcaires de la vallée de la Seine et dans une moindre mesure, de la Mauldre, de la Vaucoeurs et des vallées du « Vexin ». On peut également y observer la présence des espèces sablo-calcaires typiques de la terrasse alluviale de la Seine. Les communes qui constituent cette branche, contrairement à celle de la branche 1 ont su conserver un caractère rural où les milieux naturels sont encore assez bien représentés. La branche 5 concerne donc principalement les communes de la moitié ouest de la vallée de la Seine à l'exception de Saint-Germain-en-laye.

La confrontation de cette analyse statistique avec les petites régions naturelles délimitées préalablement permet d'apporter quelques précisions. Dans l'ensemble, il semble y avoir une bonne concordance dans les résultats obtenus pour la majorité des petites régions naturelles. Ainsi, le « massif de Rambouillet », le « Drouai » et la « Vallée de la Seine » se démarquent assez bien d'un point de vue floristique même si ce dernier se décompose en une partie à dominance rudérale (branche 1) et d'une autre plus « sauvage » (branche 5). Pour sa part, le « Hurepoix » se dissocie clairement en deux zones distinctes. La première au sud, plus diversifiée, présente une bonne représentativité des habitats hygrophiles et présente donc une forte homologie avec le « Massif de Rambouillet ». La seconde, au nord est moins diversifiée (branche 4). Cette divergence géographique justifie entièrement la sous-division faite pour cette petite région naturelle (« Plaine de Trappes » au Nord et « Vallée de Chevreuse » au sud). Plus au nord, Les « Buttes de Marly et des Alluets » sont également assez homogènes dans l'ensemble mais semblent présenter une forte homologie avec la « Plaine de Versailles » ce qui laisserait croire à un regroupement cohérent de ces régions. Cependant, cette homologie floristique est principalement due à la difficulté de délimiter précisément ces régions sur la base des limites communales. Il en est de même avec la « Bordure du massif de Rambouillet ». Dans cette région naturelle, les communes de la frange Est présentent des caractéristiques floristiques homologues avec le « Massif de Rambouillet » voisin. Enfin le « Mantois » et le « Vexin » présentent une forte hétérogénéité floristique qui nous induirait à la nécessité d'un

redécoupage. Cependant, cette hétérogénéité résulte de la topographie accentuée de ces régions, ce qui induit indéniablement des divergences entre les communes des niveaux topographiques bas (dans les vallées), des communes situées sur les plateaux limoneux ou encore sur les buttes sableuses. Cette divergence floristique peut donc être considérée comme caractéristique de ces régions.

## II-3 Les enjeux et menaces floristiques du département des Yvelines

### II-3.1 Particularités floristiques et écosystémiques du département par rapport à la région

La comparaison des fréquences de présence de chaque espèce à l'échelle régionale et départementale permet d'identifier les particularités floristiques et écosystémiques du département. **L'analyse de ce travail a pour objectif de mettre en avant la singularité du département et de hiérarchiser ainsi les habitats prioritaires à conserver au regard de la responsabilité du département dans la préservation d'une partie de la flore qui y est associée.**

Afin de mettre en avant les particularités du département des Yvelines, nous avons choisi de dégager les espèces à minima « Rares » en Ile-de-France qui, d'après nos connaissances actuelles sont deux fois plus fréquentes à l'échelle du département qu'elles ne le sont à l'échelle de la région. La fréquence correspond au rapport du nombre de communes où chaque espèce est présente par rapport au nombre total de communes du territoire concerné.

Ce travail a ainsi permis de dégager 113 espèces dont 35 sont strictement cantonnées sur le département des Yvelines (Cf tableau IV et V en annexe). **Celui-ci a donc une forte responsabilité dans la persistance, sur le long terme de près de 7% de la flore Francilienne.** Ces espèces peuvent donc être qualifiées de « caractéristiques des Yvelines ». De façon plus précise, nous retrouvons parmi ces espèces :

- **9 espèces protégées à l'échelle nationale dont 4 sont strictement présentes sur le département des Yvelines** (*Lycopodiella inundata* (Fig. 39), *Littorella uniflora*, *Dryopteris cristata* et *Drosera rotundifolia* (Fig. 40))
- **43 espèces protégées à l'échelle régionale dont 16 sont strictement présentes dans le département.** On citera, parmi les plus remarquables : *Herminium monorchis*, *Vaccinium oxycoccos* et *Erica ciliaris*.
- **99 espèces (dont certaines protégées), à minima « Très Rares » dans la région c'est-à-dire présentes dans moins de 26 communes sur l'ensemble de la région.**



Figure 39 : *Lycopodiella inundata* et *Drosera rotundifolia* (Gambaiseuil)



Figure 40 : *Erica ciliaris*.

Au regard de ces chiffres, le département se doit de mettre en œuvre un programme de suivi et de conservation axé prioritairement sur ces espèces et donc nécessairement préserver les habitats favorables à leur expression. Ces habitats doivent être considérés « prioritaires » dans les programmes de conservation mis en œuvre sur le département. Afin d'identifier ces habitats « prioritaires », chacune des espèces caractéristiques précédemment exposées a été rattachée à un type de milieu spécifique. Il est alors possible d'identifier et de hiérarchiser les plus patrimoniaux à l'échelle régionale. Ces habitats peuvent, pour bon nombre d'entre eux, être considérés comme caractéristiques du département ou tout du moins remarquables au regard de leur typicité. Le tableau 09 expose les résultats de cette analyse et permet de mettre en avant certaines remarques :

- **la majorité des habitats qui se dégagent de cette analyse sont des milieux humides « ouverts »**. Les plus remarquables étant à rattacher à la branche acide (tourbières acides, gazons amphibies oligotrophes et pelouses acides). A eux seuls, ils regroupent 70% des 113 espèces dégagées de la première analyse (soit 74 espèces) ;
- **les habitats calcicoles** (pelouses calcicoles, pelouses sablo-calcaires, ourlets calcicoles et éboulis calcaire) **regroupent également un nombre assez important d'espèces** (11 au total) ;
- **les habitats forestiers ne semblent pas présenter un enjeu majeur mis à part pour les plus humides d'entre eux** (Boulaies pubescentes et Aulnaies marécageuses).

Suivant ces résultats, il est évident que **le département des Yvelines présente un intérêt particulièrement fort à l'échelle régionale pour les habitats hygrophiles** et principalement pour ceux à tendance acide. Ce constat est d'autant plus vrai que ces milieux sont parmi les plus vulnérables de la région (Cf menaces).

C'est pourquoi, il est essentiel de considérer ces habitats comme « prioritaires » sur le territoire des Yvelines, dans les programmes de conservation en cours et à venir, afin de maintenir



dans un bon état de conservation les stations existantes et de favoriser leur représentativité sur le territoire (restauration de milieux).

**Tableau 9** : Hiérarchisation des habitats « prioritaires » sur le territoire des Yvelines

Milieux	Nombre d'espèces
Pelouses acidiphiles hygroclines à hygrophiles	17
Gazons amphibies oligotrophes	16
Tourbières et habitats tourbeux	10
Gazons amphibies mésotrophes à eutrophes	8
Bas marais alcalins	6
Pelouses calcicoles	5
Pelouses acides mésophiles à xérophiles	5
Pelouses sablo-calcaires	4
Prairies hygrophiles	4
Boulaies pubescentes	3
Clairières et lisières acidiphiles	3
Landes hygrophiles	3
Sources et suintements acidiphiles	3
Cariçaias et roselières	2
Forêts acidiphiles fraîches	2
Forêts acidiphiles sèches	2
Herbiers aquatiques mésotrophes à eutrophes	2
Herbiers aquatiques oligotrophes	2
Aulnaies marécageuses	1
Cultures	1
Eboulis thermophiles calcaricoles	1
Forêts calcaricoles fraîches	1
Friches	1
Mégaphorbiaies eutrophes	1
Ourlets calcicoles	1

	Habitats ouverts humides
	Forêts fraîches
	Habitats ouverts secs
	Forêts sèches

## II-3.2 Espèces et milieux en danger sur le département

### II-3.2.1 Les espèces en danger sur le département

Parmi les 1258 espèces indigènes recensées sur le département des Yvelines, 150 d'entre-elles sont présumées disparues soit plus de 11% de la flore indigène. On compte, au sein de cet ensemble, 48 espèces protégées dont 11 au niveau national.

Ces chiffres sont très élevés et d'une manière générale, bien plus importants que sur les autres départements du territoire d'agrément du CBNBP. Ils témoignent d'une modification forte des milieux naturels composant le département que se soit d'un point de vue qualitatif ou surfacique.

Cependant, il serait possible de retrouver certaines de ces espèces les années à venir comme cela s'est déjà produit ces dernières années. En effet, en l'espace de 4 ans, 22 espèces indigènes ont été redécouvertes (Tab VI en annexe) telles *Silene noctiflora*, *Exaculum pusillum*, *Scilla autumnalis* (Fig. 41) et *Galeopsis angustifolia* (Fig. 42). Certaines d'entre elles n'avaient plus été mentionnées sur le département depuis plus d'un siècle !. Des prospections ciblées par habitat favorable à leur expression permettraient certainement d'en redécouvrir de nouvelles.

CBNBP/MNHN © J.WEGNEZ



Figure 41 : *Scilla autumnalis*.

CBNBP/MNHN © J.WEGNEZ



Figure 42 : *Galeopsis angustifolia*.

Néanmoins, il est fortement probable qu'un certain nombre d'espèces présumées disparues ne soient jamais redécouvertes sur le territoire en raison de leur sensibilité face à la modification ou la destruction de leur habitat. Nous citerons, à titre d'exemple, *Liparis loeseli* qui est certainement l'une des espèces françaises ayant le plus régressé ces dernières décennies.

*A contrario*, il est probable que des espèces observées postérieurement à 1990 disparaissent du département. Les plus vulnérables d'entre elles étant bien évidemment les 209 espèces « Extrêmement Rares » (RRR) qui sont par définition, présentes dans moins de 3 communes du département. A titre d'exemple, 100 d'entre elles sont mentionnées dans une seule commune et peuvent donc disparaître du département dans les années à venir.

## II-3.2.2 Les principaux milieux en danger

Afin de contenir un maximum l'érosion de la biodiversité départementale mise en avant précédemment, il est impératif d'identifier les habitats qui semblent être les plus vulnérables sur le territoire. La prise de conscience de la fragilité de ces habitats est l'un des préalable essentiel à l'élaboration d'une politique efficace en matière de conservation. Il est également essentiel d'identifier les causes majeures de ce déclin et de réparer, dans la mesure du possible, les dégâts occasionnés dans le passé.

C'est pourquoi, l'analyse de la répartition, par grands types de milieux, des espèces disparues d'une part et « extrêmement Rares » d'autre part, apporte des informations dans ce sens. Les résultats de ces analyses sont présentés dans les tableaux 10 et 11 suivants et mettent en avant plusieurs points.

**Tableau 10** : Répartition des espèces disparues par grands type de milieu

Milieux	Nombre d'espèces	en %
Cultures	31	20,39
Pelouses acides	17	11,18
Pelouses calcicoles	17	11,18
Tourbières	16	10,53
Friches	15	9,87
Milieux aquatiques	15	9,87
Prairies humides	13	8,55
Ourlets	12	7,89
Forêts	7	4,61
Rochers, éboulis	6	3,95
Landes	3	1,97
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100,00</b>

**Tableau11** : Répartition des espèces « extrêmement rares » par grands type de milieu

Milieux	Nombre d'espèces	en %
Pelouses calcicoles	36	17,31
Milieux humides	28	13,46
Ourlets	24	11,54
Prairies humides	21	10,10
Pelouses acides	20	9,62
Forêts	18	8,65
Tourbières	18	8,65
Cultures	16	7,69
Friches	13	6,25
Rochers, éboulis	10	4,81
Landes	4	1,92
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>100,00</b>

En premier lieu, nous constatons que **les espèces inféodées aux cultures (Fig. 43), principalement celles sur substrat calcaire sont les plus impactées de tous les milieux**. Ces espèces adventices, diversifiées en nombre, ont fortement souffert des modifications des pratiques agricoles de ces dernières décennies. L'intensification des cultures et l'utilisation massive de phytocides sont les principales causes de disparition de ces espèces. L'impact de ces bouleversements n'est certainement pas terminé dans le sens où 16 espèces (Tableau 11) semblent encore très vulnérables sur le département. Ce constat alarmant est valable pour l'ensemble du territoire Français. Ainsi, 40 espèces messicoles sont inscrites au tome I ou II du livre rouge des espèces menacées en France. De plus, un plan national de conservation des plantes messicoles est en cours de préparation par le CBN du Midi-Pyrénées sous commande du MEDADD. Un plan d'actions à l'échelle départementale ou régionale au bénéfice de ces espèces serait fortement favorable à leur préservation. Un exploitant agricole du département (commune de Neauphlette) est

d'ores et déjà sensibilisé à ces menaces et met en place, de façon volontaire, un programme de conservation à l'encontre de ces espèces. Ce type de projet mériterait d'être encouragé et coordonné sur le territoire.

De manière assez analogue avec le constat précédent, **les pelouses, aussi bien calcicoles qu'acides sont fortement touchées par ces disparitions**. Deux causes principales sont à imputé à ce constat. La première et certainement la plus contributive est lié à l'extrême régression des exploitations d'élevages. Il en résulte d'une part, le délaissement de nombreuses terres et la fermeture des pelouses par la dynamique naturelle de la végétation (Figure 44) et d'autre part, la reconversion fréquente de ces terres délaissées en culture. La deuxième cause de disparition de ces espèces est lié à la destruction irréversible de leur habitats à des fins urbanistique. Ce dernier point est particulièrement vrai pour les pelouses de la vallée de la Seine. Ainsi, **34 espèces inféodées à l'un ou l'autre de ces habitats ont disparu et 56 autres semblent fortement vulnérables**. Les pelouses calcicoles étant les plus impactées des deux. Les landes, dans une moindre mesure souffrent des mêmes problématiques. Cependant, le faible nombre d'espèces caractéristiques de ces milieux ne permet pas de mettre en évidence la réelle vulnérabilité de ces milieux. C'est pourquoi elles sont situées en dernière position sur les tableaux 10 et 11.

**Les milieux humides (tourbières, prairies humides et milieux aquatiques) sont également très touchés par les disparitions d'espèces. Ils regroupent, à eux seul, 44 espèces disparues et 67 espèces vulnérables (Tableau 10 et 11)**. Ces habitats, initialement très diversifiés d'un point de vue floristique se sont globalement banalisés. Les causes principales de ce constat sont : la régression des activités d'élevage indispensables à la persistance des prairies (fauchage), le drainage des terres, l'eutrophisation directe ou indirecte des habitats, la reconversion en plantation diverses et l'ensemencement des prairies naturelles. Ces habitats sont dorénavant très restreints et fragmentés sur l'ensemble du territoire yvelinois alors qu'ils constituent, en grande partie les particularités floristiques et écosystémiques du département. Les conclusions de cette dernière analyse appuient l'importance de mettre en place des mesures de conservation des zones humides.

CBNBP/MNHN © J.WEGNEZ



**Figure 43** : Paysage agricole devenu rare dans la région, Limetz-Villez.

CBNBP/MNHN © J.WEGNEZ



**Figure 44** : fermeture d'une pelouse calcicole, Jumeauville

**Les espèces inféodées aux forêts sont globalement peu impactées par les disparitions d'espèces.** La faible régression de ces habitats explique en partie ce constat. Cependant, les espèces bulbeuses, principalement vernaies sont les espèces les plus touchées (*Anemone ranunculoides*, *Corydalis solida* et *Cardamine bulbifera* par exemple). Ceci s'explique principalement par la valorisation économique généralisée des forêts, l'intensification des cycles d'exploitation et la plantation d'essences productives (Peupliers par exemple). La mise en place d'ilots de sénescence ou de vieillissement serait particulièrement propice au maintien des espèces les plus vulnérables.

Les ourlets et éboulis calcaires sont pour leur part assez peu impactés par les disparitions d'espèces. Cependant, de nombreuses espèces caractéristiques de ces milieux semblent très vulnérables. Les espèces d'ourlets, principalement calcicoles et celles des éboulis calcaires doivent leur vulnérabilité à la faible représentativité de ces habitats sur le territoire ce qui les rend automatiquement rares sur le département.

### II-3.3 Zones à enjeux majeurs

Les représentations cartographiques des cartes pages 86 et 87 permettent d'identifier géographiquement les territoires présentant les plus grands enjeux en matière de conservation. Ces cartes sont fondées sur les données modernes et ne traitent que des espèces à minima « Rares » (espèces R, RR et RRR) dans la région Ile-de-France soit, au total, 547 espèces. Nous qualifions habituellement ces espèces de « patrimoniales ».

Deux approches ont été réalisées. La première est une évaluation quantitative des espèces patrimoniales. Ce travail est réalisé de plus à deux échelles géographiques. La première est fondée sur les limites administratives communales mais ne permet pas d'identifier précisément les zones à enjeux. L'autre, plus précise, est fondée sur un maillage de 1Km<sup>2</sup> et permet d'affiner géographiquement ces zones.

La seconde approche est une évaluation qualitative de la flore dans le sens où la rareté est prise en compte. Ainsi, on attribue à chaque espèce un certain nombre de points en fonction de sa rareté dans la région (espèces RRR : 3 points, espèces RR : 2 points et espèces R : 1 point). La somme des points par unité géographique permet donc d'avoir une vision plus réaliste de son intérêt floristique. Comme pour la première approche ce travail a été réalisé sur les deux échelles (communes et maille d'1km<sup>2</sup>).

Ces cartes mettent clairement en évidence une forte hétérogénéité géographique des zones à enjeux sur l'ensemble du territoire. Deux grandes zones majeures peuvent être identifiées :

- le « **Massif de Rambouillet et le Hurepoix** » dans la moitié Sud du département ;
- la « **Vallée de la Seine** » et le « **Vexin** » vers la moitié Nord.

Ces zones géographiques présentent de fortes divergences floristiques. La première est particulièrement intéressante pour ses zones humides à caractère acidiphile. La seconde est quand à elle remarquable pour ses milieux calcicoles à tendance xérophile et, de façon plus locale (vallée de l'Epte), pour ses habitats alluvionnaires hygrophiles.

Il est intéressant de noter qu'une grande proportion des « points chauds » représentés sur la carte est d'ores et déjà soumise à des mesures conservatoires par le biais de différents classements

statutaires et/ou organismes gestionnaires. On citera à titre d'exemple, les diverses RBD et sites Natura 2000 des forêts domaniales et principalement celles de la forêt de Rambouillet sur lesquels l'ONF est très actif, les ENS départementaux, principalement situés dans le PNR de la Haute vallée de Chevreuse, la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Réserve Naturelle de la boucle de Moisson... Cependant, certaines zones à forts enjeux ne font l'objet d'aucune action conservatoire. Il serait donc nécessaire d'assurer leur pérennisation par la mise en place d'actions ou de classement spécifique (ENS, RNR, Natura 2000, APB...). Nous pensons tout particulièrement :

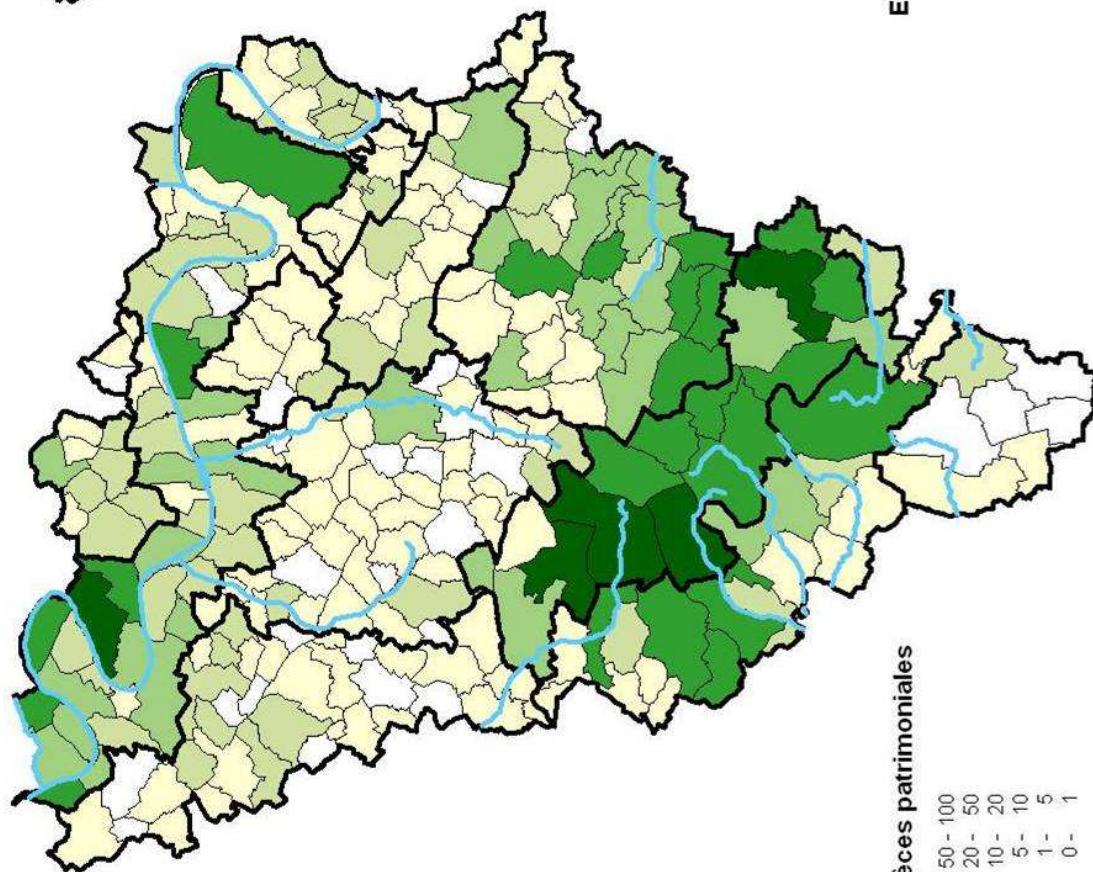
- au bas marais alcalins de la « Grenouillère » à Mittainville ;
- aux pelouses psammophiles du bois Saint-Vincent (Flins-sur-Seine) et de Porcheville ;
- aux pelouses calcicoles de Beynes et des communes limitrophes ;
- aux pelouses calcicoles du Vexin ;
- aux habitats hygrophiles des propriétés privées du massif de Rambouillet et des environs proches ;
- au complexe d'habitats acidiphiles du bois de « Batonceau » à Gazeran.

Cependant, la préservation de « réservoirs de biodiversité », présentant un intérêt floristique exceptionnel, ne suffit pas à la subsistance de la biodiversité sur le long terme. Il faut impérativement avoir une cohérence géographique et écosystémique du maillage des espaces protégés afin de garantir l'existence de flux migratoires entre les réservoirs protégés. Aussi, il est indispensable d'avoir une vision réaliste de la structuration géographique d'éléments du paysage et de leur fonctionnalité biologique afin de mettre en place un réseau d'espaces protégés cohérent et efficace. Ce concept, en pleine expansion dans le domaine de la conservation (continuité écologique, Trame verte et bleue) est dorénavant légiféré suite au Grenelle de l'environnement. Chaque région doit désormais, d'ici 2012, établir un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) visant à identifier et garantir la libre circulation des espèces à travers différents maillages d'espaces naturels dit « fonctionnels » (sous-trames écologiques). Cependant, ce maillage est principalement basé sur la structure de la végétation (sous-trames forestières, milieux ouverts xériques, milieux ouverts humides et milieux aquatiques), et ne garantit donc pas la formation d'un réseau fonctionnel pour des milieux plus spécifiques qui, rappelons le, regroupe la majorité des espèces patrimoniales et une grande partie de la flore indigène départementale.

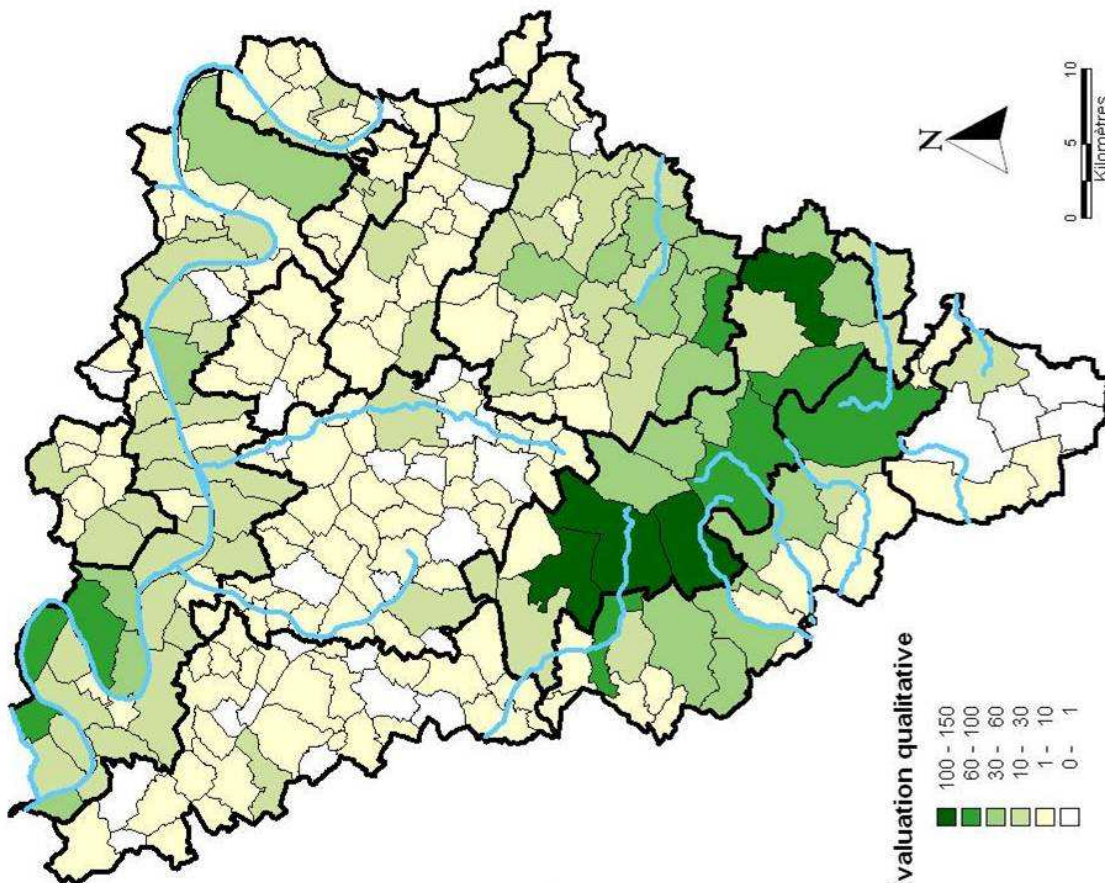
Ainsi, nous proposons, suivant les enjeux écosystémiques du département mis en exergue dans ce travail, d'identifier la structuration géographique de quelques éléments particulier du paysage. Ce travail servira alors, pour le département, de complément au SRCE afin d'identifier les lacunes ou incohérences de ce document pour des milieux plus spécifique. Le travail proposé ici n'est qu'une première approche qui nécessiterait des approfondissements dans le sens où notre connaissance floristique du département n'est pas exhaustive et que nous n'aborderons pas la notion de fonctionnalité des réseaux.

# Intérêt floristique communal du département des Yvelines

Nombre d'espèces patrimoniales



Evaluation qualitative



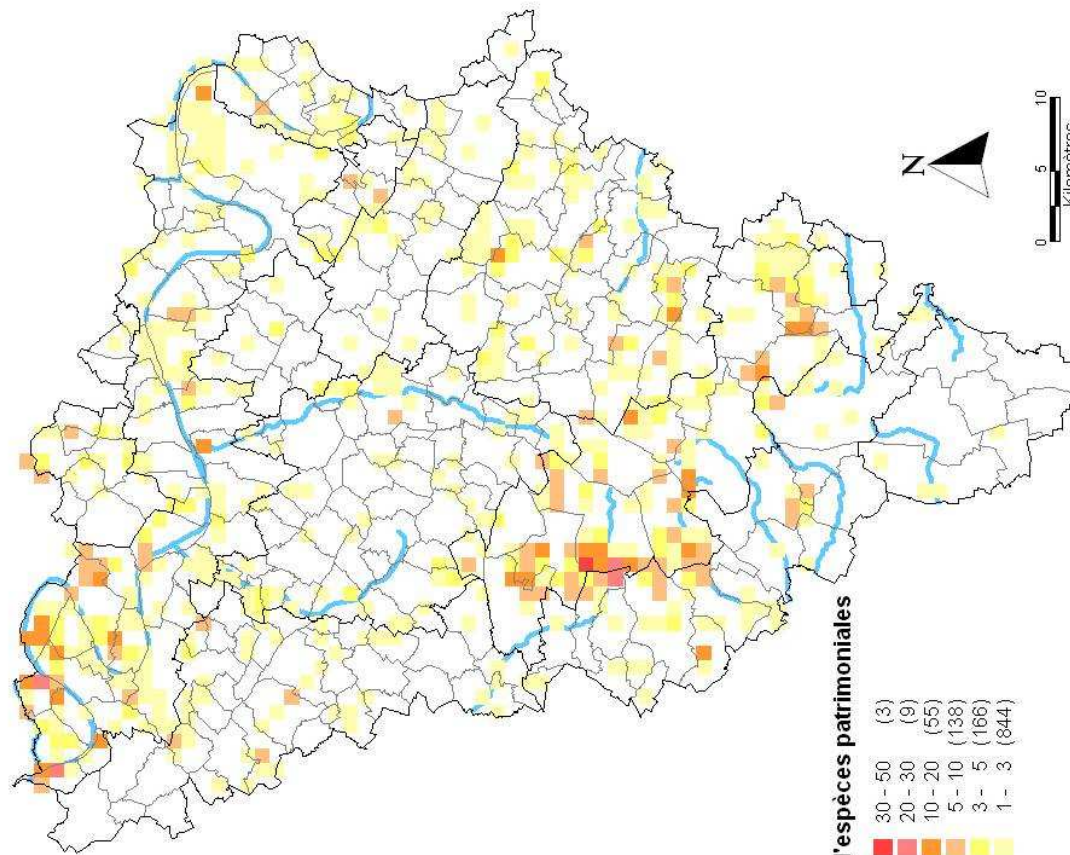
Nombre d'espèces patrimoniales

Evaluation qualitative





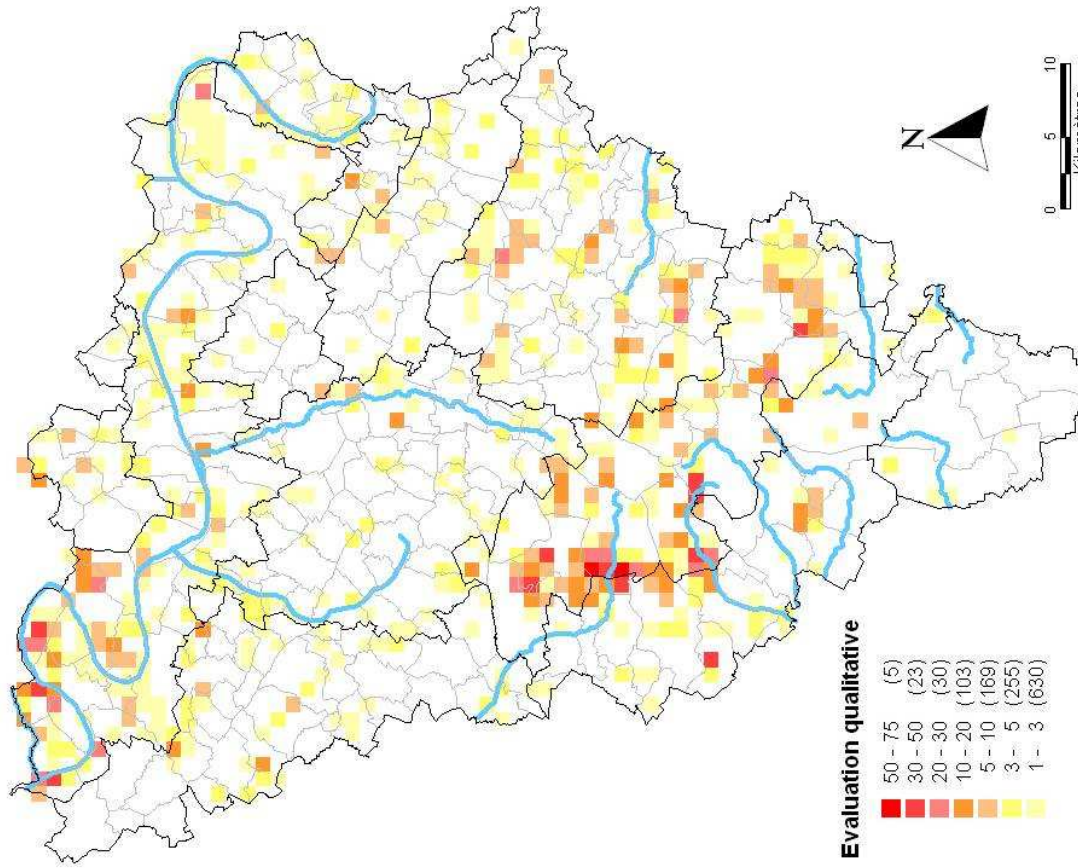
### Nombre d'espèces patrimoniales par maille d'1Km<sup>2</sup>



© CBNBP-MNHN 15 Novembre 2010  
Réalisation : J. Wegnez & M. Rambaud



### Evaluation de l'intérêt floristique par maille d'1Km<sup>2</sup>



© CBNBP-MNHN 15 Novembre 2010  
Réalisation : J. Wegnez & M. Rambaud



# II-4 Réflexion sur l'identification des principales continuités écologiques à fort enjeux floristiques

## II-4.1 Objectifs

La mise en œuvre d'une étude des continuités écologiques est complexe et assez novatrice en ce qui concerne la flore. Il n'existe pas, actuellement, de méthodologie standardisée ou d'outils spécifiques. Nous avons donc mis en place une méthodologie qui se base sur l'exploitation de données floristiques de différents Conservatoires botaniques nationaux (CBN). Cette méthode ne permet pas d'évaluer précisément la fonctionnalité des continuités écologiques étudiées mais permet de répondre, pour partie, à quatre objectifs majeurs :

1. **Identifier la structuration géographique d'éléments paysagers spécifiques** (réseau ou continuité écologique) ;
2. **Hiérarchiser les rôles et enjeux des composantes des différentes continuités étudiées,**
3. **Identifier les faiblesses des réseaux écologiques** (discontinuités locales) **ou des corridors potentiels à l'amélioration de la connectivité de zones géographiques** (corridors entre deux réservoirs de biodiversité) ;
4. **Mettre en place une politique environnementale cohérente et efficace dans la préservation de la biodiversité** (politique d'acquisition et de gestion des ENS, ajustement du SRCE à l'échelle départementale...).

## II-4.2 Méthodologie d'étude

### II-4.2.1 Sélection et cohérence des sous-trames étudiées

Nous avons délibérément choisi de focaliser cette étude sur des milieux naturels spécifiques à « enjeux ». Une première sélection a été réalisée en fonction des constatations ayant permis de mettre en exergue les habitats « prioritaires » à l'échelle du département. Ils répondent à deux critères fondamentaux :

- **un intérêt remarquable** au regard des espèces qu'ils abritent et de leur rôle dans la préservation d'un grand nombre d'espèces à l'échelle régionale (Cf. particularités floristiques) ;
- **une forte vulnérabilité** au regard de la rareté des espèces qui les composent et de leur régression aussi bien surfacique que qualitative (Cf. espèces et habitats menacés).

Par ailleurs, il s'avérerait incohérent de se focaliser sur un habitat particulier. D'une part car il serait difficile de mettre en avant de réelles continuités mais également car la notion de potentialité

d'expression de cet habitat ne serait pas prise en considération. Aussi, des regroupements cohérents d'habitats s'imposent afin d'avoir une vision plus réaliste de la structuration géographique de ces continuités. Les habitats ainsi regroupés doivent répondre au moins à l'un des deux critères suivant :

- **un lien dynamique** : Habitats assurément inscrits dans une même dynamique (notion de série dynamique) présentant donc des caractéristiques édaphiques similaires ou très proches ;
- **un lien floristique** : Habitats présentant des divergences édaphiques (mineures en général) mais avec une similarité floristique avérée (mais généralement non totale).

En partant de ces deux constats, **6 sous-trames ont été désignées**, pour faire l'objet de cette étude. Ils regroupent, à eux seuls, une très grande partie des habitats « prioritaires » départementaux et des espèces patrimoniales régionales. Ce sont :

- **Les habitats de la série dynamique des pelouses calcicoles,**
- **Les habitats de la série dynamique des pelouses sablo-calcaires,**
- **Les habitats de la série dynamique des landes sèches et des sables acidiphiles,**
- **Les habitats de la série dynamique des landes humides, tourbières et bas marais,**
- **Les habitats des mares oligotrophes,**
- **Les habitats de la série dynamique des prairies alluviales de fauches.**

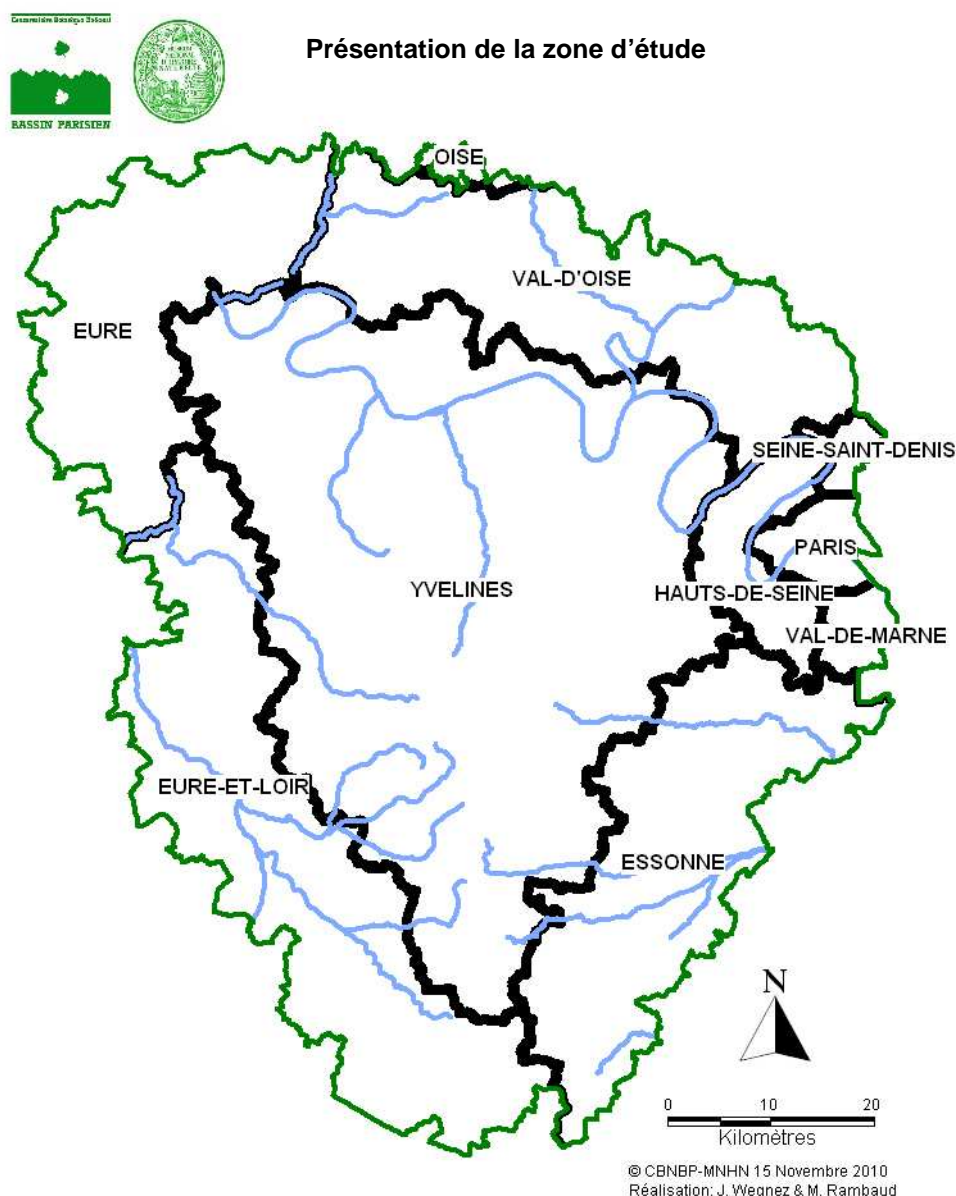
Nous avons délibérément choisi d'exclure les habitats forestiers de ce travail dans le sens où ceux-ci sont d'une manière générale peu vulnérables et dynamiquement stables. Néanmoins, les plus remarquables d'entre eux (aulnaies marécageuses et boulaies pubescentes principalement) se localisent indéniablement de façon analogue à certaines sous-trames retenues en raison de leurs liens dynamiques. Les résultats obtenus pour certaines sous-trames sont donc valables pour ces habitats. Les aulnaies marécageuses sont à rapprocher des « habitats de la dynamique des prairies alluviales de fauches » et les boulaies pubescentes aux « habitats de la dynamique des landes humides, tourbières et bas marais ».

#### II-4.2.2 Zone d'étude

Il est incontestable que **les continuités écologiques ne se limitent pas aux frontières administratives d'un territoire**. La préservation d'un patrimoine naturel spécifique passe donc, parfois, par la **mise en relation directe ou indirecte d'espaces naturels inter administratifs** (entre deux territoires juxtaposés). Il est donc indispensable d'identifier les continuités actuelles ou potentielles entre différents territoires. C'est pourquoi, nous avons opté pour une analyse interdépartementale des continuités écologiques relative aux sous trames sélectionnées. Ceci dans l'optique d'identifier les éventuelles relations biogéographique que le département des Yvelines présente avec ses voisins directs. Cette notion de cohérence territoriale des continuités écologiques est d'ailleurs imposée dans les textes législatifs relatifs à la mise en œuvre des SRCE (Schéma régional de Cohérence Ecologique). Nous avons donc élargi la zone d'étude sur un rayon de 15

kilomètres au delà des limites administratives départementales. Cette zone d'étude est présentée sur la carte de la page suivante.

La surface concernée représente 5 623 Km<sup>2</sup> et intègre pour partie les départements de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de l'Essonne, de l'Oise, des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise, du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de Paris. Le département des Yvelines représente par conséquent, moins de la moitié de la surface totale de la zone d'étude.



### II-4.2.3 Identification des continuités

#### Indicateur relatif à l'identification d'un habitat naturel

Un habitat naturel se caractérise, en partie, par la présence d'un cortège floristique qui lui est propre (notion d'association végétale) au sein duquel certaines espèces lui sont spécifiques. Par conséquent, certaines espèces peuvent être considérées comme des indicateurs pertinent et fiable de présence d'un habitat. En sélectionnant rigoureusement ces espèces, il est alors

possible d'identifier la présence d'un habitat naturel spécifique en un lieu donné (à l'échelle communale par exemple).

C'est à partir de ce principe simple que nous nous sommes fondés pour sélectionner les espèces « caractéristiques » de chacune des sous-trames étudiées. Ces listes peuvent être qualifiées de guildes car regroupent des espèces aux exigences écologiques proches. Nos connaissances phytosociologiques actuelles permettent de lister assez précisément les espèces inféodées à chaque syntaxon (niveau hiérarchique de la classification phytosociologique) soit par raccourci, à chaque habitat. Les espèces retenues pour caractériser une sous-trame doivent donc être :

- **spécifique à l'un des habitats d'une sous-trame ;**
- **strictement commune à plusieurs habitats de cette même sous-trame.**

Cette sélection n'est pas toujours aisée et se résume parfois à ne retenir qu'un nombre restreint d'espèces.

### Origines des données floristiques

La zone d'étude sur laquelle se focalise cette analyse se répartit sur différents territoires. Certains départements représentés (Eure et Oise) ne sont pas intégrés dans le territoire d'agrément du CBNBP. Aussi, a-t-il fallu mutualiser les données du CBNBP avec celles du CBN de Bailleul (CBNBL) afin d'obtenir des données floristiques sur l'ensemble de notre zone d'étude. Nous remercions donc fortement le CBNBL de nous avoir transmis les données dont nous avons besoin (75 communes). Au total, 663 615 données floristiques issues des bases de données *FLORA* du CBNBP et *DIGITALE* du CBNBL concernent la zone d'étude.



### Localisation géographique des sous-trames

À partir des listes d'espèces établies et des données floristiques en notre possession le nombre d'espèces en présence, par sous-trame est dénombré pour chaque commune. Il est alors possible, par projection sur une carte, de visualiser la répartition géographique de chacune des sous-trames étudiées. Il est important de signaler que cette structuration n'est pas totalement réaliste dans le sens où notre connaissance floristique de la zone d'étude n'est pas exhaustive. Le nombre considérable de données utilisées nous permet cependant de dire que cette représentation est suffisamment fidèle pour être analysée et en tirer des informations pertinentes.

Afin d'avoir une vision historique de cet organisation et évaluer ainsi la fragmentation possible de certaines trames, cette extraction a été réalisée avec les jeux de données suivants :

- **uniquement les données postérieures à 1990 donnant une image actuelle du réseau ;**
- **l'ensemble des données, toutes périodes confondues** dans l'optique d'avoir une vision initiale (état de référence) du réseau (en partant du principe que les espèces actuelles étaient déjà présentes dans un passé lointain).

Nous verrons, par la suite, que cette vision chronologique permet d'obtenir des informations complémentaires qui pourraient se révéler indispensables au rétablissement d'une continuité écologique « fonctionnelle ».

Dans un second temps, une vision géographique plus précise des diverses composantes de chaque trame est obtenue par extraction des polygones (secteurs prospectés) mentionnant au moins une espèce caractéristique. Ce travail n'a cependant pas été possible sur les communes du territoire d'agrément de Bailleul. Il permet cependant de visualiser sur l'ensemble du département des Yvelines la localisation réelle d'une partie des composantes de chaque sous-trame. Cette représentation n'est cependant pas exhaustive dans le sens où de nombreuses zones géographiques n'ont jamais été prospectées. Une cartographie des habitats de la région serait particulièrement utile dans cette optique. Le CBNBP y travaille actuellement sous commande de la région.

#### II-4-2-4 Evaluation et hiérarchisation des diverses composantes (communes)

Les communes composant chaque sous trame ne présentent pas toutes les mêmes caractéristiques (nombre d'espèces observées, composition floristique différente...). Elles n'ont donc ni le même intérêt ni le même rôle dans la fonctionnalité des continuités écologiques. Suivant une évaluation spécifique, synthétisée dans le tableau 12 l'intérêt des communes yvelinoises pour chacune des sous-trames étudiées est quantifié suivant des classes définies.

Cette analyse débute par l'exploitation du jeu de données intégrant l'ensemble des données, historiques et récentes. Il s'agit de notre état de référence. Suivant le nombre d'espèces « caractéristiques » de chaque sous-trame mentionnées sur chaque commune de notre zone d'étude, une analyse thématique est réalisée par quartile. Chaque interquartile correspond à un intervalle entre deux nombres d'espèces « caractéristiques ». A partir de ces intervalles, trois classes sont créées (Tableau 12). Ces intervalles sont calculés pour toutes les sous trames étudiées et correspondront par la suite, à notre référence pour l'exploitation du second jeu de données.

Le même traitement est réalisé avec le second jeu de données (données postérieure à 1990) en utilisant les intervalles définis précédemment. On se retrouve donc forcément avec un nombre de communes de la première classe (R), plus faible avec le second jeu de données (données postérieure à 1990) qu'avec le premier (ensemble des données). Il est alors possible par comparaison des résultats obtenus avec les deux jeux de données, d'identifier les communes sur lesquelles une perte d'intérêt est vraisemblable.

Les trois classes créées permettent de hiérarchiser l'intérêt de chaque commune. Ces trois niveaux hiérarchiques ont été désignés :

- **les réservoirs de biodiversité (R)** : ce sont les communes présentant une très bonne représentativité des espèces de la guild. Ils témoignent donc d'un intérêt particulièrement fort aussi bien en termes de zones puits que sources. Souvent, ces communes présentent une bonne représentativité des diverses composantes (habitats) d'une sous-trame particulière ;
- **les zones relais (Z)** : Elles représentent des communes où au moins un habitat de la sous-trame est avérée mais sur laquelle le cortège floristique est incomplet ou

faiblement diversifié. Elles peuvent donc être visualisées comme des zones de relais potentiellement favorables à la connectivité de deux réservoirs de biodiversité. ;

- **les zones non confirmées ((Z))**: ce sont des communes où le nombre d'espèces caractéristiques d'une sous-trame est trop faible pour avérer la présence, sur la commune d'un habitat constituant cette sous trame.

**Tableau 12** : Evaluation des communes constituant chaque sous-trame

Evaluation	Abréviation	Classes
Réservoir de biodiversité	R	Premier quartile
Zone relais	Z	Second et troisième quartile
Trame non confirmée	(Z)	Dernier quartile
Aucun intérêt	0	Aucune espèce

Le croisement des résultats obtenus avec les deux jeux de données permet de différencier alors 4 niveaux hiérarchiques en termes d'intérêt. La méthode d'attribution de ces niveaux aux différentes communes constituant chaque sous-trame est présentée dans le tableau 13 suivant. Ces niveaux hiérarchiques sont :

- **les réservoirs de biodiversité** : Cf précédemment ;
- **les zones relais prioritaires** : ce sont les communes dont les données historiques révèlent un intérêt accru par rapport aux espèces actuellement en présence. Ces communes sont donc très favorables à la restauration de milieu car il est avéré qu'elles présentent un potentiel certain ;
- **les zones relais secondaires** : communes dont les données historiques n'apportent pas de précisions complémentaires. Cela ne veut cependant pas dire qu'elles ne présentent pas un potentiel accru ;
- **les zones relais potentielles** : communes sur laquelle la présence d'un habitat n'est pas avérée avec les données « modernes » mais où les données historiques confirment la présence passé de cet habitat ;
- **zones sans intérêt** (pour une sous-trame) : communes sur lesquelles aucune données (ou très rare, même historique) ne permet d'affirmer la présence d'un habitat particulier.

**Tableau 13** : Synthèse des évaluations communales par sous-frames

Evaluation	Abréviation	Intérêt	Evaluation par jeu de données	
			postérieur à 1990	Toutes périodes confondues
Réservoir secondaire	R-	****	R	R
Zone relais prioritaire	Z+	***	Z	R
Zone relais secondaire	Z	**	Z	Z
Zone relais potentielle	Z-	*	(Z)	Z
				R
Aucun intérêt	0		0	(Z)
				0

### II-4-2-5 Identification des discontinuités et des corridors potentiels

La confrontation, par sous-trame, des cartes communales obtenues avec la localisation des polygones sur lesquels des espèces de la guilda ont été observées, permet de mettre en évidence les liens potentiels majeurs capables de relier les réservoirs de biodiversité mis en avant (corridors potentiels). De plus, il est possible d'identifier des discontinuités locales sur lesquelles les mesures de conservation mériteraient d'être mises en place afin de reconnecter certaines zones géographiques.

## II-4-3 Résultats

### II-4-3-1 Habitats de la série dynamique des pelouses calcicoles

#### Présentation

##### Caractéristiques environnementales :

- Habitats calcicoles mésophiles à mésoxérophiles.

##### Habitats concernés :

Nom	Correspondance phytosociologique (Alliance)	Natura 2000	ZNIEFF
Pelouses calcicoles mésophiles	Mesobromion erecti	6210*	
Pelouses calcicoles xérophiles	Xerobromion erecti	6210*	ZNIEFF
Lisières xéro-thermophiles calcicoles	Geranion sanguinei		
Eboulis crayeux de la basse vallée de la Seine	Leontodontion hyoseroidis	8160-1*	ZNIEFF
Fourrés calcicoles secs	Berberidion vulgaris	5130-2 ou 5110	
Falaises et parois calcaires naturelles	Potentillion caulescentis	8210-9	

##### Espèces caractéristiques : Cf tableau VII en Annexe

- 78 espèces dont 70 sont présentes dans le département des Yvelines ;
- 18 espèces Protégées dont 1 à l'échelle nationale (*Sorbus latifolia*).

##### Intérêts :

- Très forte biodiversité inféodée, principalement pour les milieux « ouverts » ;
- Nombreuses espèces remarquables et/ou protégées (*Seseli libanotis*, *Phyteuma orbiculare*, *Amelanchier ovalis*...), dont certaines strictement confinées dans les environs de la boucle de Moisson (*Astragalus monspessulanus* par exemple).

##### Menaces :

- Régression surfacique importante des milieux « ouverts » ;
- Nombreuses espèces fortement menacées à l'échelle départementale et régionale.

##### Habitats à favoriser :

- Pelouses mésophiles du Mesobromion erecti ;
- Pelouses xérophiles du Xerobromion erecti.

## **Résultats** (Cf. cartes pages 97 et 98)

### **Localisation des réservoirs de biodiversité :**

Les cartes présentées dans les pages suivantes mettent clairement en évidence plusieurs zones géographiques à enjeux pour cette sous-trame (réservoir de biodiversité) :

- Le Gâtinais, dans le département de l'Essonne ;
- La vallée de l'Eure en Eure-et-Loir et en Haute-Normandie ;
- La vallée de la Seine à hauteur de la Boucle de Moisson et de Guernes principalement ;
- La vallée de la Mauldre à hauteur de Beynes ;
- Le Vexin de manière plus discontinue.

Ces réservoirs de biodiversité se répartissent de manière assez discontinue. Cependant des liens semblent néanmoins se distinguer. Ainsi, une grande continuité pourrait potentiellement relier l'ensemble des zones précédemment citées via la vallée de l'Eure et de la Seine. Ce constat démontre qu'il est fondamental, dans le cadre d'une étude sur les continuités écologiques, d'étendre la zone d'étude au delà des limites administratives, dans le sens où cette relation biogéographique n'aurait pas été mise en évidence.

Sur le département des Yvelines, deux réservoirs de biodiversité majeurs pour cette sous-trame sont présents. Il s'agit des coteaux calcaires de la boucle de Moisson et des environs proches (Forêt de Rosny, boucle de Guernes principalement) et la vallée de la Mauldre à hauteur de Beynes. Sur ces localités, cette sous-trame semble très bien représentée au regard de la multitude des stations prospectées. La vallée de la Seine présente cependant un intérêt accru par la présence d'un cortège beaucoup plus vaste indiquant la présence d'une grande proportion des habitats constituant la sous-trame. On dénombre ainsi, 46 espèces sur la commune de Saint-Martin-la-Garenne soit plus de 60% de l'ensemble des espèces de la guildes. Pour sa part, la vallée de la Mauldre est moins diversifiée en raison de l'absence des habitats xérophile (*Xerobromion* et *Potentillion caulescentis* par exemple) mais également, de manière moins catégorique du fait de son isolement géographique assez prononcé.

Plus à l'est, la forêt de Saint-Germain-en-Laye présente un intérêt certain pour cette trame. Cependant, cette composante semble fortement isolée des autres réservoirs cités précédemment.

### **Corridors potentiels :**

Le réservoir de biodiversité mis en avant dans la vallée de la Seine a une situation géographique assez stratégique. En effet, il correspond explicitement à la zone de contact entre la vallée de l'Eure et le Vexin. Il présente donc, en plus de son intérêt floristique, un intérêt stratégique fort dans la connexion de divers réservoirs de biodiversité. Il est donc important d'identifier les principaux corridors qui favorisent la connexion de ces différentes zones géographiques. La localisation des stations prospectées permet d'identifier 6 corridors que nous qualifierons de prioritaires. Ces corridors, suivent dans l'ensemble, les diverses vallées des environs. Ces corridors sont les suivants (les numéros entre parenthèses font référence aux numéros mentionnés sur les cartes présentées en pages suivantes) :



### **1-Connexion vallée de la Seine / Vallée de l'Eure :**

- Via la forêt de Rosny-sur-Seine et les coteaux du vallon de Romyllis (1) vers le Bois d'Hécourt (Haute-Normandie) ;
- Via la vallée de la Vaucouleurs et du ru d'Houville (2).

**2-Connexion « Vallée de la Seine »** entre les Yvelines et les communes limitrophes de la Haute-Normandie via le bois de Port-Vilez (3)

### **3-Connexion vallée de la Seine » / Vexin Français :**

- Via la vallée de l'Epte (4) ;
- Via la vallée du Montcient dans le Vexin Yvelinois (5).

**4-Connexion interdépartementale entre la vallée de la Seine et la vallée de la Mauldre** via le Bois de Mazérolles et la vallée de la Mauldre (6)

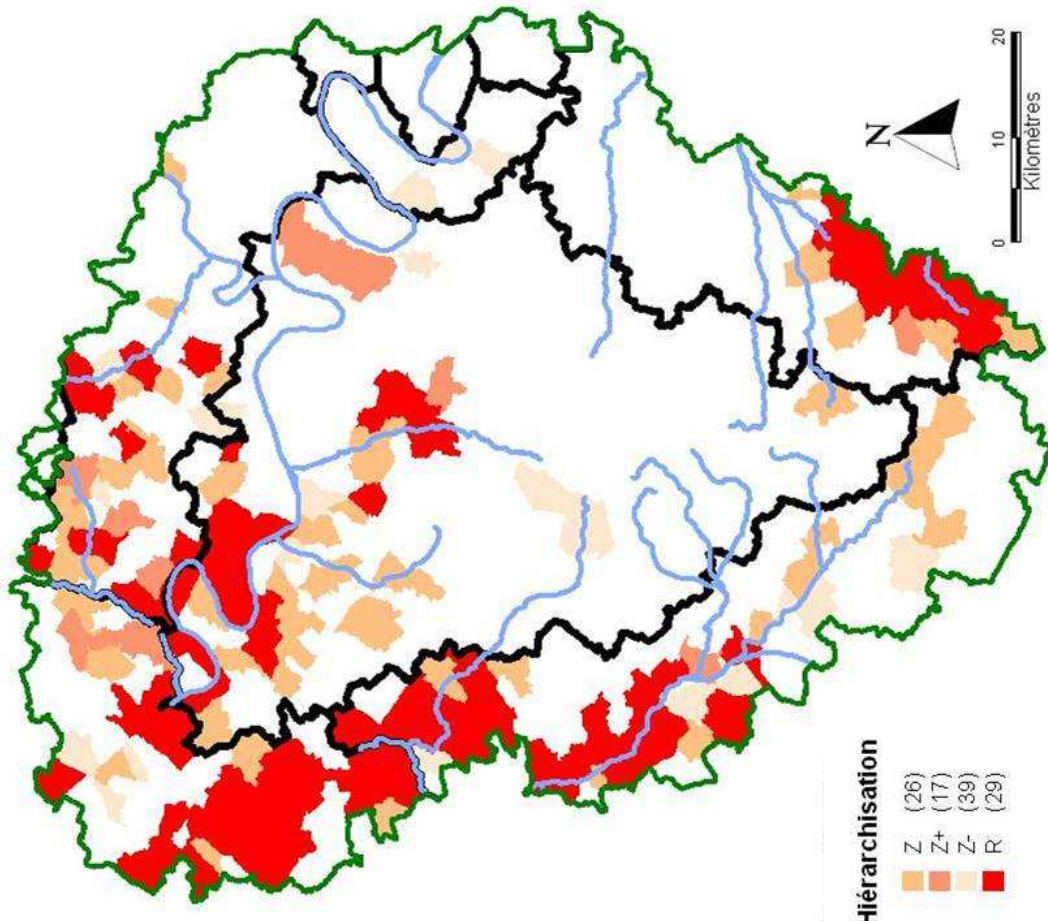
En complément, d'autres continuités seraient potentiellement favorables. Nous pensons particulièrement à la connexion de la forêt de Saint-Germain-en-Laye avec d'autres secteurs (7) ainsi que celle reliant le Gâtinais à la vallée de l'Eure (8). Cependant, la réalisation de telles continuités n'est pour l'instant pas avérée. Des compléments d'inventaires permettraient certainement d'affiner la véracité de ces corridors.



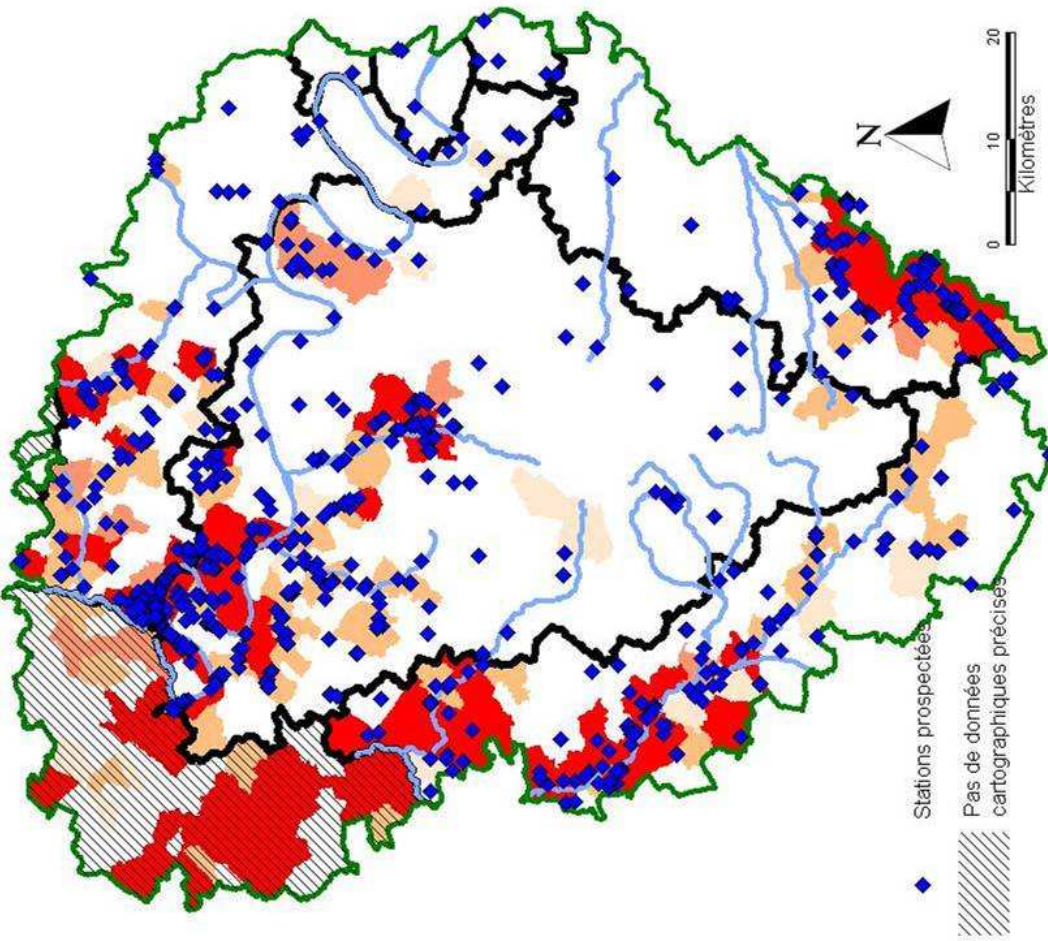
Réseau écologique des habitats  
de la dynamique des pelouses calcaicoles  
(localisation communale)



Réseau écologique des habitats  
de la dynamique des pelouses calcaicoles  
(localisation des relevés)

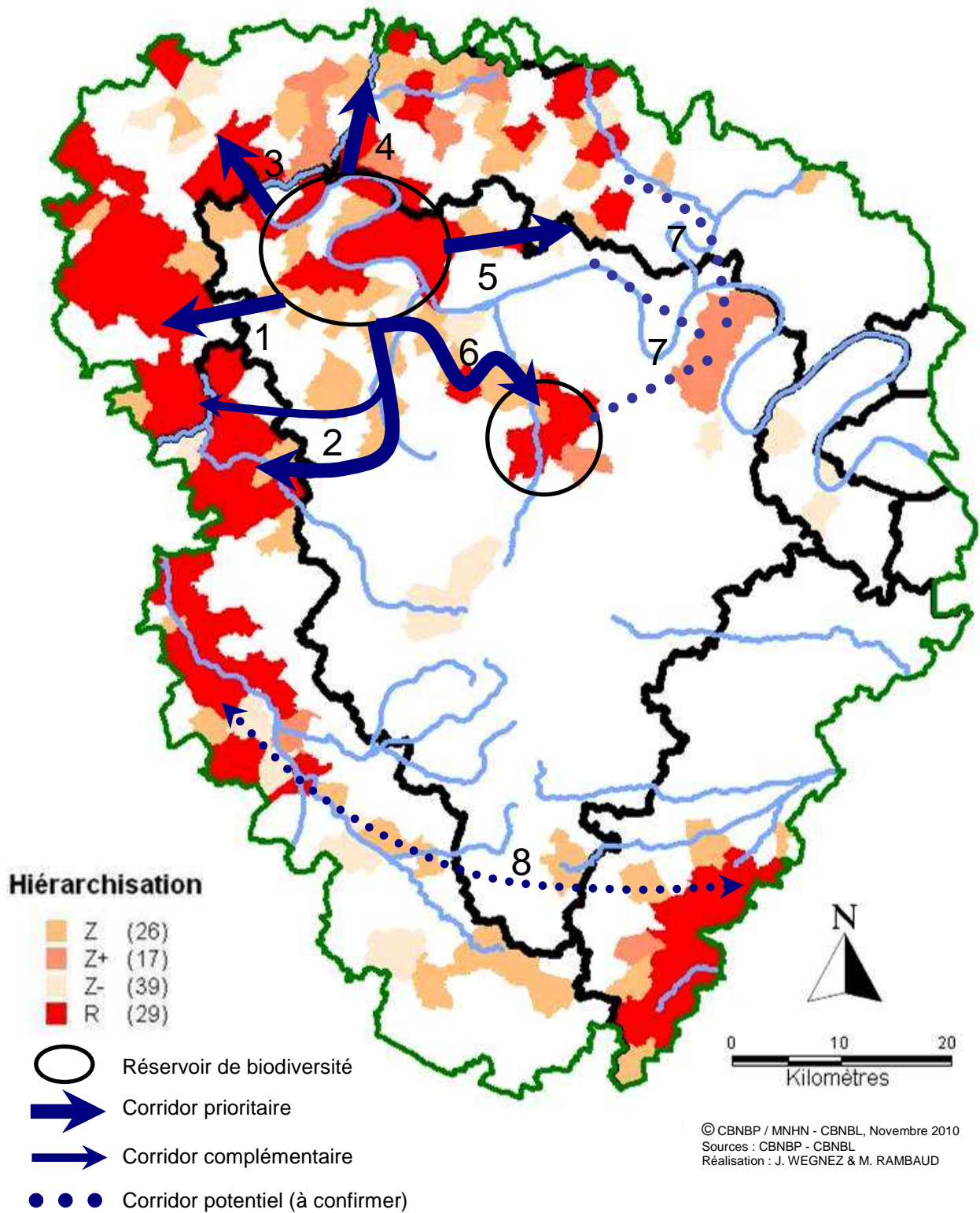


© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD



© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD

## Réseau écologique des habitats de la dynamique des pelouses calcicoles (localisation communale)



## II-4-3-2 Habitats de la série dynamique des landes humides, tourbières et bas-marais

### Présentation :

#### Caractéristiques environnementales :

Milieus oligotrophes hygrophiles intégrant les composantes acides et alcalines de ces milieux.

#### Habitats concernés :

Nom	Correspondance phytosociologique (Alliance)	Natura 2000	ZNIEFF
Gazons amphibies turficole	<i>Rhynchosporion albae</i>	7150-1	
Gazons amphibies annuels des ornières exondées	<i>Cicendion filiformis</i>	3130-5	
Marais denses à <i>Cladium mariscus</i>	<i>Magnocaricion elatae</i>	7210*-1	ZNIEFF
Landes tourbeuses et tourbières hautes actives	<i>Ericion tetralicis</i>	7110*-1	ZNIEFF
Bas-marais alcalins	<i>Hydrocotylo vulgaris-Schoenion nigricantis</i>	7230-1 ou 7210*-1	ZNIEFF
Bas marais acidiphiles	<i>Caricion fuscae</i>		
Landes humides à <i>Erica tetralix</i>	<i>Ulici minoris-Ericenion ciliaris</i>	4010-1	ZNIEFF
Landes fraîches à humides	<i>Ulici minoris-Ericenion ciliaris</i>	4010-1 ou 4020*-1 ou 4030*-8	ZNIEFF
Pelouses acidiphiles hydroclines	<i>Nardo strictae-Juncion squarrosi</i>		
Prairies humides oligotrophes basiphiles	<i>Molinion caeruleae</i>	6410-1	ZNIEFF
Prairies humides oligotrophes acidiphiles	<i>Juncion acutiflori</i>	6410	

#### Espèces caractéristiques : Cf tableau VIII en Annexe

- 68 espèces concernées dont 67 sont présentes sur le département ;
- 28 espèces protégées dont 7 protégées nationales ;

#### Intérêts :

- Très forte biodiversité inféodée ;
- Très nombreuses espèces remarquables associées dont beaucoup sont strictement mentionnées sur le département des Yvelines (sur l'ensemble de la région) ;
- Constitue l'une des plus fortes particularités floristiques du département des Yvelines (forte responsabilité du département) ;
- Habitats tous considérés comme d'intérêt communautaire (Directive « Habitats ») et déterminant ZNIEFF.

#### Menaces :

- Régression très prononcée de nombreuses espèces associées ;
- Habitats très sensibles aux perturbations ;
- Beaucoup d'espèces en limite d'aire de répartition (*Erica ciliaris*, *Lobelia urens*, *Myrica gale...*)

Habitats à favoriser : Tous les habitats

Résultats (Cf. cartes pages 101 et 102)

### **Localisation des réservoirs de biodiversité :**

**Les réservoirs de biodiversité identifiés se répartissent en deux unités principales, de taille très inégale. La première s'étend sur la totalité du massif de Rambouillet ainsi que sur ses marges. La seconde, très localisée est centrée sur les buttes témoins du Vexin et principalement celles d'Arthies.**

En regardant de plus près la localisation géographique des stations prospectées, il est possible de subdiviser la première unité décrite (massif de Rambouillet) en 5 sous unités. Deux d'entre elles sont centrées sur le massif forestier de Rambouillet à proprement parlé, séparé l'une de l'autre par la commune de Rambouillet. Les trois autres peuvent s'assimiler à des satellites légèrement excentrés: La commune de Saint-Lambert à l'Est, le Bois de Batonceau au Sud-Ouest (Gazeran) et le Bois de Saint-Arnoult au Sud.

Autour de ces principaux réservoirs de biodiversité, gravitent des localités qui, d'après les résultats obtenus, semblent avoir perdu une part importante des espèces de la guildes (communes Z+). Ce constat indique clairement la régression des habitats de cette sous-trame au cours des décennies passées. Les stations relictuelles se localisant principalement dans les cœurs de nature conservée, à savoir le massif de Rambouillet. Cependant, de façon plus positive, cette information atteste que des mesures de restauration ciblées seraient capables de combler certaines discontinuités observées.

### **Corridors potentiels :**

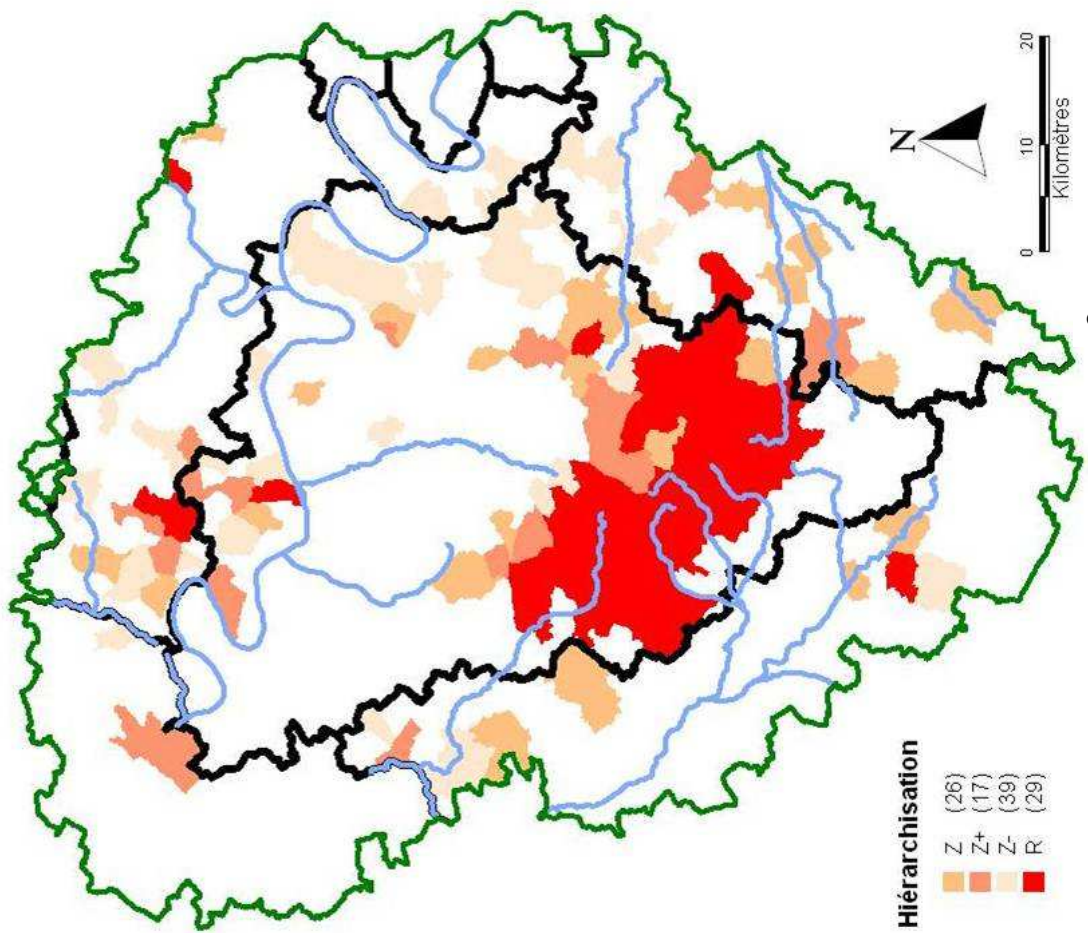
Le massif de Rambouillet est fortement isolé d'autres massifs forestiers aux caractéristiques environnementales similaires. Aussi, au regard de son isolement et de son intérêt floristique, il est essentiel de créer un réseau suffisamment dense pour garantir la libre circulation des espèces le plus largement possible. Aussi, l'amélioration de la connectivité des différents réservoirs identifiés dans les environs proches du massif nous semble essentielle (1). Comme nous l'avons signalé précédemment, les potentialités de recréer un réseau fonctionnel sont fortes au regard des données historiques. Enfin, la connexion avec des localités du département de l'Essonne permettrait d'étendre le réseau sur une aire beaucoup plus vaste (2).

De la même manière que le massif de Rambouillet, les buttes témoins du Vexin sont fortement isolées. Il conviendrait donc, pour garantir la persistance de cette nature, de reconnecter les différentes buttes témoins (3) et améliorer la représentativité des habitats de cette sous-trame en leur sein.

Enfin, au regard des cartographies réalisées, la connexion du massif de Rambouillet avec les buttes du Vexin ne semble pas incohérente. La mise en place d'un corridor entre ces unités géographiques via les buttes de Marly, des Alluets et de l'Hautil mérite d'être réfléchi (4).



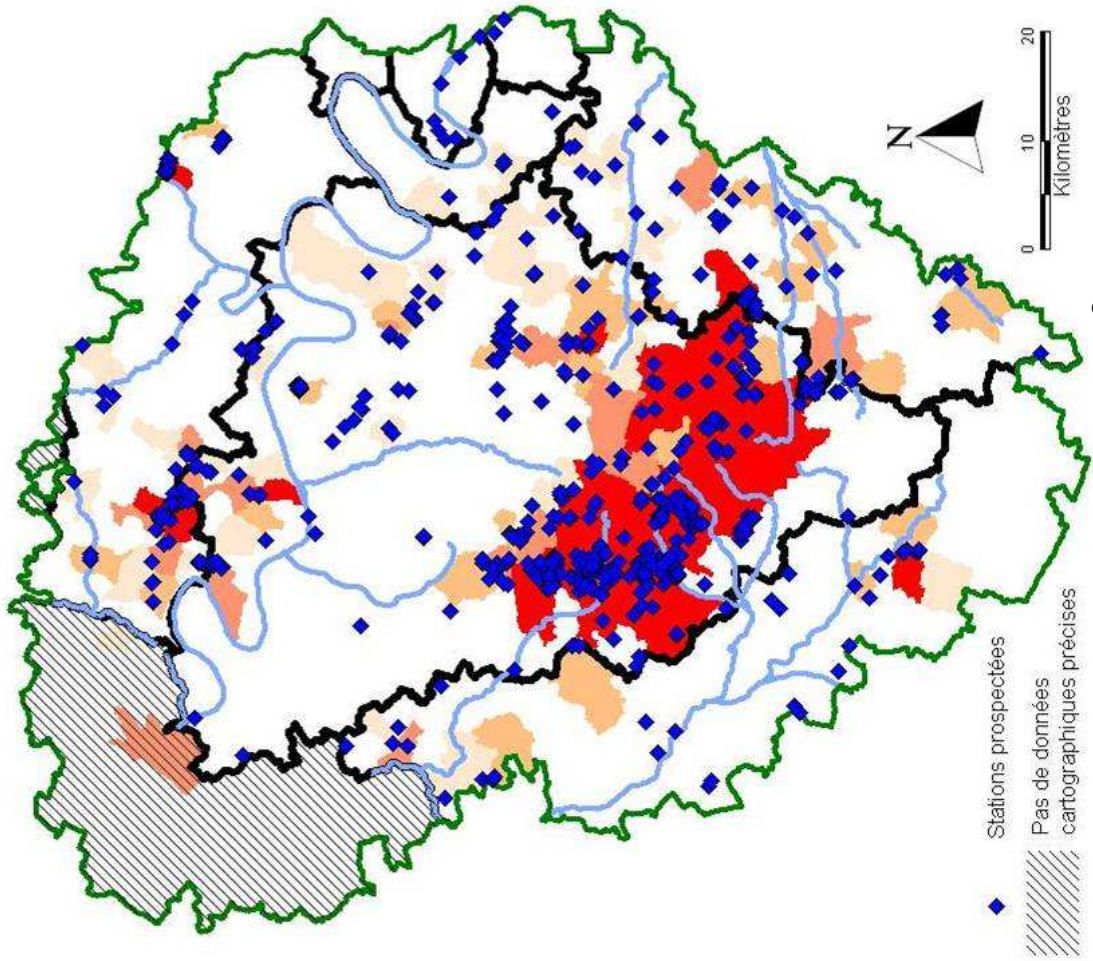
Réseau écologique des habitats de la dynamique des landes humides, tourbières et bas-marais (localisation communale)



© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD

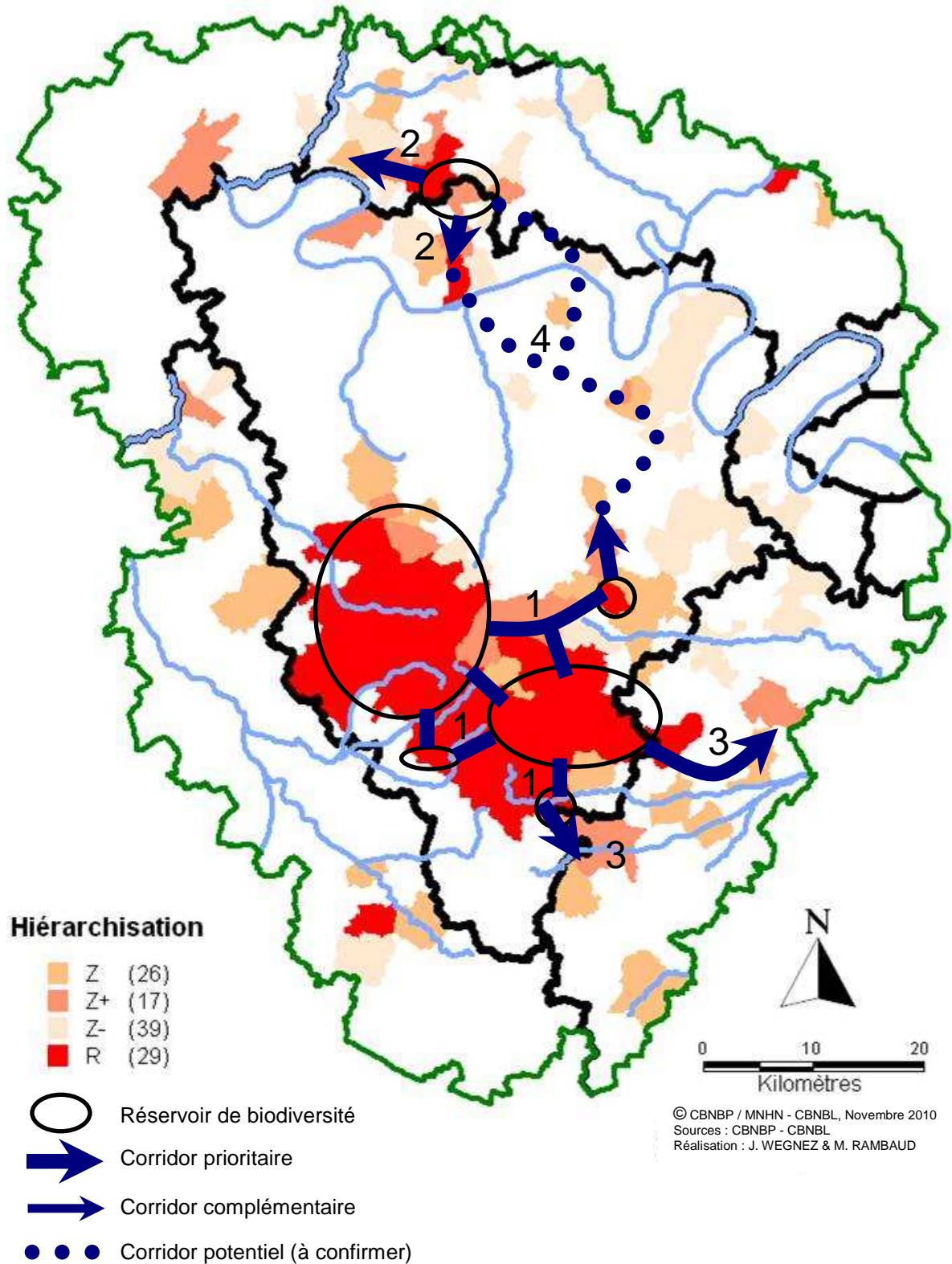


Réseau écologique des habitats de la dynamique des landes humides, tourbières et bas-marais (localisation des relevés)



© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD

## Réseau écologique des habitats de la dynamique des landes humides, tourbières et bas-marais (localisation communale)



## II-4-3-3 Habitats de la série dynamique des landes sèches et des sables acidiphiles

### Présentation

#### Caractéristiques environnementales :

Habitats acidiphiles ouverts à semi-ouverts à tendance xérophiles.

#### Habitats concernés :

Nom	Correspondance phytosociologique (Alliance)	Natura 2000	ZNIEFF
Pelouses acidiphiles vivaces ouvertes à Corynéphore	<i>Corynephorion canescentis</i>	2330-1	
Pelouse acidiphiles à annuelles	<i>Thero-Airion</i>		
Pelouses acidiphiles vivaces fermées	<i>Galio saxatilis-Festucion filiformis</i>	6230*-8	ZNIEFF
Pelouses hyper-acidiphiles vivaces fermées	<i>Violion caninae</i>	6230*-3	ZNIEFF
Lisières acidiphiles mésoxérophiles	<i>Melampyrion pratensis</i>		
Landes franciliennes sèches à Bruyère cendrée	<i>Calluno vulgaris-Ericetum cinerea</i>	4030-9	ZNIEFF

#### Espèces caractéristiques : Cf tableau IX en Annexe

- 27 espèces concernées dont 26 sont présentes dans les Yvelines ;
- 1 espèce protégée concernée (*Lycopodium clavatum*).

#### Intérêts :

- Très forte biodiversité inféodée principalement pour les insectes (abeilles) et araignées ;
- Attrait paysager fort des systèmes landicoles ;
- Regroupe de nombreux habitats d'intérêts communautaires (Directive « Habitat »).

#### Menaces :

- Régression surfacique importante des systèmes landicoles.

#### Habitats à favoriser :

- Tous les habitats (favoriser les mosaïques de systèmes landicoles et pelousaires).

### Résultats (Cf. cartes pages 105 et 106)

#### Localisation des réservoirs de biodiversité :

Les cartes établies mettent nettement en évidence, la présence de deux continuités majeures.

La première, d'orientation Nord-Ouest Sud-Est s'étend du nord du massif de Rambouillet jusqu'au Gâtinais et occupe une surface importante. Il est possible, de subdiviser au sein de cet ensemble, cinq réservoirs de biodiversité majeurs sur le département :



- La forêt d'Yvelines au Nord ;
- Les environs proches du domaine présidentiel de Rambouillet ;
- Les coteaux de la vallée de la Rémarde vers Rochefort-en-Yvelines ;
- La vallée du ru des Vaux-de-Cernay ;
- La commune de Hermeray, en limite avec l'Eure-et-Loir.

Tous ces réservoirs sont liés aux sables stampiens de Fontainebleau, très présents dans ces localités.

Pour sa part la seconde continuité écologique de cette sous-trame, occupe les alluvions sableuses décalcifiées des terrasses de la Seine. Les réservoirs identifiés au sein de cette continuité sont très morcelés et se répartissent de part et d'autre du département. Cinq localités semblent se démarquer fortement des autres par leur intégrité floristique :

- La forêt de Saint-Germain-En-Laye ;
- Le bois de Verneuil ;
- Le bois « Saint-Vincent » entre Flins-sur-Seine et Les Mureaux ;
- La commune de Gargenville ;
- La boucle de Moisson et de Guernes.

#### **Corridors potentiels à renforcer :**

Au sein de la continuité des sables de Fontainebleau, il serait intéressant d'évaluer plus en détail, la fragmentation des réservoirs identifiés, qu'ils se trouvent sur le département ou dans ses environs directs (Essonne). Dans la mesure où des discontinuités apparaîtraient, la restauration d'habitats spécifiques (landes principalement, lisières larges...) serait favorable au renforcement du réseau (1). Ce travail ne nécessiterait certainement pas beaucoup de moyens dans le sens où il peut s'appuyer sur un réseau forestier dense et assez préservé, centré sur le massif de Rambouillet.

Au sein de la vallée de la Seine, le renforcement de la continuité mise en évidence se révélera certainement plus délicate. En effet, le développement industriel et urbain de cette région limite considérablement les potentialités d'expression de ces habitats. Les friches ou pelouses urbaines non amendées offrent cependant, de façon opportuniste, des milieux de substitution pour certaines espèces. De plus, la mise en œuvre du Grand Paris à travers l'OIN de Seine-Aval menace fortement de fragmenter d'avantage cette continuité. Il serait donc essentiel d'entreprendre une évaluation, la plus fine possible de cette continuité et d'identifier les espaces potentiels d'expression de ces habitats (2). Cette évaluation devra également se porter sur les milieux urbains ou industriels qui offrent localement des opportunités (bords de voies ferrées, friches industrielles, cimetières...). Enfin, cette continuité s'étend bien au delà des limites départementales et la mise en connexion de la boucle de Moisson avec les localités Altinormandes mérite d'être renforcé.

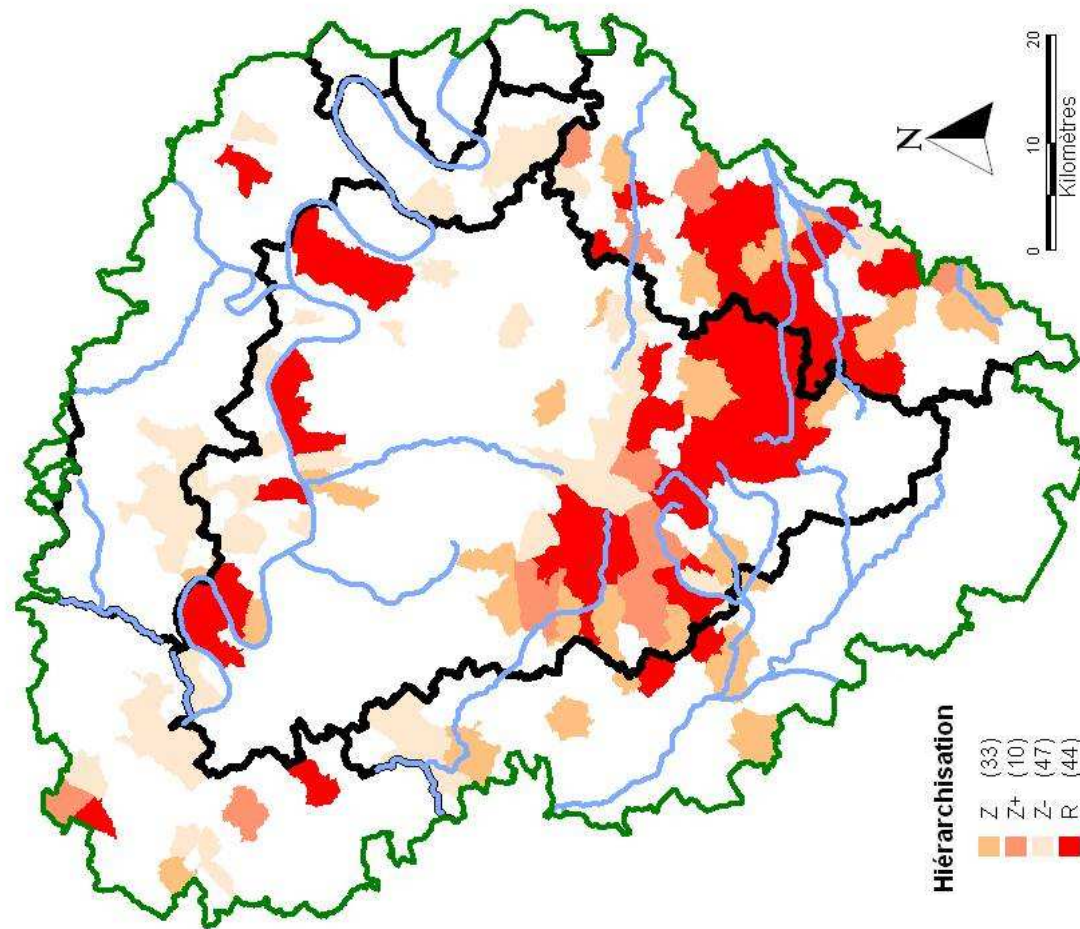
Enfin, de la même manière que pour la sous-trame précédente, la mise en relation des deux continuités mises en avant peut être envisagée via les coteaux sableux des buttes des Alluets et de Marly (3).



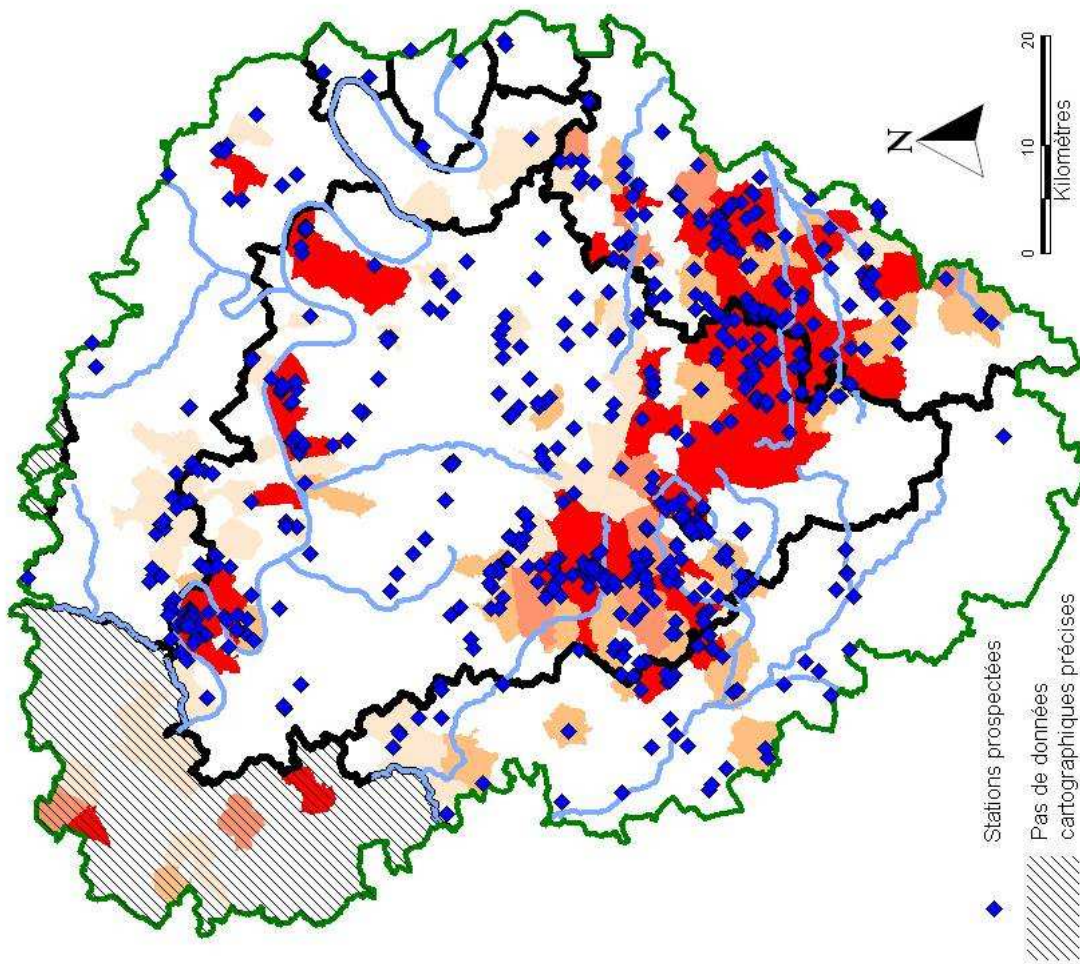
Réseau écologique des habitats de la  
dynamique des landes sèches et pelouses acides  
(localisation communale)



Réseau écologique des habitats de la  
dynamique des landes sèches et pelouses acides  
(localisation des relevés)

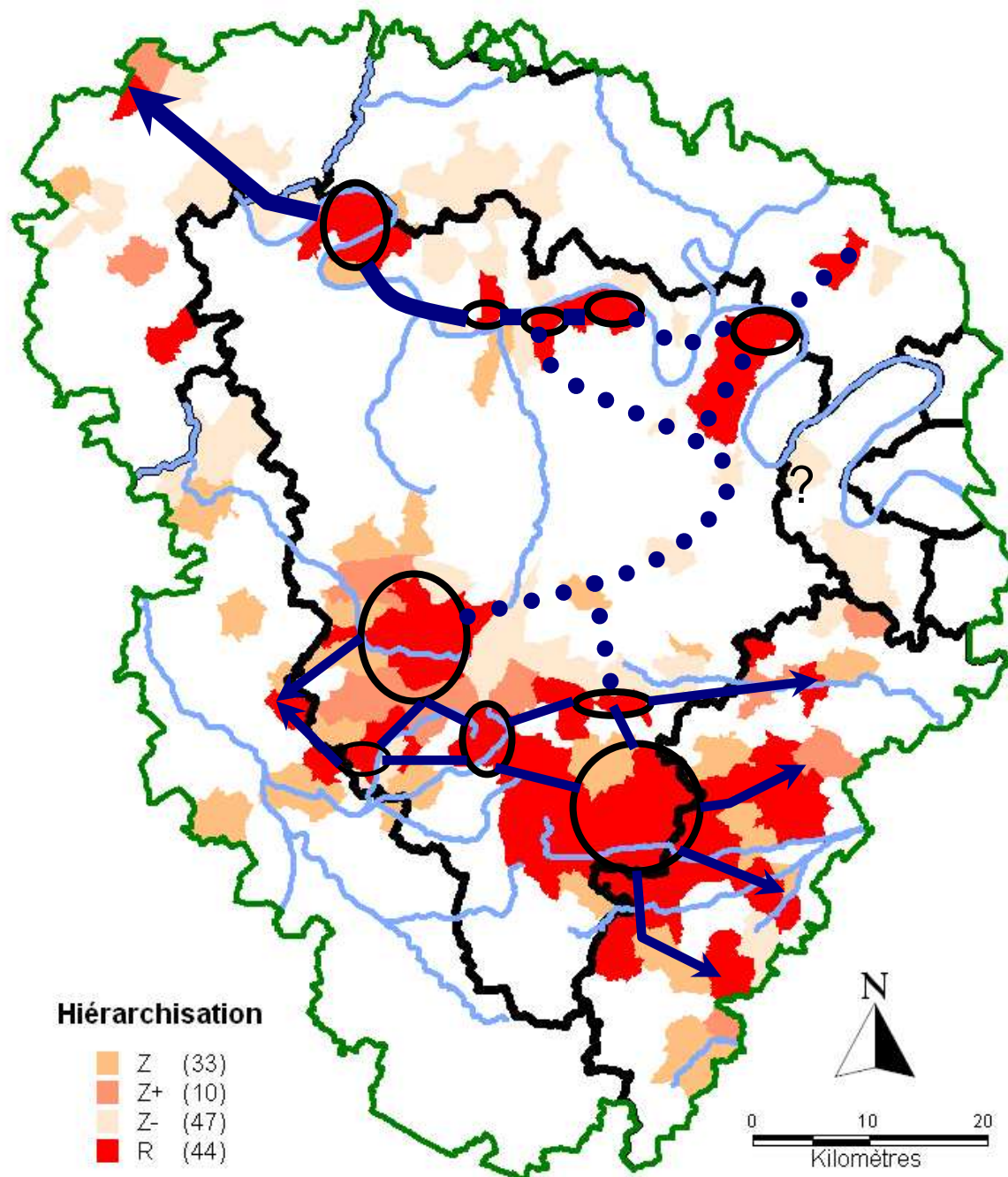


© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD



© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD

## Réseau écologique des habitats de la dynamique des landes sèches et pelouses acides (localisation communale)



### Hierarchisation

	Z	(33)
	Z+	(10)
	Z-	(47)
	R	(44)

- Réservoir de biodiversité
- Corridor prioritaire
- Corridor complémentaire
- Corridor potentiel (à confirmer)

© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD

## II-4-3-4 Habitats de la série dynamique des pelouses sablo-calcaires

### Présentation

#### **Caractéristiques environnementales :**

Habitats psammophiles à tendance xérophiles en contexte alcalin.

#### **Habitats concernés :**

Nom	Correspondance phytosociologique (Alliance)	Natura 2000	ZNIEFF
Pelouses sablo-calcaires pionnières ouvertes	Sileno-conicae-Cerastion semidecandri	6120*-1	ZNIEFF
Pelouses sablo-calcaires pionnières fermées	Koelerio macranthae-Phleion phleoidis	6210*-38	

#### **Espèces caractéristiques :** Cf tableau X en Annexe

- 37 espèces concernées dont 35 sont présentes sur le département ;
- 5 espèces protégées régionales strictement inféodées ainsi que de nombreuses espèces rarissimes (*Artemisia campestris*, *Scilla autumnalis*...).

#### **Intérêts :**

- Très forte biodiversité inféodée ;
- Tous les habitats inscrits dans la directive « Habitats » (habitats d'intérêt communautaire) ;
- Habitats rares à l'échelle nationale.

#### **Menaces :**

- Nombreuses espèces en forte régression (*Artemisia campestris* par exemple) ;
- Forte fragmentation des milieux relictuels ;
- Menaces à venir liées à l'urbanisation de la vallée de la Seine (OIN Seine Aval).

#### **Habitats à favoriser :**

- Tous les habitats.

## Résultats (Cf. cartes pages 109 et 110)

### Localisation des réservoirs de biodiversité :

Les cartes résultant de notre analyse mettent clairement en évidence deux grands secteurs principaux pour cette sous trame :

- **la vallée de la Seine** : cette continuité s'étend de part et d'autre du département et est liée aux terrasses alluviales sableuses de bas niveau topographique (sables non décalcifiés). Les secteurs les plus remarquables se situent sur la forêt de Saint-Germain-en-Laye, de Verneuil, (vers les Mureaux), le bois de « Saint-Vincent » à Flins-sur-Seine et la boucle de Moisson, de Guernes ainsi que les environs proches de la centrale de Porcheville. On remarquera la grande similitude géographique que présente cette continuité avec celle de la sous-trame des landes et sables acides.
- **le Gâtinais et le sud-est Yvelinois** (Rochefort-en-Yvelines principalement). Ces stations sont liées, en Essonne, aux calcaires de Beauce et d'Etampes qui prennent en « sandwich » les sables de Fontainebleau. Plus au nord, vers la vallée de la Rémarde, l'origine de ces stations résulte du phénomène géologique de discordance qui a permis le contact des sables Stampiens avec les craies à silex. L'origine de ce réservoir de biodiversité est donc lié à deux phénomènes géologiques très différents.

En complément de ces deux réservoirs principaux, la « bordure du massif de Rambouillet » et plus particulièrement la commune de Mittainville offre quelques belles stations, de manière générale moins diversifiée. Leur origine est liée, une fois de plus, à une zone de contact entre les sables stampiens et les craies à silex. Cependant, cette proximité est liée à disparition des couches sédimentaires du Bassin Parisien sensu-stricto.

### Corridors potentiels :

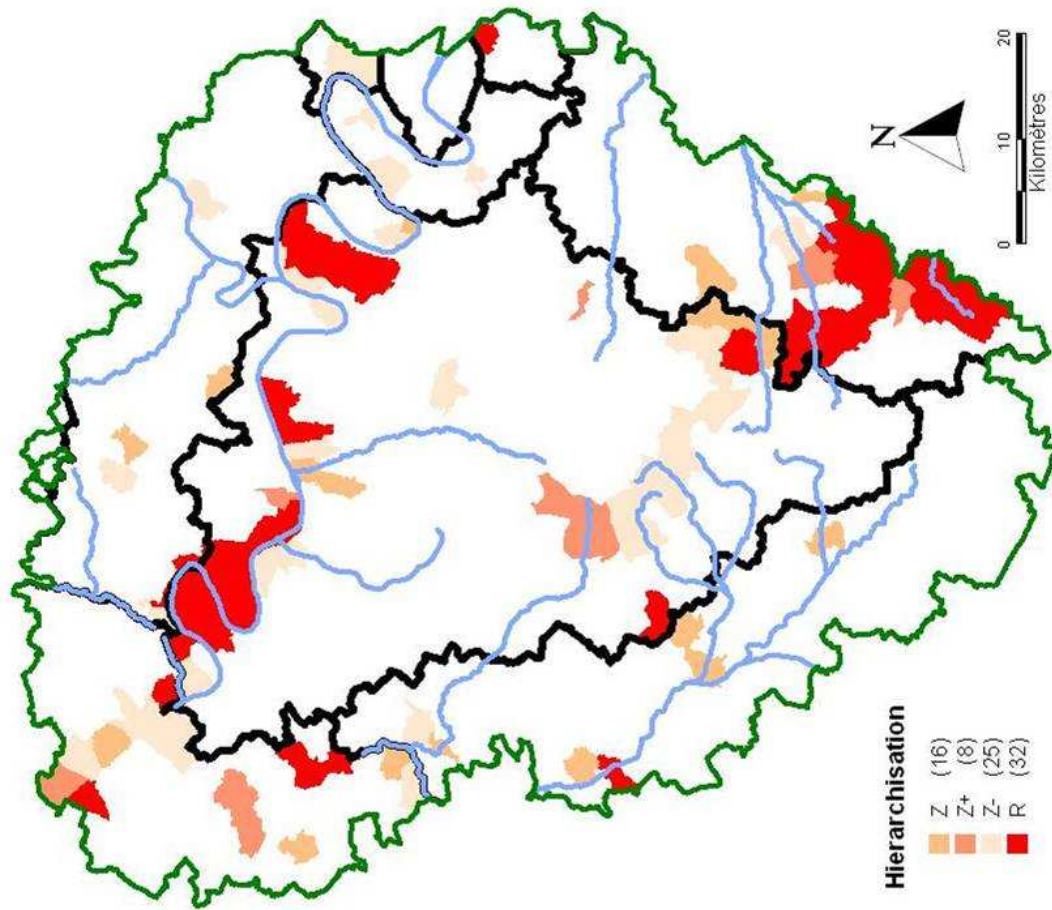
De manière très analogue aux constatations faites pour la sous-trame des landes sèches et sables acides, **il nous paraît indispensable d'identifier, le plus rapidement possible, les corridors potentiels qui permettraient d'assurer la fonctionnalité de la continuité écologique mise en avant dans la vallée de la Seine (1)**. Ceci est d'autant plus justifié au regard des nombreuses espèces strictement localisées dans cette zone géographique et des menaces avérées à venir (OIN Seine-Aval principalement).

Dans une moindre mesure, il serait intéressant d'améliorer la connexion des stations du sud-est Yvelinois avec celles du Gâtinais Essonnien (2) et les stations de Mittainville avec celles identifiées le long de la vallée de l'Eure (3).

Enfin, la mise en relation des stations du Gâtinais avec celles de la vallée de l'Eure est à réfléchir bien qu'il semble y avoir une discontinuité assez prononcée entre ces secteurs géographiques. Il est intéressant de noter que cet axe présente de fortes similitudes avec la continuité identifiée pour la sous-trame des habitats de la dynamique des pelouses calcicoles.



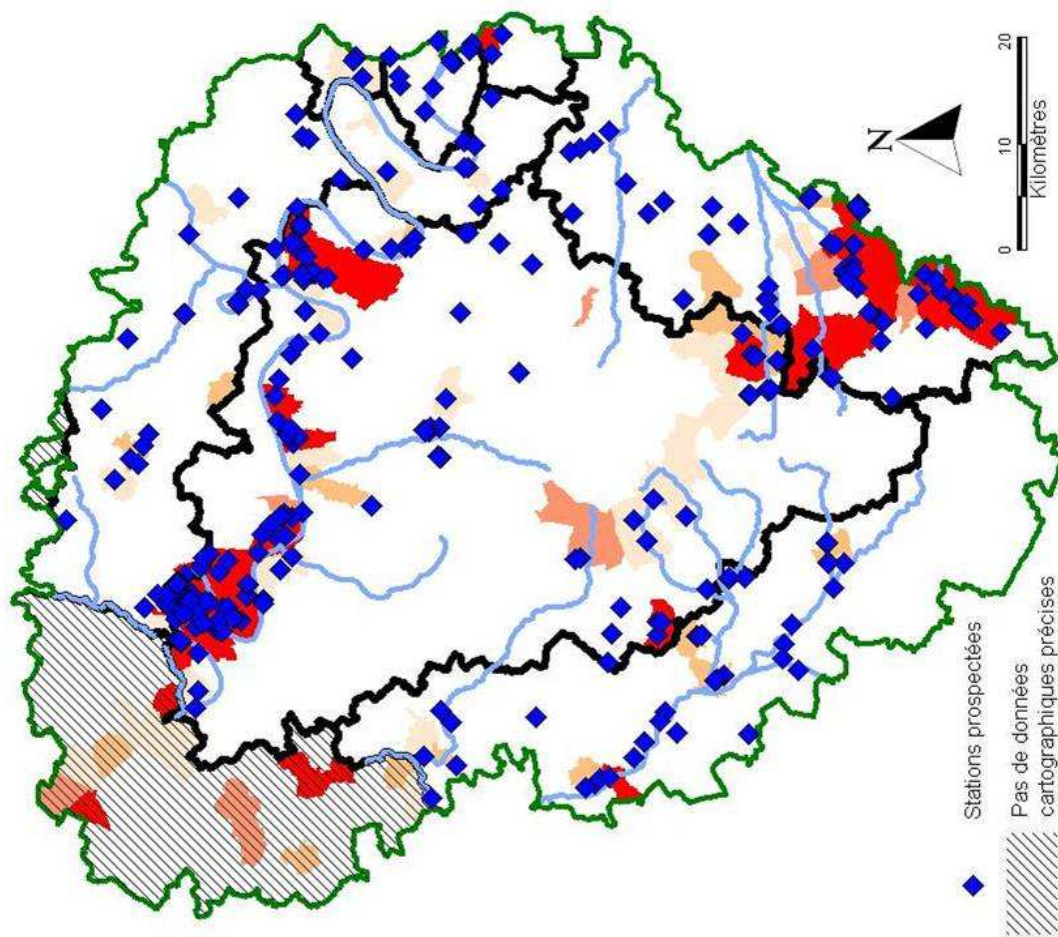
Réseau écologique des habitats de la dynamique des pelouses sablo-calcaires (localisation communale)



© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD

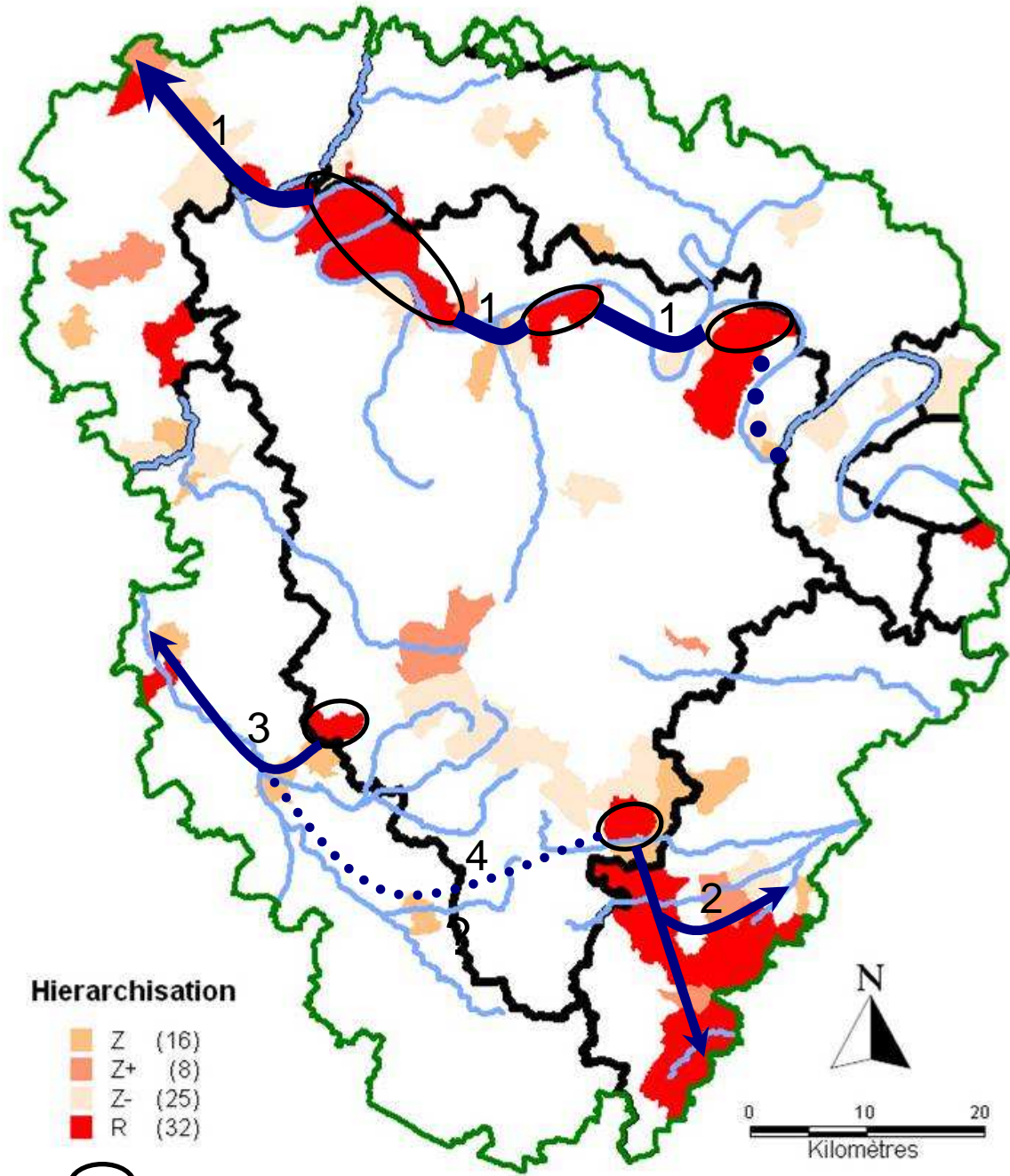


Réseau écologique des habitats de la dynamique des pelouses sablo-calcaires (localisation des relevés)



© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD

## Réseau écologique des habitats de la dynamique des pelouses sablo-calcaires (localisation communale)



### Hierarchisation

	Z	(16)
	Z+	(8)
	Z-	(25)
	R	(32)

- Réservoir de biodiversité
- Corridor prioritaire
- Corridor complémentaire
- Corridor potentiel (à confirmer)

© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
 Sources : CBNBP - CBNBL  
 Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD

## II-4-3-5 Habitats de la série dynamique de prairies de fauches alluviales

### Présentation :

#### Caractéristiques environnementales :

- Habitats hygrophiles, temporairement inondable à tendance mésotrophe et neutrocline.

#### Habitats concernés :

Nom	Correspondance phytosociologique (Alliance)	Natura 2000	ZNIEFF
Prairies humides fauchées de bas niveau topographique	Oenanthion fistulosae		ZNIEFF
Prairies humides de haut niveau topographique	Bromion racemosi		ZNIEFF
Mégaphorbiaies mésotrophes	Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae	6430-1	

#### Espèces caractéristiques : Cf tableau XI en Annexe

- 16 espèces retenues dont 13 sont présentes dans les Yvelines ;
- 6 espèces protégées dont 1 protégée à l'échelle nationale (*Gratiola officinalis*).

#### Intérêts :

- Très forte biodiversité inféodée ;
- Nombreuses espèces remarquables,

#### Menaces :

- Régression surfacique importante (déprise agricole) ;
- Reconversion en plantations diverses (principalement les Peupliers) ;
- Ensemencement fréquent avec des espèces fourragères.

#### Habitats à favoriser :

- Prairies de fauches prioritairement.



## Résultats (Cf. cartes pages 113 et 114)

### Localisation des réservoirs de biodiversité :

L'analyse réalisée, révèle l'extrême rareté de cette sous-trame sur l'ensemble de la zone d'étude. 4 localités semblent cependant se démarquer :

- La vallée de l'Epte au Nord ;
- La vallée de l'Yvette à hauteur de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse ;
- La commune du Perray-en-Yvelines ;
- La vallée de la Drouette en Eure-et-Loir.

D'après ces informations, il semblerait que cette sous-trame soit profondément morcelée. La vulnérabilité des espèces tributaires de ces habitats est donc très forte.

### Corridors potentiels :

La vallée de l'Epte a su conserver son caractère rural. Cependant, la reconversion de prairies ou pâtures en peupleraies a entraîné un morcellement des prairies et mégaphorbiaies alluviales. Les secteurs relictuels, encore bien représentés doivent être conservés en l'état. Il conviendrait également de reconnecter les diverses composantes de cette trame (1) et de proscrire toutes plantations de peuplier. Dans la mesure du possible, des défrichements mériteraient d'être entrepris pour assurer la fonctionnalité de cette continuité. La vallée de l'Epte est certainement, la vallée Francilienne la mieux préservée de toute. Il serait dommage de ne pas conserver ce patrimoine devenu extrêmement rare dans la région. C'est donc à juste titre que cette vallée est, pour partie, inscrite dans le réseau NATURA 2000. On regrettera cependant que bon nombre des habitats caractéristiques de cette sous-trame ne sont pas inscrit dans la directive « Habitat »

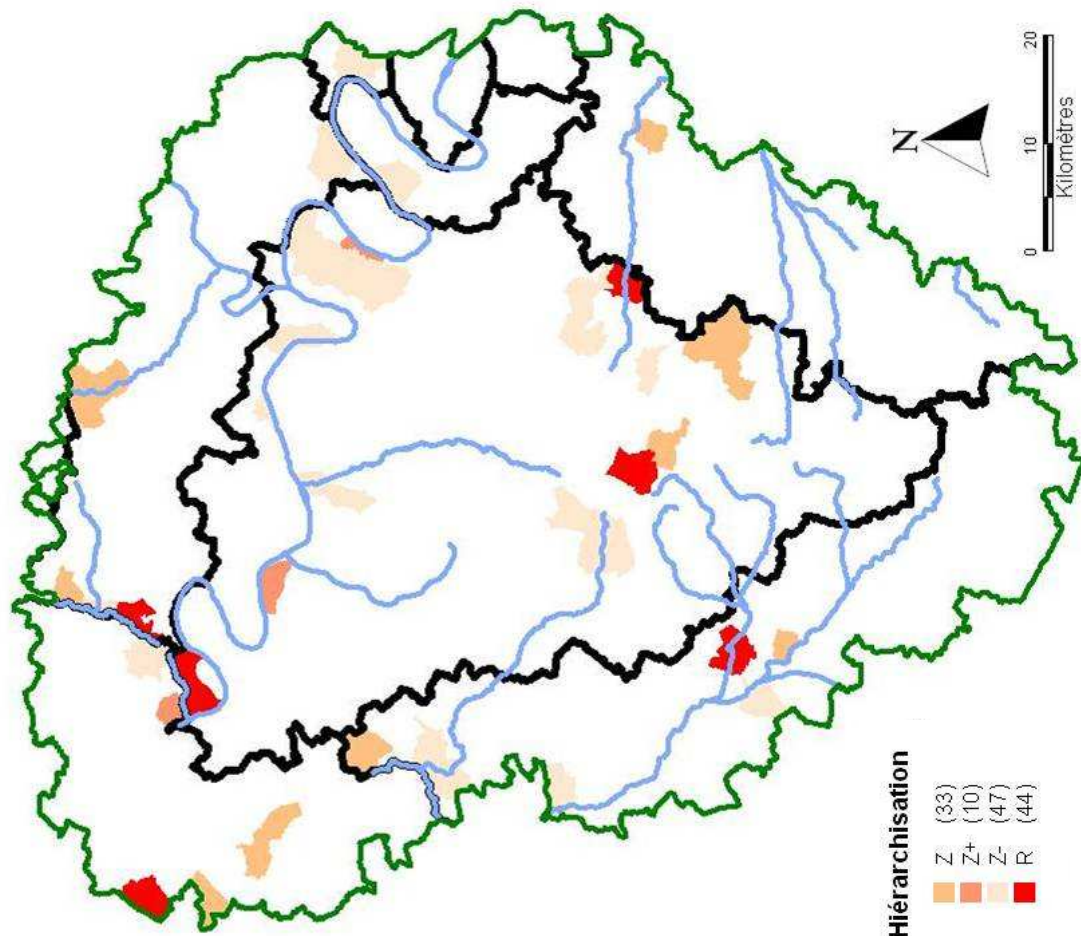
Les différents réservoirs de biodiversité identifiés dans la moitié sud de notre zone d'étude sont assez distant les uns des autres. Cependant, la connexion de ces entités peut s'envisager en empruntant les diverses vallées qui jalonnent ce secteur. Les habitats de cette sous trame doivent donc être favorisé au sein de ces vallées. L'expression de ces habitats n'est cependant pas avérée. Des prospections ciblées permettraient potentiellement d'évaluer avec plus de précision la véracité de cette continuité. Cinq vallées peuvent servir de relais privilégiés entre les réservoirs de biodiversité (2) :

- La vallée de l'Yvette en amont de Saint-Rémy-les-Chevreuse ;
- La vallée du ru des Vaux de Cernay ;
- La vallée de la Guéville ;
- La vallée de la Guesle ;
- La vallée de la Drouette.

Enfin, la valorisation des composantes de cette sous-trame dans la vallée de l'Yvette, en aval de Saint-Rémy serait un plus.



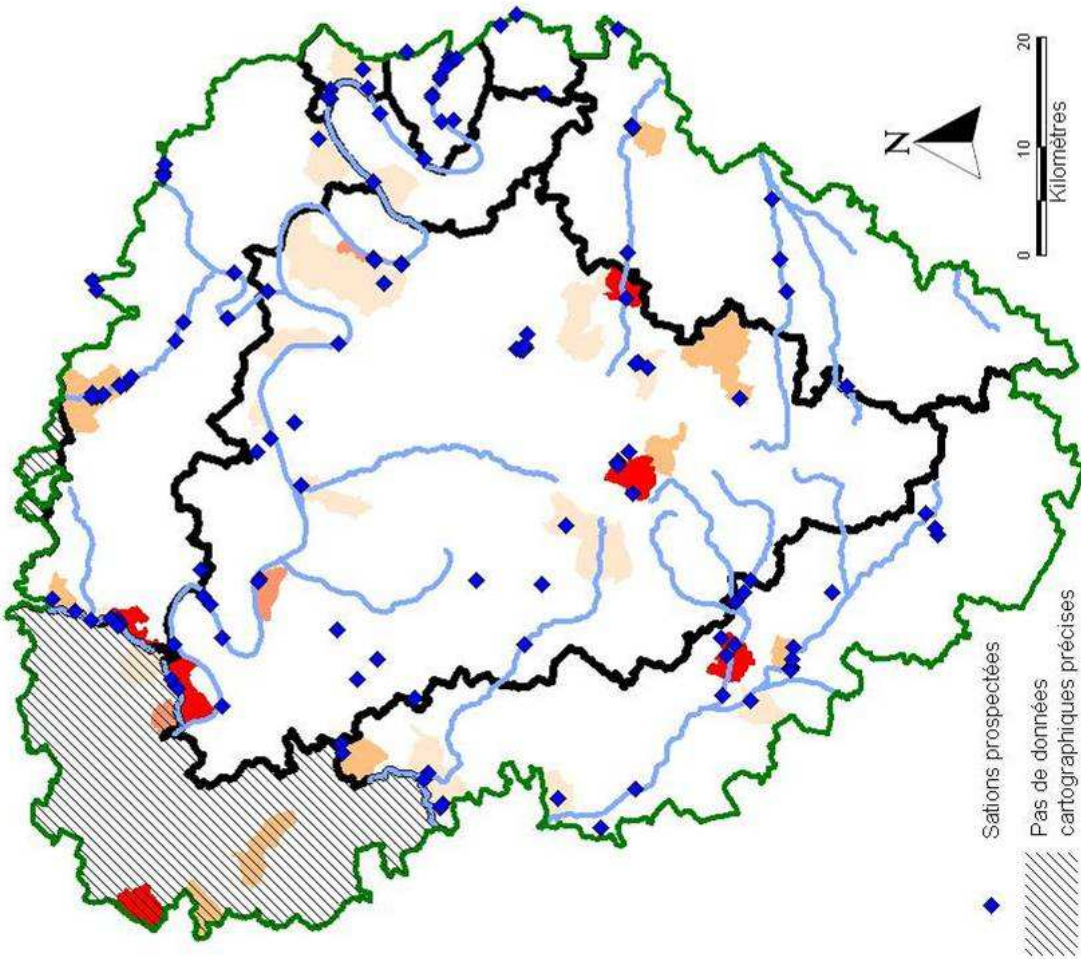
### Réseau écologique des habitats des prairies alluviales de fauche (localisation communale)



© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD

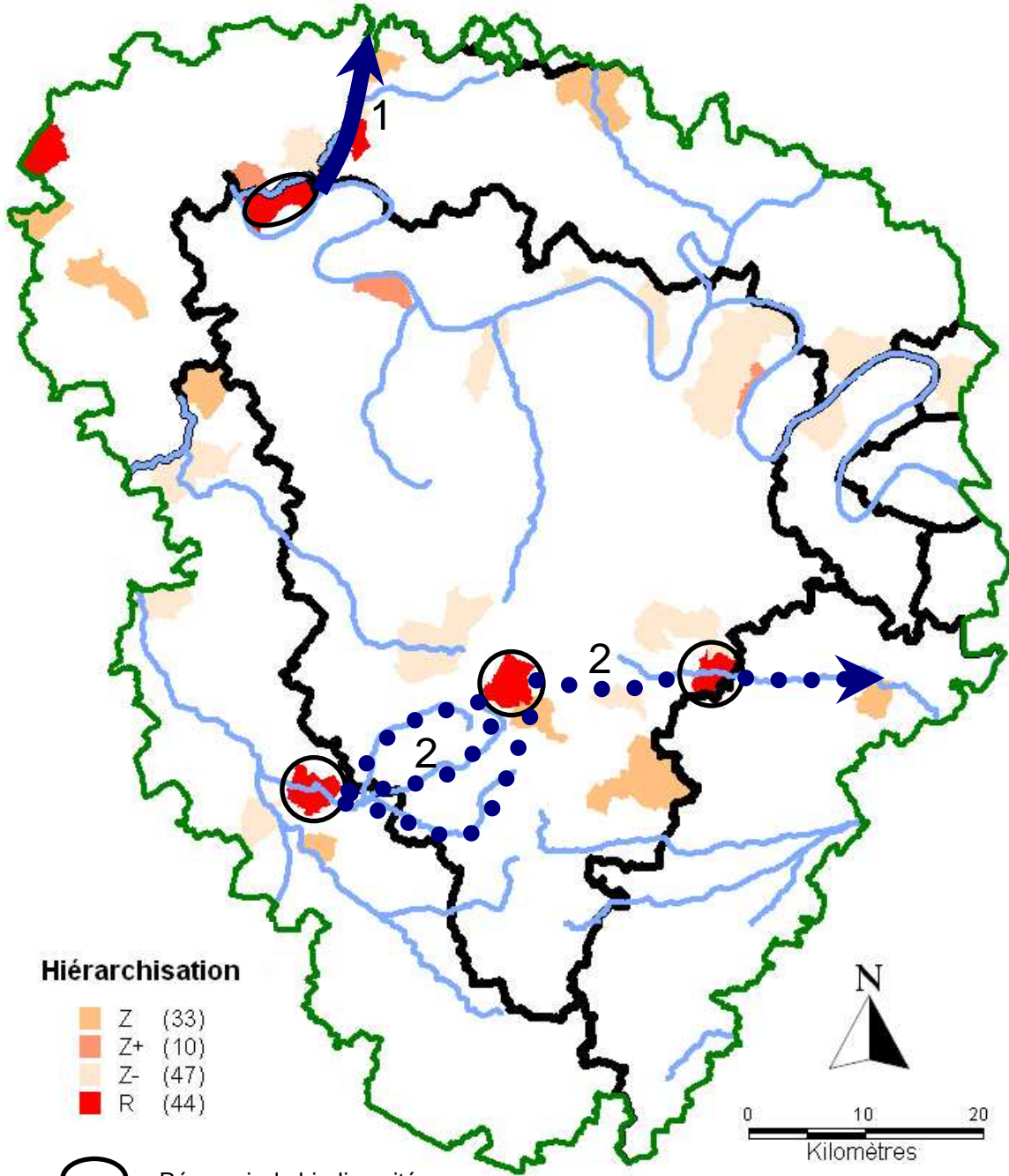


### Réseau écologique des habitats des prairies alluviales de fauche (localisation des relevés)



© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD

## Réseau écologique des habitats des prairies alluviales de fauche (localisation communale)



© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
 Sources : CBNBP - CBNBL  
 Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD

## II-4-3-6 Habitats des mares oligotrophes

### Présentation

#### Caractéristiques environnementales :

- Habitats aquatiques ou amphibies des mares oligotrophes à tendance acidiphiles.

#### Habitats concernés :

Nom	Correspondance phytosociologique (Alliance)	Natura 2000	ZNIEFF
Gazons amphibies vivaces sur substrats minéral ou organique	Elodo palustris-Sparganion	3110-1	ZNIEFF
Groupements oligotrophes de Potamots	Potamion polygolnifolii	3260	ZNIEFF
Communautés flottantes des eaux peu profondes	Ranunculion aquatilis	3260	ZNIEFF
Colonies d'Utriculaires	Hydrocharition morsus-ranae	3150	

#### Espèces caractéristiques : Cf tableau XII en Annexe

- 22 espèces retenues comme indicatrices ;
- 13 espèces protégées dont 3 à l'échelle nationale.

#### Intérêts :

- Très forte biodiversité inféodée (Flore, insectes, oiseaux, amphibiens..)
- Tous les habitats d'intérêts communautaires (Directive « Habitats ») ;
- Très nombreuses espèces protégées inféodées (*Luronium natans*, *Littorela uniflora*, *Pilularia globulifera* entre autre) ;
- Correspond à l'une des particularités floristiques et écosystémiques principale du département des Yvelines (Nombreuses espèces inféodées strictement présentes, dans la région, sur le département des Yvelines).

#### Menaces :

- Fermeture de nombreuses mares forestières ;
- Habitats très sensibles à toutes pollutions ;
- Assèchement de nombreuses mares.

#### Habitats à favoriser :

- Tous les habitats.

## Résultats (Cf. cartes pages 117 et 118)

### Localisation des réservoirs de biodiversité :

Les cartes établies mettent clairement en évidence l'existence d'un grand réservoir de biodiversité, centré sur le massif de Rambouillet. Cependant, en regardant de plus près la localisation des stations prospectées, cet ensemble peut être subdivisé en trois réservoirs « secondaires » :

- La forêt d'Yvelines (au nord de Rambouillet) ;
- La partie sud-orientale du massif de Rambouillet (Bullion et Clairefontaine principalement) ;
- Le bois de « Batonceau » au sud de Gazeran.

En complément de ces localités, deux secteurs semblent présenter un intérêt non négligeable. Ce constat est d'autant plus prononcé que certaines données historiques témoignent d'un intérêt floristique accru par le passé. Ces localités sont :

- La forêt de l'Hautil ;
- La forêt de Bois-d'Arcy et les étangs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

### Corridors potentiels :

Bien que cette sous-trame soit très bien représentée sur l'ensemble du massif de Rambouillet, elle semble très isolée de massifs forestiers aux caractéristiques écosystémiques proches. Aussi, au regard de l'intérêt floristique des composantes de cette sous-trame et de son morcellement à grande échelle, il est fondamental de maintenir un réseau de mares fonctionnel sur une étendue la plus large possible. Cela favorisera la préservation sur le long terme de ce patrimoine naturel riche et rappelons le, en grande partie spécifique au département des Yvelines.

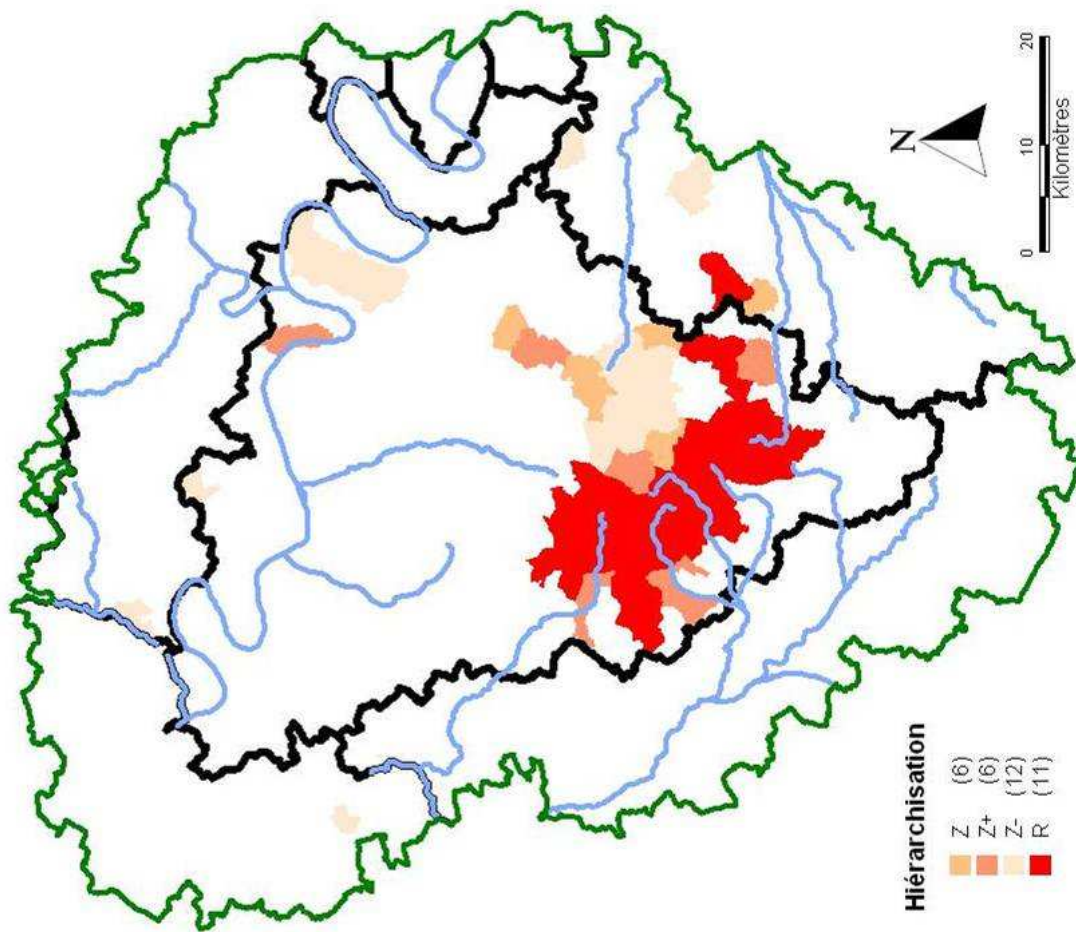
Aussi, la restauration de mares « relais » entre les principaux réservoirs de biodiversité identifiés est fortement recommandée. Ce travail présente l'avantage de pouvoir s'appuyer sur un réseau de mares riche. Une évaluation des potentialités de restauration des mares identifiées est un préalable indispensable à la réalisation de cet objectif.

De plus, la mise en relation des réservoirs secondaires identifiés (Trappes et Forêt de l'Hautil) peut être envisagée via les buttes de Marly et des Alluets (2). Des mesures de restauration de mares doivent, de plus, être engagées sur ces localités qui présentaient, pas le passé, un intérêt floristique accru pour cette sous-trame.

Enfin la constitution d'un corridor fonctionnel avec certaines communes essonniennes permettrait d'étendre l'aire de répartition de cette sous-trame (3) et accentuer ainsi la pérennisation de ses multiples intérêts.



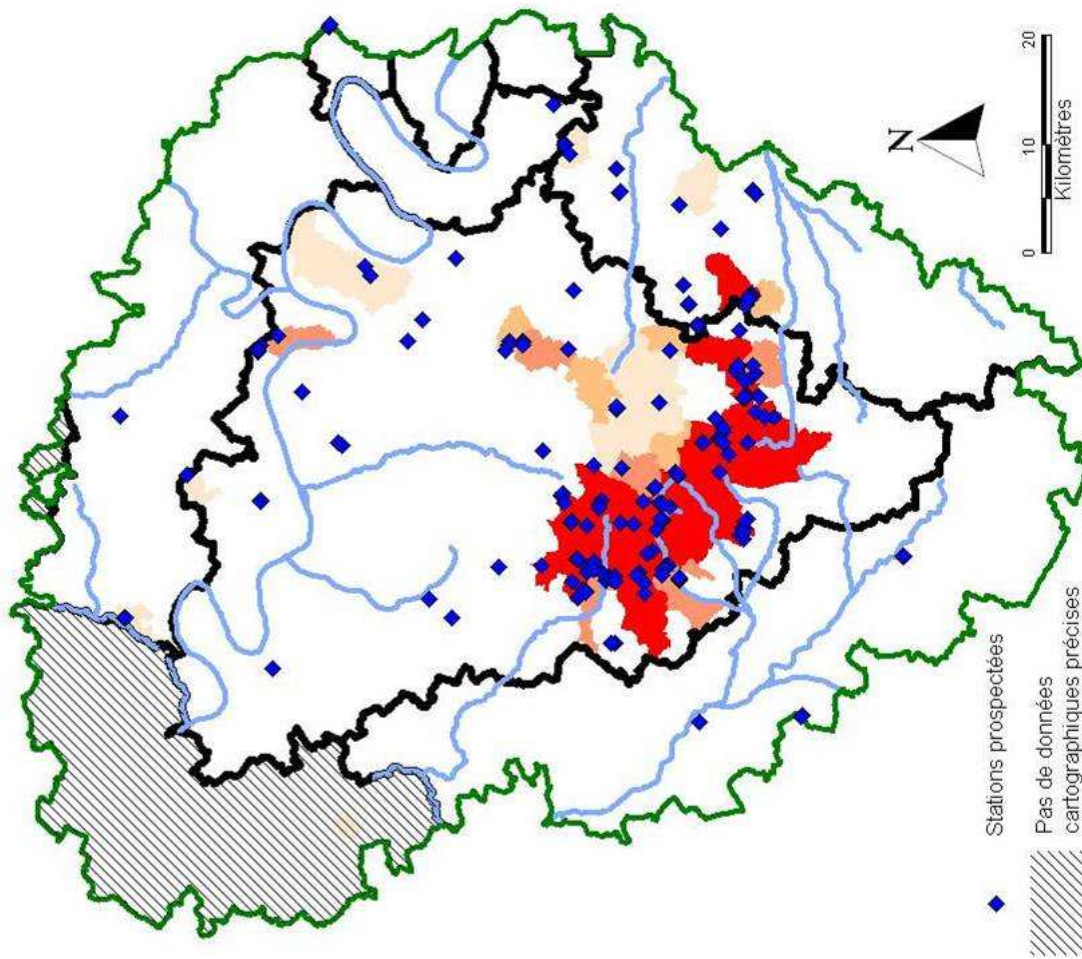
### Réseau écologique des habitats des mares oligotrophes (localisation communale)



© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD



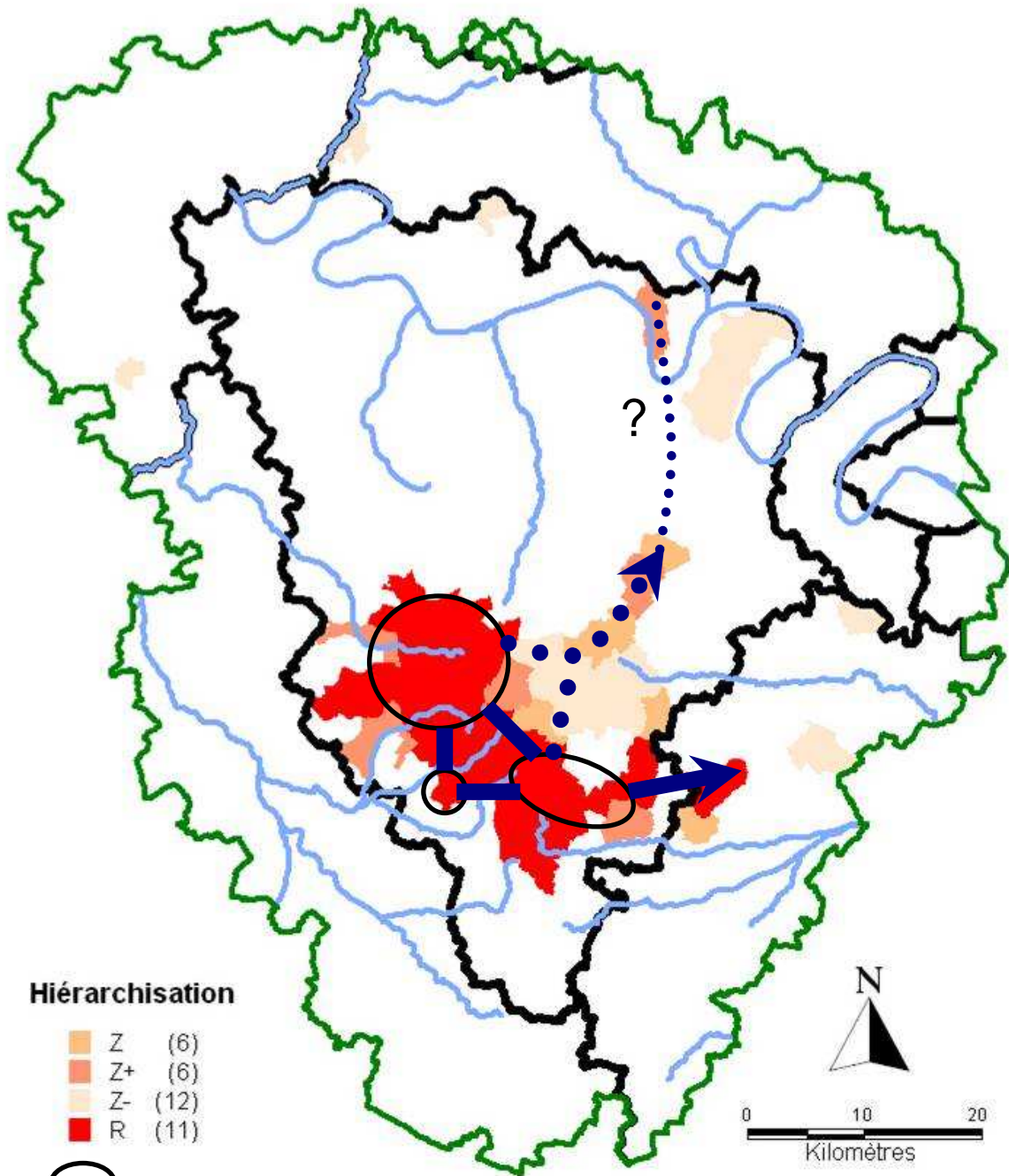
### Réseau écologique des habitats des mares oligotrophes (localisation des relevés)



© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD



## Réseau écologique des habitats des mares oligotrophes (localisation communale)



### Hierarchisation

- Z (6)
  - Z+ (6)
  - Z- (12)
  - R (11)
- Réservoir de biodiversité
  - Corridor prioritaire
  - Corridor complémentaire
  - Corridor potentiel (à confirmer)

© CBNBP / MNHN - CBNBL, Novembre 2010  
Sources : CBNBP - CBNBL  
Réalisation : J. WEGNEZ & M. RAMBAUD

## II-4.4 Synthèse relative aux continuités écologiques

La superposition des différentes cartes réalisées précédemment permet d'avoir une vision d'ensemble des réservoirs de biodiversité majeurs et des principaux corridors à conserver et/ou à renforcer sur le département. Ces différents zonages sont fondamentaux pour la préservation de la biodiversité départementale dans le sens où ils présentent un patrimoine naturel remarquable (réservoirs de biodiversité) et favorisent la circulation des espèces de façon cohérente (corridors écologiques) que ce soit de manière intradépartementale ou interdépartementale. En complément de ces unités, d'autres qualifiées de « secondaires » mériteraient d'être préservées ou renforcées. La carte présentée en page 122 permet de localiser géographiquement l'ensemble de ces secteurs.

La confrontation de cette carte avec les obstacles physiques du territoire (zones urbaines, autoroutes...) et les aires protégées, permet d'identifier et de hiérarchiser plus précisément les actions à mettre en œuvre à l'échelle du département.

Actuellement, les réservoirs de biodiversité identifiés, ne font pas forcément tous l'objet de mesures de gestion appropriées, ou alors de façon insuffisantes au regard de leurs intérêts. Une politique d'acquisition foncière et/ou de protection doit être prioritairement menée sur ces localités. Nous pensons particulièrement à :

- **La frange occidentale du massif de Rambouillet (1) ;**
- **La vallée de la Mauldre (2) ;**
- **La vallée du Montcient et les buttes témoins du Vexin (3) ;**
- **La plaine de Saint-Léger-en-Yvelines (4) ;**
- **La boucle de Verneuil (5).**

Il est par ailleurs essentiel de renforcer les actions mises en place sur les réservoirs de biodiversité majeurs du département que sont :

- **Le massif de Rambouillet dans son ensemble (6) ;**
- **La boucle de Moisson et de Guernes au sens large (7).**

En effet, ces localités présentent un tel intérêt à l'échelle départementale et régionale qu'il est essentiel de leur consacrer une attention toute particulière. Il est également essentiel de s'assurer de la bonne fonctionnalité des réseaux internes à ces réservoirs. Ceci est particulièrement justifié pour le « massif de Rambouillet » qui se dissocie en deux unités principales, entrecoupées par la commune de Rambouillet.

Il est à noter cependant, que certains réservoirs font déjà l'objet d'une attention forte tel le sud du « Hurepoix » qui s'intègre en grande partie dans le PNR de la « Haute Vallée de Chevreuse ».

En ce qui concerne les principaux corridors identifiés, les plus prioritaires d'entre-eux correspondent majoritairement aux corridors s'intégrant dans un tissu urbain dense et/ou voué à une urbanisation importante à venir (OIN Seine-Aval par exemple). Une évaluation de la fonctionnalité de ces corridors est donc urgente au regard de leurs fragilités. Ce travail nécessite :



- d'identifier les structures paysagères existantes sur lesquelles peuvent s'appuyer ces corridors ;
- de localiser les zones relais actuelles ou potentielles à préserver ou restaurer, relatives à l'intérêt connectif de ces corridors.

Ces corridors, qualifiés de « prioritaires » sont ceux permettant de relier : (les lettres entre parenthèses font référence à celles mentionné sur la carte de la page 122)

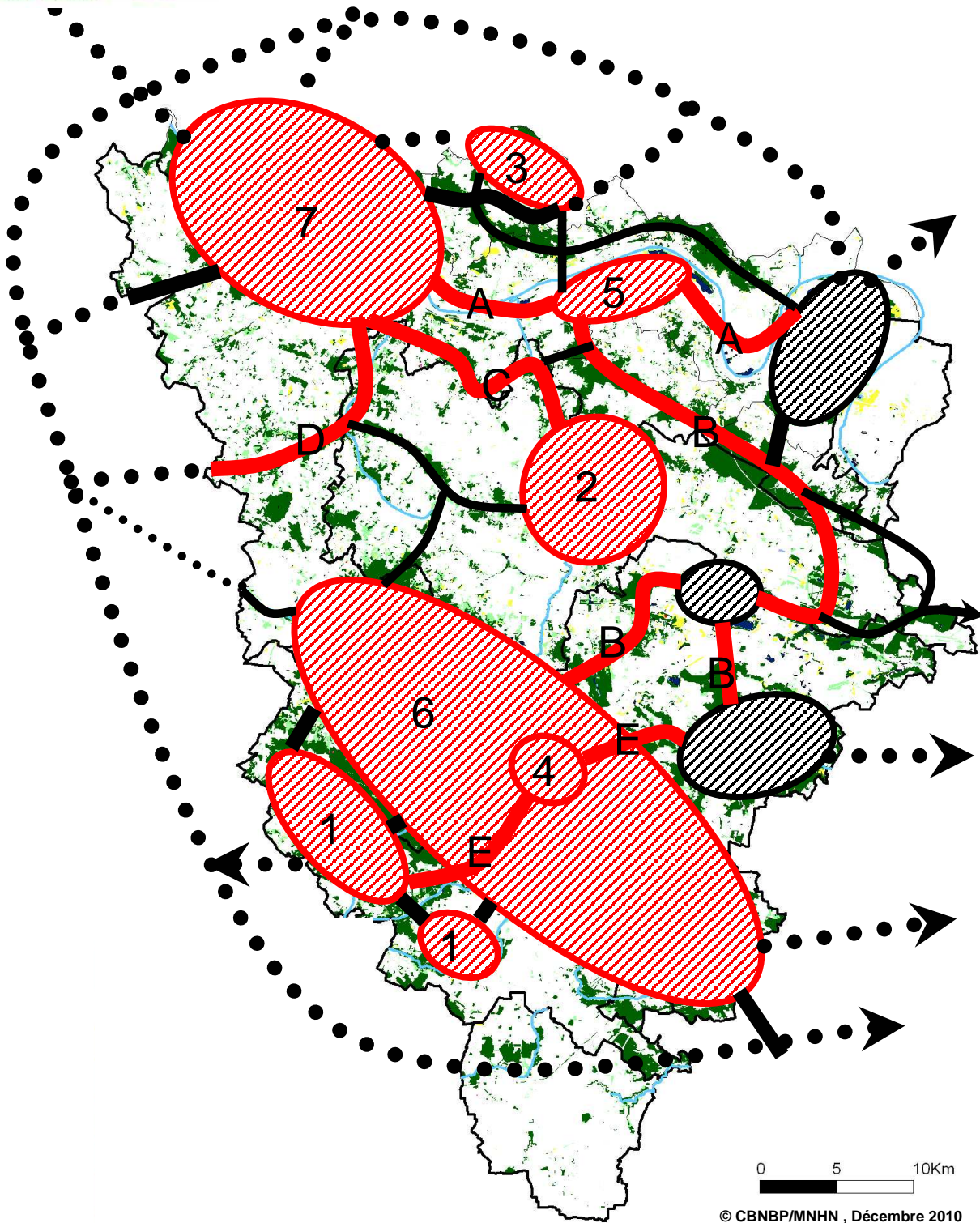
- **L'ensemble des réservoirs de biodiversité de la Seine (A) ;**
- **Le massif de Rambouillet et le Hurepoix à la vallée de la Seine via les buttes de Marly-et-des-Alluets (B).**

En complément de ces corridors, certains présentent un intérêt particulièrement fort au regard des zones géographiques qu'elles permettent de relier. Ces corridors « prioritaires » sont ceux permettant de relier :

- **La vallée de la Mauldre à la forêt de Rosny (C) ;**
- **La vallée de la Seine à la vallée de l'Eure via la vallée de la Vaucouleurs (D) ;**
- **La vallée de l'Yvette à la vallée de la Drouette (E).**

Ainsi, afin de mener à bien ce travail, **une évaluation, la plus précise possible de la fonctionnalité de ces structures s'impose. Pour cela, des prospections ciblées apporteront des informations fondamentales à cette analyse** (recherche de zones relais existantes ou potentielles et identification des discontinuités locales entre autres). De plus, une synthèse des habitats d'ores et déjà protégés sur l'ensemble des Yvelines mériterait d'être engagée pour identifier d'éventuelles lacunes dans ce réseau (habitats à forts enjeux non soumis à gestion ou insuffisamment représentés) et d'évaluer le rôle de ces aires protégées dans la fonctionnalité de certaines continuités écologiques. Ce travail de synthèse permettrait d'identifier plus précisément les actions futures prioritaires à mener en termes de protection de la biodiversité à l'échelle du département.

## Synthèse des principaux réservoirs de biodiversités et des corridors identifiés sur le département des Yvelines



© CBNBP/MNHN , Décembre 2010  
Réalisation : J. WEGNEZ

Réservoirs de biodiversité	
	Principal et prioritaire
	Principal

Corridors écologiques	
	Principal et prioritaire
	Principal
	Secondaire
	Interdépartemental

# Conclusion

Le département des Yvelines se compose d'espaces naturels reconnus depuis longtemps comme des hauts lieux de la flore Francilienne. Par conséquent, de nombreuses données historiques, récoltées par des herboristes des siècles précédents font référence à ce département et tout particulièrement au massif de Rambouillet. Cependant, notre connaissance précise de la flore de ce territoire était jusqu'à récemment très hétérogène et lacunaire. De part la création du CBNBP en 1994 et la volonté de nombreuses structures dont le CG78 de connaître d'avantage les enjeux floristiques de leur territoire, il a été possible d'approfondir considérablement notre connaissance. Ainsi, plus de 240 000 données ont été récoltées sur l'ensemble du département dans un intervalle de temps de 15 ans. Ces inventaires ont été réalisés avec une méthodologie spécifique. Nous disposons donc désormais d'un jeu de données suffisamment « puissant » pour réaliser une synthèse scientifiquement recevable. L'analyse de ces données apporte des informations essentielles pour les décideurs qui souhaitent mettre en place une politique efficace dans le domaine de la conservation. Elle permet, outre de connaître les espèces du département et leur répartition, de dégager les enjeux et menaces en présence. Ces informations constituent l'un des outils fondamentaux à l'identification des priorités d'actions à mettre en œuvre pour garantir la préservation de la biodiversité.

A ce jour, 1398 espèces différentes composent la flore « sauvage » du département dont 1258 sont indigènes dans la région. La comparaison de ces chiffres avec d'autres départements témoigne que le département des Yvelines a une diversité floristique forte. En effet, proportionnellement à sa taille, le département des Yvelines présente une diversité spécifique supérieure à tous les départements d'Ile-de-France, de Bourgogne et de la région Centre.

De plus, de nombreuses particularités floristiques et écosystémiques caractérisent le département. Ainsi, 135 espèces, soit 7% de la flore Francilienne sont deux fois plus fréquentes dans les Yvelines qu'à l'échelle de la région. Parmi elles, 35 sont strictement présentes dans le département. Ces résultats démontrent que le département a une grande responsabilité dans la sauvegarde de nombreuses espèces à l'échelle de la région. Ce constat est particulièrement valable au regard des nombreuses espèces rares et/ou protégées composant cette liste d'espèces. De plus, 26 espèces protégées à l'échelle nationale ont été mentionnées sur le département dont 4 sont jugées assez fréquentes au regard de leur protection (*Drosera rotundifolia*, *Littorela uniflora*, *Pilularia globulifera* et *Damasonium alisma*).

Cependant, le département des Yvelines fait face à une érosion très forte de sa diversité floristique. 150 espèces indigènes sont présumées disparues du département et plus de 200 espèces sont considérées extrêmement rares donc menacées.

Malgré la richesse floristique avérée du département que ce soit d'un point de vue qualitatif que quantitatif, il est indéniable que ce patrimoine biologique est partiellement menacé. Aussi, il serait utile de poursuivre et améliorer les politiques menées dans le domaine de la conservation pour garantir, le plus largement possible la sauvegarde de cette biodiversité.

Dans cette optique, l'analyse de la flore permet d'apporter des éléments utiles. Il est ainsi possible d'identifier les causes de l'érosion de la biodiversité mais également les zones géographiques susceptibles de stopper cette érosion par la mise en place de mesures conservatoires spécifiques.

Tout d'abord, l'identification des milieux naturels caractéristiques du département et/ou menacés a permis de hiérarchiser les habitats prioritaires à préserver. Ces habitats prioritaires sont, d'une manière générale :

- Les habitats hygrophiles, principalement ceux à tendances acidiphiles ;
- Les pelouses calcicoles au sens large ;
- Les cultures céréalières riches en messicoles.

Dans un second temps, l'analyse de la répartition géographique d'une partie de ces habitats donne une vision assez réaliste des zones géographiques qui méritent conservation au regard de leur(s) intérêt(s) (réservoirs de biodiversité) mais également des zones essentielles à leur connectivité (corridors écologiques). Il en ressort, que deux grands réservoirs de biodiversité très singuliers composent le département : le « massif de Rambouillet » et les « boucles de Moisson et de Guernes » au sens large. Nos résultats ont par ailleurs permis de mettre en évidence que d'autres réservoirs « secondaires », se dispersent sur le département (Vallée de l'Yvette, Vexin, Vallée de la Mauldre entre autres).

Enfin, l'étude des similarités écosystémiques de ces réservoirs, de leurs discontinuités naturelles et des barrières physiques a permis d'identifier les corridors cohérents à préserver ou à renforcer de façon prioritaire. Les plus importants d'entre eux sont les corridors capables de relier :

- les différents réservoirs de biodiversité de la vallée de la Seine (habitats psammophiles) ;
- la forêt de Rosny-sur-Seine à la vallée de l'Eure via la vallée de la Vaucouleurs ;
- la forêt de Rosny-sur-Seine à la vallée de la Mauldre ;
- le massif de Rambouillet et la vallée de l'Yvette à la vallée de la Seine.

Un tableau synthétisant les enjeux et priorités pour chaque commune du département a été réalisé (Tableau XIII en annexe). Cette base de données permet d'identifier l'intérêt floristique de chaque commune (nombre d'espèces protégées, nombre d'espèces patrimoniales) mais également d'identifier facilement les habitats naturels permettant l'expression de ce patrimoine. Pour cela, les résultats relatifs à l'étude des continuités écologiques ont été synthétisés dans le tableau. Il est donc facile d'identifier les priorités d'actions à porter sur chacune des communes du département. A titre d'exemple, la commune d'Auffargis, a un patrimoine floristique riche (10 espèces protégées et 30 espèces patrimoniales). D'après les résultats du tableau XIII, cet intérêt semble en partie lié aux habitats des sous-trames 2 et 3. La commune d'Auffargis devrait donc être vigilante à la préservation des habitats d'intérêts composant ces sous-trames (habitats des landes humides, tourbières et bas marais et habitats des landes sèches et pelouses acides).

Tous ces résultats doivent être considérés comme des outils d'aide à la mise en œuvre de mesures conservatoires ciblées et ce, particulièrement pour l'acquisition d'espaces naturels sensibles (ENS). Dans ce sens, la réalisation d'un diagnostic de l'état actuel floristique et écosystémique des aires protégées permettrait de mettre en avant les lacunes qui existent dans la préservation de certains habitats. L'objectif principal de cette synthèse serait de renforcer l'acquisition d'habitats insuffisamment représentés aux vues des enjeux dont ils font l'objet.

Pour compléter l'approche présentée dans ce rapport sur les continuités écologiques, il serait intéressant d'approfondir l'évaluation de la fonctionnalité des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité à une échelle plus fine sur le territoire en identifiant précisément les composantes des sous trames, leur état de conservation ainsi que leur connectivité.

Enfin, il serait intéressant d'entreprendre des prospections ciblées dans l'optique de retrouver certaines espèces présumées disparues ou très vulnérables sur le territoire yvelinois. Ce travail permettrait d'évaluer plus précisément les menaces pesant sur elles et d'une manière générale sur l'ensemble du territoire.

La mise en œuvre d'une politique efficace en matière de conservation ne peut l'être que si tous les acteurs du territoire se sentent concernés. Dans un contexte où les mesures doivent être menées de manière transversales, et s'appuyer sur des compétences diverses, le département ne peut agir seul. C'est pourquoi il serait intéressant de mener des actions pour :

- sensibiliser les élus locaux, les industriels et les propriétaires terriens à l'intérêt de leur territoire ;
- mettre en place une charte départementale en faveur de la biodiversité. Celle-ci ne doit pas être trop contraignante mais pourra proposer de mettre en place une gestion différenciée des espaces naturels ou semi-naturels communaux (cimetières, parc, plates bandes...) ou encore d'interdire l'utilisation de phytocide ;
- créer des partenariats avec certains propriétaires privés ou industries ;
- mettre en place des mesures contractuelles avec certaines exploitations agricoles en vue de préserver les espèces messicoles et des mouillères entre autre ;
- coordonner les politiques environnementales du département avec ses voisins directs dans le but de rendre cohérent et fonctionnel les actions menées (corridors inter-régionaux par exemple).

Ces différentes propositions ne sont pas exhaustives mais montrent l'importance du rôle que le département doit avoir pour être le moteur de la politique de conservation de la biodiversité. Enfin ce rapport a mis en évidence l'importance de la connaissance floristique du territoire Yvelinois pour assurer au mieux une cohérence de la gestion des milieux et le nécessaire approfondissement dont elle doit faire l'objet.

# Lexique

**Accidentel** : se dit d'un taxon étranger à la dition et qui apparaît dans celle-ci sporadiquement sans jamais se maintenir

**Acidicline**: qui tend vers l'acidité, qui possède une légère préférence pour les sols acides.

**Acidiphile** : qualifie une espèce ou une végétation qui se développe sur des sols acides, riches en silice, dont le pH se situe entre 3.5 et 5.

**Alluvions** : éléments fins ou grossiers laissés par un cours d'eau quand sa vitesse réduite n'en permet plus le transport.

**Anticlinal** : en géomorphologie, pli bombé, zone où les couches géologiques s'inclinent en direction opposé à partir de leur médiane haute et convexe.

**Calcicole** : plante ou végétation demandant ou acceptant d'importantes

**Chorologie** : science biogéographique étudiant la répartition et les causes de la distribution des espèces et des écosystèmes sur terre.

**Circumboréal** : concerne le pourtour terrestre situé au nord, entre l'Arctique et le tempéré.

**Ecosystémique** : ayant trait à l'écosystème.

**Edaphique** : qui concerne les relations entre les êtres vivants et leur substrat (sol principalement, vase ou roche accessoirement).

**Espèce pionnière** : espèce dont l'installation annonce la transformation prochaine de la végétation.

**Eutrophe** : riche en éléments nutritifs, généralement non ou faiblement acide, et permettant une forte activité biologique.

**Eutrophisation** : processus d'enrichissement d'un milieu en éléments nutritifs utilisables par la végétation.

**Gazon amphibie** : végétation herbacée courte et dense capable de vivre à l'air et à l'eau.

**Guilde** : ensemble d'espèces appartenant à un même groupe taxonomique ou fonctionnel qui exploitent une ressource commune.

**Habitat naturel** : unité naturelle, bien identifiable, essentiellement caractérisé par sa végétation, son climat, son exposition, son altitude, sa géologie, sa pédologie, et par les activités humaines qui y ont lieu. Ainsi, chaque formation végétale (forêt, lande, pelouse...) peut se décliner en plusieurs habitats.

**Héliophile** : se dit d'une espèce croissant de préférence en pleine lumière.

**Holarctique** : concerne le territoire de l'Holarctis, empire biogéographique encerclant la Terre au nord du tropique du Cancer.

**Hydromorphe** : qualifie un site ou un sol engorgé d'eau de façon périodique ou permanente et, par conséquent, soumis à des conditions d'anaérobiose plus ou moins forte.

**Hydromorphie** : ensemble des caractères présentés par un sol évoluant dans un milieu engorgé par l'eau de façon périodique ou permanente. Adjectif : Hydromorphe.

**Hygrophile** : se dit d'une espèce croissant sur des sols humides à engorgés.

**Indigène** : qui est originaire du pays.

**Lacustre** : qualifie les lacs.

**Lagunaire** : relatif à la lagune.

**Lagune** : étendue d'eau salée plus ou moins confinée, proche de la mer, dont elle est en partie isolée par une langue de terre. Leur salinité est variable, et peut devenir élevé par évaporation.

**Landicole** : qualifie une espèce ou communauté végétale se développant de préférence dans une lande.

**Lessivage** (d'un sol) : processus d'entraînement par l'eau, à travers les horizons d'un sol des substances solubles ou colloïdales, aboutissant à la formation d'horizons éluviaux (ou lessivés).

**Ligérien** : qui appartient au bassin de la Loire. En biogéographie, qualifie le territoire franco-atlantique correspondant à la partie moyenne et inférieure du bassin de la Loire.

**Marnicoles** : qualifie taxon ou syntaxon se développant principalement sur sol marneux.

**Mégaphorbiaie** : formation végétale composée de grandes herbes, généralement à larges feuilles, vivant sur des sols riches et humides.

**Méso -** : moyen

**Mésophile** : se dit d'une plante croissant sur un substrat ni trop sec ni trop humide

**Mésotrophe** : qualifie un milieu, aquatique ou terrestre, dont la teneur en éléments minéraux nutritifs est moyenne du type intermédiaire entre oligotrophe et eutrophe.

**Messicoles** : qualifie les plantes et les communautés végétales développées dans la moissons.

**Mouillère** : surface de terrain restant constamment humide, même hors de périodes pluvieuses.

**Naturalisé** : qualifie une espèce étrangère qui a trouvé dans une région autre que celle dont elle est originaire des conditions de vie lui permettant de s'y développer et de s'y reproduire comme une espèce indigène.

**Neurocline** : qualifie plantes ou communautés végétales ayant tendance à se développer sur sol proche de la neutralité.

**Neutrophile** : se dit de végétaux croissant dans des conditions de pH voisines de la neutralité.

**Oligotrophe** : qualifie un milieu pauvre en éléments assimilables par la végétation.

**Orophyte** : plante des hautes altitudes (subalpin et alpin)

**Pelouse** : formation herbacée de petite taille, plus ou moins fermée, généralement riche en graminées.

**Psammophile** : qui aime les terrains sableux. Qualifie plante et communauté végétale vivant sur le sable.

**Psychophile** : qualifie des organismes adaptés au froid et capable de vivre à basse altitude.

**Rivulaire** : qualifie espèces ou communauté végétale développée dans un ruisseau ou sur ses bords.

**Rudéral** : se dit de végétaux ou d'une végétation croissant dans un site fortement transformé par l'homme (décombres, terrains vagues).

**Rudéralisation** : modification d'un biotope ou d'un paysage sous l'effet d'actions humaines, actuelles ou passées.

**Rudéralisé** : qualifie un milieu ayant subi une rudéralisation.

**Saprophyte** : espèce végétale sans chlorophylle, non parasite se nourrissant de débris organiques, morts ou en voie de décomposition.

**Série de végétation** : ensemble de groupements végétaux allant vers un climax commun par évolution progressive, ou en s'éloignant par voie régressive.

**Subatlantique** : qualifie les territoires d'atlantique atténuée, en Europe occidentale, ainsi que les végétations de ces territoires.

**Sub-montagnard** : qualifie la zone de transition entre l'étage montagnard et l'étage collinéen.

**Subspontané** : se dit d'un taxon échappé de culture mais ne se propageant pas et ne se mélangeant pas à la flore indigène.

**Substratum** : se dit de couches géologiques recouvertes par des formations plus récentes.

**Synclinal** : pli géologique en forme de dépression, dont les couches internes étaient à l'origine les plus hautes.

**Thermophile** : se dit d'une plante qui croît de préférence dans des sites chauds et ensoleillés.

**Transgression marine** : phase d'invasion des continents par le mer.

**Vernal** : qui concerne le printemps.

**Xerophile** : se dit d'une plante ou d'une communauté végétale croissant habituellement sur des sites secs.

# Bibliographie

**ARNAL G., GUITTET J. 2004.** - *Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope); Museum national d'Histoire naturelle, Paris, 608p.

**ARNAL. G 1996** - *Les plantes protégées d'Ile-de-France*. Biotope, Mèze (Parthénope collection), 349p.

**BARDAT J. & all., 2004** - *Prodrome des végétations de France*, Publications scientifiques du Muséum, 171p.

**BARDET O. FEDOROFF E. CAUSSE G. & MORET J.** - *Atlas de la flore sauvage de Bourgogne*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope); Museum national d'Histoire naturelle, Paris, 752p.

**BENSETTITI F. & Coll., 2002** – *Cahiers d'habitats Natura 2000, Habitats humides*, Vol.1, La documentation Française, 457p.

**BENSETTITI F. & Coll., 2005** – *Cahiers d'habitats Natura 2000, Habitats agropastoraux*, Vol.2, La documentation Française, 487p.

**BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997** - *CORINE biotopes*, ENGREF, 217p.

**BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001** - *Guide des groupements végétaux de la région parisienne* édition Belin 4<sup>ème</sup> édition, 640p.

**BRGM, 1974** - *Carte géologique de la France a 1 / 50 000*, MANTES-LA-JOLIE, Notice explicative, Service Géologique National, Orléans, 20p.

**BRGM, 1978** - *Carte géologique de la France a 1 / 50 000*, HOUDAN, Notice explicative, Service Géologique National, Orléans 50p.

**COSSON E. & GERMAIN de SAINT-PIERRE, 1861.** - *Flore des environs de Paris*. Victor Masson et Fils, 2<sup>ème</sup> édition, Paris : LIV + 962 p. + 1 carte.

**FERREZ Y., PROST J.F. & al, 2001** – *Atlas des plantes rares ou protégées de Franche-Comté*, Société d'horticulture du doubs et des amis du jardin botanique (Naturalia publications, Turriers, 312p.

**FETERMAN G., 2007** – *La nature en Ile-de-France*, Delachaux et Niestlé, Paris, 320p.

**FILOCHE S. PERRIAT F. MORET J. & HENDOUX F. 2010** – *Atlas de la flore sauvage de Seine-et-Marne*, Edition Librairie des Musées et Illustria, Deauville, 687p.

**GEHU J.M., 2006.** – *Dictionnaire de sociologie et Synécologie végétales*, Amicale Francophone de Phytosociologie, Besançon, 899p.

**JEANPERT H.-E., 1911.** - *Vade-mecum du botaniste dans la région parisienne*. Librairie des Sciences Naturelles, Paris : XII + 242 p. + 231 p.

**LAMBINON (J.) et al, 1992.** - *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines*. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 4<sup>e</sup> éd., Meise, 1092 p.

**LAUBER K., WAGNER G., 2000** – *Flora Helvetica*, Editions Paul Haupt, Berne, 1645p

**MONTENAT C., BARBIER P., 2007.** – *Mémoires de roches, promenades géologiques dans le Vexin Français*, PNR Vexin Français, Beauvais, 42p. ARNAL G. 1996 - *Les plantes protégées d'Ile-de-France*. Biotope, Mèze (Parthénope collection), 349p.

**ROYER J.M. , FELZINES J.C. , MISSET C. , THEVENIN S.** - *Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne*, Société Botanique de Centre-Ouest, 2006, 394p.



# Annexes

**Tableau I :** Catalogue de la flore « sauvage » du département des Yvelines avec : en gris, les espèces invasives avérées, en rouges, les espèces protégées à l'échelle nationale, en orange, les espèces protégées à l'échelle régionale, en jaune les espèces déterminantes ZNIEFF et en encadré, les espèces présumées disparues sur le département. Sont également mentionnés, les indices de rareté à l'échelle départementale et régionale.

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre, Acérais	CCC	CCC	Indigène			
<i>Acer negundo</i> L.	Erable negundo, Erable à feuilles de frêne	AC	AC	Naturalisé	Avérée		
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane	CC	CC	Naturalisé			
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	CCC	CCC	Indigène			
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier	CCC	CCC	Indigène			
<i>Achillea ptarmica</i> L.	Achillée sternutatoire, Herbe à éternuer	AC	AR	Indigène			
<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy	Calament acinos, Calament des champs, Sariette des champs, Sariette acinos, Petit basilic	AC	AC	Indigène			
<i>Aconitum napellus</i> L.	Aconit napel, Casque de Jupiter	NRR	RRR	Indigène		PR	
<i>Actaea spicata</i> L.	Actée en épi	RR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Adonis aestivalis</i> L.	Adonis d'été, Goutte de sang d'été	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Adonis annua</i> L.	Adonis annuelle, Adonis d'automne, Goutte de sang d'automne	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Adonis flammea</i> Jacq.	Adonis couleur de Feu, Adonis écarlate, Goutte de sang rouge vif	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Adoxa moschatellina</i> L.	Adoxe musquée, Moschatelline	C	C	Indigène			
<i>Aegopodium podagraria</i> L.	Podagraire, Herbe aux goutteux	AC	AC	Indigène			
<i>Aethusa cynapium</i> L.	Petite cigüe, Cigüe des jardins	CC	CC	Indigène			
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	CCC	CCC	Indigène			
<i>Agrimonia procera</i> Wallr.	Aigremoine élevée, Aigremoine odorante	C	AC	Indigène			
<i>Agrostemma githago</i> L.	Nielle des blés	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Agrostis canina</i> L.	Agrostis des chiens, Agrostide des chiens	C	C	Indigène			
<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostis capillaire, Agrostide capillaire	CC	CC	Indigène			
<i>Agrostis gigantea</i> Roth	Agrostis géant, Agrostide géant	C	C	Indigène			
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostis stolonifère, Agrostide stolonifère	CCC	CCC	Indigène			
<i>Agrostis vinealis</i> Schreb.	Agrostis des sables, Agrostide des sables	RRR	RR	Indigène			
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante, Ailante glanduleux, Faux-verniss du Japon, Verniss de Chine	C	C	Naturalisé	Potentielle		
<i>Aira caryophylla</i> L.	Canche caryophyllée	AC	AR	Indigène			
<i>Aira praecox</i> L.	Canche printanière	AC	AC	Indigène			
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb.	Bugle petit-pin, Bugle jaune	AR	AR	Indigène			
<i>Ajuga genevensis</i> L.	Bugle de Genève	AR	AR	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
Ajuga reptans L.	Bugle rampante	CCC	CC	Indigène			
Alisma gramineum Lej.	Plantain d'eau à feuilles de graminées	NRR	NRR	Indigène		PN	ZNIEFF
Alisma lanceolatum With.	Plantain d'eau à feuilles lancéolées	AC	AR	Indigène			
Alisma plantago-aquatica L.	Grand plantain d'eau, Plantain d'eau commun	CC	C	Indigène			
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire	CCC	CCC	Indigène			
Allium oleraceum L.	Ail des jardins, Ail maraîcher	AC	AC	Indigène			
Allium sphaerocephalon L.	Ail à tête ronde	R	AR	Indigène			
Allium ursinum L.	Ail des ours	AR	AR	Indigène			
Allium vineale L.	Ail des vignes	CC	CC	Indigène			
Alnus glutinosa (L.) Gaertn.	Aulne glutineux, Verne	CC	CC	Indigène			
Alopecurus aequalis Sobol.	Vulpin roux	R	R	Indigène			
Alopecurus geniculatus L.	Vulpin genouillé	AC	AR	Indigène			
Alopecurus myosuroides Huds.	Vulpin des champs	CC	CC	Indigène			
Alopecurus pratensis L.	Vulpin des prés	C	C	Indigène			
Althaea hirsuta L.	Guimauve hérissée	RR	AR	Indigène			
Althaea officinalis L.	Guimauve officinale	R	AC	Indigène			
Alyssum alyssoides (L.) L.	Alysson à calices persistants	RRR	R	Indigène			
Amaranthus albus L.	Amarante blanche	R	AR	Naturalisé			
Amaranthus blitoides S.Watson	Amarante fausse-blette	RRR	R	Naturalisé			
Amaranthus blitum L.	Amarante livide	AR	AR	Naturalisé			
Amaranthus deflexus L.	Amarante couchée, Amarante étalée	AC	C	Naturalisé			
Amaranthus graecizans L.	Amarante africaine, Amarante sauvage	R	AR	Naturalisé			
Amaranthus hybridus (Groupe)	Amarante hybride	CCC	CC	Indigène			
Amaranthus retroflexus L.	Amarante réfléchie	AC	C	Naturalisé			
Ambrosia artemisiifolia L.	Ambrosie à feuilles d'Armoise, Ambrosie élevée, Ambrosie annuelle	RRR	RR	Naturalisé	Avérée		
Amelanchier ovalis Medik.	Amélanchier, Amélanchier à feuilles rondes	NRR	R	Indigène		PR	ZNIEFF
Ammi majus L.	Ammi élevé, Grand ammi	RR	AR	Indigène			
Anacamptis coriophora (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis punaise	NRR	NRR	Indigène		PN	ZNIEFF
Anacamptis laxiflora (Lam.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis à fleurs lâches	NRR	NRR	Indigène			
Anacamptis morio (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis bouffon	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
Anacamptis palustris (Jacq.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis des marais	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich.	Orchis pyramidal	C	AC	Indigène			
Anagallis arvensis L.	Mouron rouge	CCC	CCC	Indigène			
Anagallis foemina Mill.	Mouron bleu	AC	AC	Indigène			
Anagallis minima (L.) E.H.L.Krause	Centenille, Centenille minime	AR	R	Indigène			ZNIEFF
Anagallis tenella (L.) L.	Mouron délicat	RR	RR	Indigène			ZNIEFF
Anchusa arvensis (L.) M.Bieb.	Buglosse des champs	C	C	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Andryala integrifolia</i> L.	Andryale à feuilles entières,Andryale sinueuse	RR	R	Naturalisé			
<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone des bois,Anémone sylvie	CC	CC	Indigène			
<i>Anemone ranunculoides</i> L.	Anémone fausse-renoncule	NRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage,Angélique des bois	CC	CC	Indigène			
<i>Antennaria dioica</i> (L.) Gaertn.	Gnaphale dioïque,Pied-de-chat dioïque,Patte de chat	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Anthemis arvensis</i> L.	Anthémis des champs	RRR	RRR	Indigène			
<i>Anthemis cotula</i> L.	Anthémis fétide,Camomille puante	RRR	RRR	Indigène			
<i>Anthericum liliago</i> L.	Phalangère à fleurs de lys,Bâton de Saint Joseph	RRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Anthericum ramosum</i> L.	Phalangère rameuse	RR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante	CC	CC	Indigène			
<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb.	Cerfeuil commun,Cerfeuil des dunes	AC	AC	Indigène			
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Cerfeuil des bois	CCC	CCC	Indigène			
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Anthyllide vulnérable	AC	AC	Indigène			
<i>Apera interrupta</i> (L.) P.Beauv.	Agrostis interrompu	RRR	R	Indigène			
<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv.	Agrostis épis-du-vent,Jouet-du-Vent,Plumette	CC	C	Indigène			
<i>Aphanes arvensis</i> L.	Alchémille des champs	CC	C	Indigène			
<i>Aphanes australis</i> Rydb.	Alchémille oubliée,Alchémille inattendue	AC	AR	Indigène			
<i>Aquilegia vulgaris</i> L.	Ancolie commune	AR	AR	Indigène			
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	Arabette de thalius	CC	CC	Indigène			
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	Arabette hérissée,Arabette poilue	AC	C	Indigène			
<i>Arabis sagittata</i> (Bertol.) DC.	Arabette hérissée	NRR	RRR	Indigène			
<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane	CC	CC	Indigène			
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Petite bardane,Bardane à petites têtes	CCC	CCC	Indigène			
<i>Arctium pubens</i> Bab.	Bardane pubescente	RRR	RRR	Indigène			
<i>Arctium tomentosum</i> Mill.	Bardane poilue	NRR	RRR	Indigène			
<i>Arenaria leptoclados</i> (Rchb.) Guss.	Sabline grêle,Sabline à rameaux fins	RRR	AR	Indigène			
<i>Arenaria serpyllifolia</i> (Groupe)	Sabline à feuilles de serpolet	CCC	CCC	Indigène			
<i>Aristolochia clematitis</i> L.	Aristolochie clématite	C	AC	Indigène			
<i>Armeria arenaria</i> (Pers.) Schult.	Armérie des sables,Armérie faux-plantain	AR	AR	Indigène			
<i>Armoracia rusticana</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	Raifort	RRR	R	Naturalisé			
<i>Arnoseria minima</i> (L.) Schweigg. & Korte	Arnoseria naine	NRR	NRR	Indigène			
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl	Fromental élevé	CCC	CCC	Indigène			
<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise annuelle	AR	AC	Naturalisé			
<i>Artemisia campestris</i> L.	Armoise champêtre,Armoise rouge,Aurone-des-champs	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des Frères Verlot	AR	AC	Naturalisé			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	CCC	CCC	Indigène			
<i>Arum italicum</i> Mill.	Gouet d'Italie, Arum d'Italie	AC	AC	Indigène			
<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tâcheté, Arum tâcheté	CCC	CCC	Indigène			
<i>Asarum europaeum</i> L.	Asaret d'Europe	NRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Asparagus officinalis</i> L.	Asperge officinale	CC	CC	Indigène			
<i>Asperula arvensis</i> L.	Aspérule des champs	NRR	NRR	Indigène			
<i>Asperula cynanchica</i> L.	Aspérule à l'esquinancie, Herbe à l'esquinancie	AR	AC	Indigène			
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	Doradille noir, Capillaire noir	AR	AR	Indigène			
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Doradille rue des murailles, Rue des murailles	CCC	CC	Indigène			
<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm.	Doradille du Nord	NRR	RRR	Indigène		PR	
<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Doradille polytric, Capillaire des murailles, Capillaire rouge, Fausse capillaire	CC	CC	Indigène			
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster à feuilles lancéolées	AC	AC	Naturalisé	Avéree		
<i>Aster linosyris</i> (L.) Bernh.	Aster linosyris, Aster à feuilles d'osyris	RRR	RRR	Indigène			
<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster des jardins, Aster de Virginie	RRR	R	Naturalisé	Avéree		
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	Astragale à feuilles de réglisse, Réglisse sauvage	AC	C	Indigène			
<i>Astragalus monspessulanus</i> L.	Astragale de Montpellier	RR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Fougère femelle	C	C	Indigène			
<i>Atriplex patula</i> L.	Arroche étalée	C	CC	Indigène			
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC.	Arroche couchée, Arroche à feuilles hastées	CC	C	Indigène			
<i>Atropa belladonna</i> L.	Belladone	RRR	RR	Indigène			
<i>Avena fatua</i> L.	Folle-avoine	CC	CC	Indigène			
<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dumort.	Avoine des prés	R	AR	Indigène			
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort.	Avoine pubescente	AC	AC	Indigène			
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla fausse-fougère, Azolla fausse-filicule	RR	RR	Naturalisé	Avéree		
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl.	Flûteau fausse-renoncule	RR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Ballota nigra</i> L.	Ballote noire, Marrube noire	CC	CC	Indigène			
<i>Barbarea intermedia</i> Boreau	Barbarée intermédiaire	RRR	RRR	Indigène			
<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br.	Barbarée commune	C	CC	Indigène			
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace, Pâquerette	CCC	CCC	Indigène			
<i>Berberis vulgaris</i> L.	Epine-vinette, Vinettier	RR	R	Indigène			
<i>Berteroa incana</i> (L.) DC.	Alysson blanc	AC	AR	Naturalisé			
<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville	Berle dressée, Petite berle	AC	AC	Indigène			
<i>Betula alba</i> L.	Bouleau blanc, Bouleau pubescent	CC	CC	Indigène			
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	CCC	CCC	Indigène			
<i>Bidens cernua</i> L.	Bident penché	RR	R	Indigène			
<i>Bidens connata</i> Willd.	Bident à feuilles connées	NRR	RRR	Naturalisé			
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident à fruits noirs, Bident feuillé	AC	AC	Naturalisé	Avéree		
<i>Bidens radiata</i> Thuill.	Bident rayonnant	R	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Bidens tripartita</i> L.	Bident trifoliolé, Bident à feuilles tripartites	C	C	Indigène			
<i>Bifora radians</i> M.Bieb.	Bifora rayonnant	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Chlore perfoliée, Chlorette	C	C	Indigène			
<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	Blechnum en épi	AC	AR	Indigène			ZNIEFF
<i>Blysmus compressus</i> (L.) Panz. ex Link	Scirpe à épillets comprimés, Souchet comprimé	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla	Scirpe maritime, Souchet maritime	RR	R	Indigène			
<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan.	Cotonnière dressée, Gnaphale dressé, Micrope érigé, Micrope dressé	NRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Botrychium lunaria</i> (L.) Sw.	Botryche lunaire	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Brachypodium pinnatum</i> (Groupe)	Brachypode penné	CCC	CC	Indigène			
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois	CCC	CCC	Indigène			
<i>Brassica nigra</i> (L.) W.D.J.Koch	Moutarde noire	AR	AR	Indigène			
<i>Briza media</i> L.	Brize intermédiaire, Amourette commune	C	C	Indigène			
<i>Bromus arvensis</i> L.	Brome des champs	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Bromus catharticus</i> Vahl	Brome purgatif	AR	R	Naturalisé			
<i>Bromus commutatus</i> Schrad.	Brome variable	AC	AR	Indigène			
<i>Bromus diandrus</i> Roth	Brome à deux étamines	AC	AC	Indigène			
<i>Bromus erectus</i> Huds.	Brome érigé	CC	CC	Indigène			
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou	CCC	CCC	Indigène			
<i>Bromus inermis</i> Leyss.	Brome sans-arêtes, Brome inerme	AR	AC	Naturalisé			
<i>Bromus madritensis</i> L.	Brome de Madrid	RRR	RR	Naturalisé			
<i>Bromus racemosus</i> L.	Brome en grappe	R	RR	Indigène			
<i>Bromus ramosus</i> Huds.	Brome rude, Brome ramifié	AC	C	Indigène			
<i>Bromus secalinus</i> L.	Brome faux-seigle	AR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	CCC	CCC	Indigène			
<i>Bromus tectorum</i> L.	Brome des toits	AR	AR	Indigène			
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque, Navet du diable	CCC	CCC	Indigène			
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleia du père David, Arbre aux papillons	CC	CC	Naturalisé	Averée		
<i>Bunias orientalis</i> L.	Bunias d'Orient	R	RR	Naturalisé			
<i>Bunium bulbocastanum</i> L.	Marron de terre, Noix de terre	RRR	RRR	Indigène			
<i>Bupleurum falcatum</i> L.	Buplèvre en faux	C	C	Indigène			
<i>Bupleurum rotundifolium</i> L.	Buplèvre à feuilles rondes	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Bupleurum tenuissimum</i> L.	Buplèvre grêle, Buplèvre menu	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Butomus umbellatus</i> L.	Butome en ombelle, Jonc fleuri	R	RR	Indigène			
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis commun	AC	AC	Naturalisé			
<i>Calamagrostis canescens</i> (Weber) Roth	Calamagrostis blanchâtre, Calamagrostis des marais, Calamagrostis lancéolé	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth	Calamagrostis épigéios, Calamagrostis commun, Roseau des bois	CC	CC	Indigène			
<i>Calamintha ascendens</i> Jord.	Sarriette ascendante	RRR	RRR	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Calamintha menthifolia</i> Host	Sarriette des bois, Sarriette à feuilles de menthe	RR	R	Indigène			
<i>Calamintha nepeta</i> (L.) Savi	Sarriette faux-népéta	RRR	RRR	Indigène			
<i>Calendula arvensis</i> L.	Souci des champs	AC	AR	Indigène			
<i>Callitriche brutia</i> Petagna	Callitriche pédonculé	R	R	Indigène			
<i>Callitriche hamulata</i> W.D.J.Koch	Callitriche à crochets	R	R	Indigène			
<i>Callitriche obtusangula</i> Le Gall	Callitriche à angles obtus	AR	AR	Indigène			
<i>Callitriche palustris</i> L.	Callitriche des marais	R	RRR	Indigène			
<i>Callitriche platycarpa</i> Kutz.	Callitriche à fruits plats	AC	AR	Indigène			
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.	Callitriche des eaux stagnantes, Callitriche des étangs	C	C	Indigène			
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune	CC	C	Indigène			
<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais	AC	AC	Indigène			
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	Liseron des haies	CCC	CCC	Indigène			
<i>Camelina sativa</i> (L.) Crantz	Caméline cultivée	NRR	RRR	Naturalisé			
<i>Campanula cervicaria</i> L.	Campanule Cervicaire, Cervicaire	NRR	NRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Campanula glomerata</i> L.	Campanule agglomérée	R	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Campanula persicifolia</i> L.	Campanule à feuilles de pêcher	RR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce	CCC	CC	Indigène			
<i>Campanula rotundifolia</i> L.	Campanule à feuilles rondes	CC	C	Indigène			
<i>Campanula trachelium</i> L.	Campanule gantelée	R	AC	Indigène			
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur	CCC	CCC	Indigène			
<i>Capsella rubella</i> Reut.	Bourse-à-pasteur rougeâtre, Capselle rougeâtre	AR	AR	Indigène			
<i>Cardamine amara</i> L.	Cardamine amère	AR	R	Indigène			
<i>Cardamine bulbifera</i> (L.) Crantz	Cardamine à bulbilles, Dentaire à bulbilles, Dentaire bulbifère	NRR	NRR	Indigène			
<i>Cardamine flexuosa</i> With.	Cardamine flexueuse	C	C	Indigène			
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	CCC	CCC	Indigène			
<i>Cardamine impatiens</i> L.	Cardamine impatiente	AC	AC	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Cardamine parviflora</i> L.	Cardamine à petites fleurs	NRR	RRR	Naturalisé			
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés	CC	CC	Indigène			
<i>Cardaminopsis arenosa</i> (L.) Hayek	Arabette des sables	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Carduus acanthoides</i> L.	Chardon faux-acanthe	NRR	RRR	Indigène			
<i>Carduus crispus</i> L.	Chardon crépu	C	CC	Indigène			
<i>Carduus nutans</i> L.	Chardon penché	AC	AC	Indigène			
<i>Carduus tenuiflorus</i> Curtis	Chardon à petites fleurs	R	R	Indigène			
<i>Carex acuta</i> L.	Laïche aiguë	AC	AR	Indigène			
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais	CC	CC	Indigène			
<i>Carex appropinquata</i> Schumach.	Laïche paradoxale	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex arenaria</i> L.	Laïche des sables	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex bohemica</i> Schreb.	Laïche de Bohême, Laïche souchet, Laïche voyageuse	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex caryophylla</i> Latourr.	Laïche printanière	AR	AR	Indigène			
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern.	Laïche cuivrée	C	C	Indigène			
<i>Carex curta</i> Gooden.	Laïche blanchâtre	R	RR	Indigène		PR	ZNIEFF

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Carex davalliana</i> Sm.	Laïche de Davall	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex depauperata</i> Curtis ex With.	Laïche appauvrie	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Carex diandra</i> Schrank	Laïche à deux étamines, Laïche à tige arrondie, Laïche arrondie	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Carex digitata</i> L.	Laïche digitée	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex dioica</i> L.	Laïche dioïque	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex distans</i> L.	Laïche à épis distants	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex disticha</i> Huds.	Laïche distique	AR	AR	Indigène			
<i>Carex divulsa</i> Stokes	Laïche écartée	CC	CC	Indigène			
<i>Carex echinata</i> Murray	Laïche étoilée	AR	R	Indigène			
<i>Carex elata</i> All.	Laïche raide	AR	AR	Indigène			
<i>Carex elongata</i> L.	Laïche allongée	R	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Carex flacca</i> Schreb.	Laïche glauque	CC	CC	Indigène			
<i>Carex flava</i> L.	Laïche jaunâtre	RRR	RRR	Indigène			
<i>Carex halleriana</i> Asso	Laïche de Haller	RRR	R	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Carex hartmanii</i> Cajander	Laïche de Hartman	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	CC	CC	Indigène			
<i>Carex hostiana</i> DC.	Laïche blonde	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex humilis</i> Leyss. [1758]	Laïche humble	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex laevigata</i> Sm.	Laïche lisse	R	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh.	Laïche filiforme, Laïche à fruits velus	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Carex mairei</i> Coss. & Germ.	Laïche de Maire	RRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Carex montana</i> L.	Laïche des montagnes	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	Laïche noire	R	RR	Indigène			
<i>Carex ovalis</i> Gooden.	Laïche des lièvres	C	AC	Indigène			
<i>Carex pairae</i> F.W.Schultz	Laïche de Paira	RRR	RR	Indigène			
<i>Carex pallescens</i> L.	Laïche pâle	C	C	Indigène			
<i>Carex panicea</i> L.	Laïche millet	AC	AR	Indigène			
<i>Carex paniculata</i> L.	Laïche paniculée	AC	AC	Indigène			
<i>Carex pendula</i> Huds.	Laïche à épis pendants	C	C	Indigène			
<i>Carex pilulifera</i> L.	Laïche à pilules	CC	CC	Indigène			
<i>Carex praecox</i> Schreb.	Laïche précoce	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex pseudocyperus</i> L.	Laïche faux-souchet	AC	AC	Indigène			
<i>Carex pulcaris</i> L.	Laïche puce	R	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex remota</i> L.	Laïche espacée	CC	CC	Indigène			
<i>Carex riparia</i> Curtis	Laïche des rives	C	C	Indigène			
<i>Carex rostrata</i> Stokes	Laïche à bec, Laïche en ampoules	R	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex spicata</i> Huds.	Laïche en épi	CC	C	Indigène			
<i>Carex strigosa</i> Huds.	Laïche à épis grêles, Laïche maigre	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laïche des bois	CCC	CCC	Indigène			
<i>Carex tomentosa</i> L.	Laïche tomenteuse	RR	AR	Indigène			
<i>Carex vesicaria</i> L.	Laïche vésiculeuse	AC	AC	Indigène			
<i>Carex viridula</i> Michx. subsp. <i>brachyrrhyncha</i> (Celak.) B.Schmid	Laïche écailleuse	RRR	RRR	Indigène			
<i>Carex viridula</i> Michx. subsp. <i>oedocarpa</i> (Andersson)	Laïche déprimée, Laïche vert jaunâtre	AC	AR	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
Carex viridula Michx. subsp. Viridula	Laïche tardive, Laïche verdâtre	AR	R	Indigène			
Carex vulpina L.	Laïche des renards	RRR	RRR	Indigène			
Carlina vulgaris L.	Carlina commune	C	C	Indigène			
Carpinus betulus L.	Charme	CCC	CCC	Indigène			
Carthamus lanatus L.	Carthame laineux, Centaurée laineuse	NRR	RR	Indigène			
Carum verticillatum (L.) W.D.J.Koch	Carvi verticillé	AR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
Castanea sativa Mill.	Châtaignier	CCC	CC	Naturalisé			
Catabrosa aquatica (L.) P.Beauv.	Canche aquatique	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb.	Fétuque raide, Pâturin rigide	C	C	Indigène			
Caucalis platycarpus L. [1753]	Caucalis à fruits plats, Caucalide	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
Centaurea calcitrapa L.	Centaurée chausse-trape	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
Centaurea cyanus L.	Centaurée bleuet, Bleuet	AC	AR	Indigène			
Centaurea decipiens Thuill.	Centaurée tardive, Centaurée décevante, Centaurée trompeuse	AC	AC	Indigène			
Centaurea jacea L.	Centaurée jacée, Tête de moineau	R	R	Indigène			
Centaurea nigra L.	Centaurée noire	C	C	Indigène			
Centaurea scabiosa L.	Centaurée scabieuse	C	C	Indigène			
Centaurea thuillieri (Dostál) J.Duvign. & Lambi	Centaurée des prés	CC	CC	Indigène			
Centaurium erythraea Rafn	Petite-centaurée commune	CC	CC	Indigène			
Centaurium pulchellum (Sw.) Druce	Petite-centaurée délicate	AR	AC	Indigène			
Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs, Céphalanthère blanche, Céphalanthère pâle, Céphalanthère de Damas	AC	AC	Indigène			
Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch	Céphalanthère à feuilles étroites, Céphalanthère à feuilles longues	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
Cephalanthera rubra (L.) Rich.	Céphalanthère rouge	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
Cerastium arvense L.	Céraiste des champs	AR	AC	Indigène			
Cerastium brachypetalum Desp. ex Pers.	Céraiste à pétales courts	RR	AR	Indigène			
Cerastium fontanum Baumg.	Céraiste commun	CCC	CCC	Indigène			
Cerastium glomeratum Thuill.	Céraiste aggloméré	CC	CC	Indigène			
Cerastium pumilum Curtis	Céraiste nain	AR	AR	Indigène			
Cerastium semidecandrum L.	Céraiste à 5 étamines	C	AC	Indigène			
Ceratophyllum demersum L.	Cornifle immergé, Cornifle nageant, Cératophylle immergé	AC	AC	Indigène			
Ceratophyllum submersum L.	Cornifle submergé, Cératophylle submergé	AR	AR	Indigène			
Cervaria rivini Gaertn.	Peucedan herbe aux cerfs, Peucedan commun	NRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
Ceterach officinarum Willd.	Cétérach officinal, Doradille officinale	AR	AR	Indigène			



Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
Chaenorrhinum minus (L.) Lange	Petite linnaire	C	CC	Indigène			
Chaerophyllum temulum L.	Cerfeuil penché,Cerfeuil enivrant,Chérophylle penché	CCC	CCC	Indigène			
Chelidonium majus L.	Grande chélidoine,Herbe à la verrue	CCC	CCC	Indigène			
Chenopodium album L.	Chénopode blanc,Ansérine blanche	CCC	CCC	Indigène			
Chenopodium ambrosioides L.	Chénopode fausse-ambroisie,Thé du Mexique,Ansérine fausse-ambroisie	R	R	Naturalisé			
Chenopodium bonus-henricus L.	Chénopode du bon Henri,Herbe du bon Henri,Epinard sauvage	RRR	RRR	Indigène			
Chenopodium botrys L.	Chénopode botryde,Chénopode en grappe,Ansérine à épis	RRR	RRR	Naturalisé			
Chenopodium ficifolium Sm.	Chénopode à feuilles de figuier,Ansérine à feuilles de figuier	R	R	Indigène			
Chenopodium glaucum L.	Chénopode glauque,Ansérine glauque	R	R	Indigène			
Chenopodium hybridum L.	Chénopode hybride,Ansérine hybride	C	C	Indigène			
Chenopodium murale L.	Chénopode des murs,Chénopode des murailles,Ansérine des murs,Sénille	RRR	R	Indigène			
Chenopodium polyspermum L.	Chénopode à nombreuses graines	CC	C	Indigène			
Chenopodium pumilio R.Br.	Chénopode couché	RRR	RRR	Naturalisé			
Chenopodium rubrum L.	Chénopode rouge,Ansérine rouge	AC	AC	Indigène			
Chenopodium urbicum L.	Chénopode des villages,Ansérine des villages	RRR	RRR	Indigène			
Chenopodium vulvaria L.	Chénopode fétide	RRR	R	Indigène			
Chondrilla juncea L.	Chondrille à tiges de jonc	R	AR	Indigène			ZNIEFF
Chrysosplenium alternifolium L.	Dorine à feuilles alternes,Cresson de rocher,Cresson doré	RR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
Chrysosplenium oppositifolium L.	Dorine à feuilles opposées	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
Cicendia filiformis (L.) Delarbre	Cicendie filiforme	RR	RRR	Indigène			ZNIEFF
Cichorium intybus L.	Chicorée amère	AC	C	Indigène			
Cicuta virosa L.	Ciguë aquatique,Ciguë vénéneuse,Ciguë vireuse	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
Circaea lutetiana L.	Circée de Paris	CC	CC	Indigène			
Cirsium acaule Scop.	Cirse acaule	AC	AC	Indigène			
Cirsium arvense (L.) Scop.	Cirse des champs	CCC	CCC	Indigène			
Cirsium dissectum (L.) Hill	Cirse découpé,Cirse d'Angleterre,Cirse des prairies	AR	R	Indigène			
Cirsium eriophorum (L.) Scop.	Cirse laineux,Cirse aranéeux	AC	AC	Indigène			
Cirsium oleraceum (L.) Scop.	Cirse des maraîchers	C	C	Indigène			
Cirsium palustre (L.) Scop.	Cirse des marais	CC	CC	Indigène			
Cirsium tuberosum (L.) All.	Cirse tubéreux,Cirse bulbeux	NRR	NRR	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées	CCC	CCC	Indigène			
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl	Marisque	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	CCC	CCC	Indigène			
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode commun, Calament commun	CC	CC	Indigène			
<i>Coincya cheiranthos</i> (Vill.) Greuter & Burdet	Moutarde giroflée	RR	RRR	Indigène			
<i>Colchicum autumnale</i> L.	Colchique d'automne	AC	AC	Indigène			
<i>Colutea arborescens</i> L.	Baguenaudier, Arbre à vessies	RR	AR	Naturalisé			
<i>Conium maculatum</i> L.	Grande ciguë, Ciguë tachetée	R	AR	Indigène			
<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret	Conopode dénudé, Grand conopode, Janotte	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Conringia orientalis</i> (L.) Dumort.	Roquette d'Orient, Vélar d'Orient	NRR	RRR	Indigène			
<i>Consolida regalis</i> Gray	Dauphinelle royale, Pied-d'alouette royal	RR	RR	Indigène			
<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet	CC	CC	Indigène			
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CCC	CCC	Indigène			
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada	CCC	CCC	Naturalisé	Averée		
<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E. Walker	Vergerette de Sumatra	CC	CC	Naturalisé	Averée		
<i>Cornus mas</i> L.	Cornouiller mâle	C	C	Indigène			
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CCC	CCC	Indigène			
<i>Coronilla minima</i> L.	Coronille naine, Petite coronille	R	AR	Indigène			ZNIEFF
<i>Corrigiola littoralis</i> L.	Corrigiole des grèves	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Corydalis solida</i> (L.) Clairv.	Corydale à tubercule plein	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier, Coudrier	CCC	CCC	Indigène			
<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P. Beauv.	Canche des sables, Corynéphore blanchâtre	AR	AR	Indigène			
<i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl.	Crassule mousse	AR	RR	Indigène			
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	Aubépine lisse, Aubépine à deux styles	CC	CC	Indigène			
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style, Epine blanche	CCC	CCC	Indigène			
<i>Crepis biennis</i> L.	Crépide bisannuelle	R	R	Indigène			
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide capillaire	CCC	CCC	Indigène			
<i>Crepis foetida</i> L.	Crépide fétide	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Crepis pulchra</i> L.	Crépide élégante	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm.		0	RRR	Naturalisé			
<i>Crepis setosa</i> Haller f.	Crépide hérissée	CC	CC	Indigène			
<i>Crepis tectorum</i> L.	Crépide des toits	NRR	RRR	Indigène			
<i>Crepis vesicaria</i> L.	Crépide à vésicules	AR	AC	Indigène			
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	Gaillet croisette	CC	CC	Indigène			
<i>Crypsis alopecuroides</i> (Piller & Mitterp.) Schrad.	Crypside faux-vulpin	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Cucubalus baccifer</i> L.	Cucubale à baies, Cucubale porte-baies	R	C	Indigène			
<i>Cuscuta campestris</i> Yunck.	Cuscute des champs	RRR	RRR	Naturalisé			
<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L.	Cuscute du thym	RR	R	Indigène			
<i>Cuscuta europaea</i> L.	Cuscute d'Europe, Grande cuscute	AR	R	Indigène		PR	ZNIEFF

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Cuscuta suaveolens</i> Ser.	Cuscute odorante	NRR	NRR	Naturalisé			ZNIEFF
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	Cymbalaire, Ruine de Rome	CCC	CCC	Naturalisé			
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	Chiendent pied-de-poule	C	C	Indigène			
<i>Cynoglossum officinale</i> L.	Cynoglosse officinale	AR	R	Indigène			
<i>Cynosurus cristatus</i> L.	Crételle	C	AC	Indigène			
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	Souchet vigoureux	RRR	RRR	Naturalisé			
<i>Cyperus fuscus</i> L.	Souchet brun	R	AR	Indigène			
<i>Cyperus longus</i> L.	Souchet allongé, Souchet long, Souchet odorant	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Cystopteris fragilis</i> (L.) Bernh.	Capillaire blanche, Cystoptéris fragile	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Cytisus decumbens</i> (Durande) Spach	Cytise pédonculé, Cytise rampant, Cytise retombant	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais	CCC	CC	Indigène			
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	CCC	CCC	Indigène			
<i>Dactylorhiza fistulosa</i> (Moench) Baumann & Künkele	Orchis à larges feuilles, Orchis de mai	AR	RR	Indigène			
<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó	Orchis de Fuchs, Orchis de Meyer, Orchis tacheté des bois	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó	Orchis incarnat, Orchis couleur de chair	R	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Dactylorhiza latifolia</i> (L.) Baumann & Künkele	Orchis sureau	NRR	NRR	Indigène			
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó	Orchis tacheté	AC	AC	Indigène			
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó	Orchis négligé	AR	AR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Dactylorhiza viridis</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis vert	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Damasonium alisma</i> Mill.	Etoile d'eau	R	RR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC.	Danthonie retombante, Sieglingie retombante	C	AC	Indigène			
<i>Daphne laureola</i> L.	Daphné lauréole	C	C	Indigène			
<i>Daphne mezereum</i> L.	Bois gentil, Bois joli	RR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Datura stramonium</i> L.	Herbe à la taupe, Stramoine commune	AC	AC	Naturalisé			
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	CCC	CCC	Indigène			
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv.	Canche cespiteuse	C	CC	Indigène			
<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	Canche fleuveuse	CC	CC	Indigène			
<i>Deschampsia setacea</i> (Huds.) Hack.	Canche des marais, Canche sétacée	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Descurainia sophia</i> (L.) Webb ex Prantl	Sisymbre sagesse, Sagesse des chirurgiens, Herbe de Saint-Sophie	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Dianthus armeria</i> L.	Oeillet velu, Armoirie	AC	AC	Indigène			
<i>Dianthus carthusianorum</i> L.	Oeillet des chartreux	RRR	AR	Indigène			
<i>Dianthus deltoides</i> L.	Oeillet couché	RR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Digitalis lutea</i> L.	Digitale jaune, Digitale à petites fleurs	RR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre	CC	C	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Digitaria ischaemum</i> (Schreb.) Muhl.	Digitaire glabre	R	R	Indigène			
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	Digitaire sanguine	CCC	CCC	Indigène			
<i>Diploxys muralis</i> (L.) DC.	Roquette des murs	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Diploxys tenuifolia</i> (L.) DC.	Roquette jaune, Roquette à feuilles étroites	CC	C	Indigène			
<i>Diploxys viminea</i> (L.) DC.	Roquette des vignes	NRR	RRR	Indigène			
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon	CC	CCC	Indigène			
<i>Dipsacus pilosus</i> L.	Cardère poilue	AR	AC	Indigène			
<i>Dittrichia graveolens</i> (L.) Greuter	Inule fétide	RRR	RR	Indigène			
<i>Doronicum plantagineum</i> L.	Doronic à feuilles de plantain	R	R	Naturalisé			
<i>Draba muralis</i> L.	Drave des murailles	RRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Drosera intermedia</i> Hayne	Rossolis intermédiaire	RRR	RRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Drosera longifolia</i> L.	Rossolis à feuilles longues	NRR	NRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Drosera rotundifolia</i> L.	Rossolis à feuilles rondes	R	RRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk.	Dryoptéris écailleux	AC	AC	Indigène			
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs	Dryoptéris des chartreux	CC	CC	Indigène			
<i>Dryopteris cristata</i> (L.) A.Gray	Dryoptéris à crêtes	RRR	RRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray	Dryoptéris dilaté	CC	C	Indigène			
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	CCC	CCC	Indigène			
<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke	Fraisier d'Inde, Fraisier de Duchesne	C	C	Naturalisé	Averée		
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	Panic pied-de-coq	CCC	CC	Indigène			
<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune	CC	CC	Indigène			
<i>Elatine alsinastrum</i> L.	Elatine fausse-alsine, Elatine verticillée, Fausse-alsine	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Elatine hexandra</i> (Lapierre) DC.	Elatine à six étamines	RR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Elatine hydropiper</i> L.	Elatine poivre-d'eau	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Eleocharis acicularis</i> (L.) Roem. & Schult.	Scirpe épingle	R	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv.	Scirpe à nombreuses tiges	R	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult.	Scirpe à inflorescence ovoïde	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult.	Scirpe des marais	C	AC	Indigène			
<i>Eleocharis quinqueflora</i> (Hartmann) O.Schwarz	Scirpe pauciflore, Scirpe à cinq fleurs	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult.	Scirpe à une écaille	RR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Eleogiton fluitans</i> (L.) Link	Scirpe flottant	R	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée du Canada	RR	AR	Naturalisé	Averée		
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	Elodée à feuilles étroites	RR	R	Naturalisé	Potentielle		
<i>Elytrigia campestris</i> (Godr. & Gren.) Kerguelen ex Carreras	Chiendent des champs	R	RR	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski	Chiendent commun	CCC	CCC	Indigène			
<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Epilobe en épi, Laurier de saint-Antoine	CC	C	Indigène			
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf.	Epilobe cilié	C	AC	Naturalisé			
<i>Epilobium collinum</i> C.C.Gmel.	Epilobe des collines	NRR	RRR	Indigène			
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissé	CCC	CCC	Indigène			
<i>Epilobium lanceolatum</i> Sebast. & Mauri	Epilobe à feuilles lancéolées	RRR	RRR	Indigène			
<i>Epilobium montanum</i> L.	Epilobe des montagnes	CC	CC	Indigène			
<i>Epilobium obscurum</i> Schreb.	Epilobe vert foncé	R	RR	Indigène			
<i>Epilobium palustre</i> L.	Epilobe des marais	R	RR	Indigène			
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Epilobe à petites fleurs	CCC	CC	Indigène			
<i>Epilobium roseum</i> Schreb.	Epilobe à fleurs roses	RR	RR	Indigène			
<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Epilobe à quatre angles	CCC	CCC	Indigène			
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser	Epipactis brun rouge, Epipactis pourpre noirâtre, Epipactis rouge sombre	R	AR	Indigène			
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Epipactis à larges feuilles	CC	CC	Indigène			
<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw.	Epipactis à petites feuilles	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Epipactis muelleri</i> Godfery	Epipactis de Müller	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz	Epipactis des marais	R	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Epipactis purpurata</i> Sm.	Epipactis pourpre	RRR	R	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	CCC	CCC	Indigène			
<i>Equisetum fluviatile</i> L.	Prêle des rivières	AR	AR	Indigène			
<i>Equisetum hyemale</i> L.	Prêle d'hiver	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Equisetum palustre</i> L.	Prêle des marais	C	C	Indigène			
<i>Equisetum sylvaticum</i> L.	Prêle des bois	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Grande prêle	AC	AC	Indigène			
<i>Equisetum variegatum</i> Schleich.	Prêle panachée	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Eragrostis minor</i> Host	Eragrostis faux-pâturin	C	C	Naturalisé			
<i>Erica ciliaris</i> Loefl. ex L.	Bruyère ciliée	RR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Erica cinerea</i> L.	Bruyère cendrée	CC	C	Indigène			
<i>Erica scoparia</i> L.	Bruyère à balais	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Erica tetralix</i> L.	Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée	AR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Erica vagans</i> L.	Bruyère vagabonde, Bruyère voyageuse	NRR	NRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Erigeron acer</i> L.	Vergerette acre	AR	AR	Indigène			
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf.	Vergerette annuelle	C	CC	Naturalisé	Avérée		
<i>Eriophorum gracile</i> Koch ex Roth	Linaigrette grêle	NRR	NRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe	Linaigrette à feuilles larges	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Eriophorum polystachion</i> L.	Linaigrette à feuilles étroites	R	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Eriophorum vaginatum</i> L.	Linaigrette engainée, Linaigrette vaginée	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Her.	Bec-de-grue à feuilles de ciguë, Erodium à feuilles de ciguë	CC	CC	Indigène			
<i>Erophila verna</i> (Groupe)	Drave printanière	CC	CC	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Eruca sativa</i> Mill.	Roquette cultivée	RRR	RRR	Naturalisé		PR	ZNIEFF
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre, Chardon Roland	CC	CC	Indigène			
<i>Erysimum cheiranthoides</i> L.	Vélar fausse-girolée	AC	AC	Indigène			
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre	CCC	CCC	Indigène			
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois	CC	CC	Indigène			
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit-cyprès	C	C	Indigène			
<i>Euphorbia dulcis</i> L.	Euphorbe douce	RR	R	Indigène			
<i>Euphorbia esula</i> L.	Euphorbe ésole	R	R	Indigène			
<i>Euphorbia exigua</i> L.	Euphorbe fluette	C	C	Indigène			
<i>Euphorbia falcata</i> L.	Euphorbe en faux	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Euphorbia flavicoma</i> DC.	Euphorbe à ombelles jaunes, Euphorbe à tête jaune d'or	RRR	RRR	Indigène		PR	
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin	CC	CC	Indigène			
<i>Euphorbia lathyris</i> L.	Euphorbe des jardins, Euphorbe épurge	C	C	Naturalisé			
<i>Euphorbia maculata</i> L.	Euphorbe à feuilles tachées	R	AR	Naturalisé			
<i>Euphorbia palustris</i> L.	Euphorbe des marais	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Euphorbia peplus</i> L.	Euphorbe omblette, Euphorbe des jardiniers	CCC	CCC	Indigène			
<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton	Euphorbe prostrée	RRR	RRR	Naturalisé			
<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck.	Euphorbe de Séguier	RR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Euphorbia stricta</i> L.	Euphorbe raide, Euphorbe droite	R	R	Indigène			
<i>Euphorbia tommasiniana</i> Bertol.	Euphorbe de tommasini	RR	RR	Naturalisé			
<i>Euphrasia micrantha</i> Rchb.	Euphrase grêle, Euphrase à petites fleurs	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Euphrasia nemorosa</i> (Pers.) Wallr.	Euphrase des bois	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Euphrasia officinalis</i> L.	Euphrase officinale, Casse lunette, Petite euphrase	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Euphrasia stricta</i> D. Wolff ex J.F. Lehm.	Euphrase raide, Euphrase droite	AR	AR	Indigène			
<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	CCC	CCC	Indigène			
<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel	Cicendie fluette, Cicendie naine	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	CC	CC	Indigène			
<i>Falcaria vulgaris</i> Bernh.	Falcaire	R	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) A. Love	Renouée faux-liseron, Vrillée faux-liseron	CCC	CC	Indigène			
<i>Fallopia dumetorum</i> (L.) Holub	Renouée des haies, Vrillée des buissons	AC	AC	Indigène			
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque faux-roseau	CCC	CCC	Indigène			
<i>Festuca filiformis</i> Pourr.	Fétuque capillaire	C	AC	Indigène			
<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill.	Fétuque géante	C	C	Indigène			
<i>Festuca heteropachys</i> (St.-Yves) Patzke ex Auquier	Fétuque à feuilles d'épaisseur variable	RRR	RRR	Indigène			
<i>Festuca heterophylla</i> Lam.	Fétuque à feuilles variables	C	C	Indigène			
<i>Festuca lemanii</i> Bastard	Fétuque de Léman	AC	AC	Indigène			
<i>Festuca marginata</i> (Hack.) K. Richt.	Fétuque de Timbal-Lagrange	AC	AC	Indigène			
<i>Festuca nigrescens</i> Lam.	Fétuque noirâtre	RR	RRR	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Festuca ovina</i> L.	Fétuque des moutons	AC	C	Indigène			
<i>Festuca pratensis</i> Huds.	Fétuque des prés	AC	AC	Indigène			
<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge	CC	CC	Indigène			
<i>Filago lutescens</i> Jord.	Cotonnière jaunâtre	NRR	RRR	Indigène			
<i>Filago pyramidata</i> L.	Cotonnière à feuilles spatulées	R	R	Indigène			
<i>Filago vulgaris</i> Lam.	Cotonnière d'Allemagne	AR	R	Indigène			
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés,Spirée ulmaire,Filipendule ulmaire	CC	CC	Indigène			
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench	Filipendule commune,Spirée filipendule	RR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.	Fenouil commun	AC	AC	Naturalisé			
<i>Fragaria moschata</i> Weston	Fraisier musqué	RRR	RRR	Indigène			
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier des bois	CCC	CCC	Indigène			
<i>Fragaria viridis</i> Weston	Fraisier vert,Fraisier des collines	R	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Frangula dodonei</i> Ard.	Bourdaie	CC	CC	Indigène			
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl	Frêne à feuilles étroites	RRR	R	Indigène			
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé	CCC	CCC	Indigène			
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren.	Fumana couché,Fumana à tiges retombantes,Fumana commun	RRR	R	Indigène			
<i>Fumaria bastardii</i> Boreau	Fumeterre de Bastard	NRR	RRR	Indigène			
<i>Fumaria capreolata</i> L.	Fumeterre grimpante	R	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Fumaria densiflora</i> DC.	Fumeterre à fleurs serrées	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex Koch	Fumeterre des murs	RR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Fumaria officinalis</i> L.	Fumeterre officinale	CC	CC	Indigène			
<i>Fumaria parviflora</i> Lam.	Fumeterre à petites fleurs	RR	RR	Indigène			
<i>Fumaria vaillantii</i> Loisel.	Fumeterre de Vaillant	RRR	RR	Indigène			
<i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet	Gagée des champs	RRR	RRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Galega officinalis</i> L.	Sainfoin d'Espagne,Lilas d'Espagne	AR	C	Naturalisé			
<i>Galeopsis angustifolia</i> Ehrh. ex Hoffm.	Galéopsis à feuilles étroites	RRR	RR	Indigène			
<i>Galeopsis ladanum</i> L.	Galéopsis ladanum,Galéopsis intermédiaire	NRR	RRR	Indigène			
<i>Galeopsis segetum</i> Neck.	Galéopsis douteux,Galéopsis des moissons	NRR	NRR	Indigène			
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit,Ortie royale	CC	CC	Indigène			
<i>Galinsoga parviflora</i> Cav.	Galinsoga à petites fleurs	R	AR	Naturalisé			
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav.	Galinsoga cilié	CC	C	Naturalisé			
<i>Galium aparine</i> (Groupe)	Gaillet gratteron	CCC	CCC	Indigène			
<i>Galium debile</i> Desv.	Gaillet chétif	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Galium glaucum</i> L.	Gaillet glauque	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet mollugine,Caille-lait blanc	CCC	CCC	Indigène			
<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	Gaillet odorant,Aspérule odorante,Belle-étoile	AR	AC	Indigène			
<i>Galium palustre</i> L.	Gaillet des marais	CC	CC	Indigène			
<i>Galium parisiense</i> L.	Gaillet de Paris	R	R	Indigène			
<i>Galium pumilum</i> Murray	Gaillet rude	R	AR	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Galium saxatile</i> L.	Gaillet du Harz, Gaillet des rochers	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Galium tricornutum</i> Dandy	Gaillet à trois cornes	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Galium uliginosum</i> L.	Gaillet des fanges, Gaillet des tourbières, Gaillet aquatique	C	AC	Indigène			
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune, Caille-lait jaune	CC	CC	Indigène			
<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P.Beauv.	Gaudinie fragile	NRR	RRR	Indigène			
<i>Genista anglica</i> L.	Genêt d'Angleterre	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Genista pilosa</i> L.	Genêt poilu, Genêt velu	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Genista sagittalis</i> L.	Genêt ailé	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Genista tinctoria</i> L.	Genêt des teinturiers	C	C	Indigène			
<i>Gentiana cruciata</i> L.	Gentiane croisette	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L.	Gentiane des marais, Gentiane pneumonanthe, Pulmonaire des marais	R	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Borner	Gentiane d'Allemagne	RR	RR	Indigène			
<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium des colombes, Pied-de-pigeon	CC	CC	Indigène			
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CCC	CCC	Indigène			
<i>Geranium lucidum</i> L.	Géranium luisant	R	R	Indigène			
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium à feuilles molles	CCC	CCC	Indigène			
<i>Geranium pusillum</i> L.	Géranium fluet	CCC	CCC	Indigène			
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f.	Géranium des Pyrénées	CCC	CCC	Indigène			
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert	CCC	CCC	Indigène			
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes	CC	CC	Indigène			
<i>Geranium sanguineum</i> L.	Géranium sanguin, Géranium rouge sang, Géranium herbe-à-becquet, Sanguinaire	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Geum rivale</i> L.	Benoîte des ruisseaux	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte des villes, Benoîte commune	CCC	CCC	Indigène			
<i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr.	Chrysanthème des moissons	RRR	RRR	Indigène			
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	CCC	CCC	Indigène			
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire ponctuée, Globulaire allongée	RR	AR	Indigène			
<i>Glyceria declinata</i> Bréb.	Glycérie dentée	AC	AR	Indigène			
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br.	Glycérie flottante	CC	C	Indigène			
<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb.	Glycérie aquatique	AC	AC	Indigène			
<i>Glyceria notata</i> Chevall.	Glycérie pliée	AC	AR	Indigène			
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	Cotonnière des fanges, Gnaphale des fanges	CC	CC	Indigène			
<i>Goodyera repens</i> (L.) R.Br.	Goodyère rampante	RRR	R	Naturalisé			
<i>Groenlandia densa</i> (L.) Fourr.	Potamot dense	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br.	Orchis moucheron	AR	AR	Indigène			
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) Rich.	Orchis odorant	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Gymnocarpium dryopteris</i> (L.) Newman	Polypode du chêne, Dryoptéris de Linné, Lastrée du chêne	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF



Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Gymnocarpium robertianum</i> (Hoffm.) Newman	Polypode du calcaire, Polypode de Robert	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Gypsophila muralis</i> L.	Gypsophile des murailles	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Hammarbya paludosa</i> (L.) Kuntze	Malaxide des marais, Malaxide à deux feuilles, Malaxide des tourbières	NRR	NRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	CCC	CCC	Indigène			
<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill.	Hélianthème des Apennins	R	AR	Indigène			
<i>Helianthemum grandiflorum</i> (Scop.) DC.	Hélianthème sombre, Hélianthème à grandes fleurs	RRR	RR	Indigène			
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill.	Hélianthème jaune, Hélianthème nummulaire, Hélianthème commun	C	C	Indigène			
<i>Helianthemum oelandicum</i> (L.) Dum.Cours.	Hélianthème d'Oeland	RRR	RRR	Indigène		PR	
<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Topinambour, Artichaut de Jérusalem	RR	RR	Naturalisé	Avérée		
<i>Heliotropium europaeum</i> L.	Héliotrope d'Europe	RR	AR	Indigène			ZNIEFF
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide, Pied-de-Griffon	C	AC	Indigène			
<i>Helleborus viridis</i> L.	Hellébore vert	RR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Helosciadium inundatum</i> (L.) W.D.J.Koch	Ache inondée	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch	Ache noueuse	C	C	Indigène			
<i>Helosciadium repens</i> (Jacq.) W.D.J.Koch	Ache rampante	NRR	NRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Hepatica nobilis</i> Schreb.	Anémone hépatique, Hépatique à trois lobes	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	Berce du Caucase	RRR	R	Naturalisé	Potentielle		
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune, Berce sphondyle, Patte d'ours	CCC	CCC	Indigène			
<i>Herminium monorchis</i> (L.) R.Br.	Herminium à un seul tubercule, Orchis musc	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Herniaria glabra</i> L.	Herniaire glabre	AR	AC	Indigène			
<i>Herniaria hirsuta</i> L.	Herniaire velue	AR	AR	Indigène			
<i>Hieracium caespitosum</i> Dumort.	Epervière des prairies, Epervière cespiteuse, Epervière gazonnante	RRR	RRR	Naturalisé			
<i>Hieracium glaucinum</i> Jord.	Epervière précoce	RRR	RR	Indigène			
<i>Hieracium lachenalii</i> sensu 3, 5, 6	Epervière commune, Epervière de Lachenal	C	C	Indigène			
<i>Hieracium lactucella</i> Wallr.	Epervière petite-laitue	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Hieracium laevigatum</i> Willd.	Epervière lisse	AC	AR	Indigène			
<i>Hieracium maculatum</i> Schrank	Epervière tachetée	R	R	Indigène			
<i>Hieracium murorum</i> L.	Epervière des murs	AC	AC	Indigène			
<i>Hieracium peleterianum</i> Mérat	Epervière de Lepeletier	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle, Piloselle	CC	CC	Indigène			
<i>Hieracium sabaudum</i> L.	Epervière de Savoie	C	AC	Indigène			
<i>Hieracium umbellatum</i> L.	Epervière en ombelle	C	C	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng.	Orchis bouc	C	C	Indigène			
Hippocrepis comosa L.	Hippocrepis à toupet, Fer à cheval	C	C	Indigène			
Hippuris vulgaris L.	Hippuris commun, Pesse d'eau	NRR	RR	Indigène			ZNIEFF
Hirschfeldia incana (L.) Lagr.-Foss.	Hirschfeldie grisâtre, Roquette bâtarde	AR	AC	Naturalisé			
Holandrea carvifolia (Vill.) Reduron, Charpin & Pimenov	Peucedan à feuilles de Carvi	RRR	RRR	Indigène			
Holcus lanatus L.	Houlque laineuse	CCC	CCC	Indigène			
Holcus mollis L.	Houlque molle	CC	CC	Indigène			
Holosteum umbellatum L.	Holostée en ombelle	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
Hordeum murinum L.	Orge des rats, Orge sauvage	CCC	CCC	Indigène			
Hordeum secalinum Schreb.	Orge faux-seigle	R	R	Indigène			
Hornungia petraea (L.) Rchb.	Hornungie des pierres, Hutchinsie des pierres	RRR	R	Indigène		PR	ZNIEFF
Hottonia palustris L.	Hottonie des marais	AR	R	Indigène			ZNIEFF
Humulus lupulus L.	Houblon	CC	CCC	Indigène			
Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
Hyacinthoides -scripta (L.) Chouard ex Rothm.	Jacinthe des bois, Jacinthe sauvage	CC	CC	Indigène			
Hydrocharis morsus-ranae L.	Morène, Petit nénuphar, Hydrocharis des grenouilles	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
Hydrocotyle vulgaris L.	Hydrocotyle commun, Ecuelle d'eau	AC	AR	Indigène			
Hyoscyamus niger L.	Jusquiame noire	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
Hypericum androsaemum L.	Millepertuis androsème	RR	RRR	Indigène			ZNIEFF
Hypericum desetangii Lamotte	Millepertuis de Desétangs	R	RR	Indigène			
Hypericum elodes L.	Millepertuis des marais	R	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
Hypericum hirsutum L.	Millepertuis velu	C	C	Indigène			
Hypericum humifusum L.	Millepertuis couché	C	C	Indigène			
Hypericum maculatum Crantz	Millepertuis maculé	C	AR	Indigène			
Hypericum montanum L.	Millepertuis des montagnes	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
Hypericum perforatum L.	Millepertuis perforé	CCC	CCC	Indigène			
Hypericum pulchrum L.	Millepertuis élégant	CC	C	Indigène			
Hypericum tetrapterum Fr.	Millepertuis à quatre ailes	CC	C	Indigène			
Hypochaeris glabra L.	Porcelle glabre	R	R	Indigène			
Hypochaeris maculata L.	Porcelle à feuilles tachées, Porcelle tachetée	RRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
Hypochaeris radicata L.	Porcelle enracinée	CCC	CCC	Indigène			
Hyssopus officinalis L.	Hysope	RRR	RRR	Naturalisé		PR	ZNIEFF
Iberis amara L.	Ibérisme amer	RR	R	Indigène			
Ilex aquifolium L.	Houx	CC	CC	Indigène			
Illecebrum verticillatum L.	Illécèbre verticillé	R	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
Impatiens balfourii Hook.f.	Balsamine de Balfour	R	R	Naturalisé	Avérée		
Impatiens capensis Meerb.	Balsamine du Cap	RRR	RR	Naturalisé	Avérée		
Impatiens glandulifera Royle	Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante	R	R	Naturalisé	Avérée		
Impatiens noli-tangere L.	Balsamine des bois, Impatiente ne-me-touchez-pas	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Balsamine à petites fleurs	AC	AR	Naturalisé	Avérée		
<i>Inula britannica</i> L.	Inule britannique, Inule des fleuves, Inule d'Angleterre	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Inula conyza</i> DC.	Inule conyze, Inule rude, Herbe des mouches	C	CC	Indigène			
<i>Inula helenium</i> L.	Grande aunée, Inule aunée	NRR	RRR	Naturalisé			
<i>Inula salicina</i> L.	Inule à feuilles de saule	NRR	R	Indigène			
<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide, Iris gigot	C	C	Indigène			
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux-acore	CC	CC	Indigène			
<i>Isatis tinctoria</i> L.	Pastel des teinturiers	RRR	RRR	Naturalisé			
<i>Isolepis setacea</i> (L.) R.Br.	Scirpe sétacé	AC	AC	Indigène			
<i>Jasione montana</i> L.	Jasione des montagnes	R	R	Indigène			
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun	CC	CC	Naturalisé			
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm.	Jonc à tépales aigus	C	AC	Indigène			
<i>Juncus articulatus</i> L.	Jonc à fruits luisants, Jonc articulé	CC	C	Indigène			
<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds	CC	CC	Indigène			
<i>Juncus bulbosus</i> L.	Jonc bulbeux, Jonc couché	AC	AC	Indigène			
<i>Juncus capitatus</i> Weigel	Jonc à inflorescence globuleuse, Jonc capité, Jonc en tête	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Juncus compressus</i> Jacq.	Jonc à tiges comprimées, Jonc comprimé	AC	AC	Indigène			
<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Jonc aggloméré	CC	CC	Indigène			
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars	CCC	CCC	Indigène			
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque, Jonc courbé, Jonc des jardiniers	CC	CC	Indigène			
<i>Juncus pygmaeus</i> Rich. ex Thuill.	Jonc nain	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Juncus squarrosus</i> L.	Jonc rude	RR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank	Jonc à tépales obtus, Jonc noueux	AR	AR	Indigène			
<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f.	Jonc des marécages, Jonc des vasières	R	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle	CC	CC	Naturalisé			
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	AR	AC	Indigène			
<i>Kandis perfoliata</i> (L.) Kerguelen	Tabouret perfolié	AC	AC	Indigène			
<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort.	Linaire élatine	C	C	Indigène			
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort.	Linaire bâtarde	C	C	Indigène			
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Knautie des champs	CC	CC	Indigène			
<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult.	Koélerie grêle	AR	AR	Indigène			
<i>Koeleria pyramidata</i> (Groupe)	Koellerie pyramidale	AC	AC	Indigène			
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik.	Aubour faux-ébénier	C	C	Naturalisé			
<i>Lactuca perennis</i> L.	Laitue vivace	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Lactuca saligna</i> L.	Laitue à feuilles de saule	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue sauvage, Laitue scariole	CCC	CCC	Indigène			
<i>Lactuca virosa</i> L.	Laitue vireuse	C	C	Indigène			
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	Grand lagarosiphon	RR	RRR	Naturalisé	Avérée		
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc, Ortie blanche	CCC	CCC	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
Lamium amplexicaule L.	Lamier à feuilles embrassantes	CC	CC	Indigène			
Lamium galeobdolon (L.) L.	Lamier jaune	CC	CC	Indigène			
Lamium hybridum Vill.	Lamier hybride	AC	AC	Indigène			
Lamium maculatum (L.) L.	Lamier tacheté, Ortie morte	RRR	RR	Indigène			
Lamium purpureum L.	Lamier pourpre, Ortie rouge	CC	CCC	Indigène			
Lappula squarrosa (Retz.) Dumort.	Bardanette	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
Lapsana communis L.	Lampsane commune, Graceline	CCC	CCC	Indigène			
Lathraea clandestina L.	Lathrée clandestine	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
Lathyrus aphaca L.	Gesse sans feuilles	AC	AC	Indigène			
Lathyrus hirsutus L.	Gesse hérissée	R	R	Indigène			
Lathyrus latifolius L.	Gesse à larges feuilles	CC	C	Naturalisé			
Lathyrus linifolius (Reichard) Bässler	Gesse à feuilles de lin	AC	AR	Indigène			
Lathyrus nissolia L.	Gesse sans vrille	R	R	Indigène			
Lathyrus pratensis L.	Gesse des prés	CC	CC	Indigène			
Lathyrus sphaericus Retz.	Gesse à fruits ronds, Gesse à graines sphériques	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
Lathyrus sylvestris L.	Gesse des bois	RR	AR	Indigène			
Lathyrus tuberosus L.	Gesse tubéreuse, Macusson	AR	AC	Indigène			
Leersia oryzoides (L.) Sw.	Léersie faux-riz	RRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
Legousia hybrida (L.) Delarbre	Petite spéculaire, Spéculaire hybride	RRR	RRR	Indigène			
Legousia speculum-veneris (L.) Chaix	Miroir-de-Vénus, Spéculaire miroir-de-Vénus	R	R	Indigène			
Lemna gibba L.	Lentille d'eau bossue	RRR	RRR	Indigène			
Lemna minor L.	Petite lentille d'eau	CC	CC	Indigène			
Lemna minuta Kunth	Lentille d'eau minuscule	R	AR	Naturalisé	Avérée		
Lemna trisulca L.	Lentille d'eau à trois lobes	AR	AR	Indigène			
Leontodon autumnalis L.	Liondent d'automne	CC	C	Indigène			
Leontodon hispidus L.	Liondent hispide	AC	C	Indigène			
Leontodon hyoseroides Welw. ex Rchb.	Liondent des éboulis	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
Leontodon saxatilis Lam.	Liondent des rochers, Liondent faux-pissenlit	C	AC	Indigène			
Leonurus cardiaca L.	Agripaume cardiaque	RR	R	Indigène			
Leonurus marrubiastrum L.	Agripaume faux-marrube	NRR	RRR	Indigène			
Lepidium campestre (L.) R.Br.	Passerage champêtre	AC	AC	Indigène			
Lepidium densiflorum Schrad.	Passerage à fleurs serrées	RRR	RRR	Naturalisé			
Lepidium didymum L.	Corne-de-cerf didyme	RR	R	Naturalisé			
Lepidium draba L.	Passerage drave	C	C	Naturalisé			
Lepidium graminifolium L.	Passerage à feuilles de graminée	R	AR	Naturalisé			
Lepidium heterophyllum Benth.	Passerage à feuilles variables	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
Lepidium latifolium L.	Passerage à feuilles larges	R	AR	Naturalisé			
Lepidium ruderales L.	Passerage des décombres	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
Lepidium squamatum Forssk.	Corne-de-cerf écailleuse	C	CC	Indigène			
Lepidium virginicum L.	Passerage de Virginie	RRR	R	Naturalisé			
Leucanthemum vulgare Lam.	Marguerite commune	CCC	CCC	Indigène			
Ligustrum vulgare L.	Troène commun	CCC	CCC	Indigène			
Limodorum abortivum (L.) Sw.	Limodore avorté, Limodore sans feuille	RRR	R	Indigène			ZNIEFF

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Limosella aquatica</i> L.	Limoselle aquatique	R	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Linaria arvensis</i> (L.) Desf.	Linaire des champs	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Linaria pelisseriana</i> (L.) Mill.	Linaire de Pélissier	NRR	NRR	Indigène			
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill.	Linaire rampante	R	R	Indigène			
<i>Linaria supina</i> (L.) Chaz.	Linaire couchée	AR	AC	Indigène			
<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaire commune	CCC	CCC	Indigène			
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	C	C	Indigène			
<i>Linum tenuifolium</i> L.	Lin à feuilles étroites	R	AR	Indigène			
<i>Liparis loeselii</i> (L.) Rich.	Liparis de Loesel	NRR	NRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br.	Listère ovale, Double feuille	CC	CC	Indigène			
<i>Lithospermum arvense</i> L.	Grémil des champs	AR	R	Indigène			
<i>Lithospermum officinale</i> L.	Grémil officinal, Herbe aux perles	AR	AC	Indigène			
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch.	Littorelle à une fleur, Littorelle des étangs	R	RRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Lobelia urens</i> L.	Lobélie brûlante	AC	R	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Logfia arvensis</i> (L.) Holub	Cotonnière des champs	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Logfia gallica</i> (L.) Coss. & Germ.	Cotonnière de France	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort.	Cotonnière naine	AR	AR	Indigène			
<i>Lolium multiflorum</i> Lam.	Ivraie multiflore	AC	AC	Naturalisé			
<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace, Ray-gras commun	CCC	CCC	Indigène			
<i>Lolium temulentum</i> L.	Ivraie enivrante	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	CCC	CCC	Indigène			
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies	C	CC	Indigène			
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	CCC	CCC	Indigène			
<i>Lotus glaber</i> Mill.	Lotier, glabre, Lotier à feuilles étroites	AR	AR	Indigène			
<i>Lotus maritimus</i> L.	Lotier à gousse carrée, Lotier maritime	AR	AR	Indigène			
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotus des marais	CC	CC	Indigène			
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs	RRR	RRR	Naturalisé	Avérée		
<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott	Ludwigie des marais, Isnardie des marais	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie	RRR	RRR	Naturalisé	Avérée		
<i>Lunaria annua</i> L.	Monnaie-du-Pape	R	R	Naturalisé			
<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	Flûteau nageant	R	RRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	Luzule des champs	C	C	Indigène			
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Luzule de Forster	CC	C	Indigène			
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej.	Luzule à nombreuses fleurs	CC	C	Indigène			
<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd.	Luzule de printemps	C	C	Indigène			
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin	Luzule des bois, Grande luzule	RRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub	Lycopode des tourbières	RRR	RRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Lycopodium clavatum</i> L.	Lycopode en massue	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe	CCC	CCC	Indigène			
<i>Lysimachia nemorum</i> L.	Lysimaque des bois	AR	R	Indigène			
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire	CC	CC	Indigène			
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune	CC	CC	Indigène			
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L.	Salicaire à feuilles d'hyssope	AC	AC	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb	Salicaire pourpier d'eau	C	AC	Indigène			
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	CCC	CCC	Indigène			
<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt.	Mahonia faux-houx	C	C	Naturalisé	Averée		
<i>Maianthemum bifolium</i> (L.) F.W.Schmidt	Maïanthème à deux feuilles, Petit muguet à deux fleurs	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Malus sylvestris</i> Mill.	Pommier sauvage	AR	AC	Indigène			
<i>Malva alcea</i> L.	Mauve alcée	AC	AC	Indigène			
<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée	CC	C	Indigène			
<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Petite mauve, Mauve négligée	CCC	CCC	Indigène			
<i>Malva sylvestris</i> L.	Grande mauve, Mauve des bois	CCC	CC	Indigène			
<i>Marrubium vulgare</i> L.	Marrube commun	NRR	RRR	Indigène			
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire fausse-camomille	CC	CC	Naturalisé			
<i>Matricaria perforata</i> Mérat	Matricaire inodore	CCC	CCC	Indigène			
<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	CC	CC	Indigène			
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne tachetée	CCC	CC	Indigène			
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline, Minette	CCC	CCC	Indigène			
<i>Medicago minima</i> (L.) L.	Luzerne naine	AC	AC	Indigène			
<i>Medicago orbicularis</i> (L.) Bartal.	Luzerne orbiculaire	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Medicago polymorpha</i> L.	Luzerne polymorphe, Luzerne à fruits nombreux	RRR	RRR	Indigène			
<i>Medicago rigidula</i> (L.) All.	Luzerne de Gérard, Luzerne rigide	NRR	NRR	Indigène			
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée	CC	CC	Naturalisé			
<i>Melampyrum arvense</i> L.	Mélampyre des champs	C	AC	Indigène			
<i>Melampyrum cristatum</i> L.	Mélampyre à crêtes	AR	R	Indigène			
<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés	CC	C	Indigène			
<i>Melica ciliata</i> L.	Mélique ciliée	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	CC	CC	Indigène			
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Méililot blanc	C	CC	Indigène			
<i>Melilotus altissimus</i> Thuill.	Méililot élevé	AR	AR	Indigène			
<i>Melilotus officinalis</i> Lam.	Méililot officinal	AC	C	Indigène			
<i>Melissa officinalis</i> L.	Mélisse officinale	AC	AC	Naturalisé			
<i>Melittis melissophyllum</i> L.	Mélitte à feuilles de Mélisse	AR	AR	Indigène			
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique	CC	CC	Indigène			
<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs	CC	C	Indigène			
<i>Mentha pulegium</i> L.	Menthe pouliot	R	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe à feuilles rondes	CC	CC	Indigène			
<i>Menyanthes trifoliata</i> L.	Tréfle d'eau	AR	RR	Indigène			
<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	CCC	CCC	Indigène			
<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	CC	CC	Indigène			
<i>Mespilus germanica</i> L.	Néflier d'Allemagne	AC	C	Indigène			
<i>Mibora minima</i> (L.) Desv.	Mibora naine	AR	AR	Indigène			
<i>Milium effusum</i> L.	Millet diffus, Millet étalé, Millet sauvage	CC	CC	Indigène			
<i>Minuartia hybrida</i> (Vill.) Schischk.	Sabline hybride, Sabline intermédiaire	AC	AC	Indigène			
<i>Minuartia setacea</i> (Thuill.) Hayek	Sabline sétacée	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf.	Mufler des champs	R	R	Indigène			
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Sabline à trois nervures	CCC	CC	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Moenchia erecta</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	Céraiste dressé	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	Molinie bleue	C	C	Indigène			
<i>Monotropa hypopitys</i> L.	Monotrope sucepin	RR	R	Indigène			
<i>Montia fontana</i> L.	Montie des fontaines	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Muscari botryoides</i> (L.) Mill.	Muscari faux-botryde	RRR	RRR	Indigène			
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill.	Muscari à toupet	C	C	Indigène			
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten.	Muscari à grappes	AR	AC	Indigène			
<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort.	Laitue des murs,Laitue des murailles	CC	CC	Indigène			
<i>Myosotis arvensis</i> Hill	Myosotis des champs	CCC	CC	Indigène			
<i>Myosotis discolor</i> Pers.	Myosotis bicolore	AR	AR	Indigène			
<i>Myosotis laxa</i> Lehm.	Myosotis	AC	AR	Indigène			
<i>Myosotis nemorosa</i> Besser	Myosotis à poils réfractés	R	RRR	Indigène			
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel	Myosotis ramifié	C	C	Indigène			
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais	C	C	Indigène			
<i>Myosotis stricta</i> Link ex Roem. & Schult.	Myosotis raide	NRR	RR	Indigène			
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm.	Myosotis des bois	R	AR	Indigène			
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Stellaire aquatique,Céraiste aquatique,Malaquie	C	CC	Indigène			
<i>Myosurus minimus</i> L.	Queue-de-souris naine,Ratoncule naine	R	R	Indigène			
<i>Myrica gale</i> L.	Piment royal,Bois-sent-bon	R	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Myriophyllum alterniflorum</i> DC.	Myriophylle à fleurs alternes	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Myriophyllum spicatum</i> L.	Myriophylle en épi	AC	C	Indigène			
<i>Myriophyllum verticillatum</i> L.	Myriophylle à fleurs verticillées	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Najas marina</i> L.	Grande Naïade,Naïade marine	RR	AR	Indigène			
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Jonquille des bois,Jonquille trompette,Jonquille jaune	RR	AC	Indigène			
<i>Nardus stricta</i> L.	Nard raide	RR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br.	Cresson de Fontaine	C	C	Indigène			
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis brûlé	NRR	RR	Indigène			
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich.	Néottie nid-d'oiseau	AC	AC	Indigène			
<i>Nepeta cataria</i> L.	Chataire,Herbe aux chats,Menthe des chats	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Neslia paniculata</i> (L.) Desv.	Neslie paniculée	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Nigella arvensis</i> L.	Nigelle des champs	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	Nénuphar jaune	AC	C	Indigène			
<i>Nymphaea alba</i> L.	Nénuphar blanc,Nymphaea blanc	AR	AR	Indigène			
<i>Nymphoides peltata</i> (S.G.Gmel.) Kuntze	Faux nénuphar,Petit nénuphar pelté	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Odontites jaubertianus</i> (Boreau) D.Dietr. ex Walp.	Odontite de Jaubert,Euphrase de Jaubert	NRR	RRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort.	Odontite rouge,Odontite de printemps,Euphrase rouge	CC	CC	Indigène			
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir.	Oenanthe aquatique	AC	AC	Indigène			
<i>Oenanthe crocata</i> L.	Oenanthe safranée	NRR	RRR	Indigène			
<i>Oenanthe fistulosa</i> L.	Oenanthe fistuleuse	R	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel.	Oenanthe de Lachenal	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Oenanthe peucedanifolia</i> Pollich	Oenanthe à feuilles de peucedan	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb.	Oenanthe à feuilles de Silaüs	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Oenothera biennis</i> L.	Onagre bisannuelle	AC	AC	Naturalisé			
<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli	Onagre à sépales rouges, Onagre de Glaziou	AR	AR	Naturalisé			
<i>Ois natrix</i> L.	Bugrane jaune, Bugrane glante, Bugrane fétide	R	AR	Indigène			
<i>Ois pusilla</i> L.	Bugrane naine, bugrane grêle	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Ois spinosa</i> L.	Bugrane épineuse	CC	CC	Indigène			
<i>Omalothea sylvatica</i> (L.) Sch.Bip. & F.W.Schultz	Gnaphale des bois	R	RR	Indigène			
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop.	Esparcette, Sainfoin	AR	AR	Naturalisé			
<i>Onopordum acanthium</i> L.	Onopordon fausse-acanthe, Chardon aux ânes	AC	C	Indigène			
<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl	Ophioglosse des Açores	RRR	RRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	Ophioglosse commun, Langue de serpent	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Ophrys apifera</i> Huds.	Ophrys abeille	C	C	Indigène			
<i>Ophrys araneola</i> Rchb.	Ophrys litigieux	NRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Ophrys aranifera</i> Huds.	Ophrys araignée, Ophrys guêpe	R	AR	Indigène			
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench	Ophrys bourdon, Ophrys frelon	AC	AR	Indigène			ZNIEFF
<i>Ophrys insectifera</i> L.	Ophrys mouche	AR	AC	Indigène			
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	Orchis homme-pendu	RRR	AR	Indigène			
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle	AR	AR	Indigène			
<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire	AC	AR	Indigène			
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	C	C	Indigène			
<i>Orchis simia</i> Lam.	Orchis singe	R	AR	Indigène			
<i>Oreopteris limbosperma</i> (Bellardi ex All.) Holub	Fougère des montagnes, Polystic des montagnes	RR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Oreoselinum nigrum</i> Delarbre	Persil des montagnes, Peucedan des montagnes, Sélin des montagnes	NRR	R	Indigène			
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	CC	CCC	Indigène			
<i>Ormenis mixta</i> (L.) Dumort.	Camomille mixte	NRR	NRR	Indigène			
<i>Ormenis nobilis</i> (L.) Coss. & Germ.	Camomille romaine	RRR	RRR	Indigène			
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Asperge des bois, Aspergette, Ornithogale des Pyrénées	AR	C	Indigène			
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L.	Dâme-d'onze-heures, Ornithogale en ombelle	AC	AC	Indigène			
<i>Ornithopus perpusillus</i> L.	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat	AC	AR	Indigène			
<i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd.	Orobanche du thym	RR	R	Indigène			
<i>Orobanche amethystea</i> Thuill.	Orobanche du panicaut, Orobanche violette	AC	AC	Indigène			



Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Orobanche caryophyllacea</i> Sm.	Orobanche du gaillet, Orobanche giroflée	AR	R	Indigène			
<i>Orobanche gracilis</i> Sm.	Orobanche grêle, Orobanche sanglante	AC	R	Indigène			
<i>Orobanche hederæ</i> Duby	Orobanche du lierre	AR	AR	Indigène			
<i>Orobanche major</i> L.	Grande orobanche	NRR	RRR	Indigène			
<i>Orobanche minor</i> Sm.	Orobanche du trèfle	R	R	Indigène			
<i>Orobanche picridis</i> F.W.Schultz	Orobanche de la picride	C	C	Indigène			
<i>Orobanche purpurea</i> Jacq.	Orobanche pourpre, Phélipée bleue	AR	R	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Orobanche rapum-genistæ</i> Thuill.	Orobanche du genêt	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Orobanche teucrii</i> Holandre	Orobanche de la germandrée	R	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Osmunda regalis</i> L.	Osmonde royale	AR	R	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Oxalis acetosella</i> L.	Oxalide petite oseille, Pain de coucou, Surelle	AC	AR	Indigène			
<i>Oxalis corniculata</i> L.	Oxalide corniculée	C	C	Naturalisé			
<i>Oxalis dillenii</i> Jacq.	Oxalide de Dillénus	R	RRR	Naturalisé			
<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalide droite, Oxalide des fontaines	CC	C	Naturalisé			
<i>Panicum capillare</i> L.	Panic capillaire	RRR	RR	Naturalisé			
<i>Papaver argemone</i> L.	Coquelicot argémone	AR	AR	Indigène			ZNIEFF
<i>Papaver dubium</i> L.	Coquelicot douteux	C	C	Indigène			
<i>Papaver hybridum</i> L.	Coquelicot hybride	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Coquelicot	CCC	CCC	Indigène			
<i>Parietaria judaica</i> L.	Pariétaire de Judée, Pariétaire des murs	CCC	CCC	Indigène			
<i>Parietaria officinalis</i> L.	Pariétaire officinale	R	R	Indigène			
<i>Paris quadrifolia</i> L.	Parisette à quatre feuilles	AC	C	Indigène			
<i>Parnassia palustris</i> L.	Parnassie des marais	RR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Vigne-vierge commune	AC	C	Naturalisé	Avérée		
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé	CCC	CCC	Indigène			
<i>Pedicularis palustris</i> L.	Pédiculaire des marais	NRR	NRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Pedicularis sylvatica</i> L.	Pédiculaire des bois	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Petasites hybridus</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	Pétasite hybride	R	R	Indigène			
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood	Oeillet prolifère	R	AR	Indigène			
<i>Petroselinum segetum</i> (L.) W.D.J.Koch	Persil des moissons	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Peucedanum gallicum</i> Latourr.	Peucedan de France	AC	AC	Indigène			ZNIEFF
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau, Alpiste faux-roseau	CC	CC	Indigène			
<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst.	Fléole de Boehmer	R	AR	Indigène			
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés	CCC	CC	Indigène			
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau	CC	CC	Indigène			
<i>Phyllitis scolopendrium</i> (L.)	Scolopendre langue-de-cerf	CC	C	Indigène			
<i>Physalis alkekengi</i> L.	Coqueret, Lanterne	RR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Phyteuma orbiculare</i> L.	Raiponce orbiculaire	R	R	Indigène			
<i>Phyteuma spicatum</i> L.	Raiponce en épi	RR	R	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique	AR	AC	Naturalisé	Avérée		
<i>Picris echioides</i> L.	Picride fausse-vipérine	CCC	CCC	Indigène			
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-éperviaire	CCC	CCC	Indigène			
<i>Pilularia globulifera</i> L.	Pilulaire naine, Boulette d'eau	R	RR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds.	Grand boucage	NRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	Petit boucage, Boucage saxifrage	CC	C	Indigène			
<i>Pinguicula vulgaris</i> L.	Grassette commune	NRR	NRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	CC	CC	Naturalisé			
<i>Plantago coronopus</i> L.	Plantain corne-de-cerf, Pied-de-corbeau	CC	C	Indigène			
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CCC	CCC	Indigène			
<i>Plantago major</i> L.	Grand plantain, Plantain majeur	CCC	CCC	Indigène			
<i>Plantago media</i> L.	Plantain moyen	C	C	Indigène			
<i>Plantago scabra</i> Moench	Plantain des sables	RR	R	Indigène			
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich.	Orchis à deux feuilles	R	AR	Indigène			
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb.	Orchis verdâtre, Orchis vert	C	C	Indigène			
<i>Poa angustifolia</i> L.	Pâturin à feuilles étroites	C	AC	Indigène			
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	CCC	CCC	Indigène			
<i>Poa bulbosa</i> L.	Pâturin bulbeux	AR	AC	Indigène			
<i>Poa compressa</i> L.	Pâturin comprimé	C	C	Indigène			
<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	CCC	CCC	Indigène			
<i>Poa palustris</i> L.	Pâturin des marais	R	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés	CC	CC	Indigène			
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun	CCC	CCC	Indigène			
<i>Polycarpon tetraphyllum</i> (L.) L.	Polycarpon à quatre feuilles	RRR	RR	Naturalisé			
<i>Polycnemum arvense</i> L.	Petit polycnème, Polycnème des champs	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Polycnemum majus</i> A. Braun	Grand polycnème	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Polygala amarella</i> Crantz	Polygale amer	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Polygala calcarea</i> F.W. Schultz	Polygale du calcaire	AR	AR	Indigène			
<i>Polygala comosa</i> Schkuhr	Polygale à toupet, Polygale chevelu	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Polygala serpyllifolia</i> Hose	Polygale à feuilles de serpollet	R	R	Indigène			
<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygale commun	C	C	Indigène			
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore	CCC	CCC	Indigène			
<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce	Sceau-de-Salomon odorant	AR	AC	Indigène			
<i>Polygonum amphibium</i> L.	Renouée amphibie	CC	CC	Indigène			
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux	CCC	CCC	Indigène			
<i>Polygonum bellardii</i> All.	Renouée de Bellardi	NRR	NRR	Indigène			
<i>Polygonum bistorta</i> L.	Renouée bistorte	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Polygonum hydropiper</i> L.	Renoué poivre d'eau	CC	CC	Indigène			
<i>Polygonum lapathifolium</i> L.	Renouée à feuilles de patience	CC	CC	Indigène			
<i>Polygonum minus</i> Huds.	Renouée fluette	R	RR	Indigène			
<i>Polygonum mite</i> Schrank	Renouée douce	RRR	RR	Indigène			
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire	CCC	CCC	Indigène			
<i>Polypodium vulgare</i> (Groupe)	Polypode commun	CC	CC	Indigène			
<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf.	Polypogon de Montpellier	RR	RR	Naturalisé			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth	Polystic à aiguillons	AC	AC	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn.	Polystic à soies,Fougère des fleuristes	AC	AC	Indigène			ZNIEFF
<i>Populus alba</i> L.	Peuplier blanc	AC	C	Naturalisé			
<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir	AC	C	Indigène			
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble	CCC	CCC	Indigène			
<i>Portulaca oleracea</i> L.	Pourpier cultivé	CC	CC	Naturalisé			
<i>Potamogeton acutifolius</i> Link	Potamot à feuilles aiguës	RRR	RRR	Indigène			
<i>Potamogeton alpinus</i> Balb.	Potamot des Alpes	NRR	NRR	Indigène			
<i>Potamogeton berchtoldii</i> Fieber	Potamot de Berchtold	RRR	RR	Indigène			
<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem.	Potamot coloré,Potamot des tourbières alcalines	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Potamogeton crispus</i> L.	Potamot crépu	AC	AC	Indigène			
<i>Potamogeton gramineus</i> L.	Potamot à feuilles de graminée,Potamot graminée	R	RRR	Indigène			
<i>Potamogeton lucens</i> L.	Potamot luisant	RR	AR	Indigène			
<i>Potamogeton natans</i> L.	Potamot nageant	C	AC	Indigène			
<i>Potamogeton nodosus</i> Poir.	Potamot noueux	AR	AR	Indigène			
<i>Potamogeton obtusifolius</i> Mert. & W.D.J.Koch	Potamot à feuilles obtuses	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Potamogeton pectinatus</i> L.	Potamot à feuilles pectinées,Potamot de Suisse	AC	AC	Indigène			
<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.	Potamot à feuilles perfoliées	NRR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr.	Potamot à feuilles de renouée	AR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Potamogeton pusillus</i> L.	Potamot fluet	R	RR	Indigène			
<i>Potamogeton trichoides</i> Cham. & Schltr.	Potamot à feuilles capillaires	R	RR	Indigène			
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille ansérine,Potentille des Oies	CC	CC	Indigène			
<i>Potentilla argentea</i> L.	Potentille argentée	AC	AR	Indigène			
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch.	Potentille tormentille	CC	C	Indigène			
<i>Potentilla montana</i> Brot.	Potentille des montagnes	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb.	Potentille printanière	AC	C	Indigène			
<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop.	Comaret des marais,Potentille des marais	R	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Potentilla recta</i> L.	Potentille dressée	AR	AR	Naturalisé			
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante,Quintefeuille	CCC	CCC	Indigène			
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille faux-fraisier	CC	CC	Indigène			
<i>Potentilla supina</i> L.	Potentille couchée	R	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	Primevère élevée	C	C	Indigène			
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale,Coucou	CC	CC	Indigène			
<i>Primula vulgaris</i> Huds.	Primevère commune,Primevère acaule	AR	AR	Indigène			
<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Scholler	Brunelle à grandes fleurs	R	AR	Indigène			
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L.	Brunelle laciniée,Brunelle blanche	R	AR	Indigène			
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	CCC	CCC	Indigène			
<i>Prunus avium</i> (L.) L. [1755]	Merisier vrai,Cerisiers des oiseaux	CCC	CCC	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise	CC	C	Naturalisé			
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Bois de Sainte-Lucie	C	C	Indigène			
<i>Prunus padus</i> L.	Cerisier à grappes, Merisier à grappes	AR	AR	Naturalisé			
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.	Cerisier noir, Cerisier tardif	AR	AR	Naturalisé	Potentielle		
<i>Prunus spinosa</i> L.	Epine-noire, Prunellier	CCC	CCC	Indigène			
<i>Pseudognaphalium luteoalbum</i> (L.) Hilliard & Burt	Cotonnière blanc-jaunâtre	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	CC	CC	Indigène			
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	CC	CC	Indigène			
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn.	Herbe de Saint-Roch, Pulicaire commune	RRR	RRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Pulmonaria affinis</i> Jord.	Pulmonaire semblable	RRR	RRR	Indigène			
<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bastard) Boreau	Pulmonaire à feuilles longues	AR	AC	Indigène			
<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill.	Anemone pulsatille, Pulsatille commune	R	AR	Indigène			
<i>Pycreus flavescens</i> (L.) P.Beauv. ex Rchb.	Souchet jaunâtre	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Pyrola minor</i> L.	Petite pyrole	RR	RRR	Indigène			
<i>Pyrola rotundifolia</i> L.	Pyrole à feuilles rondes	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Pyrus cordata</i> Desv.	Poirier à feuilles en cœur	NRR	RRR	Indigène			
<i>Pyrus pyraeaster</i> (L.) Du Roi	Poirier sauvage	AC	AR	Indigène			
<i>Quercus petraea</i> Liebl.	Chêne rouvre, Chêne sessile	CCC	CCC	Indigène			
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	C	C	Indigène			
<i>Quercus pyrenaica</i> Willd.	Chêne tauzin, Chêne des Pyrénées	RRR	RRR	Naturalisé			ZNIEFF
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	CCC	CCC	Indigène			
<i>Radiola linoides</i> Roth	Radiole faux-lin	AR	R	Indigène			
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre	CCC	CCC	Indigène			
<i>Ranunculus aquatilis</i> L.	Renoncule aquatique	R	R	Indigène			
<i>Ranunculus arvensis</i> L.	Renoncule des champs	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule à tête d'or	CC	CC	Indigène			
<i>Ranunculus baudotii</i> Godr.	Renoncule de Baudot	RRR	RRR	Indigène			
<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	CC	CC	Indigène			
<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth.	Renoncule divariquée	RR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire fausse-renoncule	CC	CC	Indigène			
<i>Ranunculus flammula</i> L.	Petite douve, Renoncule flammette	C	C	Indigène			
<i>Ranunculus gramineus</i> L.	Renoncule à feuilles de graminée	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Ranunculus hederaceus</i> L.	Renoncule à feuilles de lierre	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Ranunculus lingua</i> L.	Grande douve	RR	RR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Ranunculus ololeucos</i> J.Lloyd	Renoncule blanche, Renoncule toute blanche	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Ranunculus paludosus</i> Poir.	Renoncule des marais	NRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Ranunculus parviflorus</i> L.	Renoncule à petites fleurs	RR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank	Renoncule peltée	AR	R	Indigène			
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	CCC	CCC	Indigène			
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz	Renoncule sarde	C	C	Indigène			
<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Renoncule scélérate	CC	CC	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
Ranunculus trichophyllus Chaix	Renoncule à feuilles capillaires	R	R	Indigène			
Ranunculus tripartitus DC.	Renoncule tripartite	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
Ranunculus tuberosus Lapeyr.	Renoncule des bois	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
Raphanus raphanistrum L.	Radis ravenelle	AC	AC	Indigène			
Reseda alba L.	Réséda blanc	RR	R	Naturalisé			
Reseda lutea L.	Réséda jaune	CC	CC	Indigène			
Reseda luteola L.	Réséda des teinturiers,Réséda jaunâtre	C	CC	Indigène			
Reseda phyteuma L.	Réséda raiponce	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
Reynoutria japonica Houtt.	Renouée du Japon	CC	CC	Naturalisé	Potentielle		
Reynoutria sachalinensis (F.Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline	RRR	RRR	Naturalisé	Potentielle		
Rhamnus cathartica L.	Nerprun purgatif	C	CC	Indigène			
Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich	Rhinanthe velu,Rhinanthe Crête-de-coq	R	R	Indigène			
Rhinanthus minor L.	Petit rhinanthe	AR	AR	Indigène			
Rhynchospora alba (L.) Vahl	Rhynchospore blanc	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
Rhynchospora fusca (L.) W.T.Aiton	Rhynchospore brun,Rhynchospore fauve	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
Ribes alpinum L.	Groseillier des Alpes	RR	RR	Naturalisé			
Ribes nigrum L.	Cassis	AR	AR	Naturalisé			
Ribes rubrum L.	Groseillier rouge	CCC	CCC	Indigène			
Ribes uva-crispa L.	Groseillier à maquereau	C	C	Indigène			
Robinia pseudoacacia L.	Robinier faux-acacia	CCC	CCC	Naturalisé	Potentielle		
Roegneria canina (L.) Nevski	Chiendent des chiens	AC	AC	Indigène			
Rorippa amphibia (L.) Besser	Rorippe amphibie	C	C	Indigène			
Rorippa palustris (L.) Besser	Rorippe faux-cresson,Rorippe des marais	AC	AC	Indigène			
Rorippa sylvestris (L.) Besser	Rorippe des forêts	AC	AC	Indigène			
Rosa agrestis Savi	Rosier des haies	AR	AR	Indigène			
Rosa arvensis Huds.	Rosier des champs	CCC	CCC	Indigène			
Rosa canina (Groupe)	Rosier des champs	CCC	CCC	Indigène			
Rosa micrantha Borrer ex Sm.	Rosier à petites fleurs	AR	AR	Indigène			
Rosa pimpinellifolia L.	Rosier pimprenelle	RRR	R	Indigène			
Rosa rubiginosa (Groupe)	Rosier rubigineux	AC	AC	Indigène			
Rosa stylosa Desv.	Rosier à styles soudés	NRR	RRR	Indigène			
Rosa tomentosa Sm.	Rosier tomenteux	RRR	RR	Indigène			
Rostraria cristata (L.) Tzvelev	Koelérie fausse-fléole,Koelérie à crête	RRR	R	Naturalisé			
Rubia peregrina L.	Garance voyageuse	R	AR	Indigène			
Rubus caesius L.	Rosier bleue	CC	CCC	Indigène			
Rubus fruticosus L.	Ronce commune	CCC	CCC	Indigène			
Rubus idaeus L.	Framboisier	AC	AC	Indigène			
Rubus ulmifolius Schott	Ronce à feuilles d'orme	CC	CC	Indigène			
Rumex acetosa L.	Oseille des prés	CCC	CC	Indigène			
Rumex acetosella L.	Petite oseille	CC	C	Indigène			
Rumex conglomeratus Murray	Oseille agglomérée	CC	CC	Indigène			
Rumex crispus L.	Oseille crépue	CCC	CCC	Indigène			
Rumex cristatus DC.	Oseille à crêtes,Patience à crêtes	RR	RR	Naturalisé			
Rumex hydrolypium Huds.	Oseille aquatique,Patience d'eau	AC	AC	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
Rumex maritimus L.	Oseille maritime, Patience maritime	AR	AR	Indigène			
Rumex obtusifolius L.	Oseille à feuilles obtuses	CCC	CCC	Indigène			
Rumex palustris Sm.	Oseille des marais, Patience des marais	RRR	RRR	Indigène			
Rumex patientia L.	Epinard-oseille	RR	R	Naturalisé			
Rumex pulcher L.	Oseille gracieuse, Patience élégante	AR	AR	Indigène			
Rumex sanguineus L.	Oseille sanguine, Patience sanguine	CCC	CCC	Indigène			
Rumex scutatus L.	Oseille ronde	NRR	NRR	Indigène		PR	ZNIEFF
Rumex thysiflorus Fingerh.	Oseille à oreillettes	AC	AR	Naturalisé			
Ruscus aculeatus L.	Fragon, Petit houx	C	C	Indigène			
Sagina apetala Ard.	Sagine apétale	CC	CC	Indigène			
Sagina nodosa (L.) Fenzl	Sagine noueuse	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
Sagina procumbens L.	Sagine couchée	CC	C	Indigène			
Sagina subulata (Sw.) C.Presl	Sagine subulée	NRR	NRR	Indigène		PR	ZNIEFF
Sagittaria sagittifolia L.	Sagittaire à feuilles en flèche, Flèche-d'eau	AR	AR	Indigène			
Salix acuminata Mill.	Saule roux-cendré	C	C	Indigène			
Salix alba L.	Saule blanc, Osier blanc	CC	CCC	Indigène			
Salix aurita L.	Saule à oreillettes	AC	AC	Indigène			
Salix caprea L.	Saule marsault	CCC	CCC	Indigène			
Salix cinerea L.	Saule cendré	CC	CC	Indigène			
Salix fragilis L.	Saule fragile	AR	AR	Indigène			
Salix pentandra L.	Saule à cinq étamines	R	R	Naturalisé			
Salix purpurea L.	Saule pourpre, Osier pourpre	RRR	R	Indigène			
Salix repens L.	Saule à feuilles étroites, Saule rampant	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
Salix triandra L.	Saule à trois étamines	AR	AR	Indigène			
Salix viminalis L.	Osier vert, Saule des vanniers	AC	AC	Indigène			
Salvia pratensis L.	Sauge des prés	CC	C	Indigène			
Salvia verbenaca L.	Sauge fausse-verveine	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
Salvia verticillata L.	Sauge verticillée	NRR	NRR	Naturalisé			
Sambucus ebulus L.	Sureau yèble	C	CC	Indigène			
Sambucus nigra L.	Sureau noir	CCC	CCC	Indigène			
Sambucus racemosa L.	Sureau à grappes	AR	R	Indigène			
Samolus valerandi L.	Samole de Valerand	R	AR	Indigène			
Sanguisorba minor Scop.	Petite Pimprenelle	CC	CC	Indigène			
Sanguisorba officinalis L.	Grande pimprenelle, Sanguisorbe officinale	NRR	R	Indigène		PR	ZNIEFF
Sanicula europaea L.	Sanicle d'Europe	C	C	Indigène			
Saponaria officinalis L.	Saponaire officinale, Savonnière	CC	CC	Naturalisé			
Saxifraga granulata L.	Saxifrage à bulbilles, Saxifrage granulée	AC	AC	Indigène			
Saxifraga tridactylites L.	Saxifrage à trois doigts	CC	CC	Indigène			
Scabiosa columbaria L.	Scabieuse colombarie	C	C	Indigène			
Scandix pecten-veneris L.	Scandix peigne-de-Vénus	RR	RR	Indigène			ZNIEFF
Schoenoplectus lacustris (L.) Palla	Jonc-des-chaisiers, Scirpe des étangs	C	AC	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Schoenoplectus supinus</i> (L.) Palla	Scirpe couché, Souchet étalé	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Palla	Jonc-des-chaisiers glauque	RRR	RRR	Indigène			
<i>Schoenus nigricans</i> L.	Choin noirâtre	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Scilla autumnalis</i> L.	Scille d'automne	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	Scirpe des bois, Souchet des bois	C	AC	Indigène			
<i>Scleranthus annuus</i> L.	Gnavelle annuelle, Scléranthe annuel	AR	R	Indigène			
<i>Scleranthus perennis</i> L.	Gnavelle vivace, Scléranthe vivace	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Scolymus hispanicus</i> L.	Scolyme d'Espagne, Chardon d'Espagne	RRR	RRR	Naturalisé			
<i>Scorzonera humilis</i> L.	Petit scorsonère, Scorsonère des prés	AR	R	Indigène			
<i>Scorzonera laciniata</i> L.	Scorsonère laciniée	NRR	NRR	Indigène			
<i>Scrophularia auriculata</i> L. ex L.	Scrofulaire aquatique	CC	CC	Indigène			
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse	CCC	CC	Indigène			
<i>Scutellaria galericulata</i> L.	Scutellaire casquée, Grande toque	C	C	Indigène			
<i>Scutellaria minor</i> Huds.	Petite scutellaire, Scutellaire naine, Petite toque	C	AC	Indigène			
<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen	Coronille bigarrée	C	CC	Indigène			
<i>Sedum acre</i> L.	Orpin acre, Poivre de muraille	CC	CC	Indigène			
<i>Sedum album</i> L.	Orpin blanc	C	CC	Indigène			
<i>Sedum cepaea</i> L.	Orpin paniculé, Orpin pourpier	AR	RR	Indigène			
<i>Sedum forsterianum</i> Sm.	Orpin de Forster	R	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Sedum rubens</i> L.	Orpin rougeâtre	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Sedum rupestre</i> L.	Orpin réfléchi, Orpin des rochers	C	C	Indigène			
<i>Sedum sexangulare</i> L.	Orpin à six angles, Orpin de Bologne, Orpin doux	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Sedum telephium</i> L.	Orpin reprise	C	C	Indigène			
<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L.	Sélin à feuilles de carvi	AR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Senecio adonidifolius</i> Loisel.	Séneçon à feuilles d'adonis	NRR	NRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Senecio aquaticus</i> Hill	Séneçon aquatique	NRR	RRR	Indigène			
<i>Senecio erucifolius</i> L.	Séneçon à feuilles de roquette	CC	CC	Indigène			
<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Séneçon du Cap	AC	AC	Naturalisé	Avérée		
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée, Herbe de saint-Jacques,	CCC	CCC	Indigène			
<i>Senecio paludosus</i> L.	Séneçon des marais	RRR	R	Indigène			
<i>Senecio sylvaticus</i> L.	Séneçon des bois	AR	AR	Indigène			
<i>Senecio viscosus</i> L.	Séneçon visqueux	AR	AC	Indigène			
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	CCC	CCC	Indigène			
<i>Serratula tinctoria</i> L.	Serratule des teinturiers	AR	AR	Indigène			ZNIEFF
<i>Seseli annuum</i> L.	Séséli des steppes, Sésélie annuelle	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Seseli libanotis</i> (L.) W.D.J.Koch	Libanotis des montagnes, Persil de montagne	RR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Seseli montanum</i> L.	Séséli des montagnes	AC	C	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard.	Seslérie blanchâtre, Seslérie bleue	RR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult.	Sétaire glauque	AR	AC	Indigène			
<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv.	Sétaire verticillée	CC	CC	Indigène			
<i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beauv.	Sétaire verte	CC	CC	Indigène			
<i>Sherardia arvensis</i> L.	Rubéole des champs	C	C	Indigène			
<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell.	Silaüs des prés, Cumin des prés	C	AC	Indigène			
<i>Silene conica</i> L.	Silène conique	RRR	RR	Indigène			
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	Compagnon rouge, Silène dioïque	R	AR	Indigène			
<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv.	Silène fleur-de-coucou	C	AC	Indigène			
<i>Silene gallica</i> L.	Silène de France	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Silene latifolia</i> Poir.	Compagnon blanc	CCC	CCC	Indigène			
<i>Silene noctiflora</i> L.	Silène de nuit	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché	R	AR	Indigène			
<i>Silene otites</i> (L.) Wibel	Silène à oreillettes, Silène cure-oreille	RRR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Silene viscaria</i> (L.) Borkh.	Silene visqueux	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène commun, Silène enflé	CC	CC	Indigène			
<i>Sinapis alba</i> L.	Moutarde blanche	R	R	Naturalisé			
<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs	CC	CC	Indigène			
<i>Sison amomum</i> L.	Sison, Sison amome	AC	AC	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Sisymbrella aspera</i> (L.) Spach	Cresson rude, Sisymbre rude	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Sisymbrium altissimum</i> L.	Sisymbre élevé, Vélar élevé	RRR	RRR	Naturalisé			
<i>Sisymbrium irio</i> L.	Vélar	RRR	AR	Naturalisé			
<i>Sisymbrium loeselii</i> L.	Sisymbre de Loesel, Vélar de Loesel	RRR	R	Naturalisé			
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Vélar officinal, Herbe aux chantres	CC	CC	Indigène			
<i>Sisymbrium orientale</i> L.	Sisymbre d'Orient, Vélar d'orient	NRR	RR	Naturalisé			
<i>Sisymbrium supinum</i> L.	Vélar couchée, Sisymbre couché	RRR	RRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Sium latifolium</i> L.	Berle à larges feuilles, Grande berle	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	CCC	CCC	Indigène			
<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire	CCC	CCC	Indigène			
<i>Solidago canadensis</i> L.	Solidage du Canada	CC	CC	Naturalisé	Avérée		
<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Solidage glabre	AR	AC	Naturalisé	Avérée		
<i>Solidago virgaurea</i> L.	Solidage verge d'or	C	C	Indigène			
<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	CC	CC	Indigène			
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	CCC	CCC	Indigène			
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron potager	CCC	CCC	Indigène			
<i>Sonchus palustris</i> L.	Laiteron des marais	RR	AR	Indigène			
<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	Alisier blanc, Alouchier	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs	CC	C	Indigène			
<i>Sorbus domestica</i> L.	Cormier	R	AR	Naturalisé			ZNIEFF
<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers.	Alisier de Fontainebleau	RRR	AR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier des bois, Alisier torminal	CC	CC	Indigène			
<i>Sparganium emersum</i> Rehmman	Rubaniér émergé	AC	AC	Indigène			



Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubanier dressé	C	C	Indigène			
<i>Sparganium minimum</i> Wallr.	Petit rubanier, Rubanier minuscule, Rubanier nain	R	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Spergula arvensis</i> L.	Spargoute des champs, Spergule des champs	AC	AC	Indigène			
<i>Spergula morisonii</i> Boreau	Spargoute printanière, Spergule de Morison	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Spergula pentandra</i> L.	Spargoute à cinq étamines, Spergulaire à cinq étamines	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Spergularia rubra</i> (L.) J. & C. Presl	Spargoute rouge, Spergulaire rouge	AR	AR	Indigène			
<i>Spergularia segetalis</i> (L.) G. Don	Spargoute des moissons, Spergulaire des moissons	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	NRR	NRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall.	Spiranthe d'automne	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Spirodela polyrhiza</i> (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines	R	AR	Indigène			ZNIEFF
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R. Br.	Sporobole fertile	RRR	RR	Naturalisé			
<i>Stachys alpina</i> L.	Epiaire des Alpes	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Stachys annua</i> (L.) L.	Epiaire annuelle	RR	AR	Indigène			
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L.	Epiaire des champs	AC	AR	Indigène			
<i>Stachys germanica</i> L.	Epiaire d'Allemagne, Epiaire blanche	RRR	RRR	Indigène			
<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trevis.	Epiaire officinale	C	C	Indigène			
<i>Stachys palustris</i> L.	Epiaire des marais	AC	C	Indigène			
<i>Stachys recta</i> L.	Epiaire droite	C	C	Indigène			
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	CCC	CCC	Indigène			
<i>Stellaria alsine</i> Grimm	Stellaire des sources	AC	AR	Indigène			
<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	CC	C	Indigène			
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	CC	CC	Indigène			
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux	CCC	CCC	Indigène			
<i>Stellaria pallida</i> (Dumort.) Piré	Mouron pâle, Stellaire pâle	R	AR	Indigène			
<i>Stellaria palustris</i> Hoffm.	Stellaire des marais, Stellaire glauque	R	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Stipa pennata</i> L.	Plumet, Stipe penné	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Stratiotes aloides</i> L.	Stratiotes faux-aloès, Aloès d'eau, Ananas d'eau	NRR	NRR	Naturalisé		PR	ZNIEFF
<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés	C	C	Indigène			
<i>Symphytum officinale</i> L.	Grande consoude	CCC	CCC	Indigène			
<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun, Herbe aux femmes battues	CC	CC	Indigène			
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune	CCC	CCC	Indigène			
<i>Taraxacum erythrosperma</i> (Groupe)	Pissenlit à fruits rouges	CC	C	Indigène			
<i>Taraxacum palustre</i> (Lyons) Symons	Pissenlit des marais	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Taraxacum ruderalia</i> (Groupe)	Pissenlit commun	CCC	CCC	Indigène			
<i>Taxus baccata</i> L.	If	CC	CC	Naturalisé			
<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) R. Br.	Téedalie à tige nue	AR	AR	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Tephrosia helenitis</i> (L.) B.Nord.	Séneçon à feuilles spatulées, Séneçon spatulé	NRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Teucrium botrys</i> L.	Germandrée botryde	R	AR	Indigène			
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit-chêne	C	AC	Indigène			
<i>Teucrium montanum</i> L.	Germandrée des montagnes	RR	AR	Indigène			
<i>Teucrium scordium</i> L.	Germandrée des marais	R	R	Indigène			
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodone, Sauge des bois	CCC	CC	Indigène			
<i>Thalictrum thalictroides</i> (L.) E.Nardi	Isopyre faux-pygamon	RRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune	AR	AC	Indigène			
<i>Thalictrum minus</i> L.	Petit pigamon, Pigamon mineur	RRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Fougère des marais, Thélyptéris des marais	AR	AR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Thesium divaricatum</i> Jan ex Mert. & W.D.J.Koch	Thésium divariqué	NRR	RRR	Indigène			
<i>Thesium humifusum</i> DC.	Thésium couché	R	AR	Indigène			
<i>Thlaspi arvense</i> L.	Tabouret des champs	R	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Thymelaea passerina</i> (L.) Coss. & Germ.	Passerine annuelle	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Thymus praecox</i> Opiz	Thym précoce	C	C	Indigène			
<i>Thymus pulegioides</i> L.	Thym faux-pouliot, Thym laineux	AR	AR	Indigène			
<i>Thymus serpyllum</i> L.	Thym serpolet	RR	R	Indigène			
<i>Thysselimum palustre</i> (L.) Hoffm.	Peucedan des marais	RRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois	CC	CC	Indigène			
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à grandes feuilles	CC	CC	Indigène			
<i>Tordylium maximum</i> L.	Grand tordyle, Tordyle élevé	R	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Torilis des champs	C	C	Indigène			
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis faux-cerfeuil	CCC	CC	Indigène			
<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn.	Torilis noueux, Torilis à fleurs glomérulées	AR	AC	Indigène			ZNIEFF
<i>Tragopogon dubius</i> Scop.	Salsifis douteux	AR	AR	Indigène			
<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés	CC	CC	Indigène			
<i>Tragus racemosus</i> (L.) All.	Bardanette à grappes	RRR	RRR	Naturalisé			
<i>Trapa natans</i> L.	Châtaigne d'eau, Mâcre nageante	NRR	NRR	Naturalisé			
<i>Trichophorum cespitosum</i> (L.) Hartm.	Scirpe cespiteux, Scirpe en touffe	RR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Trifolium arvense</i> L.	Trèfle des champs, Pied de lièvre	C	AC	Indigène			
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle des champs, Trèfle jaune	CC	CC	Indigène			
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Trèfle douteux	CC	CC	Indigène			
<i>Trifolium fragiferum</i> L.	Trèfle fraise	CC	CC	Indigène			
<i>Trifolium hybridum</i> L.	Trèfle hybride	AC	AC	Naturalisé			
<i>Trifolium medium</i> L.	Trèfle intermédiaire	R	AR	Indigène			ZNIEFF
<i>Trifolium micranthum</i> Viv.	Trèfle à petites fleurs	NRR	RRR	Indigène			
<i>Trifolium ochroleucon</i> Huds.	Trèfle jaunâtre	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Trifolium patens</i> Schreb.	Trèfle étalé	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	CCC	CCC	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc, Trèfle rampant	CCC	CCC	Indigène			
<i>Trifolium rubens</i> L.	Trèfle rougeâtre	NRR	RR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Trifolium scabrum</i> L.	Trèfle rude	RR	RR	Indigène			
<i>Trifolium striatum</i> L.	Trèfle strié	RR	RR	Indigène			
<i>Trifolium strictum</i> L.	Trèfle raide	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Trifolium subterraneum</i> L.	Trèfle semeur, Trèfle souterrain	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Triglochin palustre</i> L.	Troscart des marais	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Trigonella monspeliaca</i> L.	Trigonelle de Montpellier	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv.	Avoine jaunâtre, Avoine dorée	C	C	Indigène			
<i>Tuberaria guttata</i> (L.) Fourr.	Héliantheme taché	R	AR	Indigène			
<i>Tulipa sylvestris</i> L.	Tulipe sauvage, Tulipe des bois	RRR	RR	Naturalisé		PN	
<i>Turgenia latifolia</i> (L.) Hoffm.	Caucalis à larges feuilles	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Turritis glabra</i> L.	Arabette glabre	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Tussilago farfara</i> L.	Pas-d'âne, Tussilage	CC	CCC	Indigène			
<i>Typha angustifolia</i> L.	Massette à feuilles étroites	AC	AC	Indigène			
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles	CC	CC	Indigène			
<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe	CC	AC	Indigène			
<i>Ulex minor</i> Roth	Ajonc nain, Petit ajonc	AC	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Ulmus glabra</i> Huds.	Orme de montagnes	AC	AC	Indigène			
<i>Ulmus laevis</i> Pall.	Orme lisse	RR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre, Petit orme	CCC	CCC	Indigène			
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie, Ortie dioïque	CCC	CCC	Indigène			
<i>Urtica urens</i> L.	Ortie brûlante	C	C	Indigène			
<i>Utricularia australis</i> R.Br.	Utriculaire citrine, Utriculaire négligée	AR	AR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Utricularia intermedia</i> Hayne	Utriculaire intermédiaire	NRR	NRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Utricularia minor</i> L.	Petite utriculaire	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Utricularia vulgaris</i> L.	Utriculaire commune	R	R	Indigène			
<i>Vaccaria hispanica</i> (Mill.) Rauschert	Saponaire des vaches	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Myrtille	RR	R	Indigène			ZNIEFF
<i>Vaccinium oxycoccos</i> L.	Canneberge	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Valeriana dioica</i> L.	Valériane dioïque	R	R	Indigène			
<i>Valeriana officinalis</i> L.	Valériane officinale	AC	C	Indigène			
<i>Valerianella carinata</i> Loisel.	Mâche carénée	C	C	Indigène			
<i>Valerianella coronata</i> (L.) DC.	Mâche couronnée	NRR	NRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Valerianella dentata</i> (L.) Pollich	Mâche dentée	R	RR	Indigène			
<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv.	Mâche à fruits velus	RRR	RR	Indigène			ZNIEFF
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr.	Mâche potagère	C	C	Indigène			
<i>Valerianella ramosa</i> Bastard	Mâche à oreillettes	RR	R	Indigène			
<i>Vallisneria spiralis</i> L.	Vallisnérie en spirale	NRR	AR	Naturalisé			
<i>Verbascum blattaria</i> L.	Molène blattaire	AC	AC	Indigène			
<i>Verbascum densiflorum</i> Bertol.	Molène faux-bouillon-blanc	AR	AC	Indigène			
<i>Verbascum lychnitis</i> L.	Molène lychnite	AC	AC	Indigène			
<i>Verbascum nigrum</i> L.	Molène noire	AR	R	Indigène			
<i>Verbascum phlomoides</i> L.	Molène faux-phlomis	R	R	Indigène			
<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill.	Molène pulvérulente	R	AR	Indigène			
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon-blanc	CC	CC	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Verbascum virgatum</i> Stokes	Molène rayée, Molène en baguette, Molène effilée	NRR	NRR	Indigène			
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	CCC	CCC	Indigène			
<i>Veronica acinifolia</i> L.	Véronique à feuilles de calament	NRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Veronica agrestis</i> L.	Véronique agreste, Véronique rustique	R	AR	Indigène			
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L.	Véronique mourron-d'eau, Mouron aquatique	AC	AC	Indigène			
<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	CCC	CCC	Indigène			
<i>Veronica austriaca</i> L.	Véronique d'Autriche	AR	AR	Indigène			ZNIEFF
<i>Veronica beccabunga</i> L.	Véronique des ruisseaux, Cresson de cheval	C	C	Indigène			
<i>Veronica catenata</i> Pennell	Véronique aquatique	RRR	R	Indigène			
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	CCC	CCC	Indigène			
<i>Veronica filiformis</i> Sm.	Véronique filiforme	AR	AR	Naturalisé			
<i>Veronica hederifolia</i> L.	Véronique à feuilles de lierre	CC	CC	Indigène			
<i>Veronica montana</i> L.	Véronique des montagnes	AC	C	Indigène			
<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale	CC	CC	Indigène			
<i>Veronica opaca</i> Fr.	Véronique à feuilles mates	RRR	RR	Indigène			
<i>Veronica peregrina</i> L.	Véronique voyageuse	RR	R	Naturalisé			
<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique de Perse	CCC	CCC	Naturalisé			
<i>Veronica polita</i> Fr.	Véronique luisante	C	AC	Indigène			
<i>Veronica praecox</i> All.	Véronique précoce	RRR	RR	Indigène			
<i>Veronica prostrata</i> L.	Véronique prostrée	RRR	R	Indigène			
<i>Veronica scutellata</i> L.	Véronique à écusson	AC	AR	Indigène			
<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	Véronique à feuilles de serpolet	CC	CC	Indigène			
<i>Veronica spicata</i> L.	Véronique en épi	RRR	RR	Indigène			
<i>Veronica triphyllos</i> L.	Véronique à feuilles trilobées	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Veronica verna</i> L.	Véronique printanière	RRR	RRR	Indigène			
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	CC	CC	Indigène			
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier	CC	CC	Indigène			
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	CC	CC	Indigène			
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray	Vesce hérissée	CC	CC	Indigène			
<i>Vicia lathyroides</i> L.	Vesce fausse-gesse	RRR	RR	Indigène			
<i>Vicia lutea</i> L.	Vesce jaune	R	R	Indigène			
<i>Vicia panica</i> Crantz	Vesce de Hongrie	RRR	RRR	Naturalisé			
<i>Vicia parviflora</i> Cav.	Vesce à petites fleurs	RRR	RRR	Indigène			
<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée	CCC	CCC	Indigène			
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	CC	CC	Indigène			
<i>Vicia tenuifolia</i> Roth	Vesce à petites feuilles	RR	R	Indigène			
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb.	Vesce à quatre graines	CC	C	Indigène			
<i>Vicia villosa</i> Roth	Vesce velue	R	AR	Indigène			
<i>Vinca minor</i> L.	Petite pervenche	C	C	Indigène			
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.	Dompte-venin	AC	AC	Indigène			
<i>Viola arvensis</i> Murray	Pensée des champs	CC	CC	Indigène			
<i>Viola canina</i> L.	Violette des chiens	AR	AR	Indigène			
<i>Viola hirta</i> L.	Violette hérissée	CC	CC	Indigène			
<i>Viola hispida</i> Lam.	Violette de Rouen	NRR	NRR	Indigène		PN	ZNIEFF
<i>Viola odorata</i> L.	Violette odorante	CCC	CCC	Indigène			

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Indigénat	Invasive	Protection	ZNIEFF
<i>Viola palustris</i> L.	Violette des marais	RRR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau	Violette de Reichenbach, Violette des bois	CC	CC	Indigène			
<i>Viola riviniana</i> Rchb.	Violette de Rivinus	CC	CC	Indigène			
<i>Viola tricolor</i> L.	Pensée sauvage	RRR	RR	Indigène			
<i>Viscum album</i> L.	Gui	CC	CC	Indigène			
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray	Vulpie faux-Brome, Vulpie queue-d'écureuil	C	AC	Indigène			
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort.	Vulpie ciliée	R	R	Indigène			
<i>Vulpia fasciculata</i> (Forssk.) Fritsch	Vulpie à une seule glume	RRR	RRR	Indigène			
<i>Vulpia membranacea</i> (L.) Dumort.	Vulpie à longue arête	RRR	RR	Indigène			
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel.	Vulpie queue-de-rat	CC	CC	Indigène			
<i>Vulpia unilateralis</i> (L.) Stace	Vulpie unilatérale	AR	AR	Indigène			
<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Rchb.	Campanille à feuilles de lierre, Wahlenbergie	RR	RRR	Indigène		PR	ZNIEFF
<i>Wolffia arrhiza</i> (L.) Horkel ex Wimm.	Lentille d'eau sans racine, Wolfie sans racine	RRR	RRR	Indigène			ZNIEFF
<i>Zannichellia palustris</i> L.	Zannichellie des marais	AC	AC	Indigène		PR	ZNIEFF

**Tableau II** : Liste des espèces protégées au niveau national. Les espèces en gris sont présumées disparues sur le département

Nom latin	Nom Français	Rareté 78	Rareté IDF	Protection	ZNIEFF
Alisma gramineum Lej.	Plantain d'eau à feuilles de graminées	NRR	NRR	PN	ZNIEFF
Anacamptis coriophora (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis punaise	NRR	NRR	PN	ZNIEFF
Campanula cervicaria L.	Campanule Cervicaire	NRR	NRR	PN	ZNIEFF
Damasonium alisma Mill.	Etoile d'eau	R	RR	PN	ZNIEFF
Drosera intermedia Hayne	Rosolis intermédiaire	RRR	RRR	PN	ZNIEFF
Drosera longifolia L.	Rosolis à feuilles longues	NRR	NRR	PN	ZNIEFF
Drosera rotundifolia L.	Rosolis à feuilles rondes	R	RRR	PN	ZNIEFF
Dryopteris cristata (L.) A.Gray	Dryoptéris à crêtes	RRR	RRR	PN	ZNIEFF
Eriophorum gracile Koch ex Roth	Linaigrette grêle	NRR	NRR	PN	ZNIEFF
Gagea villosa (M.Bieb.) Sweet	Gagée des champs	RRR	RRR	PN	ZNIEFF
Hammarbya paludosa (L.) Kuntze	Malaxide des marais	NRR	NRR	PN	ZNIEFF
Helosciadium repens (Jacq.) W.D.J.Koch	Ache rampante	NRR	NRR	PN	ZNIEFF
Liparis loeselii (L.) Rich.	Liparis de Loesel	NRR	NRR	PN	ZNIEFF
Littorella uniflora (L.) Asch.	Littorelle à une fleur	R	RRR	PN	ZNIEFF
Luronium natans (L.) Raf.	Flûteau nageant	R	RRR	PN	ZNIEFF
Lycopodiella inundata (L.) Holub	Lycopode des tourbières	RRR	RRR	PN	ZNIEFF
Odontites jaubertianus (Boreau) D.Dietr. ex Walp.	Odontite de Jauber	NRR	RRR	PN	ZNIEFF
Ophioglossum azoricum C.Presl	Ophioglosse des Açores	RRR	RRR	PN	ZNIEFF
Pilularia globulifera L.	Boulette d'eau	R	RR	PN	ZNIEFF
Pulicaria vulgaris Gaertn.	Herbe de Saint-Roch	RRR	RRR	PN	ZNIEFF
Ranunculus lingua L.	Grande douve	RR	RR	PN	ZNIEFF
Sisymbrium supinum L.	Sisymbre couché	RRR	RRR	PN	ZNIEFF
Sorbus latifolia (Lam.) Pers.	Alisier de Fontainebleau	RRR	AR	PN	ZNIEFF
Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	NRR	NRR	PN	ZNIEFF
Tulipa sylvestris L.	Tulipe sauvage	RRR	RR	PN	
Viola hispida Lam.	Violette de Rouen	NRR	NRR	PN	ZNIEFF

**Tableau III** : Liste des espèces protégées régionales, les espèces grisées sont présumées disparues sur le département

Nom latin	Nom français	Rareté 78	Rareté IDF	Protection	ZNIEFF
<i>Aconitum napellus</i> L.	Aconit napel	NRR	RRR	PR	
<i>Actaea spicata</i> L.	Actée en épi	RR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Amelanchier ovalis</i> Medik.	Amélanchier	NRR	R	PR	ZNIEFF
<i>Anacamptis palustris</i> (Jacq.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis des marais	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Anemone ranunculoides</i> L.	Anémone fausse-renoncule	NRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Anthericum liliago</i> L.	Phalangère à fleurs de lys	RRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Asarum europaeum</i> L.	Asaret d'Europe	NRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm.	Doradille du Nord	NRR	RRR	PR	
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl.	Flûteau fausse-renoncule	RR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Bidens radiata</i> Thuill.	Bident rayonnant	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Botrychium lunaria</i> (L.) Sw.	Botryche lunaire	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Calamagrostis canescens</i> (Weber) Roth	Calamagrostis blanchâtre	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Cardamine impatiens</i> L.	Cardamine impatiente	AC	AC	PR	ZNIEFF
<i>Cardaminopsis arenosa</i> (L.) Hayek	Arabette des sables	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Carex curta</i> Gooden.	Laïche blanchâtre	R	RR	PR	ZNIEFF
<i>Carex depauperata</i> Curtis ex With.	Laïche appauvrie	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Carex diandra</i> Schrank	Laïche à deux étamines	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Carex elongata</i> L.	Laïche allongée	R	RR	PR	ZNIEFF
<i>Carex halleriana</i> Asso	Laïche de Haller	RRR	R	PR	ZNIEFF
<i>Carex laevigata</i> Sm.	Laïche lisse	R	RR	PR	ZNIEFF
<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh.	Laïche filiforme	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Carex mairei</i> Coss. & Germ.	Laïche de Maire	RRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Carex montana</i> L.	Laïche des montagnes	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Carum verticillatum</i> (L.) W.D.J.Koch	Carvi verticillé	AR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich.	Céphalanthère rouge	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Cervaria rivini</i> Gaertn.	Peucédan herbe aux cerfs	NRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L.	Dorine à feuilles alternes	RR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Cuscuta europaea</i> L.	Cuscute d'Europe	AR	R	PR	ZNIEFF
<i>Cyperus longus</i> L.	Souchet allongé	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Cystopteris fragilis</i> (L.) Bernh.	Capillaire blanche	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Cytisus decumbens</i> (Durande) Spach	Cytise pédonculé	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó	Orchis négligé	AR	AR	PR	ZNIEFF
<i>Dactylorhiza viridis</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis vert	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Daphne mezereum</i> L.	Bois gentil	RR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Deschampsia setacea</i> (Huds.) Hack.	Canche des marais	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Dianthus deltoides</i> L.	Oeillet couché	RR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Draba muralis</i> L.	Drave des murailles	RRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Elatine hexandra</i> (Lapierre) DC.	Elatine à six étamines	RR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Eleogiton fluitans</i> (L.) Link	Scirpe flottant	R	RRR	PR	ZNIEFF

Nom latin	Nom français	Rareté 78	Rareté IDF	Protection	ZNIEFF
<i>Epipactis purpurata</i> Sm.	Epipactis pourpre	RRR	R	PR	ZNIEFF
<i>Equisetum hyemale</i> L.	Prêle d'hiver	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Equisetum variegatum</i> Schleich.	Prêle panachée	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Erica ciliaris</i> Loeffl. ex L.	Bruyère ciliée	RR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Erica scoparia</i> L.	Bruyère à balais	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Erica vagans</i> L.	Bruyère vagabonde	NRR	NRR	PR	ZNIEFF
<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe	Linaigrette à feuilles larges	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Eriophorum polystachion</i> L.	Linaigrette à feuilles étroites	R	RR	PR	ZNIEFF
<i>Eriophorum vaginatum</i> L.	Linaigrette engainée	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Eruca sativa</i> Mill.	Roquette cultivée	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Euphorbia flavicoma</i> DC.	Euphorbe à ombelles jaunes	RRR	RRR	PR	
<i>Falcaria vulgaris</i> Bernh.	Falcaire	R	RR	PR	ZNIEFF
<i>Geum rivale</i> L.	Benoîte des ruisseaux	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Gymnocarpium dryopteris</i> (L.) Newman	Polypode du chêne	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Gymnocarpium robertianum</i> (Hoffm.) Newman	Polypode du calcaire	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Helianthemum oelandicum</i> (L.) Dum.Cours.	Hélianthème d'Oeland	RRR	RRR	PR	
<i>Helleborus viridis</i> L.	Hellébore vert	RR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Helosciadium inundatum</i> (L.) W.D.J.Koch	Ache inondée	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Hepatica nobilis</i> Schreb.	Anémone hépatique	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Herminium monorchis</i> (L.) R.Br.	Herminium à un seul tubercule	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Hornungia petraea</i> (L.) Rchb.	Hornungie des pierres	RRR	R	PR	ZNIEFF
<i>Hypericum elodes</i> L.	Millepertuis des marais	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Hypochaeris maculata</i> L.	Porcelle à feuilles tachées	RRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Hyssopus officinalis</i> L.	Hysope	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Illecebrum verticillatum</i> L.	Illécèbre verticillé	R	RR	PR	ZNIEFF
<i>Impatiens noli-tangere</i> L.	Impatiente ne-me-touchez-pas	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Inula britannica</i> L.	Inule britannique	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Juncus capitatus</i> Weigel	Jonc à inflorescence globuleuse	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Juncus pygmaeus</i> Rich. ex Thuill.	Jonc nain	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Lathraea clandestina</i> L.	Lathrée clandestine	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw.	Léersie faux-riz	RRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Lobelia urens</i> L.	Lobélie brûlante	AC	R	PR	ZNIEFF
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin	Luzule des bois	RRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Lycopodium clavatum</i> L.	Lycopode en massue	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Melica ciliata</i> L.	Mélique ciliée	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Myrica gale</i> L.	Piment royal	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Myriophyllum alterniflorum</i> DC.	Myriophylle à fleurs alternes	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Ophrys araneola</i> Rchb.	Ophrys litigieux	NRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Oreopteris limbosperma</i> (Bellardi ex All.) Holub	Fougère des montagnes	RR	RRR	PR	ZNIEFF



Nom latin	Nom français	Rareté 78	Rareté IDF	Protection	ZNIEFF
<i>Orobanche purpurea</i> Jacq.	Orobanche pourpre	AR	R	PR	ZNIEFF
<i>Osmunda regalis</i> L.	Osmonde royale	AR	R	PR	ZNIEFF
<i>Parnassia palustris</i> L.	Parnassie des marais	RR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Pedicularis palustris</i> L.	Pédiculaire des marais	NRR	NRR	PR	ZNIEFF
<i>Pedicularis sylvatica</i> L.	Pédiculaire des bois	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Pinguicula vulgaris</i> L.	Grassette commune	NRR	NRR	PR	ZNIEFF
<i>Poa palustris</i> L.	Paturin des marais	R	RR	PR	ZNIEFF
<i>Polycnemum majus</i> A.Braun	Grand polycnème	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Polygala amarella</i> Crantz	Polygale amer	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Polygonum bistorta</i> L.	Renouée bistorte	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth	Polystic à aiguillons	AC	AC	PR	ZNIEFF
<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr.	Potamot à feuilles de renouée	AR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Potentilla montana</i> Brot.	Potentille des montagnes	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop.	Comaret des marais	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Potentilla supina</i> L.	Potentille couchée	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Ranunculus gramineus</i> L.	Renoncule à feuilles de graminée	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Ranunculus hederaceus</i> L.	Renoncule à feuilles de lierre	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Ranunculus ololeucos</i> J.Lloyd	Renoncule blanche	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Ranunculus parviflorus</i> L.	Renoncule à petites fleurs	RR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Ranunculus tripartitus</i> DC.	Renoncule tripartite	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl	Rhynchospor blanc	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T.Aiton	Rhynchospor brun	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Rumex scutatus</i> L.	Oseille ronde	NRR	NRR	PR	ZNIEFF
<i>Sagina nodosa</i> (L.) Fenzl	Sagine noueuse	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Sagina subulata</i> (Sw.) C.Presl	Sagine subulée	NRR	NRR	PR	ZNIEFF
<i>Salix repens</i> L.	Saule à feuilles étroites	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Sanguisorba officinalis</i> L.	Grande pimprenelle	NRR	R	PR	ZNIEFF
<i>Sedum sexangulare</i> L.	Orpin à six angles	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Senecio adonidifolius</i> Loisel.	Sénéçon à feuilles d'adonis	NRR	NRR	PR	ZNIEFF
<i>Silene viscaria</i> (L.) Borkh.	Silene visqueux	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Sison amomum</i> L.	Sison, Sison amome	AC	AC	PR	ZNIEFF
<i>Sisymbrella aspera</i> (L.) Spach	Cresson rude	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Sparganium minimum</i> Wallr.	Petit rubanier	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall.	Spiranthe d'automne	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Stellaria palustris</i> Hoffm.	Stellaire des marais	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Stipa pennata</i> L.	Stipe penné	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Stratiotes aloides</i> L.	Stratiotes faux-aloès	NRR	NRR	PR	ZNIEFF
<i>Taraxacum palustre</i> (Lyons) Symons	Pissenlit des marais	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Tephrosia helenitis</i> (L.) B.Nord.	Sénéçon à feuilles spatulées	NRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Thalictrella thalictroides</i> (L.) E.Nardi	Isopyre faux-pygamon	RRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Thalictrum minus</i> L.	Petit pigamon	RRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Fougère des marais	AR	AR	PR	ZNIEFF
<i>Thysselinum palustre</i> (L.) Hoffm.	Peucédan des marais	RRR	RR	PR	ZNIEFF

Nom latin	Nom français	Rareté 78	Rareté IDF	Protection	ZNIEFF
<i>Trichophorum cespitosum</i> (L.) Hartm.	Scirpe cespiteux	RR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Trifolium rubens</i> L.	Trèfle rougeâtre	NRR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Trigonella monspeliaca</i> L.	Trigonelle de Montpellier	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Utricularia australis</i> R.Br.	Utriculaire citrine	AR	AR	PR	ZNIEFF
<i>Utricularia intermedia</i> Hayne	Utriculaire intermédiaire	NRR	NRR	PR	ZNIEFF
<i>Utricularia minor</i> L.	Petite utriculaire	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Vaccinium oxycoccos</i> L.	Canneberge	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Viola palustris</i> L.	Violette des marais	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Rchb.	Walhenbergie	RR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Zannichellia palustris</i> L.	Zannichellie des marais	AC	AC	PR	ZNIEFF

**Tableau IV** : Liste des espèces uniquement présente, à l'échelle régionale sur le département des Yvelines

Nom latin	Nom français	Rareté 78	Rareté IDF	Protection	ZNIEFF
<i>Blysmus compressus</i> (L.) Panz. ex Link	Scirpe à épillets comprimés	RRR	RRR		ZNIEFF
<i>Cardaminopsis arenosa</i> (L.) Hayek	Arabette des sables	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Carex bohemica</i> Schreb.	Laïche de Bohème	RRR	RRR		ZNIEFF
<i>Carex hartmanii</i> Cajander	Laïche de Hartman	RRR	RRR		ZNIEFF
<i>Catabrosa aquatica</i> (L.) P.Beauv.	Canche aquatique	RRR	RRR		ZNIEFF
<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L.	Dorine à feuilles alternes	RR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L.	Dorine à feuilles opposées	RRR	RRR		ZNIEFF
<i>Dactylorhiza viridis</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis vert	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Drosera intermedia</i> Hayne	Rosolis intermédiaire	RRR	RRR	PN	ZNIEFF
<i>Dryopteris cristata</i> (L.) A.Gray	Dryoptéris à crêtes	RRR	RRR	PN	ZNIEFF
<i>Equisetum hyemale</i> L.	Prêle d'hiver	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Equisetum variegatum</i> Schleich.	Prêle panachée	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Erica ciliaris</i> Loefl. ex L.	Bruyère ciliée	RR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe	Linaigrette à feuilles larges	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Festuca heteropachys</i> (St.-Yves) Patzke ex Auquier	Fétuque à feuilles d'épaisseur variable	RRR	RRR		
<i>Herminium monorchis</i> (L.) R.Br.	Orchis musc	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz.	Gesse à fruits ronds	RRR	RRR		ZNIEFF
<i>Lepidium heterophyllum</i> Benth.	Passerage à feuilles variables	RRR	RRR		ZNIEFF
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch.	Littorelle à une fleur	R	RRR	PN	ZNIEFF
<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub	Lycopode des tourbières	RRR	RRR	PN	ZNIEFF
<i>Maianthemum bifolium</i> (L.) F.W.Schmidt	Maïanthème à deux feuilles	RRR	RRR		ZNIEFF
<i>Myosotis nemorosa</i> Besser	Myosotis à poils réfractés	R	RRR		
<i>Myrica gale</i> L.	Piment royal	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Nardus stricta</i> L.	Nard raide	RR	RRR		ZNIEFF
<i>Oenanthe peucedanifolia</i> Pollich	Oenanthe à feuilles de peucedan	RRR	RRR		ZNIEFF
<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop.	Comaret des marais	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Pycnus flavescens</i> (L.) P.Beauv. ex Rchb.	Souchet jaunâtre	RRR	RRR		ZNIEFF
<i>Ranunculus hederaceus</i> L.	Renoncule à feuilles de lierre	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl	Rhynchospora blanc	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T.Aiton	Rhynchospora brun	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Rumex palustris</i> Sm.	Oseille des marais	RRR	RRR		
<i>Trichophorum cespitosum</i> (L.) Hartm.	Scirpe cespiteux	RR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Vaccinium oxycoccos</i> L.	Canneberge	RRR	RRR	PR	ZNIEFF

Tableau V : Autres espèces caractéristiques du département des Yvelines

Nom latin	Nom français	Rareté 78	Rareté IDF	Protection	ZNIEFF
Anacamptis palustris (Jacq.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis des marais	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
Anagallis minima (L.) E.H.L.Krause	Centenille	AR	R		ZNIEFF
Arctium pubens Bab.	Bardane pubescente	RRR	RRR		
Astragalus monspessulanus L.	Astragale de Montpellier	RR	RRR		ZNIEFF
Barbarea intermedia Boreau	Barbarée intermédiaire	RRR	RRR		
Bidens radiata Thuill.	Bident rayonnant	R	RRR	PR	ZNIEFF
Bromus secalinus L.	Brome faux-seigle	AR	R		ZNIEFF
Calamagrostis canescens (Weber) Roth	Calamagrostis blanchâtre	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
Callitriche brutia Petagna	Callitriche pédonculé	R	R		
Callitriche palustris L.	Callitriche des marais	R	RRR		
Carex arenaria L.	Laïche des sables	RRR	RRR		ZNIEFF
Carex curta Gooden.	Laïche blanchâtre	R	RR	PR	ZNIEFF
Carex echinata Murray	Laïche étoilée	AR	R		
Carex elongata L.	Laïche allongée	R	RR	PR	ZNIEFF
Carex laevigata Sm.	Laïche lisse	R	RR	PR	ZNIEFF
Carex nigra (L.) Reichard	Laïche noire	R	RR		
Carex pulicaris L.	Laïche puce	R	RRR		ZNIEFF
Carex rostrata Stokes	Laïche à bec	R	RR		ZNIEFF
Carex vulpina L.	Laïche des renards	RRR	RRR		
Cicendia filiformis (L.) Delarbre	Cicendie filiforme	RR	RRR		ZNIEFF
Cirsium dissectum (L.) Hill	Cirse découpé	AR	R		
Coincya cheiranthos (Vill.) Greuter & Burdet	Moutarde giroflée	RR	RRR		
Crassula tillaea Lest.-Garl.	Crassule mousse	AR	RR		
Cuscuta europaea L.	Cuscute d'Europe	AR	R	PR	ZNIEFF
Cyperus longus L.	Souchet allongé	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
Dactylorhiza fistulosa (Moench) Baumann & Künkele	Orchis à larges feuilles	AR	RR		
Dactylorhiza incarnata (L.) Soó	Orchis incarnat	R	RR		ZNIEFF
Dianthus deltoides L.	Oeillet couché	RR	RRR	PR	ZNIEFF
Drosera rotundifolia L.	Rosolis à feuilles rondes	R	RRR	PN	ZNIEFF
Eleocharis multicaulis (Sm.) Desv.	Scirpe à nombreuses tiges	R	RRR		ZNIEFF
Eleocharis ovata (Roth) Roem. & Schult.	Scirpe à inflorescence ovoïde	RRR	RRR		ZNIEFF
Eleogiton fluitans (L.) Link	Scirpe flottant	R	RRR	PR	ZNIEFF
Epilobium obscurum Schreb.	Epilobe vert foncé	R	RR		
Epilobium palustre L.	Epilobe des marais	R	RR		
Erica tetralix L.	Bruyère à quatre angles	AR	R		ZNIEFF
Eriophorum polystachion L.	Linaigrette à feuilles étroites	R	RR	PR	ZNIEFF
Festuca nigrescens Lam.	Fétuque noirâtre	RR	RRR		
Gentiana cruciata L.	Gentiane croisette	RRR	RRR		ZNIEFF
Gymnocarpium dryopteris (L.) Newman	Polypode du chêne	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
Hepatica nobilis Schreb.	Hépatique à trois lobes	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
Hypericum androsaemum L.	Millepertuis androsème	RR	RRR		ZNIEFF

Nom latin	Nom français	Rareté 78	Rareté IDF	Protection	ZNIEFF
<i>Hypericum desetangsii</i> Lamotte	Millepertuis de Desétangs	R	RR		
<i>Hypericum elodes</i> L.	Millepertuis des marais	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Illecebrum verticillatum</i> L.	Illécèbre verticillé	R	RR	PR	ZNIEFF
<i>Juncus squarrosus</i> L.	Jonc rude	RR	RRR		ZNIEFF
<i>Lathraea clandestina</i> L.	Lathrée clandestine	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Limosella aquatica</i> L.	Limoselle aquatique	R	RR		ZNIEFF
<i>Lobelia urens</i> L.	Lobélie brûlante	AC	R	PR	ZNIEFF
<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	Flûteau nageant	R	RRR	PN	ZNIEFF
<i>Melampyrum cristatum</i> L.	Mélampyre à crêtes	AR	R		
<i>Menyanthes trifoliata</i> L.	Trèfle d'eau	AR	RR		
<i>Muscari botryoides</i> (L.) Mill.	Muscari faux-botryde	RRR	RRR		
<i>Oenanthe fistulosa</i> L.	Oenanthe fistuleuse	R	RR		ZNIEFF
<i>Omalotheca sylvatica</i> (L.) Sch.Bip. & F.W.Schultz	Gnaphale des bois	R	RR		
<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl	Ophioglosse des Açores	RRR	RRR	PN	ZNIEFF
<i>Oreopteris limbosperma</i> (Bellardi ex All.) Holub	Fougère des montagnes	RR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Orobanche gracilis</i> Sm.	Orobanche grêle	AC	R		
<i>Orobanche purpurea</i> Jacq.	Orobanche pourpre	AR	R	PR	ZNIEFF
<i>Parnassia palustris</i> L.	Parnassie des marais	RR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Pilularia globulifera</i> L.	Boulette d'eau	R	RR	PN	ZNIEFF
<i>Polygonum bistorta</i> L.	Renouée bistorte	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Polygonum minus</i> Huds.	Renouée fluette	R	RR		
<i>Potamogeton gramineus</i> L.	Potamot à feuilles de graminée	R	RRR		
<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr.	Potamot à feuilles de renouée	AR	RR	PR	ZNIEFF
<i>Potamogeton trichoides</i> Cham. & Schltr.	Potamot à feuilles capillaires	R	RR		
<i>Potentilla supina</i> L.	Potentille couchée	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Pulmonaria affinis</i> Jord.	Pulmonaire semblable	RRR	RRR		
<i>Pyrola minor</i> L.	Petite pyrole	RR	RRR		
<i>Radiola linoides</i> Roth	Radiole faux-lin	AR	R		
<i>Ranunculus baudotii</i> Godr.	Renoncule de Baudot	RRR	RRR		
<i>Sedum cepaea</i> L.	Orpin paniculé	AR	RR		
<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L.	Sélin à feuilles de carvi	AR	R		ZNIEFF
<i>Sisymbrium supinum</i> L.	Sisymbre couché	RRR	RRR	PN	ZNIEFF
<i>Sparganium minimum</i> Wallr.	Petit rubanier	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Stellaria palustris</i> Hoffm.	Stellaire des marais	R	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Ulex minor</i> Roth	Ajonc nain	AC	R		ZNIEFF
<i>Valerianella dentata</i> (L.) Pollich	Mâche dentée	R	RR		
<i>Viola palustris</i> L.	Violette des marais	RRR	RRR	PR	ZNIEFF
<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Rchb.	Walhenbergie	RR	RRR	PR	ZNIEFF

Tableau VI : Liste des espèces redécouvertes entre 2007 et 2010

Nom latin	Nom français	Rareté 78	Rareté IDF	Protection	ZNIEFF	Année	Indigénat
<i>Ammi majus</i> L.	Ammi élevé	RR	AR			2009	Indigène
<i>Anacamptis morio</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis bouffon	RRR	R		ZNIEFF	2008	Indigène
<i>Anthemis cotula</i> L.	Anthémis fétide	RRR	RRR			2009	Indigène
<i>Calamintha nepeta</i> (L.) Savi	Sarriette faux-népéta	RRR	RRR			2009	Indigène
<i>Carex depauperata</i> Curtis ex With.	Laïche appauvrie	RRR	RRR	PR	ZNIEFF	2009	Indigène
<i>Chenopodium bonus-henricus</i> L.	Chénopode du bon Henri	RRR	RRR			2007	Indigène
<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult.	Scirpe à une écaille	RR	RR		ZNIEFF	2009	Indigène
<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel	Cicendie fluette	RRR	RRR		ZNIEFF	2008	Indigène
<i>Galeopsis angustifolia</i> Ehrh. ex Hoffm.	Galéopsis à feuilles étroites	RRR	RR			2008	Indigène
<i>Geranium sanguineum</i> L.	Géranium sanguin	RRR	R		ZNIEFF	2009	Indigène
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw.	Léersie faux-riz	RRR	RR	PR	ZNIEFF	2009	Indigène
<i>Oenanthe peucedanifolia</i> Pollich	Oenanthe à feuilles de peucedan	RRR	RRR		ZNIEFF	2010	Indigène
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	Orchis homme-pendu	RRR	AR			2010	Indigène
<i>Polygonum bistorta</i> L.	Renouée bistorte	RRR	RRR	PR	ZNIEFF	2007	Indigène
<i>Pycreus flavescens</i> (L.) P.Beauv. ex Rchb.	Souchet jaunâtre	RRR	RRR		ZNIEFF	2010	Indigène
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Palla	Jonc-des-chaisiers glauque	RRR	RRR			2009	Indigène
<i>Scilla autumnalis</i> L.	Scille d'automne	RRR	RR		ZNIEFF	2008	Indigène
<i>Scleranthus perennis</i> L.	Scléranthe vivace	RRR	RRR		ZNIEFF	2008	Indigène
<i>Silene noctiflora</i> L.	Silène de nuit	RRR	RRR		ZNIEFF	2010	Indigène
<i>Stachys germanica</i> L.	Epiaire d'Allemagne	RRR	RRR			2008	Indigène
<i>Trifolium ochroleucon</i> Huds.	Trèfle jaunâtre	RRR	RRR		ZNIEFF	2007	Indigène
<i>Vicia pannonica</i> Crantz	Vesce de Hongrie	RRR	RRR			2010	Naturalisé
<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T.Aiton	Rhynchospore brun	RRR	RRR	PR	ZNIEFF	2010	Indigène

Tableau VII : Espèces de la guildes des espèces de la dynamique des pelouses calcicoles

Nom latin	Nom Français	Protection	Rareté IDF	78
<i>Allium sphaerocephalon</i> L.	Ail à tête ronde		AR	oui
<i>Amelanchier ovalis</i> Medik.	Amélanchier	PR	R	
<i>Anthericum liliago</i> L.	Phalangère à fleurs de lys	PR	RR	oui
<i>Anthericum ramosum</i> L.	Phalangère rameuse		R	oui
<i>Asperula cynanchica</i> L.	Aspérule à l'esquinancie		AC	oui
<i>Aster linosyris</i> (L.) Bernh.	Aster linosyris		RRR	oui
<i>Astragalus monspessulanus</i> L.	Astragale de Montpellier		RRR	oui
<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dumort.	Avoine des prés		AR	oui
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort.	Avoine pubescente		AC	oui
<i>Berberis vulgaris</i> L.	Epine-vinette, Vinettier		R	oui
<i>Bupleurum falcatum</i> L.	Buplèvre en faux		C	oui
<i>Campanula glomerata</i> L.	Campanule agglomérée		R	oui
<i>Campanula persicifolia</i> L.	Campanule à feuilles de pêcher		R	oui
<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC.	Cardoncelle molle	PR	RRR	
<i>Carex halleriana</i> Asso	Laîche de Haller	PR	R	oui
<i>Carex humilis</i> Leyss. [1758]	Laîche humble		R	oui
<i>Cervaria rivini</i> Gaertn.	Peucedan herbe aux cerfs	PR	RR	
<i>Cirsium acaule</i> Scop.	Cirse acaule		AC	oui
<i>Coronilla minima</i> L.	Coronille naine		AR	oui
<i>Cytisus decumbens</i> (Durande) Spach	Cytise pédonculé	PR	RRR	oui
<i>Dianthus carthusianorum</i> L.	Oeillet des chartreux		AR	oui
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser	Epipactis brun rouge		AR	oui
<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck.	Euphorbe de Séguier		RR	oui
<i>Euphorbia tommasiniana</i> Bertol.	Euphorbe de tommasini		RR	oui
<i>Festuca lemanii</i> Bastard	Fétuque de Léman		AC	oui
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren.	Fumana couché		R	oui
<i>Genista sagittalis</i> L.	Genêt ailé		RR	oui
<i>Gentiana cruciata</i> L.	Gentiane croisettes		RRR	oui
<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Borner	Gentiane d'Allemagne		RR	oui
<i>Geranium sanguineum</i> L.	Géranium sanguin		R	oui
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire ponctuée		AR	oui
<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill.	Hélianthème des Apennins		AR	oui
<i>Helianthemum oelandicum</i> (L.) Dum.Cours.	Hélianthème d'Oeland		RRR	oui
<i>Herminium monorchis</i> (L.) R.Br.	Herminium à un seul tubercule	PR	RRR	oui
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrepis à toupet		C	oui
<i>Hypericum montanum</i> L.	Millepertuis des montagnes		R	oui
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun		AC	oui
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv.	Koelérie pyramidale		AC	
<i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh.	Gesse noire	PR	RRR	
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw.	Limodore avorté		R	oui
<i>Linum leonii</i> F.W.Schultz	Lin de Léo	PR	RRR	
<i>Linum tenuifolium</i> L.	Lin à feuilles étroites		AR	oui
<i>Lithospermum purpurocaeruleum</i> L.	Grémil bleu-pourpre	PR	RR	
<i>Melampyrum cristatum</i> L.	Mélampyre à crêtes		R	oui
<i>Ononis natrix</i> L.	Bugrane jaune		AR	oui
<i>Ononis pusilla</i> L.	Bugrane naine		R	oui
<i>Ophrys araneola</i> Rchb.	Ophrys litigieux	PR	RR	oui
<i>Ophrys aranifera</i> Huds.	Ophrys araignée		AR	oui
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench	Ophrys bourdon		AR	oui
<i>Ophrys insectifera</i> L.	Ophrys mouche		AC	oui

Nom latin	Nom Français	Protection	Rareté IDF	78
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	Orchis homme-pendu		AR	oui
<i>Orobanche gracilis</i> Sm.	Orobanche grêle		R	oui
<i>Orobanche teucrii</i> Holandre	Orobanche de la germandrée		R	oui
<i>Phyteuma orbiculare</i> L.	Raiponce orbiculaire		R	oui
<i>Polygala amarella</i> Crantz	Polygale amer	PR	RRR	oui
<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz	Polygale du calcaire		AR	oui
<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Scholler	Brunelle à grandes fleurs		AR	oui
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L.	Brunelle laciniée		AR	oui
<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill.	Anemone pulsatille		AR	oui
<i>Ranunculus gramineus</i> L.	Renoncule à feuilles de graminée	PR	RRR	oui
<i>Rhinanthus minor</i> L.	Petit rhinathe		AR	oui
<i>Rosa pimpinellifolia</i> L.	Rosier pimprenelle		R	oui
<i>Rubia peregrina</i> L.	Garance voyageuse		AR	oui
<i>Seseli libanotis</i> (L.) W.D.J.Koch	Libanotis des montagnes		RR	oui
<i>Seseli montanum</i> L.	Séséli des montagnes		C	oui
<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard.	Seslérie blanchâtre		RR	oui
<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers.	Alisier de Fontainebleau	PN	AR	oui
<i>Stipa pennata</i> L.	Stipe penné	PR	RRR	oui
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit-chêne		AC	oui
<i>Teucrium montanum</i> L.	Germandrée des montagnes		AR	oui
<i>Thalictrum minus</i> L.	Petit pigamon	PR	RR	oui
<i>Thesium humifusum</i> DC.	Thésium couché		AR	oui
<i>Trifolium rubens</i> L.	Trèfle rougeâtre	PR	RR	oui
<i>Veronica austriaca</i> L.	Véronique d'Autriche		AR	oui
<i>Veronica prostrata</i> L.	Véronique prostrée		R	oui
<i>Veronica spicata</i> L.	Véronique en épi		RR	oui
<i>Trinia glauca</i> (L.) Dumort.	Trinie commune	PR	RRR	



Tableau VIII : espèces de la guildes des habitats deslandes humides, tourbières et bas marais

Nom latin	Nom Français	Protection	Rareté IDF	78
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis punaise	PN	NRR	oui
<i>Anagallis minima</i> (L.) E.H.L.Krause	Centenille		R	oui
<i>Anagallis tenella</i> (L.) L.	Mouron délicat		RR	oui
<i>Blysmus compressus</i> (L.) Panz. ex Link	Scirpe à épillets comprimés		RRR	oui
<i>Carex curta</i> Good.	Laîche blanchâtre	PR	RR	oui
<i>Carex diandra</i> Schrank	Laîche à deux étamines	PR	RRR	oui
<i>Carex distans</i> L.	Laîche à épis distants		R	oui
<i>Carex flava</i> L.	Laîche jaunâtre		RRR	oui
<i>Carex hostiana</i> DC.	Laîche blonde		RRR	oui
<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh.	Laîche filiforme	PR	RRR	oui
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	Laîche noire		RR	oui
<i>Carex ovalis</i> Good.	Laîche des lièvres		AC	oui
<i>Carex panicea</i> L.	Laîche millet		AR	oui
<i>Carex pulicaris</i> L.	Laîche puce		RRR	oui
<i>Carex rostrata</i> Stokes	Laîche à bec		RR	oui
<i>Carum verticillatum</i> (L.) Koch	Carvi verticillé	PR	RR	oui
<i>Cicendia filiformis</i> (L.) Delarbre	Cicendie filiforme		RRR	oui
<i>Cicuta virosa</i> L.	Cigué aquatique		NRR	oui
<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill	Cirse découpé		R	oui
<i>Cirsium tuberosum</i> (L.) All.	Cirse tubéreux		NRR	oui
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl	Marisque		R	oui
<i>Dactylorhiza fistulosa</i> (Moench) Baumann & Künkele	Orchis à larges feuilles		RR	oui
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó	Orchis incarnat		RR	oui
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó	Orchis tacheté		AC	oui
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó	Orchis négligé	PR	AR	oui
<i>Drosera intermedia</i> Hayne	Rosolis intermédiaire	PN	RRR	oui
<i>Drosera rotundifolia</i> L.	Rosolis à feuilles rondes	PN	RRR	oui
<i>Dryopteris cristata</i> (L.) A.Gray	Dryoptéris à crêtes	PN	RRR	oui
<i>Epilobium palustre</i> L.	Epilobe des marais		RR	oui
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz	Epipactis des marais		RR	oui
<i>Erica tetralix</i> L.	Bruyère à quatre angles		R	oui
<i>Eriophorum gracile</i> Koch ex Roth	Linaigrette grêle	PN	NRR	oui
<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe	Linaigrette à feuilles larges	PR	RRR	oui
<i>Eriophorum polystachion</i> L.	Linaigrette à feuilles étroites	PR	RR	oui
<i>Eriophorum vaginatum</i> L.	Linaigrette engainée	PR	RRR	oui
<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel	Cicendie naine		RRR	oui
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L.	Gentiane des marais		RR	oui
<i>Inula salicina</i> L.	Inule à feuilles de saule		R	oui
<i>Juncus capitatus</i> Weigel	Jonc à inflorescence globuleuse	PR	RRR	oui
<i>Juncus pygmaeus</i> Rich. ex Thuill.	Jonc nain	PR	RRR	oui
<i>Juncus squarrosus</i> L.	Jonc rude		RRR	oui
<i>Lobelia urens</i> L.	Lobélie brûlante	PR	R	oui
<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub	Lycopode des tourbières	PN	RRR	oui
<i>Menyanthes trifoliata</i> L.	Trèfle d'eau		RR	oui

Nom latin	Nom Français	Protection	Rareté IDF	78
Montia fontana L. subsp. chondrosperma (Fenzl) Walters	Montie à graines cartilagineuses		RRR	oui
Oenanthe lachenalii C.C.Gmel.	Oenanthe de Lachenal		RR	oui
Parnassia palustris L.	Parnassie des marais	PR	RRR	oui
Pedicularis palustris L.	Pédiculaire des marais	PR	NRR	oui
Pedicularis sylvatica L.	Pédiculaire des bois	PR	RRR	oui
Polygala serpyllifolia Hose	Polygale à feuilles de serpollet		R	oui
Pseudognaphalium luteoalbum (L.) Hilliard & Burt	Cotonnière blanc-jaunâtre		RRR	oui
Rhynchospora alba (L.) Vahl	Rhynchospore blanc	PR	RRR	oui
Rhynchospora fusca (L.) W.T.Aiton	Rhynchospore brun	PR	RRR	oui
Sagina nodosa (L.) Fenzl	Sagine noueuse	PR	RRR	oui
Sanguisorba officinalis L.	Grande pimprenelle	PR	R	oui
Schoenus nigricans L.	Choin noirâtre		RR	oui
Scorzonera humilis L.	Petit scorsonère		R	oui
Scutellaria minor Huds.	Petite scutellaire		AC	oui
Selinum carvifolia (L.) L.	Sélin à feuilles de carvi		R	oui
Serratula tinctoria L.	Serratule des teinturiers		AR	oui
Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.	Spiranthe d'été	PN	NRR	oui
Tephrosia helenitis (L.) B.Nord.	Séneçon à feuilles spatulées		RRR	
Thyselinum palustre (L.) Hoffm.	Peucedan des marais	PR	RR	oui
Trichophorum cespitosum (L.) Hartm.	Scirpe cespiteux	PR	RRR	oui
Triglochin palustre L.	Troscart des marais		NRR	oui
Ulex minor Roth	Ajonc nain, Petit ajonc		R	oui
Valeriana dioica L.	Valériane dioïque		R	oui
Wahlenbergia hederacea (L.) Rchb.	Walhenbergie	PR	RRR	oui
Ophioglossum azoricum C.Presl	Ophioglosse des Açores	PN	RRR	oui

Tableau IX : Espèces de la guildes des habitats de la dynamique des landes acidiphiles

Nom latin	Nom Français	Protection	Rareté IDF	78
<i>Agrostis vinealis</i> Schreb.	Agrostis des sables		RR	oui
<i>Aira caryophylla</i> L.	Canche caryophyllée		AR	oui
<i>Aira praecox</i> L.	Canche printanière		AC	oui
<i>Carex arenaria</i>	Laîche des sables		RRR	oui
<i>Carex ericetorum</i> Pollich	Laîche des bruyères		RRR	
<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv.	Canche des sables		AR	oui
<i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl.	Crassule mousse		RR	oui
<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L.	Cuscute du thym		R	oui
<i>Erica cinerea</i> L.	Bruyère cendrée		C	oui
<i>Filago vulgaris</i> Lam.	Cotonnière d'Allemagne		R	oui
<i>Genista anglica</i> L.	Genêt d'Angleterre		RRR	oui
<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort.	Cotonnière naine		AR	oui
<i>Lycopodium clavatum</i> L.	Lycopode en massue	PR	RRR	oui
<i>Mibora minima</i> (L.) Desv.	Mibora naine		AR	oui
<i>Moenchia erecta</i> (L.) G.Gaertner, B.Mey. & Scherb.	Céraiste dressé		RRR	oui
<i>Myosotis discolor</i> Pers.	Myosotis bicolore		AR	oui
<i>Nardus stricta</i> L.	Nard raide		RRR	oui
<i>Ornithopus perpusillus</i> L.	Pied-d'oiseau délicat		AR	oui
<i>Sesamoides purpurascens</i> (L.) G.Lopez	Astérocarpe pourpré		NRR	
<i>Silene gallica</i> L.	Silène de France		RRR	oui
<i>Spargula morisonii</i> Boreau	Spargoute printanière		RR	oui
<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) R.Br.	Téedalie à tige nue		AR	oui
<i>Trifolium striatum</i> L.	Trèfle strié		RR	oui
<i>Tuberaria guttata</i> (L.) Fourr.	Hélianthème taché		AR	oui
<i>Veronica triphyllos</i> L.	Véronique à feuilles trilobées		RRR	oui
<i>Veronica verna</i> L.	Véronique printanière		RRR	oui
<i>Vulpia unilateralis</i> (L.) Stace	Vulpie unilatérale		AR	oui

Tableau X : Espèces de la guildes des habitats de la dynamique des pelouses sablo-calcaires

Nom latin	Nom Français	Protection	Rareté IDF	78
<i>Ajuga genevensis</i> L.	Bugle de Genève		AR	oui
<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L.	Alysson à calices persistants		R	oui
<i>Arenaria leptoclados</i> (Rchb.) Guss.	Sabline grêle		AR	oui
<i>Armeria arenaria</i> (Pers.) Schult.	Armérie des sables		AR	oui
<i>Artemisia campestris</i> L.	Armoise champêtre		R	oui
<b><i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng</b>	<b>Barbon pied-de-poule</b>	<b>PR</b>	<b>RRR</b>	
<i>Carex praecox</i> Schreb.	Laïche précoce		RRR	oui
<i>Coincya cheiranthos</i> (Vill.) Greuter & Burdet	Moutarde giroflée		RRR	oui
<i>Elytrigia campestris</i> (Godr. & Gren.) Kerguélen ex Carreras	Chiendent des champs		RR	oui
<b><i>Hornungia petraea</i> (L.) Rchb.</b>	<b>Hornungie des pierres</b>	<b>PR</b>	<b>R</b>	<b>oui</b>
<i>Jasione montana</i> L.	Jasione des montagnes		R	oui
<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult.	Koélerie grêle		AR	oui
<i>Lepidium heterophyllum</i> Benth.	Passerage à feuilles variables		RRR	oui
<i>Medicago minima</i> (L.) L.	Luzerne naine		AC	oui
<i>Minuartia setacea</i> (Thuill.) Hayek	Sabline sétacée		RRR	oui
<i>Oreoselinum nigrum</i> Delarbre	Persil des montagnes		R	oui
<b><i>Orobanche purpurea</i> Jacq.</b>	<b>Orobanche pourpre</b>	<b>PR</b>	<b>R</b>	<b>oui</b>
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood	Oeillet prolifère		AR	oui
<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst.	Fléole de Boehmer		AR	oui
<i>Plantago scabra</i> Moench	Plantain des sables		R	oui
<i>Poa bulbosa</i> L.	Pâturin bulbeux		AC	oui
<i>Ranunculus paludosus</i> Poir.	Renoncule des marais		RR	oui
<i>Scilla autumnalis</i> L.	Scille d'automne		RR	oui
<i>Scleranthus perennis</i> L.	Gnavelle vivace		RRR	oui
<i>Sedum forsterianum</i> Sm.	Orpin de Forster		R	oui
<i>Sedum rubens</i> L.	Orpin rougeâtre		RRR	oui
<b><i>Sedum sexangulare</i> L.</b>	<b>Orpin à six angles</b>	<b>PR</b>	<b>RRR</b>	<b>oui</b>
<i>Silene conica</i> L.	Silène conique		RR	oui
<i>Silene otites</i> (L.) Wibel	Silène à oreillettes		R	oui
<i>Silene viscaria</i> (L.) Borkh.	Silène visqueux		RRR	
<i>Spergula pentandra</i> L.	Spargoute à cinq étamines		RRR	oui
<i>Trifolium scabrum</i> L.	Trèfle rude		RR	oui
<b><i>Trigonella monspeliaca</i> L.</b>	<b>Trigonelle de Montpellier</b>	<b>PR</b>	<b>RRR</b>	<b>oui</b>
<i>Veronica praecox</i> All.	Véronique précoce		RR	oui
<i>Vicia lathyroides</i> L.	Vesce fausse-gesse		RR	oui
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort.	Vulpie ciliée		R	oui
<i>Vulpia membranacea</i> (L.) Dumort.	Vulpie à longue arête		RR	oui

Tableau XI : Espèces de la guildes des habitats de la dynamique des prairies de fauches alluviales.

Nom latin	Nom Français	Protection	Rareté IDF	78
<i>Allium angulosum</i> L.	Ail anguleux	PR	RRR	
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis à fleurs lâches		NRR	oui
<i>Bromus racemosus</i> L.	Brome en grappe		RR	oui
<i>Euphorbia palustris</i> L.	Euphorbe des marais		R	oui
<i>Gratiola officinalis</i> L.	Gratiolle officinale	PN	RRR	
<i>Hordeum secalinum</i> Schreb.	Orge faux-seigle		R	oui
<i>Inula britannica</i> L.	Inule britannique	PR	RRR	oui
<i>Lathyrus palustris</i> L.	Gesse des marais	PR	RRR	oui
<i>Oenanthe fistulosa</i> L.	Oenanthe fistuleuse		RR	oui
<i>Oenanthe peucedanifolia</i> Pollich	Oenanthe à feuilles de peucedan		RRR	oui
<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb.	Oenanthe à feuilles de Silaüs		RRR	
<i>Polygonum bistorta</i> L.	Renouée bistorte	PR	RRR	oui
<i>Senecio paludosus</i> L.	Séneçon des marais		R	oui
<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune		AC	oui
<i>Aconitum napellus</i> L. subsp. <i>lusitanicum</i> Rouy	Aconit napel, Casque de Jupiter	PR	RRR	oui
<i>Senecio aquaticus</i> Hill	Séneçon aquatique		RRR	oui

TableauXII : espèces de la guildes des mares oligotroïques

Nom latin	Nom Français	Protection	Rareté IDF	78
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl.	Flûteau fausse-renoncule	PR	RR	oui
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv.	Scirpe à nombreuses tiges		RRR	oui
<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult.	Scirpe à inflorescence ovoïde		RRR	oui
<i>Eleogiton fluitans</i> (L.) Link	Scirpe flottant	PR	RRR	oui
<i>Hottonia palustris</i> L.	Hottonie des marais		R	oui
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L.	Morène		RR	oui
<i>Hypericum elodes</i> L.	Millepertuis des marais	PR	RRR	oui
<i>Illecebrum verticillatum</i> Chaix	Illécèbre verticillé	PR	RR	oui
<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f.	Jonc des marécages		R	oui
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch.	Littorelle à une fleur	PN	RRR	oui
<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	Flûteau nageant	PN	RRR	oui
<i>Pilularia globulifera</i> L.	Boulette d'eau	PN	RR	oui
<i>Potamogeton alpinus</i> Balb.	Potamot des Alpes		NRR	oui
<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem.	Potamot coloré		RRR	oui
<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr.	Potamot à feuilles de renouée	PR	RR	oui
<i>Ranunculus aquatilis</i> L.	Renoncule aquatique		R	oui
<i>Ranunculus ololeucos</i> J.Lloyd	Renoncule blanche	PR	RRR	oui
<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank	Renoncule peltée		R	oui
<i>Sparganium minimum</i> Wallr.	Petit rubanier	PR	RRR	oui
<i>Utricularia australis</i> R.Br.	Utriculaire citrine	PR	AR	oui
<i>Ranunculus tripartitus</i> DC.	Renoncule tripartite	PR	RRR	oui
<i>Myriophyllum alterniflorum</i> DC.	Myriophylle à fleurs alternes	PR	RRR	oui

**TableauXIII** : Tableau synthétique des enjeux des communes Yvelinoises. Synthèse des enjeux des communes Yvelinoises dans les continuités écologiques étudiées (1 : habitats de la dynamique des pelouses calcicoles, 2 : habitats de la dynamique des landes humides, tourbières et bas marais, 3 : habitats de la dynamique des landes sèches et sables acides, 4 : habitats des pelouses sablo-calcaires, 5 : habitats des prairies alluviales de fauches et 6 : habitats des mares oligotrophes acides. Les abréviations faisant référence aux classes spécifiées dans le rapport. Le nombre d'espèces protégées et l'évaluation de la flore sont également présenté.

Commune	Sous-trames étudiées						Nombre d'espèces protégées	Evaluation qualitative de la flore	Nombre d'espèces patrimoniales
	1	2	3	4	5	6			
Ablis	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Achères	-	-	-	Z-	-	-	0	4	4
Adainville	-	R	Z	-	-	-	3	13	8
Aigremont	-	Z+	Z-	-	-	-	1	5	4
Allainville	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Alluets-le-Roi	-	-	-	-	-	-	0	5	2
Andelu	-	-	-	-	-	-	0	1	1
Andrécy	-	-	-	-	-	-	0	2	2
Arnouville-les-Mantes	-	-	-	-	-	-	2	0	0
Aubergenville	-	-	Z-	Z-	-	-	0	1	1
Auffargis	-	R	R	-	-	Z-	10	56	30
Auffreville-Brasseuil	-	-	-	-	-	-	1	6	3
Aulnay-sur-Mauldre	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Auteuil	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Autouillet	-	-	-	-	-	-	0	3	3
Bailly	-	-	-	-	-	-	1	5	4
Bazainville	-	-	Z	-	-	-	2	4	3
Bazemont	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Bazoches-sur-Guyonne	-	-	Z-	-	-	-	0	2	1
Béhoust	-	Z	Z	-	-	-	1	4	4
Bennecourt	R	-	-	-	-	-	2	27	16
Beynes	R	-	-	-	-	-	3	25	16
Blaru	Z	-	-	-	-	-	2	3	3
Boinville-en-Mantois	-	-	-	-	-	-	0	1	1
Boinville-le-Gaillard	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Boinvilliers	-	-	-	-	-	-	1	0	0
Bois-d'Arcy	-	-	Z-	-	-	Z	2	25	15
Boissets	-	-	-	-	-	-	0	1	1
Boissière-École	-	R	Z+	-	-	R	14	56	30
Boissy-Mauvoisin	Z	-	-	-	-	-	1	8	5
Boissy-sans-Avoir	-	-	-	-	-	-	0	4	3
Bonnelles	-	R	R	Z	Z	-	4	52	28
Bonnières-sur-Seine	Z	-	-	-	-	-	3	13	7
Bouafle	-	-	-	-	-	-	1	3	3
Bougival	-	-	-	-	-	-	1	0	0
Bourdonné	-	-	Z	-	-	-	0	1	1
Breuil-Bois-Robert	-	-	-	-	-	-	1	4	3
Bréval	-	-	-	-	-	-	2	6	4
Bréviaires	-	R	Z-	-	-	R	10	48	25
Brueil-en-Vexin	Z	Z+	Z-	-	-	-	1	6	6
Buc	-	-	-	-	-	-	2	11	6
Buchelay	Z	-	-	-	-	-	0	13	10

Commune	Sous-trames étudiées						Nombre d'espèces protégées	Evaluation qualitative de la flore	Nombre d'espèces patrimoniales
	1	2	3	4	5	6			
Bullion	-	R	R	Z-	Z	R	15	116	62
Carrières-sous-Poissy	-	-	-	Z-	-	-	1	13	7
Carrières-sur-Seine	-	-	-	-	-	-	0	8	5
Celle-les-Bordes	-	R	Z	-	-	-	5	27	16
Celle-Saint-Cloud	-	-	-	-	-	-	0	3	2
Cernay-la-Ville	-	R	-	-	-	Z-	8	70	34
Chambourcy	-	Z	-	-	-	-	2	6	3
Chanteloup-les-Vignes	-	-	Z-	-	-	-	0	11	6
Chapet	-	Z	-	-	-	-	3	16	10
Châteaufort	-	-	-	-	-	-	2	21	12
Chatou	-	-	-	-	-	-	0	12	8
Chaufour-les-Bonnières	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Chavenay	-	-	-	-	-	-	0	2	1
Chevreuse	-	Z	Z-	-	-	-	4	31	17
Choisel	-	-	-	-	-	Z	2	39	22
Civry-la-Forêt	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Clairefontaine-en-Yvelines	-	R	R	Z-	-	R	13	61	33
Clayes-sous-Bois	-	Z	-	-	-	-	0	1	1
Coignièrès	-	-	-	-	-	-	0	2	1
Condé-sur-Vesgre	-	R	R	-	-	Z+	20	76	37
Conflans-Sainte-Honorine	-	-	-	-	-	-	0	6	6
Courgent	-	-	-	-	-	-	1	2	2
Cravent	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Cresprières	R	-	-	-	-	-	2	9	7
Croissy-sur-Seine	-	-	-	Z	-	-	2	9	7
Dammartin-en-Serve	Z	-	-	-	-	-	0	4	3
Dampierre-en-Yvelines	-	Z-	Z-	-	-	Z-	5	37	18
Dannemarie	-	-	-	-	-	-	2	8	4
Davron	-	-	-	-	-	-	0	3	2
Drocourt	-	-	-	-	-	-	1	2	1
Ecquevilly	-	-	-	-	-	-	2	4	2
Elancourt	-	-	-	-	-	-	0	1	1
Emancè	-	-	-	-	-	-	1	5	3
Epône	-	-	Z	Z	Z-	-	3	17	13
Essarts-le-Roi	-	Z+	Z-	-	-	Z-	7	25	14
Étang-la-Ville	-	Z-	-	-	-	-	3	14	8
Evecquemont	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Falaise	-	-	-	-	-	-	1	2	2
Favrieux	-	-	-	-	-	-	1	2	2
Feucherolles	-	-	-	-	-	-	1	2	2
Flacourt	-	-	-	-	-	-	1	3	3
Flexanville	-	-	-	-	-	-	0	2	2
Flins-Neuve-Eglise	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Flins-sur-Seine	-	-	R	R	-	-	2	13	10
Follainville-Dennemont	R	-	-	R	-	-	5	54	32
Fontenay-le-Fleury	-	-	-	-	-	-	0	1	1
Fontenay-Mauvoisin	-	-	-	-	-	-	1	8	6

Commune	Sous-trames étudiées						Nombre d'espèces protégées	Evaluation qualitative de la flore	Nombre d'espèces patrimoniales
	1	2	3	4	5	6			
Fontenay-Saint-Père	R	Z-	Z-	-	-	-	1	10	7
Fourqueux	-	Z-	-	-	-	-	1	1	1
Freneuse	-	-	R	R	-	-	0	19	12
Gaillon-sur-Montcient	Z-	-	-	-	-	-	1	0	0
Galluis	-	-	-	-	-	-	0	3	2
Gambais	-	R	Z+	-	-	-	4	20	14
Gambaiseuil	-	R	R	-	-	R	27	115	56
Garancières	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Gargenville	-	R	R	-	-	-	3	22	14
Gazeran	-	R	-	-	-	R	9	31	19
Gommecourt	R	-	Z-	R	R	-	7	77	45
Goupillières	-	-	-	-	-	-	0	3	2
Goussonville	Z	-	-	-	-	-	0	3	3
Grandchamp	-	-	Z	-	-	-	1	5	3
Gressey	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Grosrouvre	-	Z+	Z-	-	-	-	1	4	4
Guernes	R	-	Z	R	-	-	1	31	19
Guerville	Z	-	-	-	-	-	1	17	9
Guitrancourt	-	Z	-	-	-	-	0	10	7
Guyancourt	-	Z-	-	-	-	-	4	19	8
Hardricourt	-	-	-	-	-	-	2	2	2
Hargeville	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Herbeville	R	Z-	-	-	-	-	1	7	5
Hermeray	-	R	R	-	-	Z+	10	37	22
Houdan	-	-	-	-	-	-	0	4	2
Houilles	-	-	-	-	-	-	0	2	2
Issou	-	-	-	Z+	-	-	1	2	2
Jambville	-	Z-	-	-	-	-	1	2	2
Jeufosse	R	-	-	-	-	-	6	24	12
Jouars-Pontchartrain	-	-	-	-	-	-	0	19	13
Jouy-en-Josas	-	Z-	-	-	-	-	0	5	4
Jouy-Mauvoisin	Z	-	-	-	-	-	1	2	2
Jumeauville	R	-	-	-	-	-	1	2	2
Juziers	-	Z-	-	-	-	-	4	14	8
La Hauteville	-	-	-	-	-	-	0	3	2
La Queue-les-Yvelines	-	Z	-	-	-	-	1	3	3
La Verrière	-	-	-	-	-	-	0	1	1
La Villeneuve-en-Chevrie	-	-	-	-	-	-	2	0	0
Lainville	-	Z+	Z-	-	-	Z-	2	18	13
Le Chesnay	-	-	-	-	-	-	0	6	3
Le Mesnil-le-Roi	-	-	-	-	Z+	-	1	14	9
Le Mesnil-Saint-Denis	-	Z	-	-	-	Z	7	29	17
Le Pecq	-	-	-	-	-	-	2	11	9
Le Perray-en-Yvelines	-	Z+	Z+	-	R	Z+	9	53	27
Le Port-Marly	-	-	-	-	-	-	2	3	3
Le Tartre-Gaudran	-	-	-	-	-	-	0	1	1
Le Tertre-Saint-Denis	-	-	-	-	-	-	1	0	0



Commune	Sous-trames étudiées						Nombre d'espèces protégées	Evaluation qualitative de la flore	Nombre d'espèces patrimoniales
	1	2	3	4	5	6			
Le Tremblay-sur-Mauldre	-	-	-	-	-	-	0	3	3
Le Vésinet	-	-	-	Z-	-	-	0	8	5
Les Loges-en-Josas	-	-	-	-	-	-	0	1	1
Les Mesnuls	-	Z-	Z-	-	-	-	0	8	5
Les Mureaux	-	-	R	R	-	-	5	40	25
Lévis-Saint-Nom	-	Z+	-	-	-	Z	3	23	15
Limay	R	-	-	R	-	-	4	21	15
Limetz-Villez	-	-	Z-	Z-	R	-	4	15	12
Lommoye	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Longnes	-	-	-	-	-	-	1	7	6
Longvilliers	-	-	R	Z	-	-	2	12	8
Louveciennes	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Magnanville	-	-	-	-	-	-	0	2	1
Magny-les-Hameaux	-	Z	-	-	Z-	-	3	23	16
Maisons-Laffitte	-	-	-	-	-	-	1	6	4
Mantes-la-Jolie	-	-	-	Z-	Z+	-	3	15	9
Mantes-la-Ville	Z-	-	-	Z-	-	-	2	6	5
Marcq	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Mareil-le-Guyon	-	-	-	-	-	-	0	6	4
Mareil-Marly	-	-	-	-	-	-	3	11	5
Mareil-sur-Mauldre	Z	-	-	-	-	-	0	6	5
Marly-le-Roi	Z-	Z-	Z-	-	-	-	0	1	1
Maule	Z	-	-	-	-	-	1	2	2
Maulette	-	-	-	-	-	-	0	2	2
Maurecourt	-	-	-	-	-	-	0	6	4
Maurepas	-	-	Z	-	-	-	0	5	4
Médan	-	-	-	-	-	-	0	5	5
Ménerville	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Méré	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Méricourt	Z	-	-	R	-	-	0	7	6
Meulan	-	-	-	-	Z-	-	1	6	4
Mézières-sur-Seine	Z-	-	-	-	-	-	1	13	7
Mézy-sur-Seine	-	-	Z-	-	-	-	3	10	6
Millemont	-	Z+	Z	-	-	-	3	16	10
Milon-la-Chapelle	-	Z	Z	Z+	-	-	0	20	12
Mittainville	-	R	Z	R	-	-	3	41	21
Moisson	R	-	R	R	-	-	2	73	43
Mondreville	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Montainville	-	-	-	-	-	-	2	8	3
Montalet-le-Bois	-	-	-	-	-	-	0	4	4
Montchauvet	Z	-	-	-	-	-	1	2	2
Montesson	-	-	-	-	-	-	0	2	2
Montfort-l'Amaury	Z-	Z-	-	-	-	-	2	8	6
Montigny-le-Bretonneux	-	-	-	-	-	-	2	14	6
Morainvilliers	-	-	-	-	-	-	2	4	3
Mousseaux-sur-Seine	Z	-	R	R	-	-	1	11	8
Mulcent	-	-	-	-	-	-	1	0	0

Commune	Sous-frames étudiées						Nombre d'espèces protégées	Evaluation qualitative de la flore	Nombre d'espèces patrimoniales
	1	2	3	4	5	6			
Neauphle-le-Château	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Neauphle-le-Vieux	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Neauphlette	-	-	-	-	-	-	1	17	8
Nézel	-	-	-	-	-	-	0	2	2
Noisy-le-Roi	-	-	-	-	-	-	0	3	1
Oinville-sur-Montcient	R	-	-	-	-	-	1	6	5
Orcemont	-	R	-	-	-	-	2	10	6
Orgerus	-	Z	-	-	-	-	3	10	8
Orgeval	-	-	-	-	-	-	1	2	2
Orphin	-	-	-	-	-	-	0	2	2
Orsonville	-	-	-	-	-	-	0	5	3
Orvilliers	-	-	-	-	-	-	0	3	2
Osmoy	-	-	-	-	-	-	1	0	0
Paray-Douaville	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Perdreauville	Z	-	-	-	-	-	1	8	5
Plaisir	-	-	-	-	-	-	1	5	4
Poigny-la-Forêt	-	R	Z+	Z-	-	R	31	109	50
Poissy	-	-	-	-	-	-	0	4	2
Ponthévrard	-	-	Z	-	-	-	1	5	3
Porcheville	-	-	Z-	R	-	-	0	12	8
Port-Villez	R	-	-	-	-	-	11	59	33
Prunay-en-Yvelines	-	-	-	-	-	-	1	6	4
Prunay-le-Temple	Z	-	-	-	-	-	2	5	4
Raizeux	-	-	Z-	-	-	-	1	6	5
Rambouillet	-	R	R	Z-	-	R	20	76	37
Rennemoulin	-	-	-	-	-	-	0	6	4
Richebourg	-	-	-	-	-	-	0	1	1
Rochefort-en-Yvelines	-	Z	R	R	-	Z+	3	30	21
Rocquencourt	-	-	-	-	-	-	0	6	5
Rolleboise	-	-	-	-	-	-	2	5	4
Rosay	-	-	-	-	-	-	1	2	2
Rosny-sur-Seine	R	-	-	-	-	-	7	26	19
Sailly	Z	-	-	-	-	-	0	9	7
Saint-Arnoult-en-Yvelines	-	R	R	-	-	-	5	19	13
Saint-Cyr-l'Ecole	-	-	-	-	-	-	1	0	0
Sainte-Mesme	-	-	Z	-	-	-	0	5	3
Saint-Forget	-	-	-	-	-	Z-	2	12	7
Saint-Germain-de-la-Grange	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Z+	Z-	R	R	Z-	Z-	8	55	32
Saint-Hilarion	-	-	Z	-	-	-	0	2	2
Saint-Illiers-la-Ville	Z	-	-	-	-	-	1	8	6
Saint-Illiers-le-Bois	-	-	-	-	-	-	2	3	1
Saint-Lambert	-	R	-	-	Z-	-	7	44	24
Saint-Léger-en-Yvelines	Z-	R	R	?	Z-	R	30	150	72
Saint-Martin-de-Bréthencourt	Z	-	-	-	-	-	2	12	6

Commune	Sous-trames étudiées						Nombre d'espèces protégées	Evaluation qualitative de la flore	Nombre d'espèces patrimoniales
	1	2	3	4	5	6			
Saint-Martin-des-Champs	-	-	-	-	-	-	1	3	2
Saint-Martin-la-Garenne	R	Z+	R	R	-	-	10	90	59
Saint-Nom-la-Bretèche	-	-	-	-	-	-	1	13	9
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	-	-	-	-	R	-	1	25	12
Saint-Rémy-l'Honoré	-	-	-	-	-	-	2	4	2
Sartrouville	-	-	-	-	-	-	0	4	2
Saulx-Marchais	-	-	-	-	-	-	0	1	1
Senlis	-	R	R	-	Z-	Z-	12	58	29
Septeuil	Z	-	-	-	-	-	2	4	3
Soindres	Z	-	-	-	-	-	0	7	5
Sonchamp	-	R	R	-	-	R	10	64	38
Tacoignières	-	-	-	-	-	-	1	0	0
Tessancourt-sur-Aubette	-	-	-	-	-	-	2	6	4
Thiverval-Grignon	Z+	-	-	Z-	-	-	3	14	8
Thoiry	-	-	-	-	-	-	0	4	2
Tilly	-	-	-	-	-	-	0	3	3
Toussus-le-Noble	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Trappes	-	Z+	-	-	-	Z+	13	52	24
Triel-sur-Seine	-	-	-	-	Z-	Z+	4	14	9
Vaux-sur-Seine	-	Z-	Z-	-	-	-	6	10	7
Vélizy-Villacoublay	-	-	-	-	-	-	1	2	1
Verneuil-sur-Seine	-	-	R	-	-	-	0	11	7
Vernouillet	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Versailles	-	Z-	-	-	-	-	3	28	13
Vert	Z	-	-	-	-	-	1	5	4
Vicq	-	-	-	-	-	-	3	4	2
Vieille-Eglise-en-Yvelines	-	Z	-	-	Z	Z	5	45	22
Villennes-sur-Seine	-	-	-	-	-	-	1	2	2
Villepreux	-	-	-	-	-	-	0	4	2
Villette	Z	-	-	-	-	-	0	5	5
Villiers-le-Mahieu	-	-	-	-	-	-	1	2	2
Villiers-Saint-Frédéric	-	-	-	-	-	-	0	2	2
Viroflay	-	Z-	-	-	-	-	0	0	0
Voisins-le-Bretonneux	-	-	-	-	-	-	1	1	1